

UNIVERSITE DE BORDEAUX
FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

UN PAYS SOUS-DEVELOPPE SOUS-PEUPLE
L'EXEMPLE DE LA GUYANE

THESE pour le Doctorat ès Sciences Economiques

Présentée et soutenue

par

Jean MICHOTTE

Membres du Jury

Monsieur le Doyen LAJUGIE, Président.

Monsieur le Professeur PASSET

Monsieur le Professeur PENOUIL

Monsieur JOUANDET-BERNADAT, Maître-Assistant

} Suffragants

Fonds Documentaire ORSTOM

Cote : A* 10044 Ex: 1

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à nos Maîtres de la Faculté de droit et des sciences économiques de Bordeaux et à remercier tous ceux dont l'aide matérielle et les précieux conseils nous ont permis de réaliser cette étude .

A mes Parents.

LA FORCE DE LA CITE NE RESIDE NI DANS SES REMPARTS NI DANS SES VAISSEAUX MAIS DANS
SES HOMMES

THUCYDIDE

UNE POPULATION QUI N'A PAS D'INITIATIVE, UNE POPULATION VEULE, UNE POPULATION SANS
ESPRIT CREATEUR, NE REUSSIRA PAS SON DEVELOPPEMENT ; ELLE SERA INDEFINIMENT LIEE A
L'APPEL A DES AIDES EXTERIEURES ET CECI NE SUFFIRA PAS. C'EST L'ENSEMBLE DE LA PO-
PULATION QUI DOIT SE METTRE EN MARCHE POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT.

L.J LEBRET.

INTRODUCTION

Sous-développement et surpeuplement, voilà deux mots qui sont devenus presque synonymes. Aveuglée par la rapidité du taux d'accroissement démographique qui est aussi bien le lot des pays sous-développés surpeuplés que celui de la plupart des pays sous-développés sous-peuplés, l'économie du développement ne s'est guère préoccupée de la rareté du facteur humain en tant qu'obstacle majeur à la mise en valeur de certaines régions du Tiers-Monde. Les définitions restent généralement prisonnières des schémas habituels et n'accordent guère de place à ce critère. Pourtant, tel est bien le trait le plus original du sous-développement de la Guyane. Pour saisir valablement cette situation démographique et ses conséquences sur la croissance de l'économie guyanaise, une rapide référence à la géographie et à l'histoire des faits économiques est indispensable (I).

LE POIDS DU SITE GEOGRAPHIQUE

De l'Oyapoc au Maroni et de l'Atlantique aux monts Tumac-Humac, la Guyane s'étend sur 90.000 kilomètres carrés environ. Située à près de 8.000 kilomètres de la France, elle se trouve dans une position d'isolement relative entre le Surinam sous-peuplé à l'Ouest et le Brésil non maîtrisé et presque vide d'hommes, au Sud et à l'Est.

I) La Guyane forme la partie orientale du "bouclier guyanais", unité

(I) Les ouvrages consultés sont indiqués dans la bibliographie.

géographique et géologique comprise entre l'Orénoque, l'Amazone et l'Océan Atlantique. Elle se divise en quatre zones :

- la bande côtière avec ses petits sommets tabulaires et ses terres basses constituées de dépôts quaternaires marins, s'étend sur une largeur moyenne de 10 kilomètres. Elle est plus accentuée à l'Est et à l'Ouest.

- la chaîne septentrionale, entre les terres basses au Nord et le Massif Central Guyanais, composée de collines éparses.

- le massif central guyanais érodé et constitué par une série de mamelons

- la pénéplaine méridionale qui monte en étages vers le Sud et atteint près de 800 mètres vers les sources du Maroni.

2) Le système hydrographique est orienté du Sud vers le Nord. Les fleuves et les rivières partagent le pays en plusieurs zones bien distinctes. Les principaux cours d'eau sont : le Maroni 520 kilomètres ; la Mana 430 ; l'Oyapoc 370 ; l'Approuague 270 ; le Sinnamary 262 ; le Mahury : (la Comté : 100 et l'Orapu : 70) ; l'Iracoubo : 140 ; Le Kourou 112 ; le Counamama 90 ; la rivière de Cayenne : 50 et le Montsinery : 40. Leur cours est coupé de rapides qui rendent pratiquement impossible toute navigation au delà de 50 kilomètres des estuaires. Parmi les plus importants, il faut citer : sur le Maroni, le Saut Itany (15 mètres), les rapides de l'Awa qui se succèdent sur 17 kilomètres avec 30 mètres de dénivelé ; sur l'Approuague, le grand Canori (19 mètres) et le Machipou (19 mètres) ; sur l'Oyapoc, le Saut Maripa (8 mètres)

3) L'année comporte quatre saisons : la petite saison des pluies du 15 décembre au 15 février ; "le petit été de mars" du 15 février au 15 avril ; la grande saison des pluies de la mi-avril à la mi-août et le grand été de la mi-août à la mi-décembre. La température varie entre 26° et 28° avec des maxima de 28 à 35° et des minima de 20 à 24°. Les précipitations diffèrent suivant les régions et dépassent 4 mètres en moyenne par an. L'humidité est très forte : 91% sur la côte et 83% à

l'intérieur.

A cause de la distance des centres d'approvisionnement, des difficultés d'accès dues à l'envasement périodique de la côte, de la localisation dans une zone que l'homme n'a pas encore modelée, le facteur géographique occupe donc une place qui ne saurait être négligée dans l'explication du sous-peuplement et de la situation économique présente de la Guyane.

L'HERITAGE DU PASSE

L'histoire de la Guyane revêt un caractère quasi mythologique. Tantôt elle rappelle l'Eldorado mystérieux des premiers navigateurs, la tragique expédition de Kourou, le paradis de la flibuste, tantôt le pays des rushs vers l'or, le balata, l'île du Diable... la terre des proscrits. Ce n'est là que le reflet de certains événements qui ont paralysé son développement et parmi lesquels figure au premier rang : le fait démographique. Au cours du dix-septième siècle, les compagnies privées puis la Compagnie des Indes Occidentales enregistrèrent des échecs retentissants à cause de l'insalubrité du pays, mais aussi de l'inintelligence des chefs, de l'incapacité des engagés, des luttes intestines, du manque de loyauté vis-à-vis des Indiens et de l'incidence des guerres européennes. En 1677 s'effectue le premier recensement officiel. La Guyane a une population de 1515 habitants dont 1133 esclaves. Les deux tiers sont réunis dans l'île de Cayenne.

Dès lors, d'une manière très schématique, trois périodes peuvent être distinguées :

A - Peuplement et développement au dix-huitième siècle ou l'échec de l'implantation européenne.

Si ce siècle est caractérisé par les réalisations des d'Orvilliers, des Jésuites, de Malouet et de Guisan, il l'est encore davantage par l'initiative malheureuse de Choiseul à Kourou et les déportations sous la révolution.

I - Le règne des d'Orvilliers et les missions Jésuites

a) De 1715 à 1764, sous l'impulsion de la famille d'Orvilliers, qui, de père en fils, gouverne la Guyane pendant 42 ans, une ère nouvelle s'ouvre. L'exploration du pays commencée sous Colbert par les Pères Biet et Béchamel se poursuit avec d'éminents savants tels le botaniste Barrère et le mathématicien Lacondamine. Malgré la violente épidémie de variole qui emporte 2.000 individus en 1716 dont 1.200 Indiens, la population croît doucement :

Année	Blancs	Esclaves	Affranchis
1716	296	2436	28
1740	666	4634	54
1749	456	5471	21

Parallèlement, les cultures d'exportation s'étendent dans l'île de Cayenne.

Le tableau économique de l'année 1740 se présente ainsi :

Cultures	Surfaces cultivées en hectares	Valeur des exportations
canne à sucre	256	80.360 livres
café	50	16.881 "
coton	10	17.919 "
cacao	883	91.915 "
roucou	106	260.541 "

b) Cette relative prospérité est renforcée par l'action des Jésuites qui, tout en évangélisant les Indiens, créent de véritables communautés rurales dynamiques : à Kourou, Saint Paul sur l'Oyapoc, Ouanary, Sainte Foi à Camopi, Sinnamary. Le Docteur Abonmenc estime que les missions avaient réuni près de 20.000 individus. En 1762, l'ordre des Jésuites est expulsé de la Guyane et les Indiens sont abandonnés à eux-mêmes. Selon M. Jean-Louis et Hanger, le pays en perdra 10.000.

2 - L'expédition de Kourou : 1763/1764.

C'est une tache sombre dans le peuplement de la Guyane. Dans un ouvrage intitulé : "La Maison Rustique", Bruletout de Préfontaines démontrait à cette époque, qu'une colonisation blanche limitée à une centaine de personnes pratiquant l'élevage et les cultures vivrières, pouvait réussir en Guyane. Ce n'était pas, mentionnait-il, "de simples spéculations ou des conjectures hasardées, mais "le fruit de vingt ans de séjour". Choiseul s'empara de ce projet et l'utilisa dans un autre sens. Son rêve était d'établir une "colonie en blancs" qui constituerait une force capable de tenir tête aux colons anglais d'Amérique et dissiper leurs convoitises sur les Iles. Entre le mois de Mai 1763 et celui de Juin 1764, il fit déverser par vagues successives plus de 12.000 colons sur les plages de Kourou. L'incurie de la direction confiée à Turgot, l'hygiène déplorable, l'insuffisance des locaux et des vivres, les épidémies de fièvre jaune et de paludisme coûtèrent la vie à plus des deux tiers des colons. Ceux que le désastre épargna, ne tardèrent pas à regagner l'Europe. En janvier 1766, de l'épopée funeste il ne restait plus que 966 colons en Guyane. Le mythe du climat était né.

3 - L'oeuvre de Malouet et de Guisan - (1776-1788)

Ces deux organisateurs ont marqué la Guyane de leur empreinte. Malouet dirigea la Guyane de 1776 à 1778. A la suite d'un voyage d'étude à Surinam - au cours duquel il constate incidemment que les 40.000 nègres révoltés contre leurs maîtres à Surinam que le baron Bessner voulait attirer en Guyane, n'étaient pas 4.000 - il recueille des informations sur le commerce, les finances, le désèchement et l'exploitation des terres basses. Il s'attache les services de l'ingénieur Guisan, spécialisé dans les travaux d'hydraulique agricoles, qui déploiera jusqu'en 1788 une activité débordante : aménagement des terres basses, défrichement de pinçatières dans la région de l'Approuague, installation de la sucrerie "le Collège", transformation en jardin d'essai de l'habitation royale "la Gabrielle".

Les espoirs que Malouet avait placés en lui ne furent pas vains. "Que cette colonie vous doive son existence, disait-il, soyez-en l'instituteur, vous êtes ici

le seul homme capable d'une création. Je ne peux et ne veux être que votre appui".

a) Les résultats se font sentir dans le mouvement de la population :

Année	Blancs	Esclaves	Affranchis	Total
1765	2401	8.047	-	10.448
1787	1735	10.010	475	12.220
1790	2000	12.000	520	14.520

b) Les principales denrées exportées se présentent ainsi :

Produits	Valeur
Sucre	74.600 kilogrammes
Café	28.000 "
Coton	35.800 "
Indigo	24.000 "

La fin du siècle sera heurtée. Le 25 Prairial an II (14 juin 1794) l'abolition de l'esclavage vide les plantations de leurs éléments actifs. La Guyane connaîtra des moments de famine.

4 - La "guillotine verte" : les déportés de l'an V et de Fructidor

A une plus petite échelle ce fut le renouvellement de l'opération de Kourou. Il y eut des noms célèbres : dans le premier convoi Collot d'Herbois, Billaud Varennes et dans le second Pichegru, Barbé Marbois, Barthélémy et le pamphlétaire Ange Pitou. Ces immigrants forcés n'étaient pas adaptés à la fonction du peuplement à laquelle ils étaient apparemment destinés. Hommes de plume ou d'église, affaiblis par les affections déjà contractées dans les prisons de la métropole et par l'âge, dépourvus de vivres, ils représentaient une belle proie pour la guillotine verte.

Sur un total de 900, 300 à peine regagnèrent la France, la mauvaise renommée de la Guyane était encore plus solidement enracinée dans les esprits.

B - Essor démographique et prospérité économique du début du dix-neuvième siècle à la veille de l'abolition de l'esclavage

De 1809 à 1817 la Guyane reste sous l'occupation portugaise et reçoit environ 4.000 esclaves. Après cet intermède, une période d'expansion économique - dont l'apogée se situe autour de 1830 - s'ouvrira. Elle sera la résultante d'une double série de phénomènes : d'une part, l'esprit d'entreprise et d'organisation d'hommes dévoués d'autre part, le fruit de la croissance démographique.

I) La Guyane du Baron LAUSSAT et d'ANNE-MARIE JAVOUHEY.

a - "Homme éclairé, actif, entreprenant", le baron Laussat accomplit une oeuvre immense. Il organise la justice, les douanes et les impôts. Il assainit la banlieue sud de Cayenne, grâce à l'achèvement du canal qui porte aujourd'hui son nom. Il encourage l'utilisation du moulin à vapeur et il fait procéder à des expériences concluantes de labourage avec la charrue, en terres hautes et en terres basses, sur l'habitation "La Béarnaise", l'habitation royale et au quartier général près du canal de Torcy.

Cependant en matière de peuplement son administration a connu des déceptions avec l'échec de l'implantation de 27 chinois sur l'habitation "l'Hermitage" dans la région de Kaw et de familles de settlers composées de 47 individus à Passoura ou Laussadelphie. La responsabilité incombe surtout à la mauvaise qualification des immigrants.

b - Le "Grand homme" et la création de Mana. - Au mois d'Août 1828, soeur Anne Marie Javouhey arrive en compagnie de 36 religieuses et de 39 cultivateurs sur les bords de la Mana où venait d'échouer une tentative de colonisation. Malgré l'hostilité du conseil colonial, une charmante cité laborieuse naît près du fleuve. En 1831, à l'expiration du contrat des cultivateurs, l'entreprise chancelle. Elle obtient

dans le courant de 1835 que les nègres de traite libérés en vertu de la loi du 14 mars 1831 "soient envoyés sur les bords de la Mana pour y être préparés par le travail et les bonnes moeurs à la liberté". En 1836, Mana était forte de 556 nègres libres qui exploitaient la forêt, s'adonnaient à l'élevage et à la culture de la canne à sucre.

2) Le maximum démographique : 1830

Cependant l'évènement qui marque le début du siècle est l'augmentation de la population.

Années	Blancs	Esclaves	Mulâtres	Total
1819	987	13.309	1698	15.994
1824	996	14.009	1872	16.877
1828	1280	19.219	2204	22.703
1830				23.747

Il en résultera jusque vers 1836 une certaine expansion économique dont le point culminant est généralement localisé autour de 1830. Les surfaces cultivées varient entre 11.000 et 13.000 hectares.

Cultures	Surfaces cultivées en hectares	
	1818	1836
Canne à sucre	567	1571
Caféier	171	188
Cotonnier	1863	2746
Cacaoyer	360	197
Giroflie	732	829
Roucou	665	1760
Epices diverses	175	284
Denrées vivrières	790	4251
TOTAL	6223	11826

Après 1830, la régression démographique s'amorce. D'une part, la traite étant déjà supprimée le trafic d'esclaves est sérieusement contrôlé ; d'autre part la mortalité excède largement la natalité. Entre 1838 et 1846 "il y eut, selon le docteur ABONNENC une perte de 2.376 individus". Le non renouvellement de la population son vieillissement et les affranchissements priveront l'agriculture d'une partie de sa force de travail et seront à l'origine de sa désorganisation.

C - Décadence économique et tentatives de peuplement à partir de la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Trois faits caractérisent cette période : l'abolition de l'esclavage, la découverte de l'or et le bagne.

I) La libération des esclaves et l'immigration madérienne et africaine

a - La suppression de l'esclavage le 10 Août 1848 affecte encore davantage l'agriculture. Rien ne fut fait humainement pour retenir les anciens esclaves sur les plantations. Alors que la Banque de la Guyane était créée pour indemniser les maîtres déchus de leurs droits l'accès, à la propriété leur était pratiquement fermé à l'aide d'un "impôt sur les mutations immobilières, progressif en raison inverse de l'étendue des terres" qui ne fut supprimé qu'au bout de quatre années de lutte. Dans certaines communes leurs enfants ne purent pas bénéficier de la gratuité de l'école et une taxe léonine était réclamée dans les centres scolaires de Cayenne. Les habitations rurales, les canaux et les digues des terres basses furent livrées à la nature. De nombreux colons quittèrent le pays emportant avec eux leurs capitaux.

b - Pour redresser cette situation, la Guyanne fait appel à la main-d'oeuvre étrangère. En 1850, elle accueille 350 madériens et de 1848 à 1859, 1821 africains pourvus d'un contrat de 5 ans. A l'issue de leur séjour, les premiers quitteront le pays ; en revanche, les seconds furent nombreux à adopter leur nouvelle patrie.

2) La découverte de l'or et ses conséquences

Il eut mieux valu que la Guyane n'ait jamais eu d'or. La découverte de ce métal précieux en 1855 allait avoir des répercussions énormes sur son développement. Elle suscita un courant migratoire en provenance de l'Inde et des Antilles

a - L'immigration indienne sera encouragée par les pouvoirs publics pour pallier le manque de main d'oeuvre dans les exploitations aurifères. Par les conventions des 18 et 23 Août 1860 et du 1er Juillet 1861, l'Angleterre autorisait la passation de contrats d'immigration pour une durée de cinq ans. Une liste d'immigrants devaient être soumise à l'agence consulaire britannique sous la protection de laquelle ils étaient placés dans la colonie. En outre l'article 26 de la convention de 1861 stipulait que le gouvernement anglais pouvait suspendre l'immigration au cas où les mesures prises pour assurer la protection, le bien-être de ses sujets lui paraîtraient insuffisantes.

En 1868, c'est l'interdiction en raison de l'absence d'un consul. La levée n'intervient qu'en 1871. Neuf ans plus tard, c'est la suppression à cause de l'insalubrité du pays. Entre temps, la Guyane recevait 8472 immigrants tandis que la Martinique en accueillait 24.854 et la Guadeloupe 42.000. La majeure partie, de santé précaire, fut victime des conditions d'hygiène et d'alimentation déplorables ainsi que d'une exploitation abusive. Près de 500 furent rapatriés.

b - Il est difficile d'évaluer exactement le nombre d'Antillais des îles anglaises et françaises que le mirage de l'Eldorado attira en Guyane. "Fuyant la famine, la misère, les persécutions politiques les cataclysmes, et pour certains d'entre eux, la justice de leur pays souligne le docteur Henry, des milliers d'Antillais français et anglais débarquèrent à Cayenne soit attirés par l'or, soit simplement pour y mener une existence moins précaire dans des emplois mieux rémunérés que chez eux et tenir un petit commerce!" Le courant fut spontané et porta sur 20.000 individus environ. L'évolution de la population de l'Inini qui regroupent les chercheurs d'or et les balatistes à partir de 1913, fournit quelques indications sur ce point.

Années	Inini	Ensemble de la Guyane
1902	6.000	
1907	7.088	33.203
1911	12.000	42.544
1921	11.000	40.427
1926	10.675	43.059
1936	5.049	29.716
1946	5.024	27.021

c - L'or et la dégradation de l'économie.

La Guyane connut de belles années d'euphorie. Les exportations d'or entre 1874 et 1941 sont évaluées officiellement à près de 160 tonnes. La production réelle, selon certains auteurs, a été beaucoup plus importante. Pourtant l'héritage fut lourd. Les dernières forces vives qui faisaient vivre l'agriculture, l'abandonnèrent aux vieillards et aux enfants. D'immenses richesses furent acquises, mais elles furent dilapidées à cause du manque d'esprit d'épargne et d'entreprise de leurs détenteurs ou orientées vers la spéculation foncière et les placements à l'extérieur. La fièvre de l'or grisa même les assemblées locales à tel point que la commission des finances du Conseil Général répondit au Gouverneur de l'époque qui demandait de peupler le pays d'agriculteurs, en ces termes :

"C'est une vérité maintes fois proclamée que les pays miniers ne peuvent être en même temps des pays agricoles." - "Le travail de l'or n'est peut-être pas aussi moralisateur que l'agriculture, mais il nous suffit." - "Nous savons que nos mines et nos alluvions ne sont pas éternelles. Si la source vient à tarir dans un avenir plus ou moins éloigné, nous subissons une crise identique à celle dont souffrent périodiquement les pays agricoles par suite d'inondations et sous le coup de fléaux. Nous ne pouvons prétendre échapper à la loi commune".

Toute la mentalité créée par l'or se trouve résumée dans ces mots.

Enfin l'existence de gisements très riches (Awa et Carsewène) dans les territoires contestés aux Hollandais et aux Brésiliens faisaient perdre plus de 260.000 kilomètres carrés à la Guyane, à la suite des arbitrages défavorables du Tsar de Russie en 1891 et de la Confédération Helvétique le 30 Novembre 1900.

3) Alors que l'or étourdissait tous les esprits et que la belle époque battait son plein dans le pays, l'éruption de la Montagne Pelée à la Martinique allait y conduire 235 colons : 91 hommes, 90 femmes et 54 enfants. Ils furent installés dans la bourgade de Montjoly qui hébergeait déjà à cette date une petite colonie martiniquaise composée de 42 hommes, 33 femmes et 7 enfants. Malgré les difficultés des premiers mois dues à la maladie et à la faiblesse des moyens matériels quelques familles industrieuses et résolues ont réussi à s'implanter et à faire souche.

Toute cette période est néanmoins recouverte du voile sinistre de la déportation.

4) Le bagne

Par la loi du 30 Mai 1854 Napoléon III décrète la transportation en Guyane. Plus tard, celle du 27 Mai 1885 créera la relégation. La devise était "La terre fera le bagnard et le bagnard fera la terre" Mais en fait, il s'agissait de vider un pays de ses indésirables pour en peupler un autre. Cette institution brillera par son inefficience et sera supprimée par la loi du 17 Juin 1938 après une intervention véhémente de Gaston Monnerville à la Chambre des députés en 1937. - Deux ans plus tôt, dans sa thèse de doctorat, Maître Maurice THAMAR analysait avec autorité cette question brûlante et tirait les leçons de cette expérience :

"La fonction de colon, dit-il est sans doute la carrière où l'on déploie les plus grandes qualités ; la volonté, l'énergie, la patience, la prudence, l'économie autant de vertus auxquelles l'administration pénitentiaire n'a accordé aucune attention...

"Amoindri dans son être physiologique et moral, vous le condamnez à vivre dans un pays qui sans cesse lui rappelle sa déchéance au milieu de ses anciens

compagnons qui le méprisent ; quoi qu'il fasse il sera toujours un criminel transporté : quels résultats voulez-vous tirer de son activité ?".

En effet, la Guyane reçut 71.959 condamnés. En 1945, il ne restait plus que 2.020 libérés parmi lesquels se trouvaient 800 Nord-Africains, 200 Indochinois, 837 transportés et 290 relégués. Monsieur Michel DEVEZE, dans l'excellent ouvrage qu'il vient de consacrer à ce problème en fait le triste bilan : "le rapatriement, mentionne-t-il, s'échelonna jusqu'en 1954. Le bagne mourra donc centenaire!... Plus de 50.000 misérables dorment donc dans les cimetières de Cayenne, dans la brousse et dans l'océan".

Le bagne n'aura pas contribué au développement du pays, mais il lui aura légué une lourde hypothèque.

o
o o

Tels sont brièvement brossés, les principaux faits qui ont jalonné l'histoire économique de la Guyane jusqu'en 1945. La régression se traduisait par une dépendance de plus en plus accentuée vis-à-vis de l'extérieur. La population était victime d'endémies qui l'empêchaient de croître de son propre mouvement. Les taux démographiques en témoignent : natalité 21,2‰ ; mortalité 24‰ ; mortalité infantile 118‰ ; mortalité 70,8‰. La nature et l'homme se livraient une lutte inégale. Mais une des raisons de la stagnation comme l'indique Th. LEBLOND, était : "qu'au hasard on a laissé le soin de tout prévoir, à la routine et à l'ignorance le soin de tout exécuter. L'expérience des premières tentatives n'a servi en rien les tentatives ultérieures, l'absence de tout plan, de toute méthode a dominé dans le passé, elle domine dans le présent".

Le sous-peuplement n'était pas résolu et restait un des freins majeurs au développement de la Guyane lorsqu'interviendra la loi d'assimilation du 19 Mars 1946.

o
o o

Dégager les traits spécifiques de l'économie guyanaise telle qu'elle se présente aujourd'hui et tenter d'apporter une contribution à la recherche des solutions susceptibles de remédier à son sous-développement tel est le but que se propose cette étude.

o
o c

Deux questions seront successivement envisagées :

PREMIERE PARTIE : LES FAIBLESSES DE L'ECONOMIE GUYANAISE

DEUXIEME PARTIE : LA LUTTE CONTRE LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ECONOMIE GUYANAISE.

o
o o

PREMIERE PARTIE - LES FAIBLESSES DE L'ECONOMIE GUYANAISE

Pour aborder cette étude dans l'optique du développement, deux méthodes peuvent être retenues : l'une statique, l'autre dynamique.

- l'analyse statique consisterait à photographier l'économie pour une période donnée et à souligner quelques-uns de ses aspects spécifiques. Elle ne livre que peu de renseignements sur le fonctionnement de l'économie dans la mesure où l'élimination du facteur temps restreint son champ d'application.

- l'analyse dynamique prendrait en considération non plus une économie figée mais une économie en mouvement. Elle présente de multiples avantages, mais son application se heurte à de nombreuses difficultés pratiques à cause de l'insuffisance des moyens d'investigation.

La jonction des apports de ces deux approches ne peut qu'aider à mieux atteindre l'intégralité du phénomène étudié. L'essentiel est de "repérer un état et un résultat" mais aussi d'expliquer "un fonctionnement et un processus". Il convient donc d'essayer de déterminer le rôle exact des différents secteurs qui participent à la production et de dégager les déséquilibres structurels qui s'opposent au développement de l'économie guyanaise.

o

o o

Cette partie traitera les deux points suivants :

Titre I - Les caractéristiques de structure et de fonctionnement de l'économie guyanaise.

Titre II - Les facteurs du blocage de la croissance de l'économie guyanaise.

o

o o

TITRE I - LES CARACTERISTIQUES DE STRUCTURE ET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECONOMIE GUYANAISE.

Une analyse d'ensemble de la structure économique sous ses divers aspects et des relations entre les différents secteurs n'est concevable qu'à partir d'une comptabilité économique complète. Toutefois à la lumière des "Comptes économiques légers de la Guyane Française pour la période 1952-1960" et les "Esquisses comptables des départements d'Outre Mer pour 1961 et 1962" il est possible d'appréhender l'évolution du produit intérieur brut entre 1952 et 1961 (1). L'année 1962 n'a pas paru devoir être retenue dans la mesure où les renseignements qui la concernent reposent sur des hypothèses non vérifiées.

De 1951 à 1961 le produit intérieur brut au prix du marché, c'est à dire les valeurs ajoutées par toutes les entreprises privées et publiques, les traitements publics, les loyers et services accuse une augmentation de 87%. Cependant deux observations doivent être faites :

1) En prenant comme référence d'une part le deuxième Plan d'Equipement (1954-1957) et d'autre part, le troisième Plan d'Equipement et le Plan Intérimaire (1958-1961) qui constituent des périodes homogènes, un accroissement plus important du produit intérieur brut se manifeste au cours de la seconde période considérée.

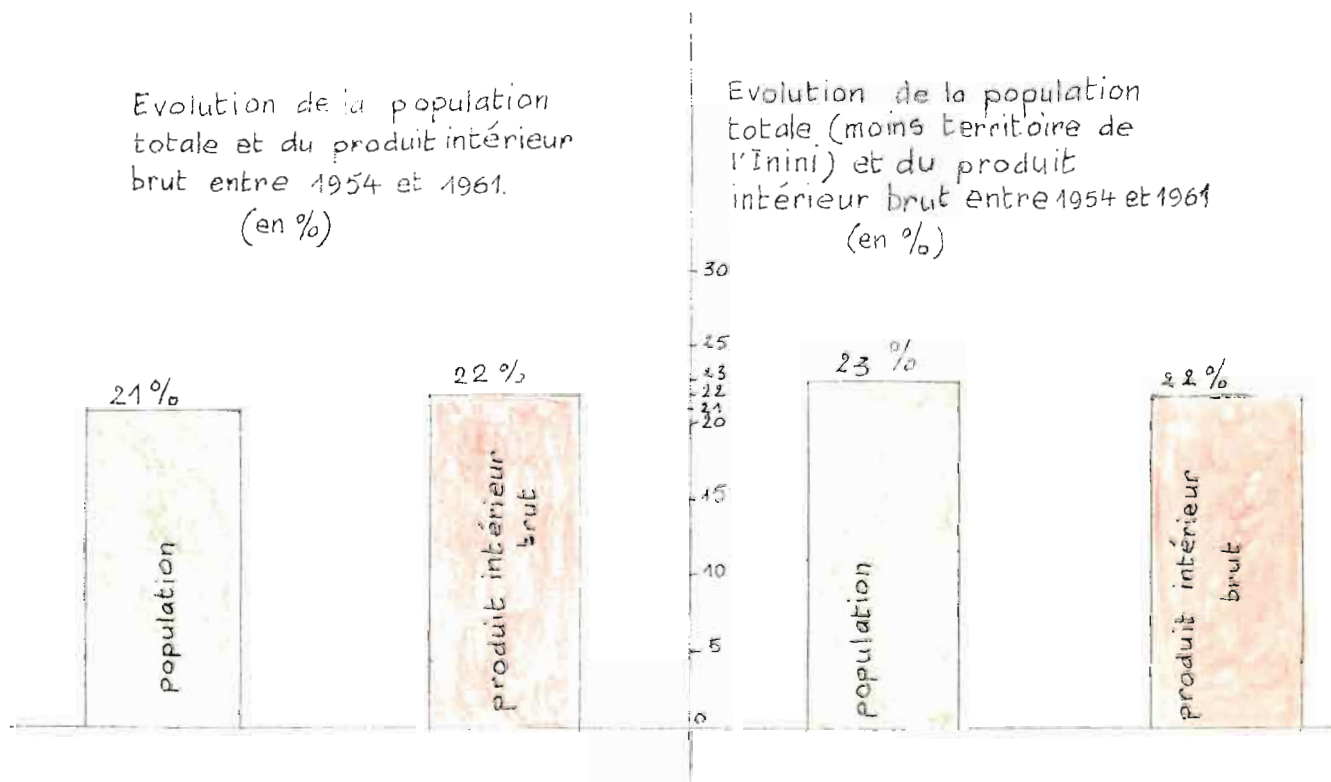
Périodes	Produit intérieur brut au prix des marchés en millions de francs (2)	% d'augmentation
1954-1957	44,59 à 53,57	20
1958-1961	60,19 à 74,96	24,5

(1) Les comptes ont été élaborés par la Société d'Etudes pour le Développement économique et Social (S.E.D.E.S.)

(2) Cf. décret N°64 - 1347 du 30 décembre 1964 relatif au changement de dénomination de la nouvelle unité monétaire instituée par l'Ordonnance n°58-1341 du 27 déc.58 introduite par décret N°62-1093 du 14 Sept. 1962. V.J.O.31 Déc.1964 p.II.873. -jusqu'en 1964, l'unité monétaire était le "Nouveau Franc" qui a été remplacé par l'appellation "Franc" à partir du 1er Janvier 1965.

2) Entre 1954 et 1961 la comparaison des taux d'accroissement de la population et du produit intérieur brut en prix constants (I) montrent que leur évolution est très voisine puisqu'elle est respectivement de 21 et de 22%. Par contre, en ne retenant que l'arrondissement de Cayenne qui regroupe les 9/10èmes de la population, c'est à dire, en excluant le Territoire de l'Inini, qui est en régression démographique par rapport à 1954, la population accuse une progression sensiblement plus rapide que le produit intérieur brut (Cf. Graphique ci-dessous).

Ces différences demeurent néanmoins minimes et la conclusion qui s'impose est que, durant cette période l'économie guyanaise a connu une croissance stationnaire, puisque ces deux grandeurs ont varié à peu près dans les mêmes proportions.

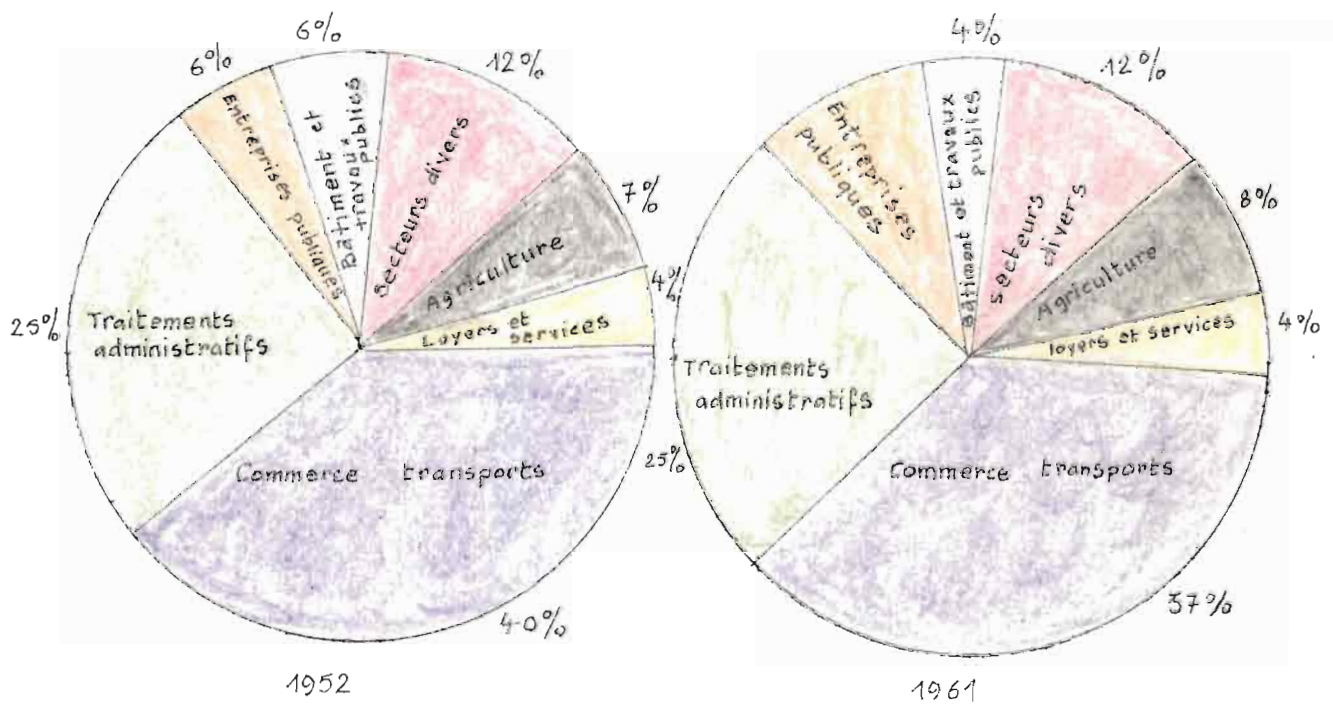


(I) Prix constants 1958.

L'analyse globale demeure encore insuffisante. Le Professeur François PERROUX signale que "les quantités globales sont significatives surtout par leur décomposition et préparent - loin d'en dispenser, les études des structures, sans lesquelles, ni la compréhension de la vie économique, ni le contrôle de certains de ses aspects ne sont possibles" (I). Selon lui, la croissance étant un phénomène de transformation de structures, il n'est pas possible d'en rendre compte par "l'histoire d'un chiffre unique".

Bien que limitée par l'indisponibilité de certains éléments, l'approche structurelle peut être esquissée et permettra de dégager les traits spécifiques de l'économie guyanaise et d'apprécier son fonctionnement d'une manière plus concrète.

PART DES DIFFÉRENTS SECTEURS DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DE LA GUYANE.



(I) François PERROUX : "Les comptes de la Nation" Collection Progrès, P.U.F. p. 6

La répartition sectorielle du produit intérieur brut met déjà en relief la dualisme de l'économie guyanaise caractérisé par le faible dynamisme de l'agriculture et des activités secondaires dont la conséquence est l'accentuation de la dépendance vis à vis de l'extérieur à travers l'extension du secteur commercial et du secteur administratif.

o
o o

L'économie guyanaise se présente donc sous un double aspect :

Une économie improductive et désarticulée.

Une économie déséquilibrée et dépendante.

o
o o

CHAPITRE I - UNE ECONOMIE IMPRODUCTIVE ET DESARTICULEE

L'économie guyanaise se caractérise par la modicité de ses activités agricoles, minières et industrielles et par le manque de liaison entre ces différents secteurs.

- Section I - Le faible rendement du secteur agricole

La valeur ajoutée de l'agriculture s'élève à 2,6 millions de francs (I) en 1952 et à 5,58 en 1961 ce qui représente une augmentation de 115%. Cependant sa part dans le produit intérieur brut ne subit qu'une modification sensible. Elle est de 7% en 1952 et de 8% en 1961. Cette situation s'explique par le fait que l'agriculture n'occupe que 3.900 hectares sur un territoire de 90.000 kilomètres carrés, qu'elle n'est pas diversifiée, que sa productivité reste encore à un niveau très bas ainsi que le montre l'étude des statistiques de la production végétale et animale.

I - La production végétale

En 1948, les surfaces cultivées étaient évaluées à 3.000 hectares, elles n'ont progressé que du tiers environ en 1963 puisqu'elles n'occupent que 3.900 hectares pour l'ensemble des cultures vivrières et industrielles.

A - Les cultures vivrières

Les statistiques disponibles ont permis de retracer l'évolution de leur production en prenant pour base les années 1948, 1952, 1963.

(I) Il s'agit de Francs courants

	1948		1952		1963	
	Nombre d'hectares	Production en tonnes	Nombre d'hectares	Production en tonnes	Nombre d'hectares	Production en tonnes
Tubercules divers	1300	13.000	1800	13.000	1880	26.800
Riz	"	83	"	"	310	617
Bananes	40	350	50	60	365	4.200
Légumes divers	19	81	40	400	166	904
Maïs	220	220	300	200	430	405
Total	1579	13.734	2.190	13.660	3151	32.926

Bien que pour certaines cultures ces chiffres ne soient que des estimations grossières faites par les services agricoles, ils autorisent certaines remarques :

1) - Si la production vivrière s'est accrue de 100% entre 1952 et 1963 c'est à dire six fois plus vite que la population au cours de la même période et que certaines cultures comme le riz et la banane semblent se développer, elle ne parvient pas encore à combler son retard et à satisfaire la demande intérieure.

2) - Son état s'explique en grande partie par les difficultés de commercialisation des denrées. Les cultivateurs sont conduits à restreindre leur production d'autant plus qu'ils se heurtent à des problèmes d'évacuation, de conservation et d'écoulement qui ont de profondes répercussions sur les prix.

B - Les cultures industrielles.

S'étendant sur 800 hectares environ, elles représentent 20% des surfaces cultivées. Pendant longtemps elles se réduisaient presque exclusivement à la canne à sucre.. Depuis trois années le lancement de la culture de l'ananas a donné des résultats assez probants. Sa production a subi une augmentation de 50% entre 1960 et 1963; celle de la canne à sucre, qui reste étroitement dépendante du petit contingent d'alcool pur accordé à la Guyane, s'est accrue de 67%. - L'exploitation des noix de coco

est encore au stade de l'expérimentation.

	1948		1960		1963	
	Nombre d'hectares	En tonnes	Nombre d'hectares	En tonnes	Nombre d'hectares	En tonnes
Canne à sucre	360	18.000	400	22.000	570	30.000
Ananas	"	"	13	350	35	810
Noix de cocos	"	"	"	50	"	75

Les statistiques de la production agricole dévoilent la régression complète de cultures comme le coton, le café, le cacao qui, en 1836, formaient une part importante des exportations de la Guyane.

La faiblesse de la production végétale tient :

I) - A la nature des exploitations agricoles qui sont généralement des micro-exploitations familiales consacrées pour la plupart à des cultures vivrières :

- "l'abattis de savane", situé à proximité de la maison d'habitation, qui résulte du défrichement de la savane composée de hautes herbes et de broussailles.

- "l'abattis grand bois", localisé en pleine forêt, après l'abattage des arbres, dans lequel se pratique une culture extensive et itinérante sur brûlis.

L'expérience acquise ne réussit pas toujours à vaincre les obstacles découlant du manque de formation professionnelle. Les techniques culturales restent rudimentaires et ne s'améliorent que lentement. Le défaut de recherches préalables sur le choix du type de culture à partir de données pédologiques et sur la dimension de l'exploitation en vue d'un rendement optimal, l'inexistence de toute comptabilité et de toute étude de marchés, entraînent la faillite de nombreuses entreprises. Ces problèmes se sont posés avec acuité lors du lancement de la culture de l'ananas et de la banane.

2) - A la dispersion des exploitations agricoles sur une vaste surface du territoire sans liaisons directes avec les principaux centres à cause de la déficience des moyens de communication. Elles sont difficilement accessibles par les divers services techniques qui ne disposent ni du matériel ni du personnel suffisants. L'agriculteur guyanais doit lutter souvent par ses propres moyens contre divers fléaux dont le plus dangereux est la fourmi manioc : "Elle est nuisible sans relâche à longueur d'année. Dans son aire de dispersion, on a pu estimer ses dégâts à environ cinq milliards de francs... La destruction de la fourmi constitue un problème national dans les pays d'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud (1). En Guyane elle entrave sérieusement le développement de la production agricole..". Enfin pour souligner encore une fois l'importance réelle du fléau en question, nous rappellerons un proverbe brésilien qui peut aussi bien s'appliquer à la Guyane française : "Ou le Brésil tuera la fourmi, ou la fourmi tuera le Brésil" (2).

3) - Aux débouchés réguliers qui ne lui sont pas garantis à cause de l'étroitesse du marché qui arrive rapidement à saturation pendant les récoltes et de la concurrence des produits importés.

II - La production animale

Le cheptel guyanais se compose d'environ 10.000 têtes de bétail dont l'importance numérique est comparable à celle des bovins en 1835. Il ne peut supporter qu'un taux d'abattage limité et de ce fait il ne réussit pas à couvrir la demande intérieure. D'après les estimations des services vétérinaires les bovins constituent 30% du troupeau et les porcins près de 60%.

(1) cf. D. BLANCHE : "La fourmi manioc aux Antilles et en Guyane française". Revue Phytoma. Défense des cultures. Décembre 1960 - Janvier 1961.

(2) cf. H. FLOCH et A.M. GELARD. archives de l'Institut Pasteur de la Guyane française et de l'Inini. Publication n° 358. Avril 1955 - p. 4.

	1840	1855	1958	1963
Bovins et Bubalins	9170	5691	2840	3499
Porcins	1841	4850	5000	6032
Equidés { chevaux ânes	93	80	60	87
Caprins et ovins	907	392	900	1105
Total	12011	11013	8800	10723

L'élevage n'a jamais été prospère. Le troupeau depuis 1840 s'est toujours maintenu autour de 10.000 unités. Par voie de conséquence cette situation se reflète dans les productions d'origine animale qui demeurent encore étriquées.

Produits	1960	1961	1962	1963
Lait (hl)	700	740	800	840
Crème (Kgs)	300	300	280	310
Beurre (Kgs)	1.000	1.000	700	900
Oeufs (Nbre)	470.000	480.000	1.300.000	1.400.000

La stagnation de l'élevage a de multiples causes parmi lesquelles il faut retenir :

1) - L'inadaptation des techniques d'élevage ; l'alimentation exclusive du bétail à partir du pâturage naturel a des incidences fâcheuses durant les saisons sèches ; elle entraîne une mortalité élevée, une perte de poids chez les adultes et elle trouble la croissance des jeunes bêtes.

2) - L'insuffisante protection des animaux : l'isolement des centres d'élevage du à l'indigence de l'infrastructure actuelle à laquelle s'ajoutent la résistance du milieu traditionnel et les moyens de lutte limités ou inadéquats, empêche de combattre efficacement certaines maladies courantes comme la rage paralytique qui

frappe le bétail.

3) - L'absence de coordination entre l'élevage et l'agriculture dont les intercommunications ne sont pas encore établies d'une manière rationnelle pour pouvoir provoquer une émulation réciproque.

o
o o

L'agriculture guyanaise n'apporte donc qu'une modeste contribution à la formation du produit intérieur brut à cause de sa faible productivité. Elle repose surtout sur des micro-exploitations, éloignées, les unes des autres la plupart du temps, dont les techniques sont encore rudimentaires, l'outillage désuet. Privées d'une assistance technique et financière régulière, de débouchés assurés, ces entreprises ne sont pas en mesure d'élever le rendement tant de la terre que de l'homme. Au cours de ces dernières années elles ont du, en outre, supporter le contre-coup de l'exode rural provoqué en partie par la concurrence des importations de produits de consommation d'origine végétale et animale.

o
o o

- Section II - Un secteur minier et industriel embryonnaire.

Il est difficile de dégager son importance dans le produit intérieur brut car deux postes regroupent ses activités avec plus ou moins d'exactitude :

I) - Le poste "Secteur divers" qui n'est pas homogène car il retient :

- D'un côté l'artisanat et la petite industrie (distilleries, ébénisteries, boulangeries, industries du froid, etc...)

- De l'autre des services comme les banques et les spectacles. - Sa valeur ajoutée passe de 4,87 millions de francs en 1952 à 9 millions en 1961, ce qui correspond à une augmentation de 75%. Sa part dans le produit intérieur brut traduit son immobilisme puisqu'elle reste égale à 12%. Ces observations n'informent pas sur le rôle que tiennent les activités de transformation dans la constitution du produit intérieur brut.

2) - Le poste "Bâtiment et travaux publics" qui ne rend compte que de l'activité propre de ce secteur. La détermination de sa valeur ajoutée est ainsi plus aisée

Les données des comptes économiques complétées par l'analyse des statistiques minières et industrielles fait ressortir :

- l'instabilité des activités extractives
- le développement de l'industrie du bois et des conserveries.
- la prédominance des "Bâtiments et travaux publics".

o
o o

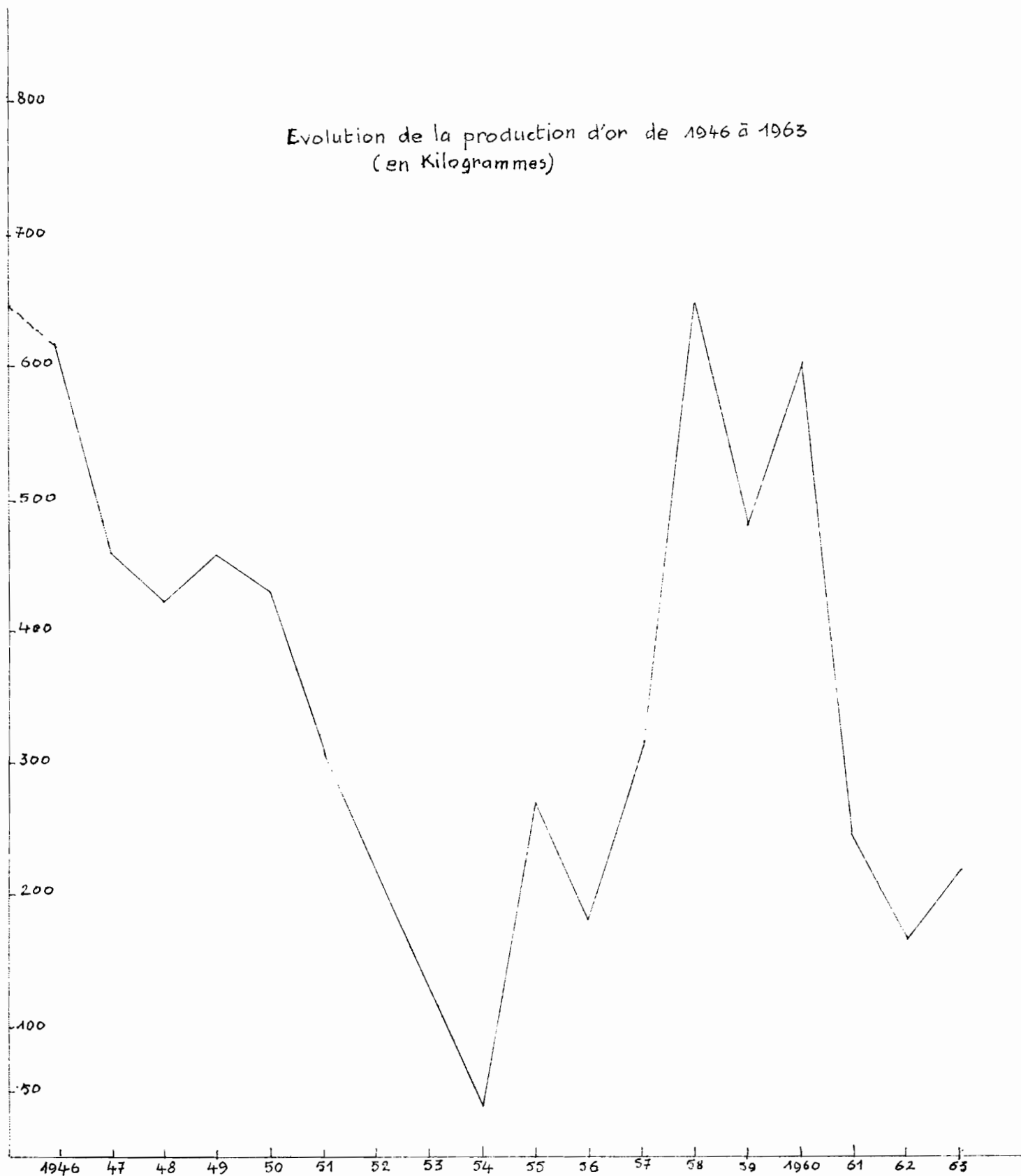
I - Une production minière fluctuante

I) - L'or

Son extraction demeure la principale activité minière de la Guyane. La perméabilité des frontières et l'impossibilité d'instaurer un contrôle strict ne permet pas d'évaluer avec précision la production annuelle. Depuis 1945 elle a subi de multiples variations :

- Entre 1945 et 1954, elle est dans une phase descendante. De 642 kilogrammes, elle tombe à 54.
- A partir de 1954, elle entre dans une phase ascendante dont le sommet se situe en 1958 avec 649 kilogrammes.
- Depuis 1959, une tendance à la baisse s'est dessinée.

Evolution de la production d'or de 1946 à 1963
(en Kilogrammes)



La production d'or est très menacée (I). En 1962, à la suite de l'épuisement du placer Boulanger, la "Société de développement et de génie rural" ferma ses portes. A la fin de l'année 1963, la "Société Nouvelle de Saint Elie et Adieu Vat" dont le placer accessible seulement par voie aérienne et le matériel obsolète grevaient lourdement le budget d'exploitation, a été mise en faillite. 80 salariés et une collectivité de 250 personnes qu'elle faisait travailler indirectement se sont retrouvés brutalement privés de leur source de revenus. -

Plusieurs éléments se sont conjugués pour faire chuter la production :

- l'épuisement des gîtes alluvionnaires qui n'a pas été relayé par de nouvelles découvertes.

- la disparition progressive des orpailleurs individuels depuis 1955 sous l'effet d'une part de l'installation de sociétés sur des concessions octroyées au titre de la recherche ou de l'exploitation ; d'autre part de la baisse du pouvoir d'achat de l'or. Leur production journalière équilibrant tout juste leur budget, ils préfèrent s'orienter vers d'autres emplois.

- les difficultés inhérentes à la mise en exploitation d'un gîte aurifère à l'intérieur du pays : le manque de voie ^{de} pénétration jusqu'à proximité des mines et d'un matériel adapté aux tâches requises élèvent considérablement les coûts de production.

2) - La colombo-tantalite

A côté de l'or des renseignements concernant l'extraction de ce minéral se retrouvent périodiquement dans les statistiques de la production minière. De 1955 à 1956 il a fait l'objet d'une exploitation artisanale. La production avait été respectivement de 10.000 et 6.700 kilos. En 1963, elle est de 2282 kilos.

(I) Aucune mention n'est faite dans les statistiques douanières pour l'année 1964.

3) - Il existe quelques carrières de pierre qui alimentent le marché local et qui exportent, certaines années, une partie de leur production vers le Surinam.

II - Le développement de la production forestière et des pêcheries.

sont

Ces deux secteurs en progrès constants grâce aux études concluantes faites sur les ressources forestières et la richesse de la faune marine qui ont attiré quelques entreprises tant métropolitaines qu'étrangères en Guyane.

A - La production forestière.

I) - L'industrie du bois.

Elle est en pleine expansion depuis deux ans :

Nature	1962	1963	1964
Grumes de déroulage (m ³)	9.496	10.128	17.229
Grumes de sciages (m ³)	10.530	16.625	18.922
Total	20.026	26.753	36.151
Sciages (m ³)	5.883	6.959	8.832

Entre 1962 et 1964, la production de grumes a augmenté de 80% environ dont plus de 75% pour les grumes de déroulage et celle des sciages s'est accrue de 50%. Elle couvre largement la demande des activités annexes comme la menuiserie et l'ébénisterie. Elle s'oriente de plus en plus vers les marchés extérieurs. Elle est dotée d'entreprises modernes nouvellement installées qui travaillent sur une grande échelle. Actuellement la Guyane compte une dizaine d'entreprises forestières presque toujours doublées d'une scierie, localisées principalement dans les régions Mana-Maroni, Cayenne-Approuague. L'une des plus importantes, spécialisée dans l'exploitation des grumes de déroulage, a été créée par les "Etablissements Rougier". Elle a une capacité mensuelle supérieure à 1.000 mètres cubes.

2) - Le bois de rose et le balata

- Le bois de rose femelle est l'objet d'une exploitation artisanale. On y extrait une essence dont la majeure partie est exportée. En 1963 sa production a été de 4.513 kilogrammes.

- La gomme de balata est obtenue à partir de l'hévéa. 24.125 kilogrammes ont été recueillis au cours de l'année 1963.

Dans l'immédiat, ils ne tiennent qu'une place secondaire et leurs possibilités d'extension restent faibles.

B - Les Pêcheries

Leur essor est dû à la découverte des bancs de crevettes "Shrimps" et "Sea bob" le long des côtes guyanaises et à l'organisation rationnelle de la pêche au cours de ces trois dernières années. La production a fait un bond entre 1961 et 1963.

	1961		1963	
	Pêches industrielles	Pêches artisanales	Pêches industrielles	Pêches artisanales
Poissons (en tonnes)	1507	45	180	420
Crevettes (en tonnes)	2	98	1593	53

Elle passe de 2 tonnes à 1.593 tonnes pour les crevettes tandis que la pêche artisanale du poisson accuse une augmentation de 120%.

Trois sociétés spécialisées dans la pêche de la crevette se sont récemment installées :

- La société américaine "MANN SHRIMP", traite à Saint Laurent du Maroni, le produit de la pêche d'une trentaine de chalutiers. Elle emploie près de cent ouvriers.

- Les "Pêcheries internationales de Guyane" (P.I.D.E.G.) : société à responsabilité limitée constituée par deux sociétés américaines (1) et une société guyanaise (2). Les investissements initiaux se sont élevés à 1.750.000 francs. Elle compte 35 chalutiers et plus de 100 ouvriers.

- La "Société d'exploitation de Pêche dans les départements d'Outre-Mer" (S.E.P.D.O.M.) (3).

A elles trois, elles ont assuré 70% de la campagne de 1963.

ENTREPRISES	QUANTITES (en tonnes)
MANN SHRIMP	500
PIDEG	450
SEPDOM	60
TOTAL	1010

En dehors des pêcheries de crevettes, une ou deux entreprises se livrent à la pêche industrielle du poisson. Dans ce domaine la pêche artisanale occupe une grande place depuis la création de la Société d'intérêt collectif maritime (S.I.C.O.M.) qui groupe environ 25 pêcheurs et qui assure les besoins du marché local.

Le secteur de la pêche paraît devoir prospérer grâce à la création de chaînes de froid qui pallient les dangers de la saturation du marché et favorisent la commercialisation. Par ailleurs les exportations sans cesse croissantes de crevettes sont un indice de vitalité (4).

-
- (1) La Henderson Portion Pak de Corral Gabler de Californie. 1.500 parts.
la Fritz Toomer Packaging Company de Greeport-Texas- 500 parts.
- (2) Cette société, la C.O.P.E.M.A.G. possède 500 parts.
- (3) Cette société a cessé de fonctionner depuis quelque temps pour des raisons financières...
- (4) En 1964, 71 tonnes ont été exportées vers la France pour une valeur de 558 millions de francs. Cependant la majeure partie de la production s'oriente vers les Etats-Unis (voir p. 43 ; nota I)

III - La prédominance du secteur "Bâtiment et Travaux Publics"

Son développement est étroitement rattaché aux dépenses d'équipement consenties par le fonds d'investissement pour les départements d'Outre-Mer (F.I.D.O.M.), la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.) et divers ministères. Sa part dans le produit intérieur brut a varié entre 4 et 6% de 1952 à 1961. Elle est légèrement inférieure à celle de l'agriculture. Le recensement du nombre d'entreprises créées depuis 1954 et du nombre d'ouvriers employés aide à mesurer son dynamisme.

	1954	1959	1964
Nombre d'entreprises	38	35	54
Nombre d'employés	609	946	1189

En dix ans, 16 entreprises nouvelles ont été créées et la main-d'oeuvre employée a presque doublé. Cela s'explique par les travaux d'infrastructure en cours dans le cadre du plan d'équipement et par la construction de nouveaux logements.

La plupart des entreprises ont leur siège en Guyane. Les quatre plus importantes sont des filiales de sociétés métropolitaines. Elles emploient à peu près 40% des ouvriers du secteur (I).

(I) Au 1er Mars 1964.

Entreprises	Nombre de Travailleurs
Compagnie française d'entreprises	280
Société Eau et Assainissement	120
Société antillaise des travaux et d'entreprises	40
Société guadeloupéenne d'entreprises et des travaux	30
Total	470

L'extension des "Bâtiments et travaux publics" a favorisé le lancement d'entreprises annexes surtout dans le domaine des matériaux de construction. Un exemple est la constitution de la "Société Céramique de la Guyane" équipée pour la fabrication des briques pleines et creuses. Toutefois, il faut reconnaître que le rythme d'activités de ce secteur est très variable parce qu'il est commandé par le volume des crédits d'équipement octroyés annuellement à la Guyane.

En dehors de ces trois branches, il doit être fait mention de la production de quelques entreprises de fabrication de pâtes alimentaires, de boissons gazeuses travaillant pour le marché intérieur, et particulièrement de celle de deux distilleries liées au maigre contingent d'alcool pur accordé à la Guyane dont les exportations ont atteint 745.000 francs en 1963 pour 2008 hectolitres d'alcool pur.

o
o c

Ce rapide tableau du secteur minier et industriel montre bien son atrophie. Si l'implantation d'unités industrielles a été encourageante au niveau de l'exploitation forestière et de la pêche, il n'en a pas été de même dans les autres branches. C'est le cas de la "Société Laforest" dont la chaîne de montage de crayons à bille destinés au marché sud-américain, n'a pas réussi à trouver son équilibre après quatre années de fonctionnement. Un fait primordial est que toutes ces unités ne sont pas

reliées entre elles et n'ont que peu d'effets d'entraînement. Il n'existe pas au sein de l'économie guyanaise un véritable pôle industriel capable de créer l'environnement et la complémentarité nécessaires à la transformation et à la diversification de la production. Les points de rencontre avec l'agriculture sont ainsi très rares.

o
o o

- Section III - L'insuffisance des liaisons entre l'agriculture et les autres secteurs

Dans les pays sous-développés "les courants des divers produits et des divers services ne sont pas ou sont mal intercommunicants". Les auteurs qui ont essayé d'établir des tableaux d'échange interindustriels dans ce contexte se sont heurtés à cette difficulté majeure (1). Le Professeur Elias Cannagé définit ce dualisme économique "comme toute juxtaposition, tout fossé qui s'établit respectivement soit entre une région et le reste du territoire, soit entre deux systèmes ou secteurs, soit entre groupes sociaux à l'intérieur d'une aire spatiale déterminée telle que la nation. Les points de contacts sont limités ; les liens sont rompus et les transmissions fréquemment imparfaites" (2).

Il est possible de saisir ce phénomène au sein de l'économie guyanaise à partir des consommations intermédiaires mais auparavant il est prudent d'émettre quelques observations sur leur validité (3).

-
- (1) Peacock et Dossers ont élaboré un tableau de 186 entrées pour le Tanganyka en 1954. 8 avaient une signification. Seers s'est heurté à ces problèmes au Ghana : 5 entrées sur 36 avaient un sens.
cf. "In put - out put analysis in under developed country : a case study", in the Review of economics studies, vol. XXV
- (2) Elias Cannagé - Economie du développement. PUF. P. 61
- (3) La consommation professionnelle ou consommation intermédiaire intéresse l'ensemble des produits qu'un secteur achète aux autres pour les incorporer à des produits plus élaborés dans le cycle de production annuel "Cf. Jean MARCHAL. "Nouveaux éléments de comptabilité nationale" 1962 - Ed. Cujas, P. 498.

I - Les dangers de l'utilisation des consommations intermédiaires pour apprécier la désarticulation

Le moyen le plus commode pour pouvoir mesurer le degré d'interdépendance des secteurs entre eux est de se référer à l'effet d'amont que traduit l'importance des inputs par rapport aux outputs (I), c'est à dire :

consommation intermédiaire

Valeur ajoutée + consommation intermédiaire.

A.O. HIRSCHMAN montre que s'il existait des informations statistiques homogènes, il aurait été intéressant de "classer les pays d'après la proportion des transactions intersectorielles par rapport à la production totale" (2).

L'emploi de cet instrument en vue d'apprécier la désarticulation d'une économie appelle certaines réserves qui ont trait aux coefficients techniques à partir desquels sont établis les consommations intermédiaires.

1) Si le "calcul des coefficients de production a pour but d'exprimer le fait que pour obtenir un produit, il faut dans l'état de la technique en usage dans l'économie considérée, utiliser à titre de consommation intermédiaire, une quantité déterminée d'un autre produit" (3), cela suppose que les branches doivent regrouper des activités homogènes pour que les résultats obtenus aient une signification.

2) Dans les pays sous développés la rareté des informations statistiques oblige ceux qui élaborent les comptes économiques à ne retenir que des secteurs recouvrant des activités multiples et fort différentes. Par exemple, dans les travaux intéressant la Guyane :

(I) L'effet d'aval que traduit l'importance des ventes par rapport à la production est moins probant.

(2) A.O. HIRSCHMAN. Stratégie du développement économique, p. I28 et ss.

(3) J. MARCHAL, op. déjà cité, p. 5I6-5I7.

- le poste "secteurs divers" réunit à la fois l'artisanat, la petite industrie (boulangerie, ébénisterie, distilleries, etc) et des services comme les banques et les spectacles.

- le poste "commerce et transports" amalgame deux activités dont la nature diffère à plusieurs titres.

Tous ces éléments recommandent de ne pas perdre de vue le contenu des concepts au cours de l'utilisation qui peut en être faite.

II - L'application à l'économie guyanaise

Un essai d'élaboration d'un tableau de consommation professionnelle unitaire a été effectué pour la Guyane (I).

Malgré le regroupement d'activités diverses dans le cadre des postes retenus, la ventilation des achats par rapport à la production-entre, d'une part, les biens et services importés et d'autre part ceux qui sont obtenus sur place - met bien en évidence quelques traits particuliers du fonctionnement de l'économie guyanaise.

I) L'agriculture n'a qu'une médiocre partie de sa production qui est commercialisée. Par ailleurs, elle ne consomme que peu d'énergie, de produits industriels et de services comme ceux des bâtiments et travaux publics. C'est là une conséquence de son faible développement car tout progrès entraînerait "des achats considérables à d'autres secteurs, de semences, d'engrais, d'insecticides, et d'autres inputs courants, sans parler des machines et des véhicules" (2).

(I) cf. Esquisses comptables des départements d'Outre-Mer (1961-1962) - S.E.D.E.S.

(2) A.O. HIRSCHMAN. op. déjà cité p. 129.

Produits	Secteurs	Agri- culture	Batiment et travaux publics	Commerce et transports	Activités diverses	Entrepri- ses publiques	Adminis- trations
<u>A - Produits locaux</u>							
Produits agricoles et ali- mentaires		16,00	-	-	4,80	-	-
Energie et matières premiè- res		0,90	2,50	0,70	6,80	0,20	3,40
Produits industriels - Bâ- timents et T.P.		0,30	0,50	0,60	0,40	0,20	1,30
Services		0,30	13,60	5,00	2,20	1,70	7,10
<u>B - Produits importés</u>							
Produits agricoles et ali- mentaires		-	-	-	11,70	9,60	14,30
Energie et matières premiè- res		3,00	17,70	2,50	9,50	2,20	44,50
Produits industriels Bâtiments et T.P.		3,00	16,20	6,70	7,90	7,60	16,70
Services				2,20			12,70
% Total des inputs par rapport aux outputs		23,50	50,50	17,70	43,30	21,50	
Total des achats des administrations							100%

2) S'il n'est pas possible de décontracter certains postes tels que le "secteur divers" et celui des "commerce et transports" pour saisir les liaisons d'amont de certaines branches, l'importance des achats de produits importés par rapport aux produits locaux prouve bien que l'économie guyanaise est essentiellement tributaire de l'extérieur.

o
o o

Il résulte de cette première approche que l'agriculture ainsi que les activités minières et industrielles ont une capacité productive très restreinte et vivent quasiment en vase clos. Cette situation paralyse le développement de l'économie guyanaise et provoque de graves déséquilibres qui apparaissent nettement dans l'extension disproportionnée de l'extérieur et de l'administration dans la vie du pays.

o
o o

CHAPITRE II - UNE ECONOMIE DESEQUILIBREE ET DEPENDANTE

Le faible dynamisme de l'industrie et de l'agriculture place l'économie guyanaise dans un état de dépendance vis à vis de l'extérieur et l'expose à de profonds déséquilibres structurel. C'est une des caractéristiques fondamentales qui découlent de sa désarticulation. Le professeur Elias GANNAGE insiste en ces termes sur ce fait :

"L'économie sous-développée dans la mesure où elle est incapable de résorber le système traditionnel de stagnation ne saurait connaître de croissance harmonisée. Dans son fonctionnement elle sera en état de dépendance ou de ses investissements" (I).

L'étude du commerce extérieur et du financement de l'activité économique de la Guyane fait ressortir deux déséquilibres fondamentaux que révèlent :

- 1) - le déficit de la balance commerciale
- 2) - l'importance du secteur "Administration".

- Section I - Le déséquilibre de la balance commerciale

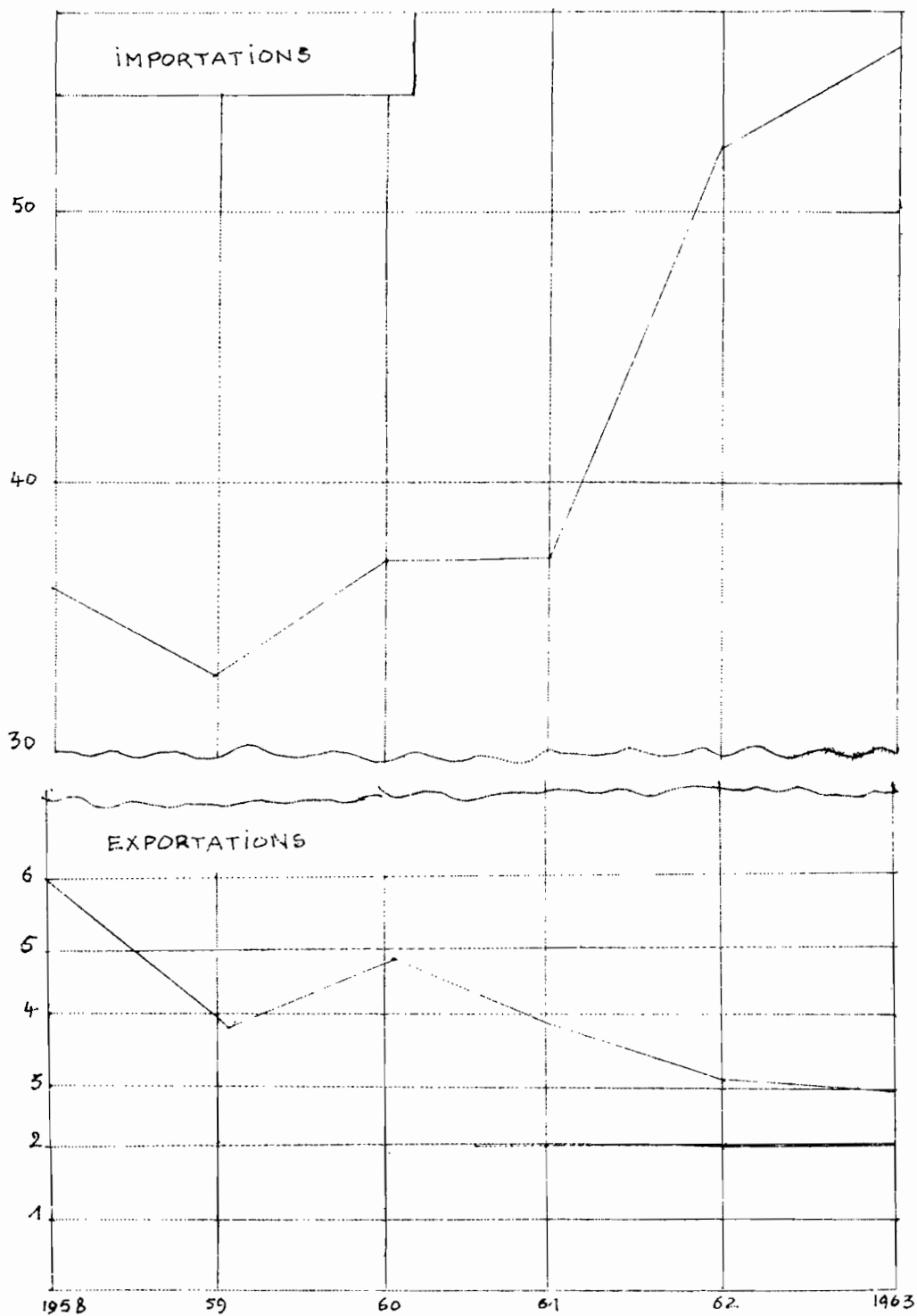
Au cours de la période qui s'étend de 1958 à 1963 la balance commerciale accuse un excédent sans cesse grandissant des importations sur les exportations. Alors que les importations augmentent pendant la période considérée de 60% en valeur et de 89% en quantités ; les exportations diminuent de 23% en valeur et de 21,3% en quantités. En passant de 16% à 6,12% le pourcentage de couverture des importations par les exportations subit une baisse de l'ordre de 62%. La représentation graphique éclaire bien ce fait qui situe excellemment le bas niveau de développement de l'économie guyanaise.

(I) Elias GANNAGE - op. déjà cité - p. 78.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

Exprimée en valeur de 1958 à 1963

(millions de francs)



A elle seule, cette première investigation ne peut pas permettre d'appréhender valablement tous les problèmes que pose le déficit de la balance commerciale. Il faut procéder, d'une part, à l'analyse de la composition des importations et des exportations, ainsi que de l'orientation des flux commerciaux ; d'autre part, à l'appréciation des effets de ce déficit.

I - Etude structurelle de la balance commerciale.

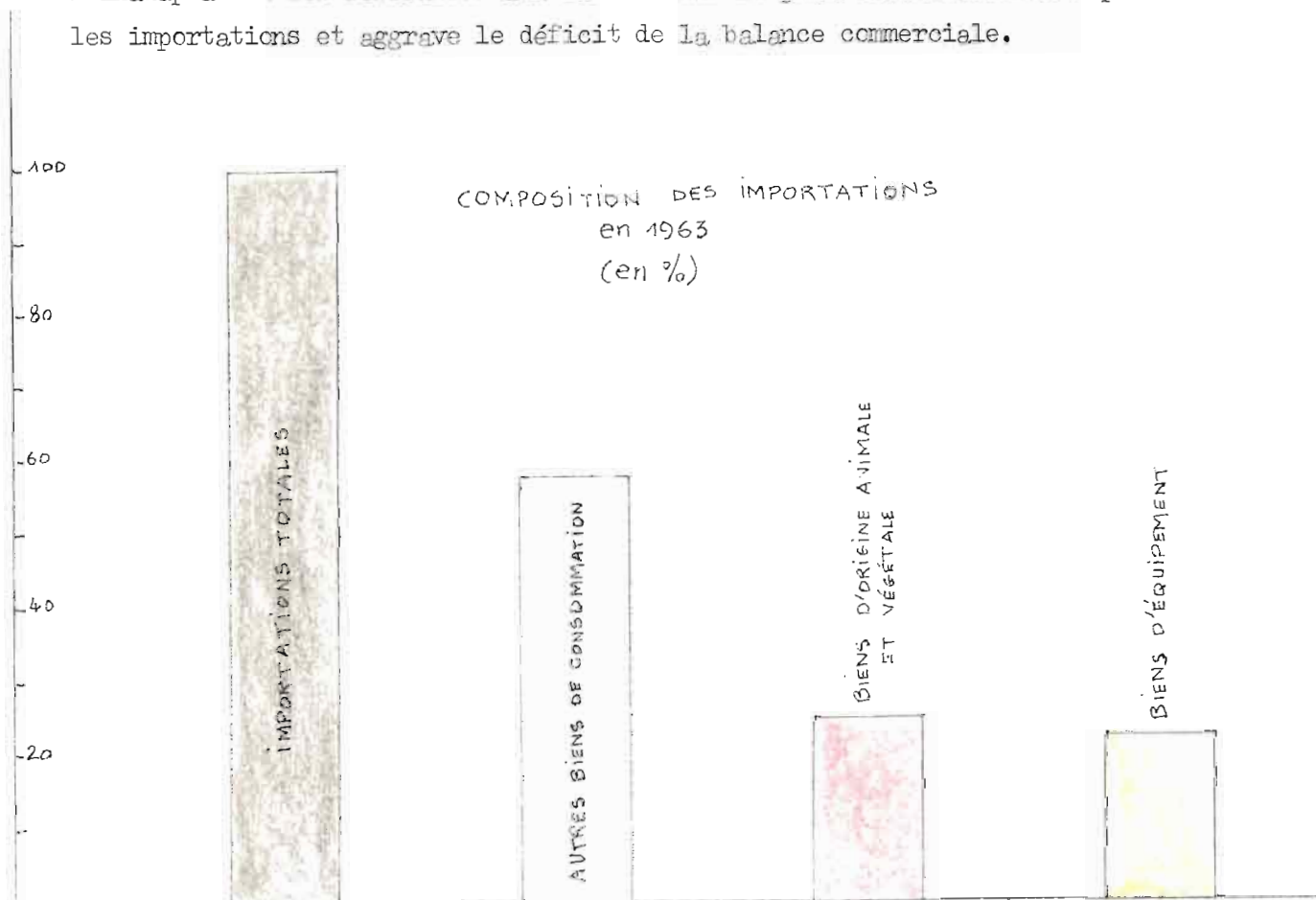
A - Structure par produits du commerce extérieur

I) Les importations de la Guyane se traduisent :

a) par une forte proportion de produits alimentaires d'origine animale et végétale. En 1963 sur une valeur globale de 55.398 milliers de francs, ils représentent 25%. Les principales importations intéressent :

Nature du produit	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
Bovins vivants	381	769
Viandes et abats frais ou réfrigérés	138	872
Viandes salées	113	294
Légumes frais ou réfrigérés	899	1007
Maïs	271	136
Riz	770	531
Poissons salés ou réfrigérés	129	296
Total	2601	3905

L'inadaptation des ressources aux besoins sur le plan alimentaire se répercute sur les importations et aggrave le déficit de la balance commerciale.



b) par la part modeste des biens d'équipement qui a été de 23%. Elle a subi une progression de 17% par rapport à 1961. Cela s'explique par le développement des "Bâtiments et travaux publics", des pêcheries et l'installation du Service militaire adapté orienté vers la mise en place d'une infrastructure de base. L'économie toute entière peut tirer des avantages de ce type d'importation à condition qu'il soit employé rationnellement en vue de la production immédiate ou future. Les principaux biens d'équipement importés en 1963 se présentent ainsi :

Nature du produit	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
Tracteurs	45	216
Machines agricoles	13	100
Matériel frigorifique	114	1044
Autres machines	335	3225

2) - Les exportations sont très faibles et portent sur quatre produits qui subissent un premier stade de transformation limitée :

Nature du produit	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
Rhum	314 (2008 hl)	747
Essence de bois de rose	3	128
Bois bruts ou équarris	6531	805
Or natif	"	382

Les exportations de crevettes qui ont été assez importantes puisque la majeure partie de la production est expédiée vers les Etats Unis, n'ont pas été signalées dans les statistiques du commerce extérieur (I).

Entre 1958 et 1963, une modification profonde est intervenue dans leur part respective au regard de l'ensemble des exportations, à la suite du ralentissement de l'extraction de l'or et le développement de l'industrie forestière.

(I) Les exportations de crevettes ont été les suivantes : 1962 : 139 tonnes ; 1963 : 1671 tonnes ; 1964 : 1890 tonnes.

Pourcentage par rapport à la valeur totale des exportations

Produits	1958	1963
Or	50	11
Rhum	9	21,8
Bois	16	23,5
Essence des bois de rose	1,6	3,7

Après avoir tenu la première Place avec un taux de 50% l'or ne vient plus qu'à la troisième place avec 11%, surclassé par le bois 23,5% et le rhum 21,8%.

B - L'orientation des flux commerciaux

I) - La structure géographique des importations.

En 1963, les importations de la Guyane se sont réparties de la façon suivante entre les principaux fournisseurs et les pays voisins :

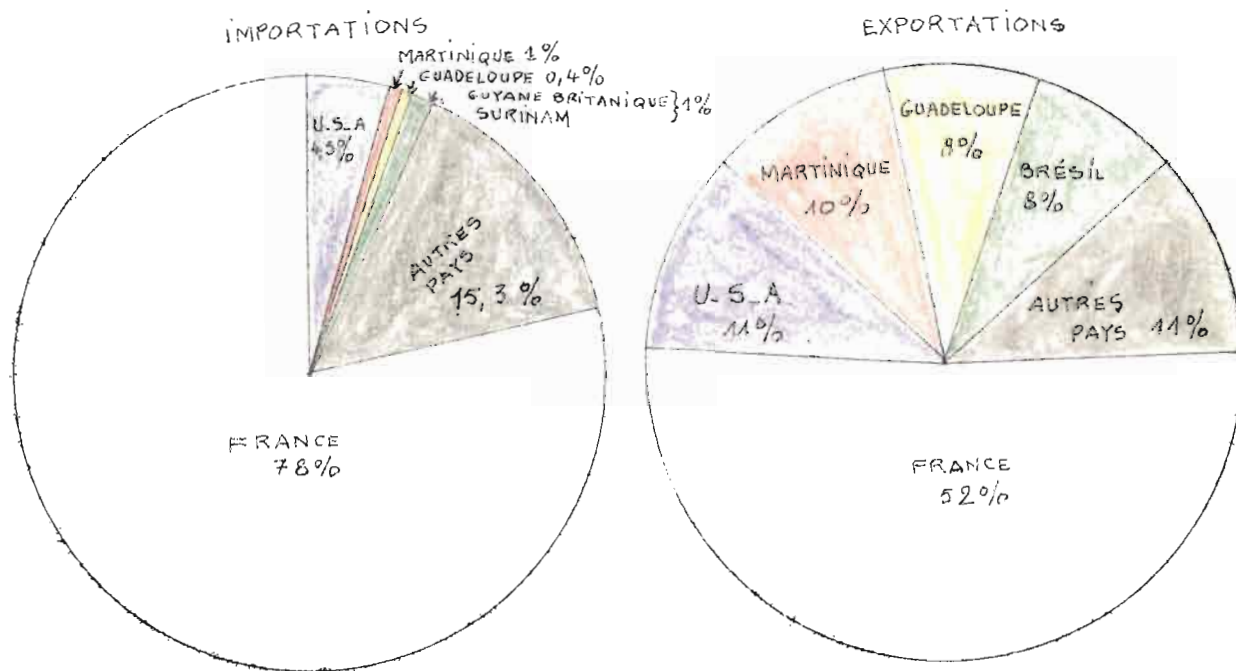
Pays	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
France	19.405	43.495
Etats-Unis	794	2435
Indes Occidentales	11.237	2351
Brésil	416	846
Martinique	264	612
Surinam	624	534
Guadeloupe	268	240
Guyane Britannique	7	181
Divers	4735	5144
Total	37.740	55.838

La France domine incontestablement le commerce d'importation puisqu'elle arrive au premier rang avec un taux:78%. Les autres pays de la zone franc n'y participent que modestement : Martinique 1% -- Guadeloupe 0,4%.

Les Etats Unis occupent la seconde place avec les Indes Occidentales en assurant 4,3% des importations.

Il n'existe que peu de relations commerciales avec les pays voisins : le Brésil contribue pour 1,3%, la Guyane britannique et le Surinam réunis pour moins de 1%.

Répartition en valeurs des Importations et des Exportations entre les clients et les fournisseurs de la Guyane en 1963



2) - La structure géographique des exportations

Elles se ventilent de la façon suivante entre les principaux clients et les pays voisins :

Pays	Quantités en tonnes	Valeur en milliers de francs
France	1559	1776
Etats-Unis	5025	379
Martinique	1269	349
Surinam	3518	277
Brésil	463	276
Guadeloupe	948	271
Italie	22	3
Divers	46	88
Total	12.830	3419

L'orientation du commerce d'exportation est plus diversifiée que celle des importations. La zone franc tient toujours la première place avec 83% qui se répartissent ainsi : France 52% - Martinique 10% - Guadeloupe 8% - Les exportations portent principalement sur l'or, le rhum, et le bois. Le Brésil et le Surinam viennent à égalité avec 8%. La Guyane exporte en direction de ces pays du bois, des pierres concassées et des parfums.

L'analyse de l'orientation des flux commerciaux, en dégageant la domination du commerce d'importation et d'exportation par la France, démontre l'absence d'intégration ou de coopération sur le plan économique, non seulement entre la Guyane et les pays de la zone franc de la caraïbe, essentiellement la Martinique et la Guadeloupe, mais aussi avec les pays voisins tels que la Guyane britannique et le Surinam. Cette modicité des échanges est encore un trait indéniable de l'état de sous-développement de l'économie guyanaise.

II - Les effets du déséquilibre de la balance commerciale

A - L'appréciation du déficit de la balance commerciale ne peut être faite qu'en tenant compte de la destination des biens importés. Les conséquences sur le

développement varient selon que le pays sous-développé accuse un excédent provenant de la part des biens de consommation ou des biens d'équipement. Berthil OLHIN met en garde contre la "conception ancienne selon laquelle un pays s'appauvrit en important et s'enrichit en exportant" (I). Lorsque le surplus d'importation concerne l'acquisition de biens d'équipement qui serviront à doter l'économie d'une infrastructure répondant aux exigences de la croissance et les entreprises d'un outillage nécessaire à l'augmentation de leur productivité, les aspects défavorables du déficit de la balance commerciale à court terme seront positifs à moyen et à long terme. Sous cet angle il contribue à "intensifier l'essor économique" du pays.

En ce qui concerne l'économie guyanaise l'excédent traduit un effort d'équipement puisque les biens correspondants y entrent pour 25%. Mais parallèlement les produits de consommation courante d'origine animale et végétale constituent à eux seuls 25% des importations. Les autres biens de consommation ont souvent un caractère ostentatoire : voitures personnelles, réfrigérateurs, récepteurs de radio ou autres produits de luxe. Ces remarques éclairent bien la fragilité de l'économie guyanaise qui est contrainte de tirer la majorité de ses ressources de l'extérieur. Ainsi s'explique le grossissement des activités commerciales qui est une conséquence de l'état de sous-développement.

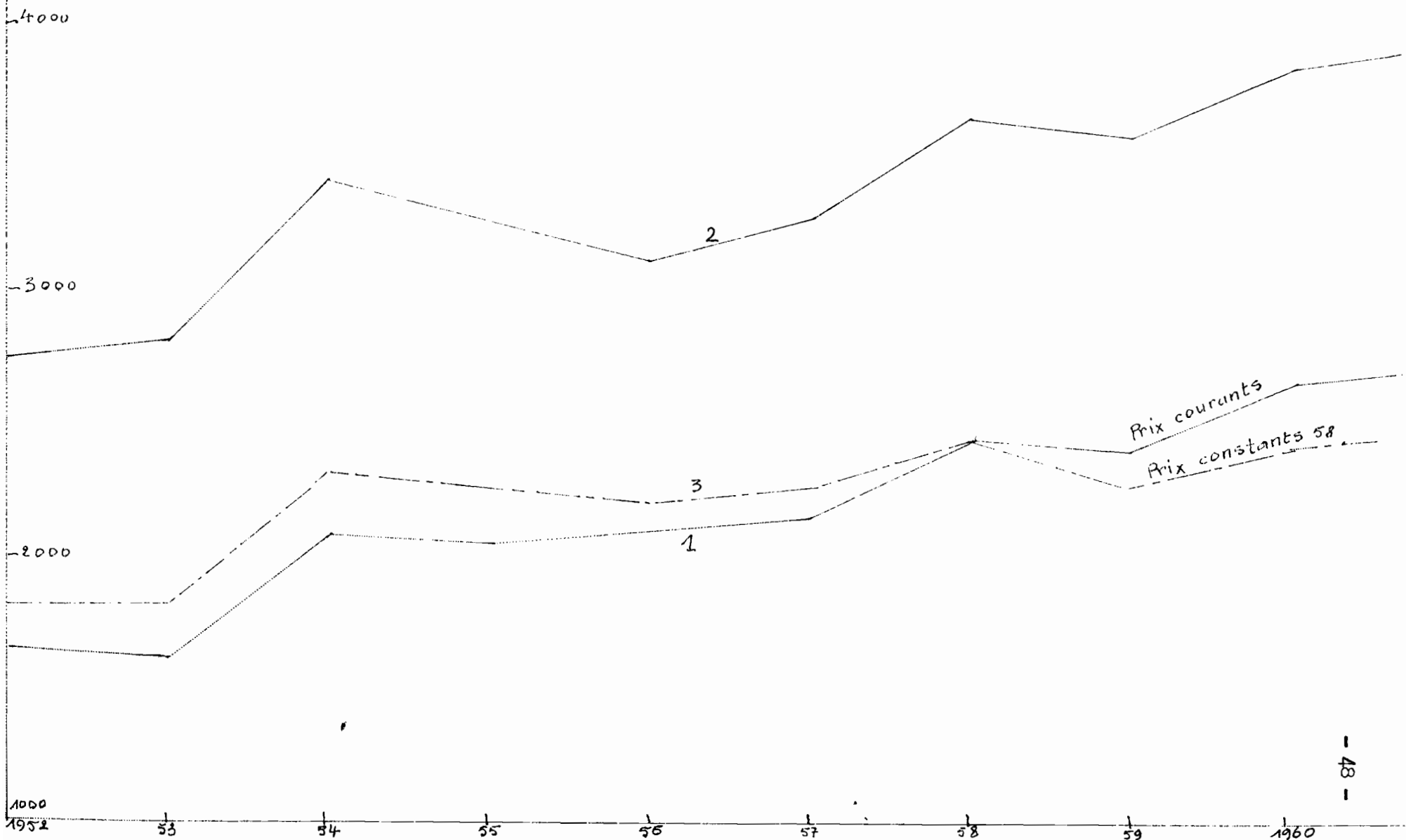
B - Le gonflement anormal du "secteur commerce et transports" a pris des proportions énormes au cours de ces dernières années. Sa valeur ajoutée s'est accrue de 73% de 1952 à 1961 et sa part dans le produit intérieur brut a atteint 40%. Elle est supérieure aux valeurs ajoutées de l'agriculture, des Bâtiments et travaux publics et du "secteur divers". Son extension s'est faite au détriment de la production locale surtout dans le domaine agricole. Il entretient tout un circuit de distribution malsain dont la multitude d'intermédiaires entraîne un accroissement des marges de commercialisation déjà lourdement grevées, d'une part, par les frais d'approche et de débarquement des marchandises ; d'autre part, par le coût des transports intérieurs et les taxes diverses perçues à l'entrée.

(I) Berthil OLHIN - La politique du commerce extérieur, Dunod 1955, p. 65-75.

Comparaison valeurs ajoutées commerce-transport (1 et 3)

avec somme : importations + exportations ± stocks (2)

millions de francs



En effet une très forte corrélation s'établit entre les valeurs ajoutées du "Secteur commerce et transports" et la somme des importations et des exportations à laquelle sont ajoutés ou retranchés les stocks pour la période comprise entre 1952 et 1961 - d'après les données disponibles. Ce secteur reste rattaché à l'extérieur mais aussi aux dépenses publiques qui déterminent toute l'activité économique guyanaise.

- Section II - Un secteur administratif entretenu de l'extérieur

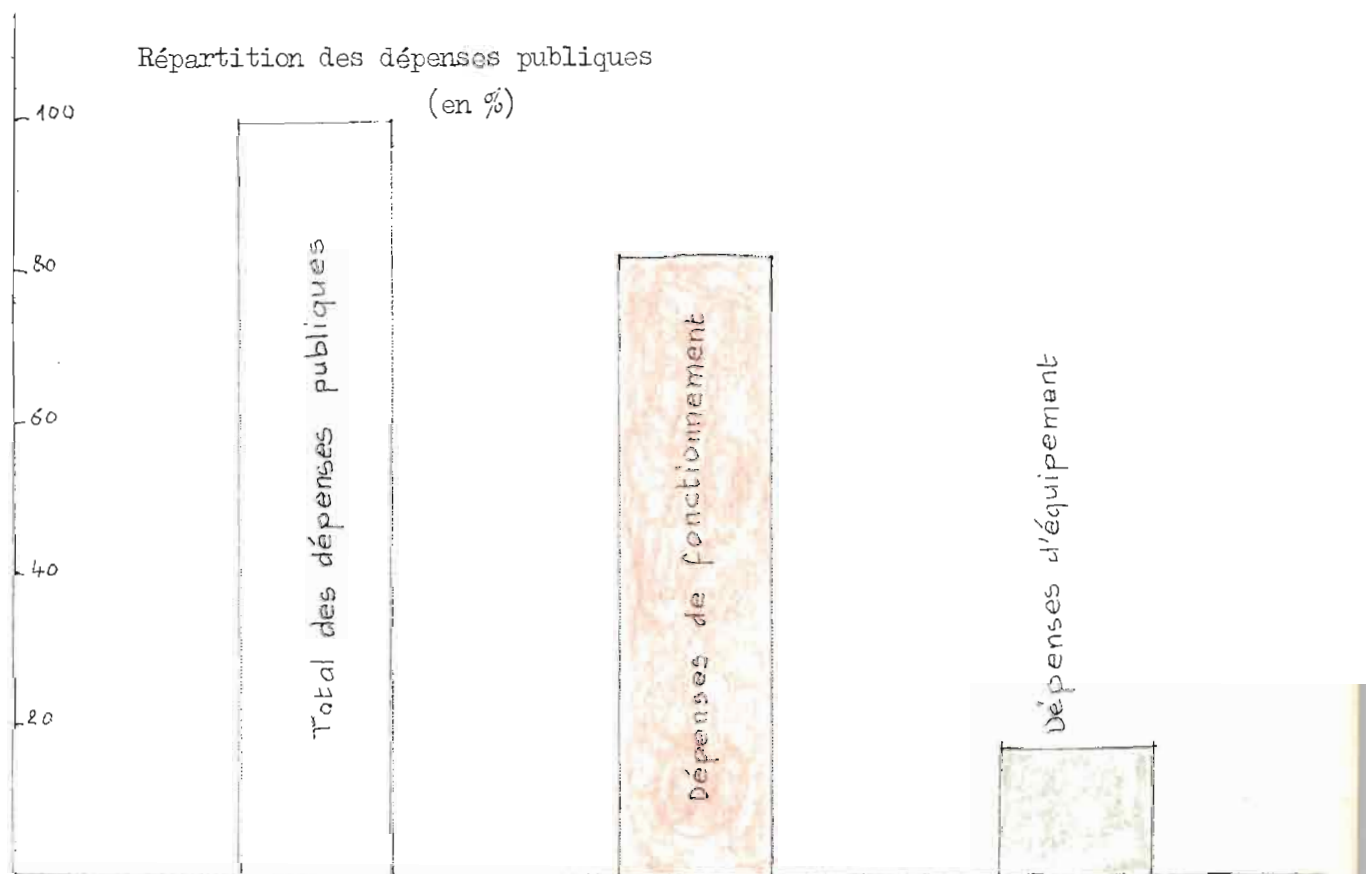
Sa position au sein de l'économie guyanaise est à la fois le "symptôme" et le "palliatif" indispensable de cette absence d'articulation. En 1961 les traitements publics représentent 25% du produit intérieur brut et la valeur ajoutée des entreprises publiques 10%. Son apport total à la formation du produit intérieur brut est donc de 35% contre 31% en 1952. Son rôle ressort bien de l'étude du compte des administrations et de l'importance du financement de l'activité économique par les fonds publics.

I - La Structure du compte des administrations

Trois traits la caractérisent en 1961 :

Postes	Valeur en millions de francs
Traitements publics et charges sociales	1900
Entretiens bâtiments et travaux publics	300
Autres consommations de biens et services	370
Transferts sociaux (dont une partie au titre des établissements d'enseignement et des hôpitaux)	1320
Deficit de l'exploitation des entreprises publiques	100
Total	4890

I) - L'importance excessive des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 82%.



Les traitements publics et les charges sociales forment 39% de cette catégorie de dépenses et les transferts sociaux 27%, soit un total de 66% pour ces deux postes.

2) - La faible part réservée à l'équipement qui se réduit à 18% :

Poste	Valeur en millions de francs
Bâtiment et travaux publics	700
Outillage	400
Total	1100

Les dépenses administratives semblent se diriger davantage vers le versement de salaires et d'aides diverses que vers les opérations en vue d'accroître la production.

3) - Les recettes ne couvrent que 25% des dépenses. Elles reflètent la situation économique actuelle qui oblige la majeure partie de la population à vivre de transferts sociaux divers ce qui la rend difficilement imposable.

II - La portée du financement public

I) - Elle se manifeste particulièrement dans le domaine de l'emploi :

Secteur	Nombre de salariés	Pourcentage
Public	2824	49
Privé	1745	30
Mixte (I)	1251	21
Total	5820	100

La répartition des ouvriers selon cette classification montre que 70% des salariés tirent leurs revenus directement ou indirectement du fonctionnement de branches alimentées par les fonds publics comme les Sociétés d'Etat, les Bâtiments et

(I) Dans le secteur mixte les capitaux proviennent à la fois des particuliers et de l'Etat.

travaux publics, les services publics, les collectivités locales etc... Le secteur privé est très étroit puisqu'il n'emploie que 30% des ouvriers. Cette observation permet de mesurer le rôle tenu par l'administration dans l'activité économique du pays.

2) - Elle apparait dans la distorsion qui existe dans le montant des salaires distribués.

Secteur	Salaires distribués en millions	en %
Public	1900	66
Privé et Mixte	980	34
Total	2880	100

Les salariés étant aussi nombreux dans le secteur public que dans les secteurs privé et mixte réunis, un rapport de 1 à 2 s'établit entre leurs revenus puisque le premier assure 66% des salaires versés et les deux autres 34%.

o
o o

Au terme de cette première approche, il est évident que l'économie guyanaise se situe à un niveau de développement très bas et qu'elle répond parfaitement à quelques traits du schéma du "pays nouvellement emprunteur" de BOGGS ou du "pays jeune débiteur" décrit dans le modèle de KINDLEBERGER.

- 1) La balance commerciale est déficitaire
- 2) La balance des capitaux se traduit par un excédent de l'apport de l'extérieur.

Années	Transferts Publics (en millions de francs)	Transferts Privés (id)	Divers (id)	Solde globale des transferts (id)
1962	39,46	- 38,09	- 0,13	+ 1,24
1963	+ 42,87	- 39,82	- 0,37	+ 2,68

3) Il existe à côté, une épargne domestique inférieure à l'investissement intérieur qui sera mise en évidence conjointement avec la rareté du facteur humain dans l'étude des éléments qui s'opposent au développement de l'économie guyanaise.

TITRE II - LES FACTEURS DE BLOCAGE DE LA CROISSANCE

Dresser l'inventaire des causes de l'état de sous-développement d'un pays donné, dans toute sa diversité et sa complexité, est une tâche délicate. Constatant toutes les difficultés qu'elle soulève, le Professeur Gaston LEDUC déclare : "Dans une certaine mesure, il est donc assez exact d'avancer que la cause principale du sous-développement c'est précisément le sous-développement lui-même... Ceci nous amène à la conception des "cercles vicieux de la pauvreté"... Tout pays serait exposé à le demeurer, car l'état de pauvreté engendre certains effets (sous-alimentation, mauvaise santé, défaut d'instruction, mentalité d'abandon, faiblesse d'initiatives, absence d'épargne) qui n'ont pas d'autre résultat que de renforcer l'état de pauvreté..." (I). Il ajoute cependant qu'il faudrait éviter de se contenter de ce schéma et qu'il conviendrait de s'attacher à la connaissance des "causes". Il montre ainsi le danger qu'il y aurait à privilégier une cause pour expliquer le phénomène, par exemple la modicité des ressources naturelles, le climat, la localisation géographique, la démographie, les institutions, les mentalités.

De nombreux freins dont l'intensité varie dans le temps et dans l'espace se combinent pour retarder la croissance de l'économie guyanaise.

- Les uns proviennent des facteurs de production ;
- Les autres sont d'ordre psycho-sociologique.

(I) Gaston LEDUC - Cours d'Economie d'Outre-Mer et du développement, p. 95.

CHAPITRE I - LES CAUSES TENANT AUX FACTEURS DE PRODUCTION

Le développement d'un pays nécessite l'existence d'une population active assez nombreuse, d'une épargne suffisante pour répondre à la demande de capital et de potentialités dans le domaine agricole ou industriel. Parmi les obstacles majeurs qui bloquent la croissance de l'économie guyanaise figurent le sous-peuplement et la faible accumulation de capital.

- Section I - Un pays sous-développé et sous-peuplé

Abordant l'étude de la population minimale non plus sous les points de vue biologique et social, mais économique, Alfred SAUVY attire l'attention sur un certain seuil de population au-dessous duquel aucun pays ne peut prétendre s'engager sur le chemin de la croissance (I).

Le sous-peuplement de la Guyane domine incontestablement tous les autres facteurs qui sont généralement avancés pour expliquer la situation économique présente. Afin de mieux cerner toutes ses incidences, une étude à la fois quantitative et qualitative de la population doit être faite.

I - Aspects quantitatifs de la population

A) - Un ensemble de micro-populations

Il n'est pas possible de commencer l'analyse du problème démographique guyanais sans mettre l'accent sur l'hétérogénéité de la population qui complique notablement toute investigation dans ce domaine. "Par population, dit Alfred SAUVY,

(I) Alfred SAUVY - Théorie générale de la population, t. I, p. 45.

il faut entendre un groupe de personnes présentant des caractères physiques, raciaux ou culturels transmissibles et suffisamment apparents pour se perpétuer distinctement grâce à la faiblesse numérique des mariages mixtes ou la forte répulsion réciproque exercée par les deux groupes" (1). En retenant cette définition, les 33.698 individus recensés en 1961 peuvent être répartis en trois groupes (2) :

1) - La population "métis" ou "créole" d'origine africaine essentiellement qui a subi un métissage assez poussé sous l'effet d'apports divers : européens, indiens, syro-libanais, chinois. En y incorporant les 3.293 Antillais anglais, elle forme près de 75% de l'ensemble.

2) - Le second groupe, évalué à 5.000 individus, se compose de "populations" qui ont conservé leur originalité ethnique. Il représente 15% de la population totale et plus de quatre "micro-populations".

Groupes	Nombre d'individus	% par rapport à la population totale
Européens	2.600	7,7
Chinois	1.482	4,5
Indonésiens	235	2,8
Syro-libanais	38	
Divers	644	
Total	4.999	15

3) - Les tribus indiennes et nègres dont les ressortissants sont estimés à 3.000 par le dernier recensement.

(1) Alfred SAUVY - Théorie générale de la population, t. 2, p. 305

(2) Cette présentation n'est pas très rigoureuse, car des subdivisions pourraient encore être établies.

a) - Les Indiens sont près de 1.200. Ceux du littoral (Galibi, Arawak et Palikour) ont tendance à se sédentariser, contrairement à ceux de la Haute Guyane (Oyampi; Emerillon, Oayana), qui vivent au stade de semi-nomadisme (1).

b) - 1.800 Nègres réunis en quatre tribus : les Boni, les Youca qui sont soumis à la juridiction française ; les Bosh et les Saramaca qui dépendent du gouvernement du Surinam (2).

Cette rapide présentation de la composition de la population de la Guyane ne peut qu'aider à une meilleure compréhension du problème démographique. Ici se posent des questions de fécondité différentielle qu'il serait nécessaire d'approfondir selon qu'il s'agit des "créoles", des tribus nègres, des Indiens du littoral en progression par rapport à ceux de l'intérieur menacés par la constitution d'isolats "trop minces pour se perpétuer" (3). Les études existantes ne permettent pas une telle démarche.

Pour obtenir une vue d'ensemble cohérente de l'élément humain en tant que facteur de blocage de la croissance de l'économie guyanaise, il paraît sage de distinguer au cours de l'analyse : la population de Cayenne, celle des autres communes et celle du territoire de l'Inini.

B - Une population en progression

Au recensement de 1961, la Guyane compte 33.698 habitants, ce qui représente un accroissement de 21% par rapport à 1946 et 1954 parce que durant cette période la population est restée presque stationnaire (4). Ce revirement de la courbe démographique est dû davantage au mouvement naturel qu'aux mouvements migratoires. Jusqu'en

-
- (1) Jean HURAUULT - Les Indiens du littoral de la Guyane Française (Galibi et Arawak) Les Cahiers d'Outre-Mer, Avril-Juin 1963, N° 62, p. 145-183.
(2) Id. Etude démographique comparée des Indiens Oayana et des Noirs réfugiés Boni du Haut Maroni. - Population, 1959, N° 3.
(3) Sutter et Tabah - Les notions d'isolat et de population minimum. - Population, Juillet-Septembre 1951, p. 481-498.
(4) Population en 1946 : 28.506 ; en 1954 : 27.863.

1950 environ, un excédent important des décès sur les naissances était enregistré à cause de l'existence de certains fléaux comme le paludisme qui avait des conséquences néfastes sur la natalité ainsi que l'expose le Docteur FLOCH : "Le retentissement du paludisme sur l'accouchement est assez variable... L'influence du paludisme sur l'oeuf est plus grave encore. C'est ainsi qu'on observe les avortements au taux de 8 à 14% mais surtout des accouchements prématurés dans une proportion considérable de 30% environ. Le paludisme entraîne également la naissance d'enfants mort-nés ou débiles en raison, soit de l'hyperthermie ou de la cachexie maternelle, soit de la transmission d'un paludisme transplacentaire" (I).

Les campagnes anti-paludiques, dès 1949, jointes à l'amélioration des conditions sanitaires et à la création de centres médico-sociaux, auront un effet considérable sur l'accroissement de la population par la diminution de la morti-natalité et de la mortalité infantile.

Période	Moyenne de la morti-natalité en % des naissances	Moyenne de la mortalité infantile de 0 à 1 an en % des naissances	Moyenne de la mortalité infantile de 1 à 5 ans en % des naissances
1946-1948	68	115	41
1949-1950	78	90	30
1951-1955	53	57	17

Les résultats bénéfiques apparaissent bien à travers l'évolution des taux de natalité et de mortalité au cours des deux périodes retenues.

(I) H. FLOCH - La sixième campagne de lutte anti-paludique en Guyane française. - Archives de l'Institut Pasteur de la Guyane française et de l'Inini. Publication N° 349, Décembre 1954

	Nombre de naissances pour I.000	Nombre de décès pour I.000	Accroissement
Moyenne 1933-1949	21	30	- 9
Moyenne 1945-1950	27	26	+ 1

Il peut être avancé sans risque d'erreur que le redressement démographique s'amorce autour de 1950 : "La démographie a été inversée et, pour la première fois de son histoire, la population guyanaise croît de son naturel" (1).

Aujourd'hui le taux de natalité est extrêmement élevé, 42,74‰, mais il est contrebalancé par un fort taux de mortalité, 20,04‰, qui nuit à une augmentation plus rapide de la population. La mortalité infantile est près de trois fois plus élevée qu'en France. Elle se situe autour de 30‰. La morti-natalité est de 72‰ contre 20,2‰ en France. De nombreux décès ont pour origine le vieillissement et la morbidité (2).

	Guyane	Martinique	France
Taux de natalité	42,74	39	17,8
Taux de mortalité	20,04	9	11,5
Taux d'accroissement démographique	22,70	30	6,3

(1) Cinquième congrès international médical des pays de langue française de l'hémisphère américain. Fort-de-France (Martinique), 11-16 Février 1956.

(2) Les causes de décès dans les départements d'Outre-Mer, Publications de l'INSEE.

Sur la base d'un taux d'accroissement de 22,7‰, la population de la Guyane doublera en moins de 35 ans alors que celle de la Martinique, avec un taux de 30‰, doublera en 24 ans (I). Elle demeurera encore numériquement faible et incapable de répondre aux exigences de la croissance, d'autant plus que les mouvements migratoires n'influencent guère l'effectif global. Au cours de ces dernières années, l'excédent des entrées sur les sorties a été très mince.

Nationalité	1960		1961		1962		1963	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Française	2.669	2.573	3.027	3.118	3.782	3.496	5.000	4.455
Etrangère	1.095	1.292	1.457	1.457	1.096	1.194	1.444	1.444
Total	3.764	3.865	4.484	4.575	4.878	4.690	6.444	5.899
	- 101		- 114		+ 188		+ 545	

Les immigrants de nationalité française représentent plus de 80% du total. Il s'agit d'Antillais et de Métropolitains : militaires du régiment mixte des Antillais et de la Guyane servant dans le cadre du "Service militaire adapté", ainsi que des employés du secteur public attirés par les avantages offerts aux fonctionnaires venus de l'extérieur.

Les immigrants étrangers viennent surtout des Antilles britanniques : Sainte Lucie et Barbade. Ils travaillent principalement dans les entreprises de bâtiment et de travaux publics. Ils ne s'orientent guère vers l'agriculture et le commerce.

(I) A un taux de 10‰ une population double en 69,7 ans
 " 20‰ " " 35 ans
 " 30‰ " " 23,4 ans
 " 40‰ " " 17,7 ans

C) - Une population en plein rajeunissement

Ce caractère peut être observé à travers la répartition par âge et par sexe de la population. Pour Roland PRESSAT, "l'étude de la structure par âge revêt un intérêt tout particulier. Cette structure conditionne très largement le développement des populations puisque les deux phénomènes qui déterminent ce développement, fécondité et mortalité, sont en liaison étroite avec l'âge des individus" (1).

I) - La répartition à travers les trois grands groupes d'âge révèle que 44% de la population a moins de 20 ans. Ce rajeunissement est bien mis en relief par

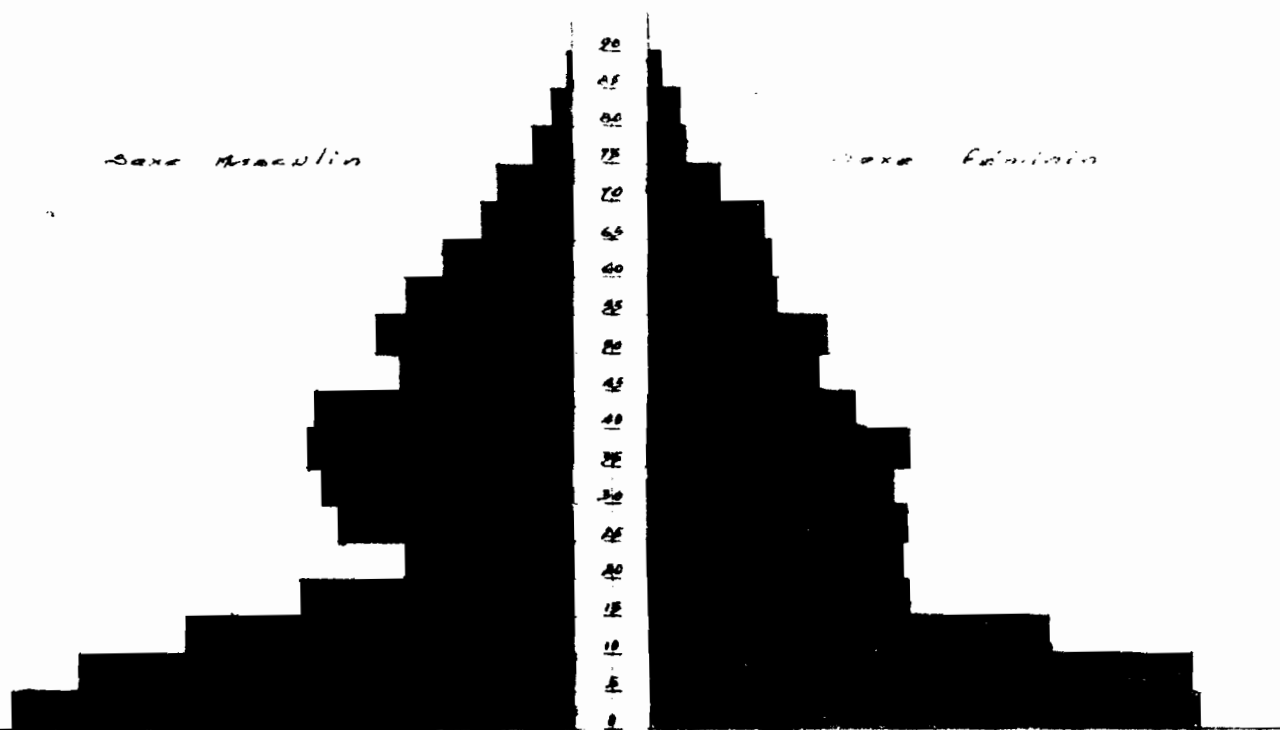
Classe d'âge	Guyane en %	France en %
0 à 19	44	34
20 à 59	47	57
60 et +	9	9

la base élargie de la pyramide des âges pour l'ensemble de la Guyane. Le renouveau démographique ne touche pas avec la même ampleur Cayenne, les autres communes et l'Inini. La comparaison de leurs pyramides respectives en est une preuve irréfutable (2).

Les effectifs des classes d'âges comprises entre 0 et 9 ans et 0 et 15 ans font apparaître un décalage dans le rajeunissement de leur population.

-
- (1) Roland PRESSAT - L'analyse démographique. Méthodes, résultats, applications. - P.U.F., p. 280.
- (2) Roland PRESSAT, ouvrage déjà cité. "L'étude de la structure par âge et la construction d'une pyramide conservent leur signification et leur intérêt pour des populations d'effectifs réduits. Alors que l'on renonce à calculer des taux dans des micro-populations, en raison des variations aléatoires considérables dans les manifestations des événements démographiques au sein de petits ensembles, une étude des structures et notamment de la structure par âge conserve toujours une signification intrinsèque". P. 247-248.

Pyramide des âges de la population de la
GUYANE AU 1^{er} janvier 1962



Région	0 à 9 ans en % de la popula- tion totale	0 à 15 ans en % de la popula- tion totale
CAYENNE	29	40
Autres communes	27	36
Inini	12	20

Cette distorsion se retrouve aussi dans la structure par sexe.

2) - Pendant longtemps, il a existé un déséquilibre entre les sexes dans la population guyanaise. Ce n'est pas tant "à cause de la surmortalité masculine qui sévit à tous les âges de la vie et qui ramène assez tôt l'excès d'hommes observé aux jeunes âges (à la naissance 105 garçons pour 100 filles) à un excès de femmes" (1), mais à la suite des mouvements migratoires provoqués par les découvertes ou l'ouverture de chantiers qui ont attiré en Guyane une forte majorité d'éléments de sexe masculin. Le dernier recensement fait ressortir que le sexe féminin prédomine à Cayenne alors qu'il est déficitaire dans les autres communes et l'Inini.

Région	Sexe masculin	Sexe féminin
Cayenne	44	56
Autres communes	52	48
Inini	65	35

Cet excédent d'hommes, dans les autres communes et dans l'Inini, s'amenuise et disparaît même pour les classes d'âge comprises entre 15 et 49 ans.

(1) Roland PRESSAT - Op. cité, p. 239.

Région	Hommes en %	Femmes en %
Cayenne	50	50
Autres communes	49,8	50,2
Inini	51	49

D) - Une population mal répartie

Au cours des dix dernières années, des changements se sont produits dans la localisation géographique de la population sous l'effet de l'accroissement naturel et des migrations intérieures.

Région	% de la population totale en 1954	% de la population totale en 1961
Cayenne	52	61
Autres communes	36	30
Inini	12	9

La population de l'île de Cayenne croît de 17% tandis que celle des autres communes et de l'Inini régresse de 16% et de 25%. L'augmentation moyenne est de 40% ainsi que le révèle le tableau comparatif pour 1954 et 1961.

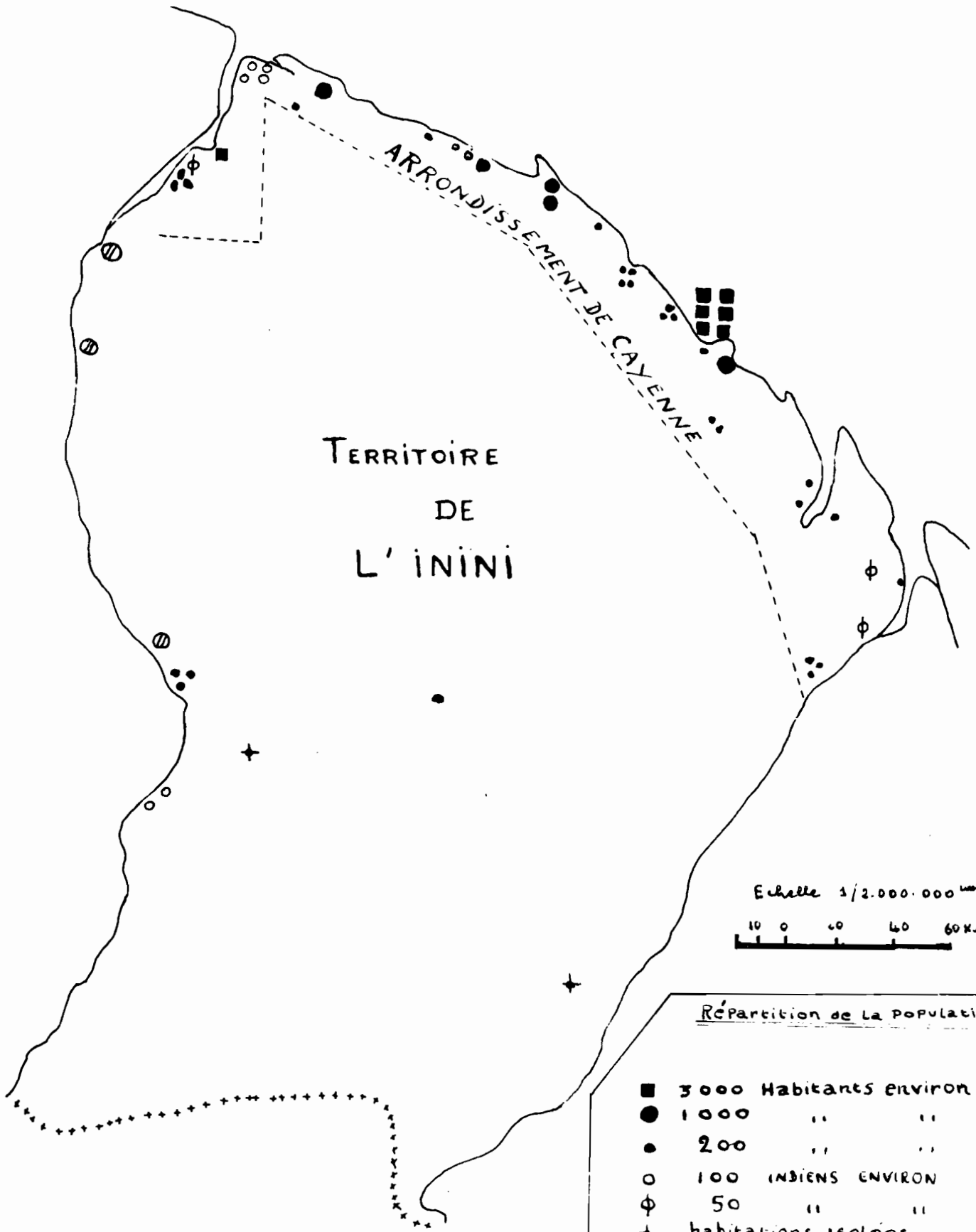
Commune	1954	1961	% d'accroissement
Cayenne	13.362	18.500	39
Rémire	748	1.181	57
Matoury	285	516	82

Ce mouvement a pour origine, non seulement le renouveau démographique, mais aussi l'exode rural et un mince courant d'immigration. Le dépeuplement a surtout frappé les centres enclavés dont la décadence des activités agricoles a contraint les habitants au départ dans une forte proportion.

Centre	1954	1961	Différence	
			+	-
<u>Communes désenclavées</u>				
Macouria	557	585	28	
Kourou	563	653	90	
Simamary	1.372	1.779	(1)407	
Tracoubo	722	969	247	
Mana	1.268	1.200		68
Saint-Laurent	3.172	2.986		186
<u>Communes enclavées</u>				
Montsinery-Tonnegrande	301	204		97
Roura	353	286		67
Approuague-Kaw	738	559		179
Oyapoc	903	646		257
Ouanary	285	253		32
Inini	3.234	2.978		256
Total			772	1142

L'inégale répartition de cette population déjà réduite rend difficile le calcul de toute densité. A côté des agglomérations principales, il y a des centres secondaires et des populations éparses. La séparation est nette entre, d'une part

(1) Ce chiffre s'explique par l'installation de 40 familles indonésiennes regroupant 170 personnes en décembre 1959.



TERRITOIRE
DE
L' ININI

ARRONDISSEMENT DE CAYENNE

Echelle 1/2.000.000



Répartition de la population

- 3 000 Habitants environ
- 1 000 " "
- 200 " "
- 100 INDIENS ENVIRON
- φ 50 " "
- + habitations isolées
- ⊙ 200 { Boni, Samouaco ENVIRON
Bosk. Paramoca

Cayenne et les autres communes, d'autre part l'Inini.

Répartition suivant l'agglomération	Ensemble de la Guyane en %	Inini en %
Agglomérations principales	58	25
Agglomérations secondaires	4	25
Populations éparses	38	50

Une table de densité approchée peut être élaborée pour l'île de Cayenne qui regroupe la majeure partie de la population, les autres communes et l'Inini.

Région	Superficie en km ²	Population	Nombre d'habitants au km ²
Île de Cayenne	270	20.197	75
Autres communes	10.830	10.120	1
Inini	80.000	2.978	> 1

Le sous-peuplement de la Guyane apparaît bien à travers sa faible densité démographique. C'est là un facteur négatif de développement que la composition de la population active et sa répartition à travers les secteurs de l'activité économique ne viennent pas atténuer.

E) - Une population sous-employée, dominée par le tertiaire.

La structure de la population active revêt un caractère particulier selon le pays sous-développé considéré. Pour la saisir, il faut d'abord déterminer son importance et ensuite sa répartition.

I) - En 1961, les individus de 15 à 60 ans constituent 51% de la population totale. Ce sont les effectifs compris entre ces deux limites qui sont généralement reconnus comme étant en âge d'activité.

Catégorie	Effectif total	Population en âge d'activité
Hommes	16.515	8.860
Femmes	17.183	8.976
Total	33.698	17.836

La population active n'en forme que 52%. Elle se présente de la façon suivante :

Catégorie	Employeurs et indépendants	Salariés à temps complet	Total des actifs
Hommes	2.048	4.206	6.254
Femmes	1.539	1.871	3.410
Total	3.587	6.077	9.664

Compte tenu de ces données, il est possible de mesurer approximativement le sous-emploi en déduisant du reste de la population en âge d'activité : les inaptes, les "sans besoin d'emploi" et les actifs occasionnels.

Catégorie	Reste de la population en âge d'activité	Inaptes ou sans besoin d'emploi	Actifs occasionnels	Sous-emploi
Hommes	2.606	2.069	322	215
Femmes	5.566	4.035	429	1.102
Total	8.172	6.104	751	1.317

Le sous-emploi global atteint 11%. Il est de 22% pour les femmes et 3,7% pour les hommes. Ces chiffres ne permettent d'approcher que partiellement le problème de l'emploi en Guyane car le chômage déguisé (I) sévit certainement dans l'économie traditionnelle et dans le secteur des commerces et des services.

Ce phénomène propre à tous les pays sous-développés est une conséquence de la "distorsion structurelle dans l'emploi de la main-d'oeuvre, due au caractère dualiste des économies sous-développées, particulièrement dans le mode de rémunération" (2) que la répartition de la population à travers les grandes branches d'activités mettra en évidence.

2) - L'économie guyanaise se caractérise par un secteur tertiaire dominant. Colin CLARK distingue trois secteurs d'activités (3) pour expliquer le processus de développement de toute économie :

- le secteur primaire qui groupe l'agriculture, les pâturages, les forêts, la pêche, la chasse ;

- Le secteur secondaire qui englobe les mines, les constructions,

(I) Il y a chômage déguisé ou quasi sous-emploi "toutes les fois que la productivité du travailleur marginal est nulle, c'est à dire toutes les fois que le fait de retirer un travailleur du secteur ou de l'économie considérée ne modifierait pas le produit de ce secteur ou de cette économie". cf. J. MOULY - Quelques aspects économiques et sociaux de la planification dans les pays sous-développés. Economie appliquée. T. XII, N° 1 et 2, p. 307

(2) p. 18, E. GANNAGE - Ouvrage déjà cité, p. 128

(3) Colin CLARK - Conditions of Economic Progress.

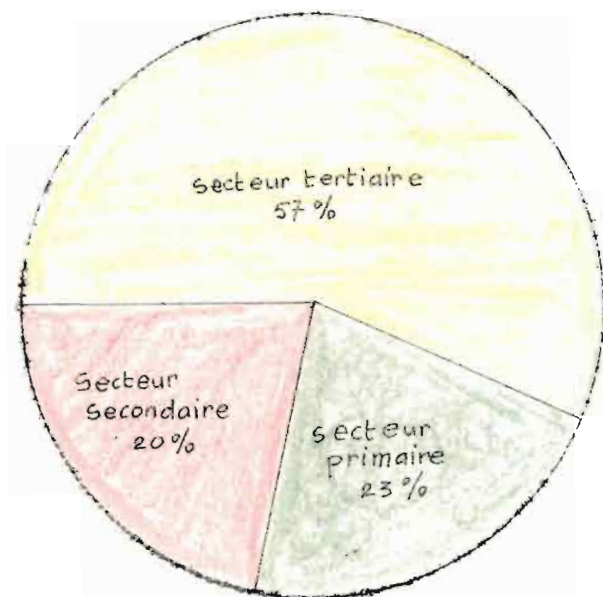
l'industrie, la production d'énergie électrique ;

- le secteur tertiaire qui comprend le commerce, les transports, les services et les autres activités économiques.

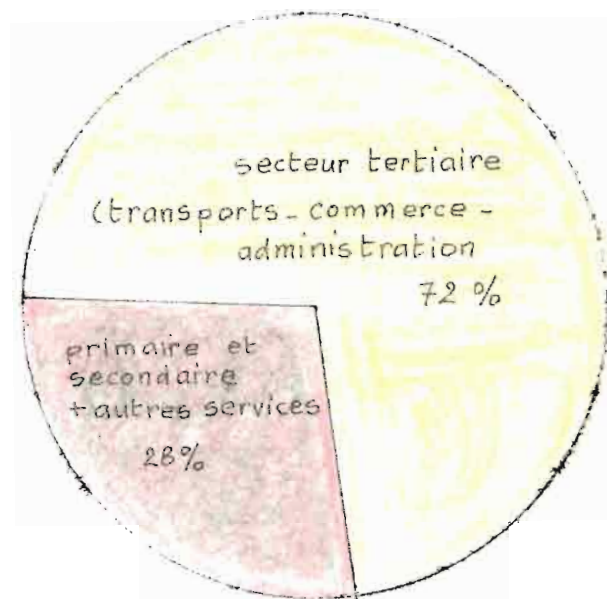
Il soutient que le développement économique se réalise par le glissement progressif de la main-d'oeuvre inutile dans l'agriculture et l'industrie vers les activités tertiaires. Sa théorie repose sur le fait que l'accroissement de la productivité, tant agricole qu'industrielle, a pour conséquence d'induire le développement du secteur tertiaire. Ainsi le gonflement du secteur tertiaire serait un indice de développement. Cette affirmation est infirmée dans le cas de l'économie guyanaise.

L'hypertrophie du secteur tertiaire est manifeste. Il utilise 57% de la population active dont plus de la moitié dans l'administration et 27% pour le commerce. En retenant seulement les transports, le commerce et l'administration, sa part dans le produit intérieur brut est de 72%.

Répartition de la population active



Part de secteur tertiaire dans le produit Intérieur brut.



Secteur	Nombre d'ouvriers	Effectif du secteur en % de l'ensemble
I - <u>PRIMAIRE</u>		
Agriculture - Elevage	1.861	23
Pêche	180	
Forêt	174	
Total	<u>2.215</u>	
2 - <u>SECONDAIRE</u>		
Industries des métaux	62	20
Industries du bâtiment	937	
Industries alimentaires	198	
Industries de l'habillement	131	
Industries du bois	125	
Industries diverses	65	
Mines et carrières	420	
Electricité et eau	<u>123</u>	
Total	1.961	
3 - <u>TERTIAIRE</u>		
Administration	2.999	57
Commerce divers	1.555	
Domestiques	609	
Hotels-Cafés-Restaurants	93	
Banques et assurances	56	
Spectacles et Hygiène	77	
Professions libérales	99	
Total	<u>5.488</u>	

Ce gonflement malsain est un obstacle considérable à la croissance puisqu'il ne repose pas sur un accroissement de la productivité de l'agriculture et de l'industrie. C'est là un trait spécifique du sous-développement de l'économie guyanaise, de même que la maigre main-d'oeuvre employée dans le secteur primaire : 23% de la population active. Ce taux ne dépasse que de 4% celui du secteur secondaire. Ce dernier, il faut le dire, peut changer rapidement de physionomie parce qu'il reçoit 52% de ses effectifs des "Bâtiments et Travaux Publics".

o
o o

II - Aspects qualitatifs de la population

Il ne suffit pas qu'une population atteigne un certain seuil et qu'elle soit convenablement répartie sur un territoire ou à travers les secteurs d'activité pour qu'elle contribue efficacement au "décollage" d'une économie. Faudrait-il encore qu'elle soit bien nourrie et instruite conformément aux exigences du développement. Ces deux qualités ne se retrouvent pas toujours dans la population guyanaise.

A - Une population encore sous alimentée

L'alimentation conditionne le rendement de l'ouvrier. C'est déjà une réponse à toutes les théories élaborées hâtivement sur la "paresse naturelle" des habitants des pays sous développés. Il a été démontré que "convenablement alimenté le travailleur d'Outre Mer peut accomplir des efforts comparables à celui des pays tempérés"(I). Il est évident que les habitudes de travail, l'attitude vis à vis du gain différent de ce problème.

Une enquête sur la ration alimentaire du guyanais qui conserve encore toute

(I) Cf. Maurice LENGELLE "L'économie alimentaire des pays sous développés".op. déjà cité, p.215-227. Tiers Monde, sous développement et développement

son actualité, a été faite par l'Institut Pasteur de la Guyane (I). Elle a porté sur 914 personnes : 512 adultes et 402 enfants, choisis dans des groupes sociaux différents. Elle a montré que la "ration alimentaire guyanaise manque de vitamines, d'aliments protecteurs et de protéines animales" (2). 38% des rations sont inférieures à 2.000 calories alors que la moyenne calorifique a été estimée à 2.300 calories. D'autres renseignements intéressants ont pu être obtenus :

I) Protides : valeur moyenne normale 70 grammes { 36% ont moins de 70 grammes de protides totaux
44% ont moins de 35 grammes de protides animaux

2) Lipides : Valeur moyenne normale 60 grammes { 43% ont moins de 60 g de lipides totaux
50% ont moins de 35 grammes de lipides animaux

3) Glucides : Valeur moyenne normale 350 grammes (65% ont moins de 350 grammes

Le manque de protides, de lipides, de glucides, d'aliments de protection et de vitamines est dû à l'impossibilité pour la majorité de la population de se procurer les produits indispensables au bon équilibre de son alimentation mais aussi à l'ignorance des prescriptions élémentaires de la diététique. Les aliments composant habituellement les repas des classes défavorisées ne sont pas riches en éléments nutritifs.

(I) Annuaire de la Guyane. 1947-1952. Publication I.N.S.E.E.

(2) H. FLOCH "Sur quelques points touchant l'alimentation-nutrition en Guyane Française ayant des possibilités d'amélioration rapide". Archives de l'Institut Pasteur de la Guyane française et de l'Inini. Publication N° 358. Avril 1955.

Valeur alimentaire des produits guyanais

Produit	Nbre de calories pour 100 g
Fruit à pain	87,6
Chataigne	164,1
Igname	93
Igname jaune	136,6
Patate	157
Tayou	158,6
Dachine cru	142,2
Dachine cuit	135,7
Parépcu cru (variété courante)	221,2
Parépcu cuit (id)	223,5
Parépcu cru (variété sans noyau)	373,8
Parépcu cuit (id)	327
Couac	328,4

Cette carence alimentaire rejailit sur la résistance physique de l'ouvrier et retarde la croissance de l'enfant.

B - Une population insuffisamment formée

Sur le plan de l'instruction générale la Guyane a une position plus favorable que certains pays sous développés. Par rapport à 1954, l'analphabétisme a reculé puisqu'il passe de 28,4% à 25% chez les hommes, de 24,7% à 19% chez les femmes.

Position	Sexe masculin en %	Sexe féminin en %
Ne sait ni lire ni écrire	25	19
Sait lire et écrire	75	81

Cette appréciation globale dissimule des disparités dans le pourcentage d'illétrés entre Cayenne, les autres communes et l'Inini.

Centre	Sexe masculin en %	Sexe féminin en %
Cayenne	16	19
Autres communes	30	30
Inini	60	44

Le retard de l'Inini est dû à la présence des tribus indigènes qui commencent timidement à accepter que leurs enfants fréquentent les écoles situées à proximité de leur localité. Celui des communes touche surtout les classes âgées. Cette amélioration résulte des progrès de la scolarisation au cours de ces dernières années. Son taux s'élève à 85%. Il existe 47 écoles primaires groupant 7.236 élèves. Le nombre d'élèves par classe est de 37 en moyenne, sauf à Cayenne où il est de 42.

L'enseignement secondaire dispose de moyens plus modestes. Le lycée de Cayenne qui réunit le cycle d'enseignement secondaire et le cycle d'enseignement général compte 1.308 élèves. Ce chiffre pourrait être plus important si les locaux s'y prêtaient. La décompression se fait obligatoirement au détriment des élèves et se répercute sur la formation des cadres futurs, d'autant plus qu'entre le primaire et le secondaire, il n'y a pas, à proprement parler d'études intermédiaires techniques ou agricoles. La répartition des diplômés par rapport à la population totale fait ressortir la carence de la formation technique et professionnelle. - Pour l'instant un collège d'enseignement technique inadapté n'exigeant que le certificat d'études primaires reçoit un peu plus de 200 élèves et délivre un certificat d'aptitude professionnelle d'un niveau assez bas après trois années d'études.

Les élèves qui achèvent leur cycle d'études ont un horizon limité et éprouvent de grandes difficultés pour accroître leurs connaissances lorsqu'ils sont envoyés dans les écoles métropolitaines - Les filles ne disposent pas encore de centres de formation professionnelle et technique adéquats. Elles sont préparées à un certificat

d'aptitude professionnelle d'aide familiale et d'arts ménagers qui ne présentent guère d'avenir dans les conditions présentes (I).

Diplomes	Sexe masculin Nbre de diplômés en ‰	Sexe féminin Nbre de diplômés en ‰	
Certificat d'études primaires	Cayenne	645	966
	Communes	310	301
Brevet élémentaire et Brevet Supérieur	Cayenne	182	351
		107	83
Baccalauréat		178	64
C.A.P. technique			

Cependant un effort appréciable a été effectué depuis la rentrée scolaire de 1965. Le centre de formation technique féminin de Marchoux qui vient d'être inauguré doit recevoir un effectif de 265 élèves qui se répartiraient ainsi :

- section continue	75 élèves
- section employées des collectivités	60 "
- section employées de bureau	90 "
- section sténo-dactylos	20 "
- section aide-comptables	20 "

o

o o

- (I) a - Le collège d'enseignement technique de Cayenne comporte quatre sections : Ajustage, Electricité, Menuiserie, Maçonnerie.
 b - L'enseignement technique féminin était dispensé jusqu'à présent par une section dépendant du Lycée Félix Eboué et l'Institut Saint Joseph de Cluny à Cayenne pour la préparation du C.A.P. d'aide familiale et par l'Institut Saint Léon à Saint Laurent pour la préparation du C.A.P. d'arts ménagers.

L'insuffisance de la population, sa dispersion, son manque de qualification, sa sous-alimentation sont un handicap qui pèse lourdement sur le fonctionnement de l'économie guyanaise et sur son développement. Ces éléments rejalliront sur l'étendue du marché et par là sur la formation et l'utilisation du capital.

o
o o

- Section II - Inélasticité de l'offre et de la demande de capital.

La formation du capital est une des préoccupations essentielles des pays sous-développés. Elle illustre la notion de "cercles vicieux" décrite par Ragnar NURKSE (1) : l'absence de capital est la conséquence du bas niveau des revenus qui est le résultat de la faiblesse de la productivité auquel le capital fait défaut. C'est tout le principe de la "causation circulaire et cumulative" (2) qui est définie. Il se vérifie aussi bien du côté de l'offre que de la demande de capital.

Dynamisant l'égalité Keynésienne de l'épargne et de l'investissement ($I = S$) quelques économistes comme HARROD, DOMAR, TABAH, SINGER, ont établi des équations qui déterminent le montant des investissements nécessaires pour pouvoir atteindre un taux de croissance national égal ou supérieur à celui de la population. Ils font appel à la notion de "coefficient de capital" qui est le rapport existant entre le produit net et le capital nécessaire pour l'obtenir.

-
- (1) "Problems of capital formation in under developed countries" page 4.
"Some aspects of capital accumulation in underdeveloped countries". Conférence du Caire 1952.
- (2) Gunnar MYRDAL - Théorie économique et pays sous-développés - Présence africaine 1959, p. 21-33.

Soient :

- a : le taux de croissance désiré du revenu national
- b : le taux d'accroissement démographique
- y : le coefficient de capital
- I : l'investissement
- R : le revenu national

La relation suivante est établie :

$$y (a + b) = \frac{I}{R} \quad (I)$$

Le défaut de tous ces modèles est de raisonner en termes de quantités globales avec l'aide d'un coefficient de capital dont le contenu demeure imprécis (2). Il ne fournit aucune indication sur la composition du capital accumulé à un moment donné ni sur les mutations de structures qui se réalisent en longue période.

Certains auteurs préconisent l'utilisation de "coefficients sectoriels". Leur élaboration est rendue difficile par l'absence de flux entre l'économie

(I) cf. H.W. SINGER - The Mechanics of Economic Development. Indian Economic Review, Août 1952, p. I-18.

(2) a) R.F. HARROD dans son ouvrage "Towards a Dynamic Economics" Londres 1948, présente les équations suivantes :

$$g = \frac{s}{c} \quad (1^{\circ})$$

$$y = y_0 e^{gt} \quad (2^{\circ})$$

La première montre que le taux de croissance g est le rapport entre la propension à épargner et le coefficient capitalistique ; la seconde unit le revenu de la période initiale y_0 au revenu de la période t . y est le revenu global, g le taux de croissance et e la base des logarithmes népériens.

b) E. DOMAR dans "Capital expansion, Rate of growth and employment". Econometrica vol. XIV. Avril 1946 p. 137-147. utilise un type d'équation assez voisin de celui de HARROD :

$$I = I_0 e^{\alpha t}$$

α : propension à épargner

α : rapport entre l'accroissement de la production au cours de la période considérée et l'investissement c'est à dire la capacité productive de l'investissement

c) L. TABAH, cf. "Le problème Population-investissement-niveau de vie dans les pays sous-développés : dans le Tiers-Monde. Sous-développement et développement. INED.

traditionnelle et le secteur moderne. Des controverses divisent encore les spécialistes aussi bien sur l'emploi du coefficient de capital global ou sectoriel qu'à propos de leur évolution dans le temps.

Faute de données suffisantes, ces équations ne peuvent pas être expérimentées au niveau de l'économie guyanaise. Il est donc préférable de se pencher sur les causes de l'inadaptation de l'offre et de la demande de capital.

I - Inélasticité de l'offre de capital

Sans une certaine quantité de capital disponible une économie ne peut pas réaliser sa "phase de décollage". L'épargne demeure donc au centre de toute politique de développement. Mesurer avec précision le taux d'épargne de la population guyanaise suppose la prise en considération du secteur traditionnel. Or aucune étude systématique n'a été faite sur "l'économie en nature" ou "l'économie de subsistance". Il faudrait pouvoir distinguer l'épargne de l'investissement et évaluer celle qui apparaît sous la forme d'une accumulation de stocks (vivres, semences, etc...) puisque si elle n'est pas consommée elle contribue à la formation du capital en nature : équipements divers, travaux d'hydraulique, création de plantation. Cet aspect

Cahier n° 39 P.U.F. 1961 p. 226-286., propose la formule suivante qui lui permet de connaître les taux des investissements annuels nécessaires au maintien ou à l'accroissement du revenu et de la consommation par tête, selon 16 perspectives démographiques différentes qu'il ramène à quatre groupes (fécondité maintenue au niveau du départ ; baisse tardive et lente de la fécondité ; baisse immédiate et lente de la fécondité ; baisse immédiate et rapide de la fécondité) :

$$g = \frac{y\sigma}{1-y\sigma}$$

- g : taux de croissance du produit global
 σ : taux d'intérêt national (propension à épargner et capacité productive de l'investissement)
 y : taux des investissements.

de l'offre de capital ne sera donc pas envisagée. Par contre, une approche de l'analyse de l'épargne volontaire peut être tentée.

A - Essai d'appréciation de l'épargne volontaire

Les renseignements obtenus pour l'année 1961, révèlent que la consommation absorbe à peu près la totalité des revenus :

Categorie	Revenus en millions de francs	Epargne en millions de francs	Epargne en %
Entreprises	3006	445	14
Ménages	7551	232	3
Total	10557	677	6,4

L'épargne des entreprises est de 14% et celle des ménages de 3%. Le taux global moyen se réduit à 6,4%. Le Professeur Arthur LEWIS démontre que le problème central de la théorie de la croissance économique est de comprendre le processus par lequel une communauté passe d'une épargne totale de 5% à une épargne de 12% que n'importe quel pays peut réaliser. L'économie guyanaise se trouverait ainsi dans l'impossibilité de réaliser une accumulation de capital suffisante pour assurer sa croissance. Ce taux d'épargne extrêmement bas est lié à la faiblesse du revenu annuel par habitant qui s'élève à 2400 francs environ.

Ce niveau de vie est artificiellement élevé en raison de l'importance du secteur administratif dans le financement de l'activité économique.

Une enquête a révélé des disparités très accusées dans la répartition des revenus. En prenant comme référence un revenu moyen de 1.360 francs correspondant à

(1) A. LEWIS - Théorie de la croissance économique. ALLEN. Londres 1955 pp. 200-213.

l'indice 100, les résultats suivants ont été obtenus :

Indice	Revenu (en francs)	Fraction de la population en %
100	3000	23
100	1360	23
80	1000	27
60	800	19
50 à 60	600	8

Il apparaît que 77% de la population disposent de revenus qui ne suffisent pas à couvrir leurs dépenses de consommation de première nécessité. Seule une fraction de 23% est susceptible d'épargner. Elle comporte : 75% de fonctionnaires ; 12,5% de membres de professions libérales et 12,5% de salariés. Cette classification est riche d'enseignements car elle aide à mieux discerner comment cette épargne est utilisée.

B - La destination de l'épargne volontaire

Elle ne répond pas entièrement à sa vraie fonction : l'investissement à l'intérieur du pays. Elle est consacrée à des dépenses improductives, ou transférée hors du pays :

1) Par suite de thésaurisation sous forme d'achat de bijoux ou de spéculation foncière qui constitue un placement garanti.

2) A l'occasion de transfert d'épargne des fonctionnaires et entrepreneurs européens et du départ en congé administratif des fonctionnaires autochtones qui forment la classe apte à épargner par l'importance de ses revenus ; mais aussi au moment de l'expédition de fonds par les ressortissants des communautés étrangères résidant

en Guyane (I).

En outre, l'épargne disponible se dirige toujours vers les secteurs d'où elle tire son origine et rarement vers ceux qui sont déficitaires. Plus de 50% des crédits à l'économie sont consentis au commerce d'importation. Une très faible partie s'oriente vers le secteur productif et l'exportation. Telle est l'impression qui se dégage de la lecture de ce tableau :

(voir page suivante)

Une question se pose à l'issue de cette constatation : le capital trouve-t-il des occasions de s'investir d'une manière rentable ?

II - Inélasticité de la demande de capital

La stagnation économique des pays sous-développés réside non seulement dans la faiblesse de l'offre de capital mais aussi dans l'impossibilité pour la plupart d'entre eux "d'absorber les doses supplémentaires d'épargne". A l'échelle de l'économie guyanaise la propension à investir est limitée :

- Par l'étroitesse du marché local qui est une conséquence du pouvoir d'achat restreint des ménages et du sous-peuplement.

- Par l'inorganisation du marché du fait de l'absence du "quantum minimum de capital social fixe" selon la formule de ROSENSTEIN RODAN (2). Le problème des économies externes qui contribuent à l'abaissement des coûts et qui stimulent la propension à investir par la création d'un environnement économique favorable aux firmes (infrastructure, énergie, eau) trouve ici sa signification.

(I) Il est dommage qu'aucune étude n'ait encore été effectuée pour apprécier valablement l'importance de ces flux financiers.

(2) P.N. ROSENSTEIN RODAN - Les besoins en capitaux des pays insuffisamment développés - Economie appliquée - 1954 pp. 77. 87.

Forme de crédit (en millions de francs)		31 Décembre 1961	31 Décembre 1962	31 Décembre 1963
Credits a court terme				
production	canne-sucre-rhum	0,42	0,47	0,23
	Bananes	-	0,03	0,02
	Bois	0,28	0,38	0,30
	Divers	0,72	1,14	1,97
	Total	1,42	2,02	2,52
exportations	Bois	0,53	0,75	0,60
	Divers	1,16	0,92	0,89
	Total	1,69	1,67	1,49
Importations		8,19	8,71	8,79
Marchés publics et privés		0,30	0,40	0,41
Divers		0,84	2,48	0,38
Ventes à tempérament		-	-	0,64
Total crédits à court terme		12,44	15,28	14,23
Moyen Terme		3,02	2,89	3,37
Total des crédits à l'économie		15,46	18,17	17,60

A - Un marché cloisonné et isolé

L'éparpillement et la faiblesse de la population jointes à la déficience des voies de communications ont des conséquences très graves sur le développement de l'économie.

- Le marché intérieur est désintégré. Il est formé de l'île de Cayenne où sont localisés les deux tiers de la population et d'une "myriade" de micro-unités pay-sannes mal reliées entre elles.

- L'exiguïté du marché et la position géographique dans une région à faible densité démographique et encore inexploitée, plongent la Guyane dans une sorte d'isolement relatif qui a des incidences très lourdes sur les prix des biens importés.

I) Les liaisons intérieures

a) Le réseau routier

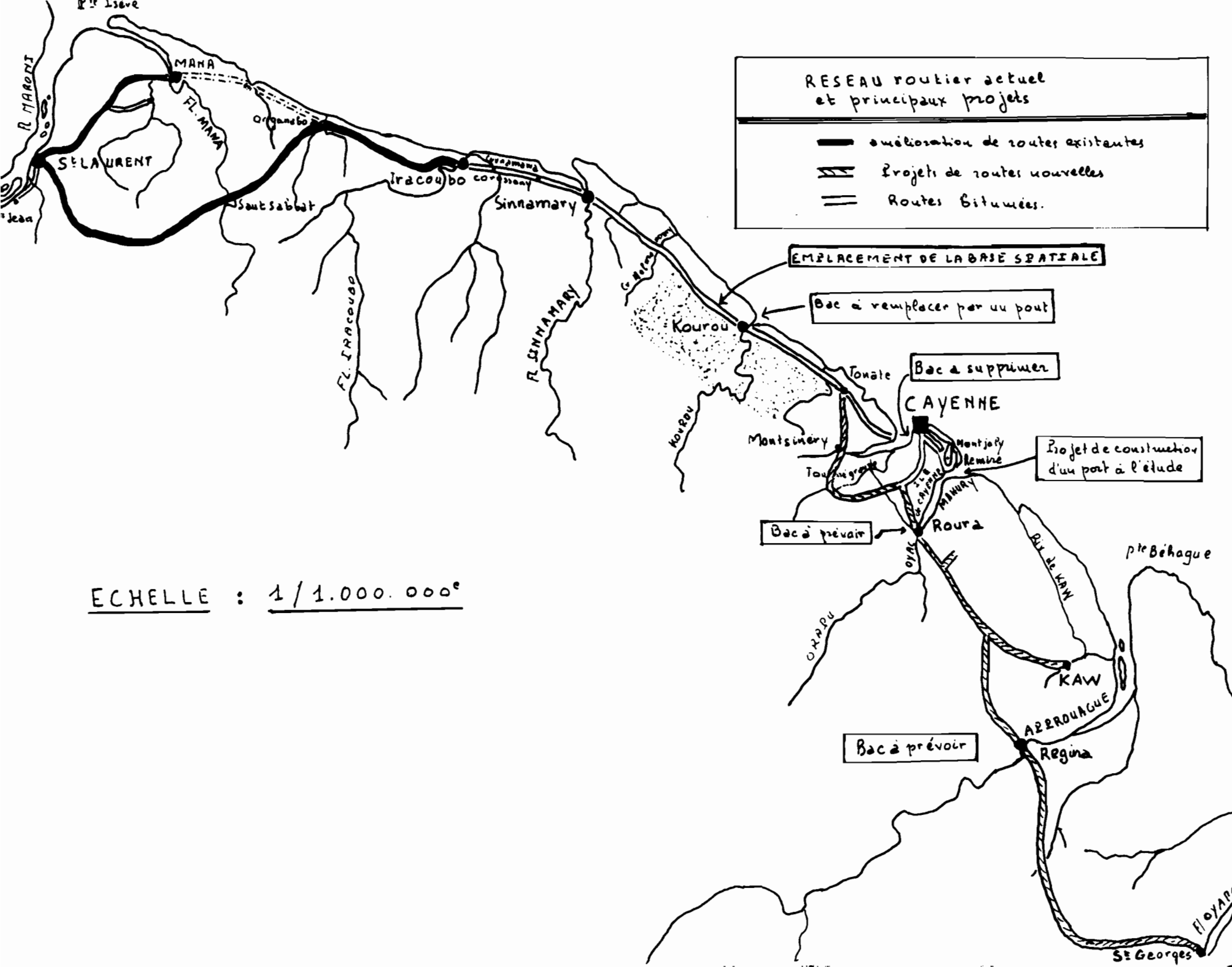
Il n'intéresse que la portion de territoire située à l'Ouest de Cayenne ; l'Est est privé de toute communication par voie routière. Sa composition est la suivante :

Catégorie	Nombre de kilomètres	Chaussée bitumée	Chaussée terre
Routes nationales	273	141	132
Chemins départementaux	252	41	211
Total	525	182	343

Les routes en terre représentent 65% de l'ensemble. Leur étroitesse, leur vulnérabilité aux fortes pluies et à la végétation, leur tracé parfois accidenté les rendent impraticables pour un certain type de voitures durant la saison des pluies et usent rapidement le matériel roulant. D'autres caractéristiques défavorables ^{ne} desservent pas le développement économique :

- les ouvrages d'art qui sont en bois, ou à tablier métallique ne répondent plus aux exigences du trafic en raison de la faiblesse des charges admissibles et de leur largeur insuffisante.

- les fleuves et les rivières qui coulent du Sud vers le Nord morcellent le réseau routier. L'utilisation des bacs entraîne une perte de temps et empêche toute



RESEAU routier actuel et principaux projets

- amélioration de routes existantes
- ▨ Projets de routes nouvelles
- == Routes bitumées.

EMPLACEMENT DE LA BASE SPATIALE

Bac à remplacer par un pont

Bac à supprimer

Projet de construction d'un pont à l'étude

Bac à prévoir

Bac à prévoir

ECHELLE : 1 / 1.000.000^e

circulation de nuit.

La densité comparée du réseau routier avec d'autres pays traduit mieux encore sa situation actuelle.

Pays	Nombre d'habitants par kilomètre de route	Nombre de kilomètres carrés par kilomètre de route	Densité de la population par kilomètre carré
Guyane	64	171	1 <
Martinique	152	1,25	240
Borneo	337	67	5
France	70	0,9	79

Le nombre d'habitants par kilomètres de route et le nombre de kilomètres carrés par kilomètre de route met en relief le niveau de développement de la Guyane face à d'autres pays sous développés comme la Martinique ou Bornéo. La modicité des échanges et la rareté des passagers, l'état défectueux des routes, placent les compagnies de transports au-dessous du seuil de rentabilité. Pour leur permettre de desservir régulièrement certains centres, des subventions leur ont été accordées sur le budget départemental (I). Cette déficience de l'infrastructure routière décourage les agriculteurs locaux qui ont des difficultés pour commercialiser leurs produits et repousse les entreprises qui voudraient s'installer à cause de l'importance des coûts de lancement et de fonctionnement.

b) Le réseau maritime et fluvial

Les cours navigables des rivières et des fleuves, dans leur grande majorité ne sont pas aménagés. Le trafic est assuré une ou deux fois par mois par de petits

(I) cinq lignes sont actuellement subventionnées : Saint Laurent - Mana ; Mana - Iracoubo - Organabo ; Anse de Sinnamary ; Anse de Kourou.

caboteurs. Il est subventionné sur certaines lignes afin d'éviter l'asphyxie des communes enclavées situées à l'Est de Cayenne (I). L'installation des scieries a entraîné une reprise de ce moyen de transport pour l'évacuation de leur production. Deux navires de la Compagnie Générale Transatlantique d'un tonnage moyen, remontent l'Oyac jusqu'au dégrad FOURGASSIE pour recueillir les grumes de déroulage des exploitations forestières. Cependant le réseau fluvial souffre d'un manque d'équipement. Le balisage est restreint ou inexistant. Certaines communes rurales ne disposent pas d'apportements ou ont des ouvrages vétustes.

c) Le réseau aérien

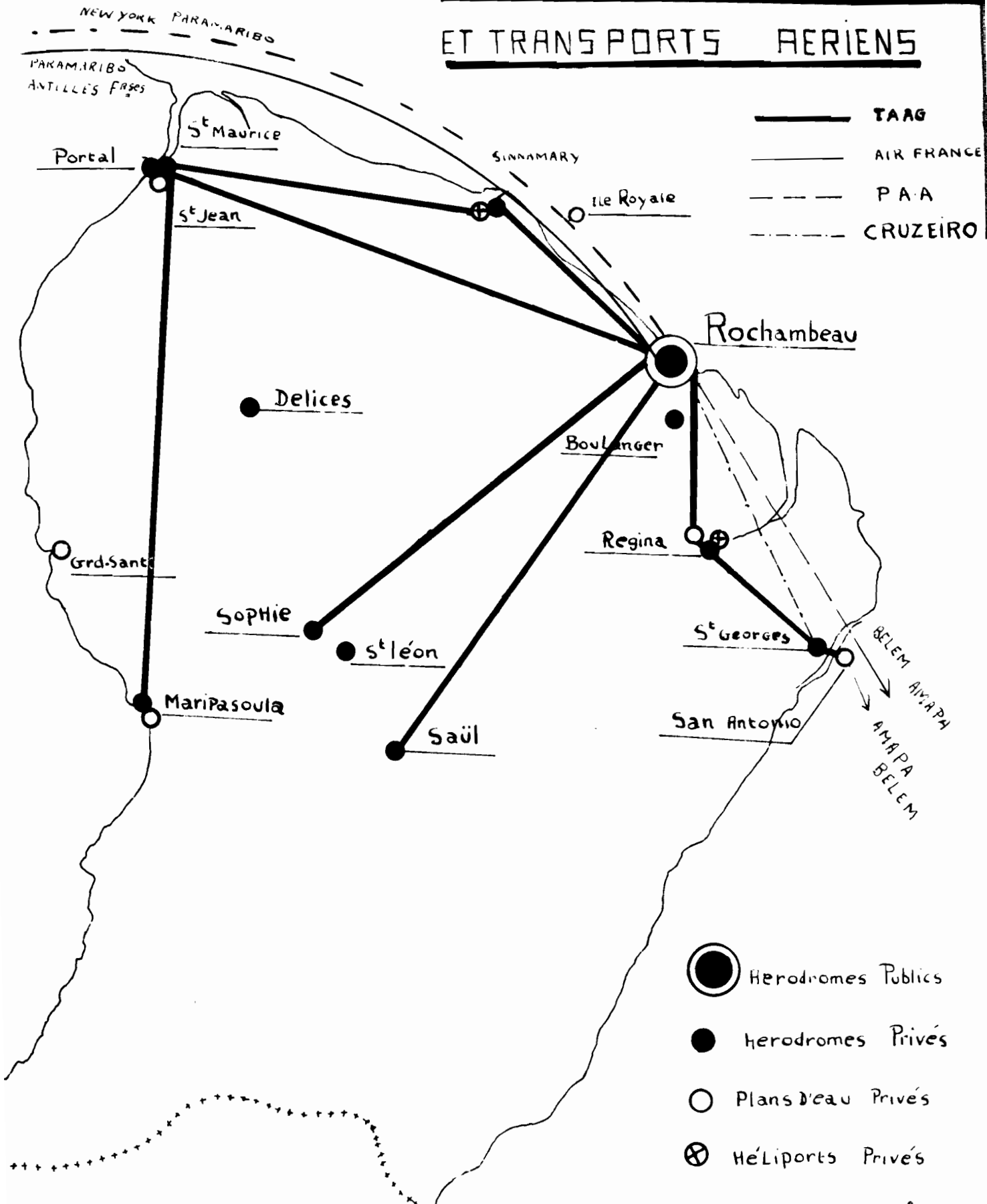
Pour pallier la carence et la lenteur des liaisons intérieures par voie routière ou fluviale, la navigation aérienne a connu une certaine extension au cours de ces dernières années. Six pistes en terre, à l'usage du trafic commercial, ont été construites (2). La "Société Aérienne des Transports des Antilles-Guyane" (S.A.T.G.A.) détenait jusqu'en 1964 le monopole des services intérieurs. Elle était subventionnée par le fonds d'investissement pour les départements d'Outre Mer (F.I.D.O.M.) pour l'achat d'appareils qui sont la propriété du département et par le budget local pour l'exploitation. Les tarifs sont fixés par le Conseil Général. Son matériel était constitué par cinq bimoteurs qui prenaient de quatre à huit passagers ou 600 à 700 kilomètres de fret. Suivant le centre, elle effectuait une ou deux liaisons hebdomadaires. Bien qu'elle eût un caractère de service semi-public les tarifs restaient très élevés. La couverture d'une partie de son déficit par le département ne l'incitait guère à une gestion plus efficiente. Elle a été remplacée depuis le début de 1965 par une autre société conventionnée par le département "Les Transports Aériens Antilles - Guyane" (T.A.A.G.) - Les entreprises qui utilisent

(I) Les liaisons fluviales subventionnées sont au nombre de 5 : Cayenne-Roura-Crique Gabrielle ; Saint Georges - Saint Louis - Ouanary ; Cayenne - Kaw ; Cayenne - Montsinéry ; Régina - Guisambourg.

(2) Ces six pistes sont situées à : Saint - Georges ; Régina ; Sinnamary ; Maripasoula ; Saül ; Sophie. Elles ont 500 à 800 mètres de long sur 30 à 40 mètres de large.

INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE

ET TRANSPORTS AERIENS



ce moyen de transport supportent des charges extrêmement élevées et ne peuvent pas produire à des prix compétitifs. Ainsi, bien qu'utile pour maintenir en vie certains centres isolés de l'intérieur de la Guyane comme Saül ou Sophie, la capacité limitée des appareils ne permet pas un trafic économique des marchandises - Mais "il ne faut pas oublier cependant que dans ce domaine comme dans les autres moyens de transport, le coût du transport proprement dit change considérablement avec la dimension des appareils qui varie elle même considérablement avec l'importance du trafic (puisqu'il faut assurer le plein-emploi du matériel) et avec l'infrastructure dont le coût croît très vite avec la classe" (I).

2) Les liaisons extérieures

a) - Le réseau portuaire

La Guyane dispose de deux ports inadaptés et insuffisamment outillés.

- Le port maritime de Cayenne comprend deux ouvrages :

. d'une part l'appontement de Cayenne construit en béton armé qui a une surface de 1.650 mètres carrés. Pour des raisons encore mal définies qui ne sont pas seulement imputables à l'envasement, les navires ne l'utilisent presque pas en dehors de quelques voiliers ou caboteurs.

. d'autre part l'appontement en bois (2) du Larivot avec ses 1.200 mètres carrés reçoit la majorité des navires en provenance de l'extérieur.

L'équipement du port se réduit à 2.220 mètres carrés de hangars, deux parcs à hydrocarbures, un slip de carénage au Larivot prévu pour un nombre réduit de bateaux de pêche et d'engins divers (bacs, vedettes, chalands).

(I) Paul BOURRIERES - "L'Economie des transports dans les programmes de développement". Tiers-Monde. P.U.F. 1961 ; p. 71.

(2) Il s'agit d'un bois imputrescible : le wacapou.

- Le Port fluvial de Saint-Laurent du Maroni.

Il n'a qu'un appontement dont le plancher est en bois. Il a la même surface que celui du Larivot et il peut supporter une surcharge de 2.000 kilogrammes par mètre carré.

Ces deux ports ne peuvent pas recevoir des navires ayant un tirant d'eau supérieur à 4,50 mètres et transportant des chargements supérieurs à 1.200 tonnes. Actuellement deux compagnies desservent la Guyane :

- La "Compagnie Générale Transatlantique" relie la Guyane à l'Europe tous les vingt jours environ suivant l'itinéraire : Anvers - Le Havre - Bordeaux - Antilles - Guyane.

- La "Société Générale des transports maritimes", après un arrêt de 23 ans, s'est remise à exploiter la ligne Marseille - Sète - Cayenne - Saint Laurent - Paramaribo, puis Marseille directement.

Les dessertes maritimes ont connu un léger progrès, car depuis 1963 les touchers en provenance de l'Europe s'élèvent à 32 contre une moyenne de 21 (dont 12 des Antilles) entre 1955 et 1963. Néanmoins elles demeurent sommaires et onéreuses ce qui accroît considérablement les frais d'approche des biens importés. L'évaluation des frais d'approche et des taxes par rapport à la valeur F.O.B. montre que la majeure partie des produits supportent un taux de fret variant entre 20 et 190% selon l'origine. Le dégrèvement de la taxe à la valeur ajoutée dont l'application effective a été différée à l'égard de la Guyane ne joue positivement que pour quelques produits dont les taux de fret ne dépassent pas ceux de la taxe sur la valeur ajoutée applicables dans les autres départements d'Outre-Mer. "Conformément aux dispositions de l'article 281 du code général des Impôts, les taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 25%, 23%, 20%, 10% et 6% sont respectivement réduits dans les départements d'Outre-Mer à 15%, 13, 50%, 12,5% et 3%". La plupart des principaux biens importés ont des frais d'approche supérieurs à 15%. Certains qui sont indispensables à l'équipement sont lourdement taxés :

- 50% pour les carreaux de revêtement et les engrais.
- 50 à 140% pour le pétrole
- 125 à 190% pour les ciments

Ce coût excessif à des causes diverses :

. Le manque de dynamisme de l'économie locale et l'étroitesse du marché n'offrent pas aux navires un tonnage de marchandises suffisant ni à l'aller ni au retour. Ils fonctionnent au tiers de leur capacité pour les importations et à moins du quart pour les exportations étant donné qu'ils peuvent transporter en moyenne 10.000 mètres cubes.

Quantités en tonnes	1958	1960	1963
Importations	29.463	24.823	37.740
Exportations	16.469	7.370	13.830
% de couverture	55,8	29,6	33,9

. L'équipement insuffisant du port ralentit la cadence des opérations ce qui entraîne une pénalisation, le "surfret", qui varie avec le nombre de journées durant lequel le navire est immobilisé (1). Ce dernier représente souvent plus des deux tiers du fret à proprement parler.

. Le monopole de la Compagnie Transatlantique qui écarte le jeu normal de la loi de l'offre et de la demande (2).

-
- (1) Le "surfret" couvre la lenteur des opérations ou l'insécurité de l'abri dans certains ports, mal protégés. Les "surestaries" pénalisent la lenteur des opérations provenant des chargeurs. Elle dépend du nombre de journées d'immobilisation du navire au port au delà d'une certaine franchise. Le chargeur rapide peut obtenir une ristourne qui prend le titre de "jours de planche".
- (2) cf. Article 258 du code des douanes pour les transports maritimes ainsi que la loi du 31 Mai 1924 (article 9) et la loi du 16 Mai 1930 pour les transports aériens.

L'importance des frais d'approche a de profondes incidences sur toute l'activité économique du pays. Elle entraîne une hausse démesurée des prix à la consommation, elle freine l'équipement et elle décourage de nombreux entrepreneurs d'autant plus que d'autres charges viennent s'incorporer au coût des produits (I).

b) Le réseau aérien

La Guyane possède deux aérodromes :

- L'aérodrome de Cayenne-Rochambeau de classe B qui mesure 1846 mètres.
- un aérodrome de classe C à Saint Laurent du Maroni.

La Compagnie "Air France" effectue trois liaisons hebdomadaires entre les Antilles et la Guyane. Elle perçoit une subvention pour combler son déficit d'exploitation.

La Compagnie brésilienne "Cruzeiro do Sul" assure une liaison par semaine entre Cayenne et Belem.

Depuis le mois d'Avril 1963, la "Pan American World Airway", du fait du remplacement de ses avions à pistons par des appareils à réaction, a supprimé l'escale de Cayenne sur la ligne New-York - Belem à cause de l'inadaptation de la piste.

Si l'état actuel des transports routiers, maritimes, aériens a une action déterminante sur la propension à investir, il ne faudrait pas pour autant négliger d'autres éléments dont le rôle n'est pas moins essentiel.

B - Le coût de l'énergie

L'industrialisation des pays sous développés nécessite une production éner-

(I) L'inutilisation de l'appointement de Cayenne occasionne des frais de camionnage élevés sur une distance aller-retour de 22 kilomètres entre le Larivot et Cayenne

gétique abondante. Pour ne pas être un obstacle au développement économique, son prix doit être le plus bas possible.

"Sans dépense d'énergie, pas de culture, pas d'extraction de matières premières, pas de transformation de celles-ci en objets utilisables par l'homme; pas de transports des denrées et des produits manufacturés... L'énergie n'est pas l'unique facteur du développement économique des nations, d'autres facteurs importants intervenant également. Elle n'en constitue pas moins un élément indispensable, et en mettant à profit de nouvelles sources d'énergie, on oeuvre efficacement pour créer un milieu favorable au développement de la civilisation industrielle" (I)

I) Entre 1950 et 1964, la production d'énergie électrique a été multipliée par huit à Cayenne puisqu'elle est passée de 557.000 à 4.838.000 kilowattheures ; à Saint Laurent la consommation locale qui était de 484.143 kilowattheures en 1961 s'est élevée à 1.423.000 kilowattheures soit une augmentation de plus de 120% à la suite de l'installation de quelques entreprises de transformation.

Dans les autres centres, la production est très faible :

- Sinnamary	45.000 kilowattheures	
- Mana	32.000	"
- Iracoubo	12.000	"
- Kourou	10.000	"
- Saint Georges	8.000	"
- Régina	5.000	"
- Tonate	5.000	"

2) La consommation moyenne annuelle est de 0,07 tonne d'équivalent charbon

(I) J. APERTET. - De nouvelles sources d'énergie pour pays insuffisamment développés - Tiers Monde ; P.U.F. T. 2 N° 5 - Janvier Mars 1961 - PP. I-26

(T.E.C.) par habitant (I). Des études réalisées prouvent qu'un pays industrialisé a un quotient de 2 et celui qui entre dans la phase industrielle un quotient de 0,5. Par contre, les régions sous-développées se situent au-dessous de 0,15. Cette remarque se vérifie pour l'économie guyanaise (2).

La faible consommation d'énergie et le coût des combustibles employés par les centrales thermiques accroissent le prix de revient de l'électricité. Le nombre des usagers de la basse tension est de 153 à Cayenne et 31 à Saint Laurent ; celui des usagers de la haute tension est de 17 à Cayenne et 2 à Saint Laurent.

Le prix du kilowattheure varie entre 0,62 et 0,27 francs. Cependant afin de favoriser le développement économique des tarifs spéciaux ont été établis depuis 1963 :

Catégories	Jour (en francs)	Nuit (en Francs)	Pointe (en francs)
Petites industries	0,20	0,15	0,34
Grosses industries	0,15	0,15	0,34

(I) La tonne d'équivalent charbon - ou T.E.C. - est la quantité d'énergie que l'on obtient en brûlant une tonne de charbon moyen par les procédés les plus modernes ; c'est une unité commode pour apprécier la valeur relative des diverses sources d'énergie ; les coefficients d'équivalence se présentent comme suit :

- 1 tonne de charbon 1 TEC
- 1 tonne de lignite 0,3 "
- 1 stère de bois 0,14 "
- 1 tonne de pétrole 1,3 "
- 1000 m³ de gaz naturel 1,4 "
- 1000Kwh hydrauliques 0,4 "

(2) Notons que ce calcul ne tient compte que de la consommation d'énergie électrique.

C) L'approvisionnement en eau

Le problème se pose avec acuité dans l'île de Cayenne qui est la partie la plus vivante de la Guyane. A la suite de l'augmentation de la population et de l'installation d'entreprises nouvelles, la consommation journalière est passée de 4.000 à 5.000 mètres cubes. L'équipement présent ne répond pas à la demande sans cesse croissante. En effet, Cayenne est alimentée par trois lacs artificiels qui ont été construits sur le plateau de Mahury à 150 mètres d'altitude au Sud-Est de l'île. Il suffit que les précipitations deviennent plus rares et qu'elles soient de 400 millimètres au lieu de 1.900 pour que la pénurie d'eau se fasse sentir. C'est ainsi qu'une grave crise a sévi en 1964. Le remplissage des lacs n'ayant atteint que 35% (I). Les effets sur le développement économique ne peuvent être que défavorables.

o
o o

de réunir
L'étroitesse du marché empêche à la fois le capital nécessaire au développement de l'économie guyanaise et d'utiliser des doses supplémentaires de capital à cause du manque d'opportunités d'investissement. Si certaines explications ont pu être fournies par l'absence d'économies externes, la faiblesse de l'infrastructure, le coût de certains services ; d'autres non moins importantes comme la fiscalité n'ont pas pu être abordées faute d'informations suffisantes. - Toutefois, ce ne sont pas les seuls facteurs qui s'opposent au progrès. Il faut faire une place aux attitudes et aux motivations des individus et des groupes

o
o o

(I) Du mois de Mars au mois de Mai 1964 l'eau a été rationnée à Cayenne.

CHAPITRE II - LES FREINS PSYCHOSOCIOLOGIQUES

Dans l'analyse des facteurs de blocage de la croissance une place doit être faite aux structures mentales qui forment "un état d'esprit, un ensemble de préjugés et d'opinions qui modèlent et commandent la pensée et le comportement d'un individu ou d'un groupe". La connaissance du fonctionnement des économies sous développées nécessite une telle investigation. Le professeur André PIETTRE dégage excellemment cette idée sur le plan de la méthode quand il montre qu' ; "après avoir réduit l'analyse économique à l'étude des mécanismes dont celui des prix fournissait un exemple privilégiés, on a compris que le jeu des mécanismes ne pouvait se comprendre qu'à l'intérieur de certaines structures. Mais il était inévitable qu'on progressât et qu'on finit par saisir que les structures elles-mêmes n'étaient que les manifestations inscrites dans les institutions et les mentalités des différentes civilisations" (I).

- Section I - Les résistances exogènes

Le "décollage" de l'économie guyanaise dépend de la résolution de son sous-peuplement, ce qui voue la Guyane à demeurer pendant quelques années une terre d'immigration. Cela suppose qu'elle soit une zone d'attraction et non de répulsion.

Le processus inverse domine. Il a son origine dans des événements heureux ou malheureux de l'histoire de la Guyane qui sont grossis et exploités démesurément par des écrivains, des journalistes et même des administrateurs. Il en ressort une image idyllique ou sombre qui ne reflète par la réalité. Une des fonctions de l'information au service du progrès économique, définie par François FERROUX se retrouve ici :

(I) Préface à l'ouvrage de Jacques AUSTRUY consacré à "l'Islam face au développement économique".

"L'information économique est un objet de connaissances ; il est pourvu d'un sens pour un individu, pour une entreprise, pour une cellule de consommation ; cet objet de connaissance s'intègre au plan d'un agent, de l'une ou l'autre de deux façons".

"L'information d'un agent est, peut-on dire, l'ensemble des variables qui constituent son horizon économique ; elle est, d'autre part, l'ensemble des variables qu'il prend en considération effective pour dresser le plan d'une action économique déterminée et pour le reviser en cours de déroulement" (I).

Une mauvaise information générale sur le climat, les richesses ou d'autres données concernant la Guyane, entretient encore des mythes vivaces dans l'esprit de ceux qui sont attirés par ce pays ou qui le dénigrent mais aussi de ceux qui, au loin, bâtissent des projets à partir de documents journalistiques et romanesques dépourvus de tout caractère scientifique. La Guyane exerce encore une action d'attraction et de répulsion qui ne contribue pas à accélérer son développement.

I - Le mythe de l'or et l'attraction

Une littérature abondante a décrit les richesses incommensurables de la Guyane et y plaçait même le trésor des derniers Incas et la ville mystérieuse d'Eldorado.

"Le pays est propre à la culture et l'air y est généralement fort pur, aussi les gens vivent au delà d'un siècle... Chaque caillou que l'on ramasse laisse présager la présence de mines d'or et d'argent" (2). L'or a été découvert et il a provoqué plusieurs rushes à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle. - Aujourd'hui, il n'est plus le mobile dominant chez l'immigrant, mais il a perpétué dans sa psychologie l'espoir d'un gain facile et rapide contre lequel aucune lutte

(1) F. PERROUX. L'Economie du XXème siècle. P.U.F. 1961. p. 376-403.

(2) Walter RALEIGH. "The discovery of the large, rich and beautiful Empire Guiana with a relation of the great and golden city of Manoa, performed in the year 1595. Bibliothèque nationale.

efficace n'est menée. Au bout de quelques mois de séjour, mis au contact des réalités, il éprouve une grande déception qui le conduit vers deux solutions aussi défavorables pour le pays : tantôt, il repart et se fait l'apôtre d'une publicité malsaine ; tantôt, il végète grâce à l'assistance et à des spéculations diverses en attendant de faire surface dans le paradis chimérique qui n'est que le fruit de son imagination.

II - Le mythe du climat et la répulsion

Il est rare que les écrits sur la Guyane ne fasse pas une mention spéciale à la dureté du climat et à l'impossibilité pour l'européen de s'y adapter. Ce mythe étroitement lié au baigne et à certaines endémies qui appartiennent au passé, est ancré dans l'opinion publique. Il est évoqué sous des formes diverses :

"Une dernière observation, touchant l'administration du pays doit être faite au sujet de la fonction publique. - Nous avons déjà dit les inconvénients graves qui résultent d'une rotation trop rapide des fonctionnaires. Il nous a semblé, par ailleurs, que les avantages financiers consentis à ceux-ci ne tenaient pas suffisamment compte des conditions de vie en Guyane. Comme aux Antilles, les fonctionnaires y perçoivent un traitement métropolitain majoré de 40%. Or la vie est plus chère qu'aux Antilles au moins de 30%.

Le climat y est plus dur, la vie moins riante, les distractions rares" (I).

Ce jugement à la fois subjectif et contradictoire est dangereux pour le lecteur non averti. En effet, si l'environnement est mauvais, plus que jamais la rotation des fonctionnaires s'impose pour éviter qu'ils ne succombent au climat et aux privations.

(I) SENAT - Annexe au procès verbal de la séance du 21 Mars 1962 N° 162. Rapport d'information d'une mission sénatoriale effectuée en Guyane du 5 au 10 Février 1962. p. 90.

Un autre rapport, soulignant au passage les séquelles du bagne, déclare :

"Nous pensons que ce serait peut-être une sage mesure de débaptiser Cayenne et de lui donner le beau nom de Rochambeau" (1).

C'est là une proposition aussi audacieuse qu'inopérante pour le développement de la Guyane qui montre que cette contrée, vue de l'extérieur, est un enfer bien que ce mythe tenace ait été stigmatisé par des ingénieurs, des géographes et d'autres chercheurs qui y ont vécu ou qui l'ont parcourue :

"Contrairement à une opinion répandue, écrit l'ingénieur-géographe HURAUULT, la Guyane a un climat très supportable et même souvent agréable ; c'est un des rares pays équatoriaux où l'européen souffre peu des conditions climatiques" (2)

"Il est frappant de constater, dit-il au retour d'une autre mission, que de nombreux libérés qui ont passé dans cette région vingt, trente et même quarante ans de suite dans les conditions matérielles les plus mauvaises et en se livrant aux travaux les plus pénibles paraissent s'y être complètement adaptés..." (3).

Dans une étude qu'il a consacrée à la Guyane, le Professeur PAPY renforce ce point de vue :

"Un tel climat, dit-il, est supportable pour l'Européen. La succession de temps de calmes et de types de temps d'alizé est certainement un élément favorable" (4).

-
- (2) Jean HURAUULT. Notes et études documentaires n° 1721. 30 Mars 1953. p. 7.
(1) ASSEMBLES NATIONALE. Annexe au procès verbal de la séance du 19 Juin 1963. N°354. Rapport d'information d'une mission effectuée aux Antilles et en Guyane du 29 Mars au 13 Avril 1963. page 5.
(3) Jean HURAUULT et Docteur André SAUSSE. Rapport de fin de mission astrogéodésique du Maroni. Juillet à décembre 1948. Publié par l'Institut Géographique National p. 21.
(4) Louis PAPY. Les Cahiers d'Outre Mer. Revue de Géographie de Bordeaux. Juillet-Septembre 1955. Octobre-Décembre 1955. N° 31 et 32 p. 231.

Une relation est souvent établie entre le climat et certaines endémies comme la fièvre jaune et le paludisme. Ces fléaux ont disparu depuis de nombreuses années mais ils continuent à exercer une action de répulsion. A la quatorzième conférence sanitaire panaméricaine, le docteur SOPER indiquait dans sa communication que quatre pays seulement ont obtenu jusqu'ici l'éradication de l'*Aedes aegypti*, vecteur de la fièvre jaune : la Bolivie, les Bermudes, le Tobago et la Guyane Française.

A propos du paludisme, le docteur FLOCH s'exprimait, en ces termes, au cinquième congrès international médical des pays de langue française de l'hémisphère américain :

"Nous arrivons à nous demander s'il est encore sage de recommander aux nouveaux arrivants de prendre des antipaludiques à titre de prophylaxie individuelle."

"Le paludisme n'est plus le fléau qui mettait un obstacle quasi infranchissable à la mise en valeur du pays. Les travaux de la terre, des mines, de la forêt sont maintenant possibles, comme l'est toute immigration du point de vue sanitaire"(I).

o
o o

L'étude des résistances exogènes a permis de discerner les effets néfastes d'une déformation abusive de la réalité. La mauvaise information freine le progrès économique. Elle a conduit en Guyane des hommes beaucoup plus enclins à la spéculation qu'à la création et elle a détourné des immigrants éventuels et des capitaux en quête de placement.

o
o o

(I) Cinquième congrès international médical des pays de langue française de l'hémisphère américain. Rapports et communications. Fort-de-France (Martinique) II-I6 Février 1956.

- Section II - Les résistances endogènes

Les réactions des individus et des groupes sociaux devant l'épargne et l'investissement, la consommation et la production, l'innovation, le choix de la profession sont parfois dans les pays sous développés un obstacle à la croissance. "Il en est ainsi parce que ni les institutions, ni les motivations, ni les niveaux d'attente et d'aspiration ne sont comparables dans des milieux sociaux différents" (I). Par ailleurs, ce comportement peut se transformer sous l'effet d'influences extérieures. Ces problèmes peuvent être approchés d'une part en appréciant l'attitude du milieu traditionnel vis-à-vis des techniques nouvelles, d'autre part en mesurant le comportement des agents économiques vis-à-vis de la consommation et du choix de la profession.

I - Le milieu traditionnel et l'innovation

La faible productivité du cultivateur guyanais provient de différentes causes qui ont déjà été analysées mais aussi de la fidélité aux coutumes ancestrales et à certaines croyances qu'il n'est pas toujours facile de faire disparaître. Il s'habitue lentement à l'intervention des services techniques d'autant plus qu'ils ne sont pas toujours adaptés et qu'ils se manifestent irrégulièrement. Le vétérinaire est souvent appelé lorsque toutes les pratiques coutumières ont été mises en oeuvre et que l'animal est moribond. En l'absence d'un travail assidu de formation et de vulgarisation, l'agriculteur n'a pas encore adopté l'agronome ou les autres encadreurs qu'il voit peu ou qu'il ne connaît pas.

(I) François PERROUX. Grande firme et petite nation. article déjà cité. L'auteur fait remarquer qu'il faut utiliser avec prudence les propensions statistiques dans les économies sous-développées.

a) qu'elles soient keynésiennes : $\frac{\Delta C}{\Delta R}$; $\frac{\Delta E}{\Delta R}$; $\frac{\Delta I}{\Delta R}$

(c = consommation ; R = revenu ; E = épargne ; I = investissement).

b) ou qu'elles soient fondamentales : $\frac{\Delta P}{\Delta S}$; $\frac{\Delta P}{\Delta \pi}$

(P = produit ; S = salaire ; π = profit).

Il reste enchaîné par ses préjugés qui ne le rendent pas très perméable au changement et à l'innovation. Chasseur, pêcheur, agriculteur, habitué à prélever dans une nature généreuse ce qui est nécessaire à sa subsistance, le paysan guyanais n'est pas préparé à passer du stade de l'exploitation à celui de la production. Ce trait a été souligné dans une étude à propos de l'élevage : "L'éleveur guyanais considère essentiellement les animaux comme son patrimoine, un placement d'argent et il n'en tire pas de profit. Ses ressources viennent plutôt de la vente de denrées agricoles cultivées sur abattis, de l'exercice d'un métier artisanal que de l'exploitation de son troupeau. De temps en temps, il sacrifie ou vend un animal (fête de famille) mais il répugne à se défaire de ses bêtes même si les offres sont élevées" (1).

Cette résistance ne doit pas être mésestimée car elle contribue à faire échouer certaines tentatives de transformation du milieu rural. Monsieur Ulrich SOPHIE écrit fort justement que le "fond du caractère du cultivateur guyenais repose sur une grande indépendance provenant de l'entière liberté qui lui est laissée de s'établir, de se fixer, de prendre racine n'importe où".

Cet état de choses n'est pas, semble-t-il, sans exercer une certaine influence sur sa volonté et son esprit d'initiative. D'où naîtrait une tendance à pratiquer machinalement les méthodes routinières transmises de père en fils" (2).

Actuellement des conducteurs et des moniteurs agricoles qualifiés ont été placés dans certaines zones (Kourou, Sinnamary) afin d'aider le paysan à acquérir progressivement un comportement plus dynamique.

II - Utilisation des revenus, choix de la profession et effet de démonstration

La mise en contact de groupes sociaux ayant des niveaux de vie différents

(1) Rapport annuel sur le fonctionnement des services vétérinaires pour la période du 1er Juillet 1957 au 30 Juin 1958.

(2) Ulrich SOPHIE - Le cultivateur guyanais. Imprimerie Paul Laporte, Cayenne, 1958.

peut aussi bien aider qu'entraver le développement étant donné que le processus cumulatif joue dans les deux sens. - L'influence des pays industrialisés sur ceux qui sont en voie de développement n'est pas toujours bénéfique. Ces derniers ont une tendance très marquée à vouloir copier servilement leurs techniques et leurs goûts. Ce phénomène appelé communément "effet de démonstration" a été décrit par DUESENBERY et NURKSE. Le premier a montré que les catégories les plus pauvres adoptent généralement les habitudes de consommation des plus riches (1). Le second s'est attaché à étudier l'attraction exercée sur le "way of life" des régions développées sur celles qui ne le sont pas encore (2).

A) Habitudes de consommation de produits alimentaires importés et de biens ostentatoires

I) La consommation de produits alimentaires importés

Elle est mise en évidence dans la structure des consommations des ménages :

Produits		Pourcentage
Produits locaux	{ végétaux et animaux	25,1
	{ Energie	2,3
	{ Industriels	3,4
	{ Services	8,5
Produits importés	{ végétaux et animaux	26,1
	{ Energie	2,6
	{ Industriels	31,8
	{ Services	2,2

(1) J.S. DUESENBERY - Income, Saving and the Theory of consumer Behaviour, Harvard University Press, 1949, p. 27.

(2) R. NURKSE - Problems of capital formation, op. cit. p. 59-75.

Il est évident que dans les conditions présentes l'agriculture guyanaise n'est pas capable de satisfaire la demande. Néanmoins, force est de constater que, même en période d'abondance, une fraction de la population a tendance à s'orienter de plus en plus vers la consommation de produits alimentaires importés à l'instar de la collectivité européenne résidant dans le pays. La portion de revenu qui lui est consacrée dépasse de 3% celle qui est réservée à l'achat de produits alimentaires locaux. Cette habitude risque de compromettre le développement du secteur agricole qui doit avant tout compter sur le marché intérieur.

2) Forte consommation de biens ostentatoires

Les dépenses somptuaires absorbent une partie non moins importante des revenus. Elles consistent en l'achat d'automobiles, de réfrigérateurs, de postes de radio, de cyclomoteurs (I).

Région	Nombre de logements pour 1 article		Nombre de foyers pour 1 voiture
	Réfrigérateurs	Radios	
Cayenne	6	3	8
Autres communes	18	11	p.m
France	4	1,25	3

La faible différence qui existe entre les moyennes obtenues pour Cayenne qui regroupe les deux tiers de la population de la Guyane et celles de la France reflète clairement cette tendance à la consommation ostentatoire, compte-tenu de l'inégalité du pouvoir d'achat entre ces deux pays. Un tel comportement diminue l'accumulation du capital déjà fortement compromise par la modicité des revenus.

(I) Ces biens sont, certes, nécessaires mais il y a une hiérarchie à respecter dans la satisfaction des besoins.

B - Le choix du métier

I) Le fonctionnarisme

L'installation dans un pays sous développé sous-peuplé d'une armature administrative aussi importante que celle d'un département métropolitain a provoqué un engouement pour la fonction publique d'autant plus qu'elle offre en moyenne un salaire deux fois plus élevé que le secteur privé, la sécurité de l'emploi et la perspective d'un congé payé en France tous les deux ou cinq ans. Il y a une véritable inflation des agents administratifs : la Guyane compte un fonctionnaire pour douze habitants et un fonctionnaire pour trois personnes actives. Le mouvement est accentué par les préjugés défavorables enracinés dans les mentalités à l'égard des métiers manuels. L'agriculture en est la principale victime d'autant plus qu'aucune école, voire aucune ferme modèle insérée dans le terroir n'est venue l'ennoblir, non seulement aux yeux des fils de paysans désireux de dynamiser l'exploitation familiale, mais encore dans l'esprit de la jeunesse d'une manière générale. Après leur scolarité ou leur service militaire les ruraux ne reviennent pas à l' "abattis". Filles et Garçons, impuissants devant la mort des campagnes, sont propulsés vers la ville à la recherche d'un emploi qu'ils ne trouvent pas toujours.

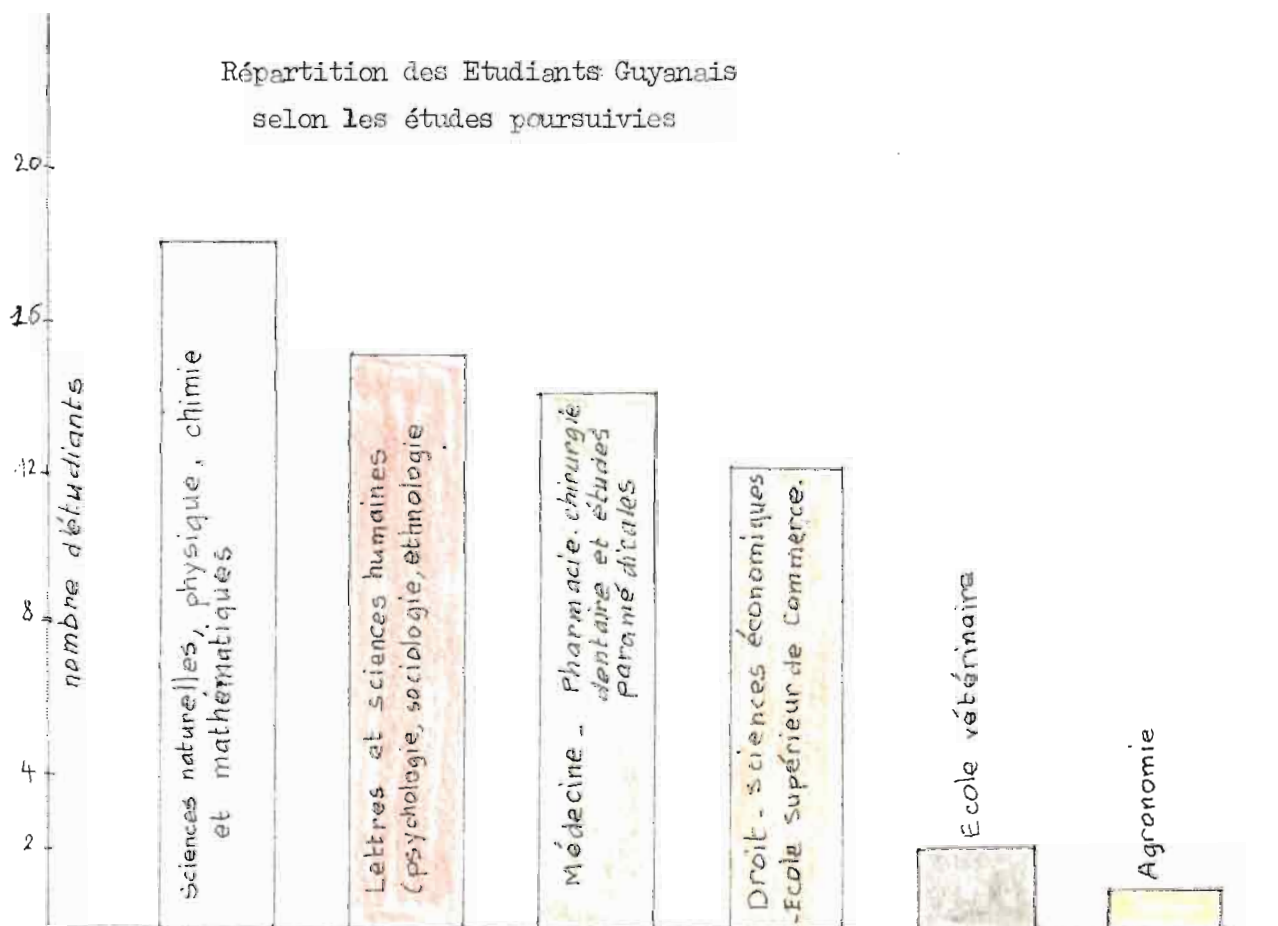
Le fonctionnarisme est un handicap qui ne saurait être ignoré parmi les obstacles au développement. Il crée de très bas niveaux d'aspiration. En effet, il n'encourage pas l'ambition créatrice et il instaure une psychologie de rentier. Il n'est pas étonnant de découvrir que la classe dite active et dotée de responsabilités se laisse envahir peu à peu par "la mentalité d'assistés habitués à recevoir sans contrepartie".

2) Le prestige des carrières médicales, professorales et juridiques

Les statistiques retraçant la répartition des étudiants des Universités de Paris, Toulouse, Montpellier et Bordeaux entre les diverses branches vérifie parfaitement le jeu de l'effet de démonstration car la plupart se destinent au professorat ou à

l'exercice d'une profession libérale. Ceux qui ont entrepris des études d'ingénieurs-agronomes ou de vétérinaires ne constituent qu'une infime minorité.

L'inclination systématique pour ces titres, auréolés d'un certain prestige par l'ensemble de la population, crée un déséquilibre dans la formation des cadres supérieurs. Elle provoque une pénurie d'ingénieurs et de techniciens dont la présence est indispensable pour l'adaptation des coefficients techniques de production aux conditions domestiques. Il n'est pas rare de constater que des entreprises ne parviennent pas à atteindre le seuil de la rentabilité, parce que, faute d'une direction compétente, elles calquent leur mode de production sur celui des pays industrialisés.



Le jeu de l' "effet de démonstration", intensifié par la structure actuelle de l'économie guyanaise, détruit peu à peu l'esprit d'entreprise et détourne les agents des activités productrices. Les collectivités venues de l'extérieur, syro-libanais, chinois ou antillais n'ont aucune difficulté à s'emparer de la direction de branches comme le commerce. "La prédilection des Noirs pour le prestige des professions libérales est une des raisons pour lesquelles, à leur grande consternation, ce sont les Indiens et les Chinois qui de plus en plus, contrôlent les affaires" (1). Ce jugement du Professeur Arthur LEWIS concernant les préjugés sur les professions aux Antilles pourrait aussi s'appliquer en grande partie à la Guyane.

o
o o

Les freins psycho-sociologiques au développement étant moins tangibles que les obstacles découlant des facteurs de production, leur appréhension est obligatoirement plus délicate. En l'absence d'études socio-économiques, il a fallu, au cours de cette tentative, se contenter de dégager des lignes générales, d'émettre des hypothèses qui demandent à être approfondies. En outre, le caractère plural de la société guyanaise ne doit pas être négligé. La connaissance des motivations et des réactions des micro-populations qui la composent est nécessaire pour comprendre le fonctionnement de l'économie (2). Faire abstraction de ces questions serait enlever au sous développement de la Guyane une de ses dimensions essentielles.

o
o o

L'analyse des caractéristiques de structure et de fonctionnement de l'économie guyanaise a permis de mettre en évidence les aspects spécifiques de son sous-

(1) W.A. LEWIS; op. déjà cité, p. 49.

(2) cf. analyse des problèmes démographiques

développement. Elle a montré également que cet état était un phénomène extrêmement complexe que les seuls mécanismes économiques ne suffiraient pas à expliquer. Ce sont tous ces problèmes qu'il a fallu essayer de résoudre depuis 1946.

o
o o

DEUXIEME PARTIE - LA LUTTE CONTRE LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET LES PERSPECTIVES

D'EVOLUTION DE L'ECONOMIE GUYANAISE

Durant la seconde guerre mondiale, la Guyane encore plus que les autres colonies, avait ressenti les conséquences de l'atonie de son économie. Une absence d'infrastructure et d'un inventaire des richesses, une population faible et sous-alimentée aux conditions de vie et d'hygiène difficiles, une triste réputation obole du bague et de certaines endémies, une tradition d'impuissance et d'erreurs, tels sont les maux apparents dont scuffire ce pays lorsque la loi du 19 Mars 1946 transforme son statut de colonie en celui de département.

"Les ressources naturelles importantes existaient mais demeuraient inexploitées. La population extrêmement faible ne peut néanmoins vivre sans ressources extérieures ; la quasi-totalité des produits consommés doit être importée. Il n'existait pratiquement aucun moyen en hommes et capitaux apte à assurer la mise en valeur du territoire, on peut dire qu'il ne se trouvait en Guyane, en 1946, aucun facteur favorable à un développement des richesses locales..." (1).

L'intégration économique de la Guyane à la France devait modifier cette situation car elle impliquait :

- d'une part, la transformation des structures de type colonial et la suppression de tout effet de domination ;

- d'autre part, la mise en commun des ressources et des efforts en vue d'un développement harmonisé.

(1) Rapport sur l'exécution des plans de modernisation et d'équipement (1946-1957).

Ces idées sont inscrites dans la loi du 30 Avril 1946, véritable "charte de planification Outre-Mer", rendue applicable aux départements d'Outre-Mer sous réserve d'adaptation par le loi du 26 Septembre 1948 (1). Elle prévoyait l'établissement, le financement et l'exécution de plans d'équipement dont les principaux objectifs étaient (2) :

1) "...d'opérer la transformation des territoires en pays modernes pour tout ce qui concerne leur équipement public et privé et d'englober la production, la transformation, la circulation et l'utilisation des richesses de toute nature de ces territoires".

2) "d'une part, et par priorité de satisfaire aux besoins des populations autochtones et de généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ; d'autre part, en concordance avec les plans métropolitains, de concourir à l'exécution des programmes de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union française, tant sur le plan métropolitain, que sur celui des échanges internationaux..."

Si dix huit ans après la Guyane est encore en proie à un sous-développement chronique, il serait, cependant, inexact d'affirmer que rien n'a été entrepris ou que la Guyane est condamné à la stagnation. Une des causes majeures de la situation actuelle réside dans la répartition et l'utilisation des investissements effectués dans le cadre des plans d'équipement depuis 1946. Seule une analyse des actions passées peut aider à dégager les voies d'une politique plus efficiente.

o

o o

(1) cf. loi n° 48 - 1516 du 26 Septembre 1948, art. 87.
(2) cf. article premier de la loi du 30 Avril 1946.

Cette partie traitera les deux points suivants :

- Titre I - L'absence d'une politique de développement cohérente

- Titre II - Eléments pour une politique de développement

o
o o

TITRE I - L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT COHERENTE

Les objectifs des trois premiers plans qui recouvrent la période comprise entre 1946 et 1961 ne reposent sur aucune ligne générale d'orientation du développement de l'économie guyanaise. Les secteurs d'investissement ne feront pas l'objet d'un choix judicieux fondé sur des études préalables confiées à des organismes compétents. De ce fait, l'aide déjà modeste, au regard de l'immensité des tâches à accomplir, accordée par le Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer et les divers ministères, sera parfois détournée de sa destination première et ne produira pas sur l'économie guyanaise les effets escomptés.

Il faudra attendre 1959 pour que l'accent soit mis sur les dangers de l'improvisation et la nécessité de définir une politique de développement rationnelle à la mesure des problèmes à résoudre. Une série de mesures législatives seront prises et des organismes susceptibles d'orienter le processus de croissance seront mis en place: l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer, la Société d'assistance technique et de crédit social, la Commission locale des investissements, la Commission locale du Plan (I). Cependant les deux faits les plus importants de cette période sont

-
- (I) a) l'Institut d'émission des départements d'Outre-Mer a été créé par l'ordonnance du 7 Janvier 1959; la Société d'assistance technique et de crédit social par l'ordonnance du 22 décembre 1959. cf. J. Laugier, Cours d'économie d'Outre-Mer-Bordeaux.
- b) La commission locale des investissements a été créée conformément aux dispositions du décret N°59-I.067 du 10 Septembre 1959 relatif aux commissions locales des investissements publics dans les départements d'Outre-Mer et notamment l'article 3 du décret N°60.409 du 26 avril 1960 relatif à l'organisation et à la gestion du Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer. Elle a au total 15 membres et elle est composée par 1/3 de membres du Conseil Général, des Communes et des organisations économiques ou sociales.
- c) La commission locale du Plan a été instituée par l'arrêté préfectoral N° 771 2D/3B du 29 Septembre 1960 conformément à l'arrêté ministériel du 9 Août 1960. Elle se compose de 15 membres de droit et de 20 membres désignés par le Préfet.
- L'arrêté du 16 Juin 1964, lui donne pour mission de "préparer un projet de plan départemental" - cf. J.O. du 20 Juin 1964.
- d) Un arrêté du 16 Juin 1964 fixe par ailleurs la composition de la Commission Centrale du Plan des départements d'Outre-Mer.

l'élaboration du Plan décennal et le vote de la loi de programme des départements d'Outre-Mer.

Trois questions seront successivement examinées :

- Inorganisation et mauvaise gestion des investissements (1946 - 1960)
- Le plan decennal ou l'ébauche d'un programme d'action rationnel
- De la loi de programme au quatrième plan

o
o o

CHAPITRE I - INORGANISATION ET MAUVAISE GESTION DES INVESTISSEMENTS (1946 - 1960).

Durant cette période, 145 millions de francs environ ont été octroyés à la Guyane par le Fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer et les divers ministères. L'inexistence d'un programme d'action et d'un contrôle strict des dépenses a entraîné, non seulement un déséquilibre dans la répartition des investissements au détriment du secteur productif, mais encore elle a soulevé de sérieuses controverses que rappelle un rapport de la Cour des Comptes.

"C'est à la Guyane que, pendant la période considérée de 1946 à 1956, les dépenses d'investissement s'élevant, sociétés d'Etat comprises à plus de 11 milliards ont été, proportionnellement à la population les plus importantes et qu'elles ont donné lieu aux irrégularités les plus graves".

"Elles témoignent d'une politique de facilité dont la responsabilité incombe pour une large part aux autorités administratives locales"... (I).

Ces conclusions des rapporteurs n'ont pas été infirmées par la réponse du ministre des Affaires Economiques et du Plan :

"S'agissant enfin, dit-il, de la partie du rapport de la Cour avec laquelle le Secrétariat d'Etat aux affaires économiques se trouve en accord pour reconnaître que quelques critiques peuvent être effectivement adressées à certaines opérations du programme d'équipement de la Guyane, il est demandé que les reproches adressés aux administrations locales ne soient pas exagérées ni séparées de l'ensemble des difficultés particulières que présente ce département, ni des autres opérations réalisées"...

(I) Cour des Comptes - années 1955-1956 - Rapport au président de la République suivi des réponses des administrations. J.O. 27.6.58 - p. 35.

Dans une très large mesure, toutes les observations qui viennent d'être évoquées, peuvent s'appliquer aussi à la période postérieure à 1956. En effet, si des résultats appréciables ont été obtenus sur le plan social et dans le recensement des richesses du pays, les opérations concernant l'infrastructure et la production n'ont pas donné à l'économie l'impulsion qui était nécessaire à sa croissance.

- Section I - Efficience des dépenses consacrées à l'équipement social et à la recherche

Bien que les objectifs fixés n'aient pas toujours été atteints, les actions positives enregistrées dans ces deux domaines ont permis, tout d'abord, d'assurer la progression de la population, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ; en second lieu, de procéder à un inventaire des richesses du pays qui a contribué à lever certaines hypothèses quant aux possibilités de développement.

I - Amélioration des ressources humaines

Au cours des années considérées (1946-1960), 22% des dépenses totales d'investissement, soit 32.000.000 de francs ont été consacrés à la santé, l'hygiène et la formation de la population.

A - Protection de la population

Les efforts se sont dirigés vers des tâches urgentes qui, de toute évidence, étaient préalables au développement. Il s'agissait avant tout de juguler certaines maladies, de mettre en place un équipement sanitaire adapté aux besoins et de procéder à des travaux d'édilité indispensables.

I) La lutte contre les maladies endémiques

Des opérations efficaces ont été conduites par l'Institut Pasteur de la

Guyane contre trois fléaux qui minaient la population : le paludisme, la fièvre jaune et la lèpre.

a - Un service de lutte anti-marielle et antipaludique, doté d'un matériel adéquat d'intervention, a été organisé. Entre 1948 et 1956, cinq campagnes de pulvérisation d'insecticides ont été effectuées à la suite desquelles une mission d'enquête du bureau sanitaire Panaméricain, dirigé par le Docteur M.D. RAUSCH, constatait l'éradication totale du *stegomyia fasciata*, vecteur de la fièvre jaune (1). Conjointement, le paludisme connaissait un net recul, ainsi que l'a montré l'étude de la population. Le nombre de journées d'hospitalisation pour cause de paludisme qui était de 8249 en 1949, subit une baisse rapide et tombe à 917 en 1951 (2). Il s'ensuit un effet favorable sur le mouvement naturel puisque l'indice de Pearl qui se tenait constamment en dessous de 100, s'élève à 150 en 1951 (3).

b - Dans le cadre de la lutte antihansénienne, un dispensaire de dépistage et de traitement fut créé à Cayenne, tandis que le sanatorium de l'Acarouany était modernisé et repensé afin d'assurer aux malades une certaine promotion en leur permettant de s'adonner à des travaux agricoles et à l'élevage. Des consultations fréquentes étaient organisées à Saint Laurent, à Sinnamary et à Mana. Grâce à l'opiniâtreté des services intéressés et à la valeur des traitements sulfamés, 240 cas étaient considérés comme contagieux en 1952, sur un total de 1200 qui avait été dépisté les années précédentes (4).

c - L'importance et l'extension des activités de l'Institut Pasteur imposèrent la construction d'un centre de recherches mieux adapté que les locaux exigus de l'Institut d'hygiène et de prophylaxie. Le projet mettait l'accent sur le rayonnement qu'il pourrait avoir sur l'Amérique du Sud pour tout ce qui a trait aux maladies tropicales,

(1) cf. Rapport de l'Institut Pasteur de la Guyane et de la Direction de la Santé dans Notes et Etudes Documentaires 1953.

(2) Dr Henriot - Considérations sur la lutte contre le paludisme en Guyane française - thèse - Bordeaux 1958.

(3) l'indice 100 équivaut à une population stationnaire

(4) Dr Claire - La lutte antilépreuse en Guyane française - Thèse - Bordeaux 1956.

à la prophylaxie humaine et animale. Les travaux traînèrent en longueur et furent entachés d'irrégularités. Le bâtiment coûta 3 millions de francs, alors qu'au départ les dépenses avaient été évaluées à un million. Son aménagement souleva par ailleurs des difficultés car il apparut que : "ni l'Institut Pasteur, ni le département ne pouvaient, contrairement à leurs engagements, prendre à leur charge ces dépenses complémentaires et que le bâtiment risquait de demeurer incomplètement aménagé pendant un délai indéterminé...". Après de longues discussions, il fut convenu que 12 laboratoires seraient mis à la disposition de l'Institut Pasteur et que six seraient occupés par l'Institut français d'Amérique Tropicale.

2) L'équipement hospitalier

Une attention particulière lui a été accordée pour pallier la vétusté, l'exiguïté ou l'inexistence de certains services dont la nécessité se faisait sentir. Le fonds d'investissement des départements d'Outre-Mer a financé de nombreuses réalisations : l'agrandissement du centre médico-social André Bourou à Saint Laurent et de l'hôpital Saint Paul à Cayenne (1) ; la création du centre de la protection maternelle et infantile et la construction d'un nouvel hôpital à Cayenne. Pour secourir la population des communes rurales, des centres médicaux, des dispensaires et des postes de soins ont été aménagés dans les différents secteurs sanitaires (2).

3) Assainissement et aménagement de l'habitat

Les mesures prises dans ce domaine touchèrent surtout la ville de Cayenne dont la population en croissance constante sous l'effet conjugué de l'exode rural et du mouvement naturel nécessitait une adaptation de sa structure d'accueil.

a) Un système d'égouts séparatifs avec écoulement gravitaire et

(1) Etablissement privé dirigé par les Soeurs de St Vincent de Paul.

(2) En dehors de Cayenne, la Guyane comprend six secteurs sanitaires : Haut Maroni, (Maripasoula, Sophie, Grand Santi) ; Bas Maroni (Mana, Acarouany, Saint Jean) ; Sinnamary (Iracoubo, Saint Elie, Kourou) ; secteur extérieur de Cayenne (Touate, Matoury, Remare, Roura, Montsinery, Tonnegrande, DeGrad Edmond) ; secteur Approuague (Regina, Gaisembourg, Kaw, Ipoucin) Secteur de l'Oyapoc (Saint Georges, Ouanary et Camopi)

évacuation en mer fut achevé en 1956. Son coût s'éleva à 4.000.000 de francs. Toutefois, il ne commença à fonctionner que tardivement parce que les riverains n'étaient pas en mesure de raccorder leurs immeubles au réseau. Il est à noter que certains disposaient déjà de fosses septiques. Il faudra attendre un assez long délai avant qu'un accord conclu entre la commune et la caisse centrale de coopération économique ne vienne promouvoir une politique de prêts en vue de l'établissement des branchements.

b) Pour ce qui est de l'alimentation en eau de la ville de Cayenne, deux points du projet "Pont-à-Mousson" ont été réalisés : d'une part, l'équipement des trois lacs-réservoirs (Rorota, Lalouette, Rémire) d'une capacité de 300.000 mètres cubes et l'installation de la station d'épuration ; d'autre part, l'amélioration de la distribution à Cayenne, c'est à dire la repositionnement des conduites existantes et la pose de conduites neuves. La construction d'un barrage supplémentaire de 300.000 mètres cubes (retenue de Beauregard) que prévoyait le troisième point n'a pas été entreprise .

c) Sur le plan de l'habitat proprement dit, le FIDOM et la Caisse Centrale apportèrent leur contribution à l'érection de cités qui fut en grande partie confiée à la Société immobilière des Antilles et de la Guyane (S.I.A.G.) (I). Par ailleurs, une aide sous forme de prêts et de primes à la construction fut accordée à ceux qui disposaient du capital initial. Les fonctionnaires ont été les principaux bénéficiaires, contrairement aux individus des classes défavorisées qui occupaient des logements insalubres dans le centre de la ville de Cayenne à des prix exorbitants, ou les taudis de la banlieue Sud (village chinois, cité Césaire, faubourg l'Abri, cité Bonhomme).

B - La formation de la population

L'extension de l'armature scolaire a été une des préoccupations majeures des

(I) Les principales cités construites furent : Cité sous le vent, Cité des Alizés et une partie de la Cité des fonctionnaires.

plans de modernisation et d'équipement. De 1946 à 1960, 4.500.000francs lui ont été réservés. Ces investissements ont permis la construction d'écoles primaires à Cayenne et dans les communes rurales ainsi que celle du centre d'apprentissage ; la réfection de certaines classes et l'agrandissement du Lycée de Cayenne. Au cours de cette période de grands progrès sont réalisés, même s'ils ne recouvrent pas totalement les besoins :

Années	Nombre de classes	Nombre de maîtres	Nombre d'élèves
1946	82	82	2829
1950	104	118	3050
1960	174	172	5604

Entre 1946 et 1960, les autorités publiques se sont aussi préoccupées de venir en aide aux populations du territoire de l'Inini. Des classes ont été aménagées dans certains cercles municipaux : Maripasoula, Saül, Sophie, Saint Elie.

Le FIDOM a subventionné en outre des centres d'accueil pour la jeunesse des tribus indiennes et à un moindre degré ^{pour celles} des tribus nègres. En 1960, il en existait un à Saint Laurent qui recevait 25 filles, deux à Mana pour 30 filles et 30 garçons, un à Iracoubo qui accueillait 15 garçons.

II - Les organismes de recherche et la connaissance scientifique du pays

Leur mérite sera de recenser progressivement par tous les procédés de la science et de la technique modernes les potentialités de la Guyane, tant sur le plan agricole qu'industriel. L'Institut français d'Amérique tropicale et le Bureau des recherches minières et géologiques ont joué à ce niveau un rôle de premier ordre.

A - La contribution de l'Institut Français d'Amérique Tropicale

Créé officiellement en 1954, ce centre existait en fait depuis 1946 puisque, dès cette époque, l'Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer avait placé en Guyane une section de géologie, qui devint permanente en 1949. Par la suite, d'autres sections furent établies : la pédologie et la botanique (1950) ; chimie (1957) ; sédimentologie (1958) ; océanographie (1952-1953). Son but était d'effectuer des études diverses nécessaires à la mise en valeur du territoire. D'importants travaux sont à porter à son actif :

a) La préparation de la carte géologique : sous l'impulsion de l'ingénieur géographe Boris Choubert (1) la carte géologique de la partie Nord du territoire au 1/2.000.000^e était présentée au XX^eme Congrès géologique de Mexico en 1956. Sur ces données fut dressée une carte au 1/500.000^e pour l'ensemble de la Guyane dans le courant de 1959, tandis que des levées au 1/100.000^e étaient effectuées (2). La section de géologie prit aussi une part active aux conférences géologiques des Guyanes qui se tinrent à Paramaribo (1950), à Cayenne (1951 et 1957) et à Georgetown (1953 et 1959) et qui permirent d'élaborer la première carte géologique des trois Guyanes, à l'échelle de 1/2.000.000^e, présentée au 19^eme Congrès géologique international d'Alger. Ces travaux seront d'une grande utilité dans le cadre des recherches minières.

b) La faune marine : grâce à la présence du navire océanographique ORSTOM II, un ichthyologue put commencer l'inventaire de la faune marine (en particulier échinodermes, crustacés, mollusques, poissons). C'est au cours de ces recherches que furent détectés les bancs de crevettes (shrimp brownie, shrimp pink et sea-bob). L'entretien du navire ayant été jugé trop onéreux, les activités de cette

(1) Boris Choubert - Morphologie de la Guyane française - Mén. Cart. Géol. de la France - Paris 1957.

Missions géologiques : Choubert (1946-1948) ; Aubert de la Rue (1948 ; 1949-1950)
(2) Cayenne (1956) ; Kourou (1959) ; Haut Kourou (1960) ; Mana, Saint Laurent (1961) ; Iracoubo (1961) ; Saint Jean (1961).

section s'arrêtèrent en 1958.

c) L'énergie hydroélectrique, le régime des cours d'eau. Les études des hydrologues de l'IFAT dans ces deux domaines ont été d'une aide précieuse à l'Electricité de France dont une mission en 1953 a repéré deux sites favorables à la production d'énergie hydroélectrique : Aeroplane Condé sur le Maroni et Maripa sur l'Oyapoc.

Par ailleurs, des solutions ont été proposées aux problèmes posés par l'alimentation en eau de la ville de Cayenne (par exemple l'étude sur l'opportunité de la retenue de Beauregard).

d) L'envasement de la côte et la question portuaire. Le phénomène d'envasement et de dévasement de la côte guyanaise était connu historiquement mais aucune analyse scientifique n'avait été faite. Dès 1948, M. Boris Choubert procéda à des observations (1). Celles-ci furent complétées et approfondies par la section de sédimentologie qui dégagait le caractère cyclique de l'évènement.

"En réalité, envasements et dévasements se succèdent périodiquement. La périodicité est bien attestée de 1951 à nos jours ; aux retards accidentels près, le cycle est de 22 ans, soit 11 ans d'envasement et 11 ans d'érosion. En outre, 2 ou 3 fois par siècle, il se produit un envasement maximum comme en 1953, ce qui permet d'attendre l'évènement tous les deux cycles environ" (2).

Des données nouvelles sur l'amélioration ou la création éventuelle de ports et les possibilités d'exploitation des surfaces recouvertes par la mangrove pour la fabrication de la pâte à papier, ont aussi été fournies par la section de sédimentologie.

(1) B. Choubert - comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences - T. 227 - 1948 - p. 1108.

(2) Marc Boyé et Boris Choubert - Envasements et dévasements du littoral en Guyane française - comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences - t. 249 - p. 145 - 147 - séance du 6 juillet 1959.

e) La classification des terres.

a) Les terres basses : sur les 370.000 hectares qui les composent , les pédologues ont principalement étudié une bande homogène comprise entre le Mahury et l'Oyapoc. Ils ont établi que 10.000 hectares sont immédiatement utilisables et que 100.000 hectares pourraient être mis en cultures après des travaux de drainage et d'irrigation. Ces sols sont propices à la culture de la canne à sucre, du riz, de la banane, du citrus, du cacaoyer et aussi aux cultures vivrières et fourragères

"La mise en valeur des terres basses, souligne Monsieur Brugière, permet d'utiliser un capital de valeur certaine, relativement accessible, sous forme d'une agriculture intensive et en tirer des intérêts substantiels si le choix des cultures, leur réalisation et les formules de gestion sont bien adaptés" (I).

b) Les terres hautes : il a été établi qu'une partie conviendrait à des cultures pérennes telles que le palmier à huile, le cocotier, le cacaoyer et certains arbres fruitiers.

c) Les savanes côtières : réduites à de très minces bandes parallèles à la côte et à quelques "pointements épars", elles ont été considérées comme peu fertiles. Leur utilisation nécessite un apport d'engrais chimiques assez important.

f) Mise au point de pâturages et recensement de la flore : la section de botanique a expérimenté sur certains cordons littoraux moins arides que l'ensemble des savanes sèches une techniques de "pâturages tournants" à l'usage des bovins. Dans l'esprit des spécialistes, elle devrait permettre de donner un regain de vie à des communes qui, autrefois, s'adonnaient à la pêche et que les bandes de vase fixées par la mangrove isolent de la mer. Par ailleurs des herbiers ont été constitués pour inventorier la flore indigène (2).

(1) J.M. Brugière. Valeur des sols - Orstom - Radio presse dimanche - II-9-64.

(2) Notons aussi l'étude des orchidées, plantes sensibles aux influences climatiques et qui facilitent la détection des climats locaux.

B - L'action du bureau des recherches géologiques et minières

Afin de faciliter la projection minière, le Bureau minier guyanais a été constitué en 1949 sous la forme d'une société d'Etat. Son rôle est de promouvoir la recherche, l'équipement et l'exploitation des ressources du sous-sol. Il pouvait prendre des participations dans des sociétés productrices et travailler en association avec d'autres sociétés sur des indices connus. En 1959, il est rattaché au Bureau des recherches géologiques et minières qui est un établissement public disposant de moyens financiers plus importants et dont les activités s'étendent à toutes les sciences de la terre.

De 1949 à 1955, les travaux ont porté sur des indices déjà repérés, concernant l'or et la bauxite. Puis, les investigations s'orientèrent vers les roches vertes pour le nickel et le chrome, la columbo-tantalite, le diamant, la bauxite des plaines basses, le manganèse, les minerais radio-actifs. Sur 41.000 kilomètres carrés dignes d'intérêt sur le plan minier, 17.000 ont été prospectés. Des résultats positifs ont été obtenus pour la bauxite et l'or (1).

I) La bauxite - Des gisements de bauxite de plateau ont été découverts à moins de 200 kilomètres de la côte. Les plus connus sont ceux de : Kaw, Observatoire, Lucifer, Montagnes de Plomb, Montagnes Tortue et Montagnes françaises. Le gisement de Kaw est le plus important. Les réserves sont évaluées à 42 millions de tonnes de bauxite exploitables en prenant comme teneur limite en alumine 35% et en silice 5%. Les autres gisements présentent un caractère secondaire en dehors de la Montagne de Plomb située en bordure du Simamary et du Kourou dont les réserves probables sont estimées à près de 20 millions de tonnes (2).

L'or - A côté des filons de Sophie qui ont été exploités par la Société

-
- (1) Activités du Bureau de recherches géologiques et minières en Guyane, depuis sa création - Note du B.R.G.M.
(2) Etude des bauxites de la Guyane française, éditée par les Annales des Mines.

Nouvelle de Saint Elie et Adieu Vat, un gîte aurifère alluvionnaire de 5 tonnes d'or (sans compter les réserves probables) a été mis en évidence dans la région de Paul Isnard.

3) Autres minerais : colombo-tantalite, minerais radio-actifs, manganèse (I).

a) Les études faites pour la tantalite ont montré que les alluvions de la Guyane renferment des milliers de tonnes de ce minerai, mais qu'il n'existe pas de gisements pouvant faire l'objet d'une exploitation industrielle. Cependant, des entreprises artisanales pourraient être rentables.

b) D'août 1956 à Juin 1959, le Bureau minier guyanais et le Commissariat à l'Energie Atomique ont exploré la partie Nord du territoire. Des anomalies radioactives parfois très fortes ont été décelées, mais aucune d'elles n'a donné lieu à des travaux pour en découvrir l'origine.

Au cours de cette prospection fut découvert le district lithinifère de la Haute Sparouine dont l'analyse est restée assez sommaire.

c) La Société du Manganèse de Guyane, formée par le Bureau Minier et l'Union Carbide Corporation, a mis à jour des indices sans intérêt sur la bande de Paramaka du Sinnamary au Maroni.

- Section II - Faible incidence des investissements consacrés à l'infrastructure et à la production

Les actions conduites dans ces deux secteurs ont été caractérisées par un

(I) Notons que des prospections ont été faites pour d'autres minerais tels : chrome, nickel, cobalt, diamant, molybdénite, fer, cassitérite par le Bureau des Recherches géologiques et minières ou en association avec des Sociétés comme UGINE et KUHLMANN.

manque total de détermination. Il en résulta une série de tatonnements, de défaillances et d'erreurs qui explique en partie la situation actuelle de l'économie guyanaise. En 1960, la production agricole et industrielle stagnait et le pays ne disposait pas du "quantum minimum de capital social fixe" qui aurait pu favoriser son décollage.

I - Imprécisions et Incoordination des actions concernant l'infrastructure

L'équipement de base a absorbé 34% des dotations du FIDOM de 1946 à 1960, soit plus de 50.000.000 de francs dont les effets furent très limités parce qu'une politique d'infrastructure rationnelle n'avait pas été élaborée. Parmi les nombreux projets proposés deux tendances se dégagèrent :

1) La première préconisait de mettre l'accent sur le cabotage et l'aviation.

2) La seconde penchait en faveur de la modernisation du réseau routier existant.

Au centre de ce débat se plaçait la question de la rentabilité des dépenses engagées pour l'infrastructure qui était intimement liée aux possibilités de développement de l'économie. Aucune réponse n'était donnée et aucun choix ne fut fait. Il ne pouvait en découler qu'un éparpillement des efforts et par là une certaine inefficacité.

A - Légère transformation du réseau routier et création du réseau aérien intérieur

1) Les trois premiers plans ont été nettement dominés par la construction de la route reliant Cayenne à Saint Laurent du Maroni. L'intérêt était manifeste pour les communes rurales situées le long de cet axe. Si le tronçon de 130 kilomètres, reliant Cayenne à Iracoubo ne posa que des problèmes techniques portant sur la largeur de la chaussée, l'établissement de ponts ou l'utilisation de bacs pour franchir les rivières, il n'en fut pas de même de la Section qui devait joindre Organabo à Saint Laurent.

Des discussions passionnées eurent lieu à tous les degrés pour choisir entre deux tracés : celui par ~~Sant~~ Sabbat et celui par Mana (I). En 1957, un expert commis, à la demande du Ministère des Travaux Publics, conclut en faveur de l'itinéraire par ~~Sant~~ Sabbat et la construction d'un pont à cet endroit. Au moment de l'arbitrage, 10.000.000 avaient déjà été investis dans cette route.

Si, en 1960, cette question restait encore en suspens, par contre de Cayenne à Iracubo, 130 kilomètres de chaussée étaient bitumés ; le pont de Sinnamary était achevé en 1958 et celui de ~~Sant~~ Sabbat en 1959 ; un service régulier de bacs fonctionnait au Larivot et à Kourou. Par ailleurs, les routes de l'Ile de Cayenne étaient asphaltées sur plus de trente kilomètres.

Cependant, plusieurs tronçons de route restaient dans un état défectueux : Saint-Laurent - Saint-Jean ; Saint-Laurent - Mana ; Charvein - Acarouany ; routes de Stoupan, du Gallion ; chemin de Matiti ; piste Régina - Roura ; anses de Kourou et de Sinnamary ; Organabo à Mana. La plupart d'entre eux étaient impraticables durant la saison des pluies, tout au moins à un certain type de voitures, ainsi que le montre le tableau suivant :

Catégories	Bon	Passable	Mauvais
Routes nationales :	160	90	18
Chemins départementaux	105	10	78

Notons que rien n'avait été entrepris pour désenclaver les communes de l'Est, véritables îlots humains, complètement coupés de l'extérieur par voie routière.

(I) Après de longs débats, le Conseil Général ne réussit pas à faire l'unanimité sur cette question - cf. rapport Cour des Comptes - Extrait J.O. 27 Juin 1958 p. 150

2) L'absence de programme défini en matière de liaisons routières, l'isolement des centres de l'Est et de l'intérieur, les difficultés rencontrées par les organismes de recherche dans la projection de certaines régions, ont été à l'origine de la création du réseau aérien intérieur. Le FIDOM finança l'ouverture de six pistes à l'usage d'un trafic de passagers et de marchandises peu pondéreuses, ainsi que l'acquisition d'avions par la Société Aérienne des transports des Antilles-Guyane.

B - Irrésolution du problème portuaire

Dès 1945, le Ministre de la France d'Outre-Mer avait envisagé la construction de deux appontements : un au Larivot et l'autre à Cayenne. Celui du Larivot fut assez rapidement conçu mais il apparut que les marchandises qui y débarquaient supportaient des charges de camionnage de l'ordre de 13 francs par tonne grevant lourdement les prix. En conséquence, la réalisation de l'ouvrage de Cayenne fut présentée en 1948 comme une "opération essentielle et prioritaire". Les travaux commencèrent en 1950 mais dès 1952 le littoral guyanais entra dans une phase d'envasement maximum. Une mission du Secrétariat d'Etat aux Affaires Economiques de Juin 1952 proposa au Ministre des Travaux Publics d'arrêter les travaux afin de reconsidérer le projet et dans la négative d'étudier les moyens appropriés pour permettre une utilisation normale de l'appontement. C'est le second point de vue qui a prévalu "en raison de l'état d'avancement de l'ouvrage et du fait que l'entreprise serait fondée à réclamer pour réduction des travaux".

Il est important de signaler qu'aucune étude sur le cycle d'envasement et de dévasement n'avait été effectuée avant d'engager les travaux. "Les raisons de cet envasement mentionne un rapport sont mal connues qu'il s'agisse d'un phénomène dû à la rivière de Cayenne ou à des apports d'origine maritime. Les services compétents du Ministère des Travaux Publics sont évidemment seuls qualifiés pour répondre à ces questions" (I).

(I) Rapport Cour des Comptes, op. déjà cité - p. 145.

II - Influence quasiment nulle des opérations destinées au développement du secteur productif

L'Etat décida de prendre une part active dans le développement de la production agricole et industrielle. Une série d'opérations fut entreprise avec la volonté plus ou moins déclarée de favoriser l'expansion de ce secteur. C'est le cas, par exemple, de l'équipement électrique auquel le FIDOM a consacré près de 4.000.000 de francs. Si la consommation d'électricité a quadruplé entre 1946 et 1960, la cause est imputable à l'accroissement de l'usage domestique et de l'éclairage urbain beaucoup plus qu'à celui de l'usage industriel puisqu'en 1958 cette dernière ne représente que 20% de la production totale évaluée à 3.888.000 kWh pour une puissance installée de 4585 kWh. Toutefois, au cours de cette période, les sociétés d'Etat ont été le moyen d'action privilégié des pouvoirs publics. Leur rôle était d'épauler l'initiative privée et l'administration en cas de défaillance. Le rapport général du troisième plan est formel sur ce point :

"En aucun cas les sociétés d'état ne doivent se substituer à l'initiative privée quand celle-ci est en mesure de jouer son rôle".

"En aucun cas les sociétés d'état ne doivent se substituer à l'Administration quand il s'agit de tâches que celle-ci peut remplir."

"Par contre, elles doivent compléter l'action de l'administration lorsqu'elles remplissent une mission particulière que celle-ci ne saurait assumer".

Les espoirs qui avaient été placés en elles, furent souvent déçus. La Guyane en a été un banc d'essai qui n'a pas toujours provoqué les effets souhaités.

A - L'échec du Bureau agricole et forestier guyanais (BAFOG) et du Bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane (BIPIG)

I) Le Bafog ; créé en 1952, son rôle était de procéder à toutes recherches

études et expériences, ainsi qu'à toutes opérations industrielles, immobilières, financières ou commerciales, tendant à la mise en valeur agricole et forestière du département de la Guyane.

Il s'intéressa à la riziculture en terres basses, aux cultures oléagineuses en terres hautes, à l'exploitation forestière, à l'élevage. A cet effet, il organisa le jardin d'essai de Cayenne, le Casier rizicole de "Crique Jacques", le centre de cultures fourragères de Suzini et le centre d'élevage expérimental de Kourou. Dans l'ensemble 12.500.000 francs lui furent octroyés qui dépassent en proportion les résultats obtenus.

a) Sur le plan de l'élevage, il n'a pas fallu moins de six années à cet organisme pour qu'il abandonne la technique de pâturage libre en savanes hautes expérimentée à Matiti. Sur un troupeau de 150 têtes, 50 étaient mortes de faim à cause de la faible valeur nutritive des herbes. Cette conclusion aurait pu être tirée dans un délai plus court. Par la suite, sur 20 hectares de cultures fourragères et de pâturages tournants, un croisement métis-zébus pour la production de la viande et un autre Switz-créole pour la production du lait ont fait l'objet d'études assez concluantes.

b) C'est au niveau de l'exploitation forestière que son action revêt les aspects les moins négatifs. Il commença à déterminer les essences de la forêt guyanaise et se pencha sur les problèmes de l'utilisation des bois. Ces observations furent précisées et complétées en 1959 par une mission conduite par M. Michel Prouvier. Dans un rapport de haute valeur intitulé : "Exploitations forestières et industries du bois en Guyane française", il montre que, sur les 80.000.000 d'hectares qu'occupe la forêt guyanaise, la densité est de l'ordre de 13 à 15 mètres cubes à l'hectare, (c'est à dire supérieure à celle de beaucoup de forêts africaines) et que la diversité des essences n'est un obstacle à la rentabilité qu'au-dessous d'une production de 12 à 15.000 mètres cubes par an.

En 1959, après sept années de fonctionnement, le BAFOG est supprimé avant

d'avoir réussi à promouvoir l'industrie forestière encore moins l'agriculture et l'élevage.

2) Le BIPIG, il fut fondé en 1950 avec le concours de "l'International refugees organization" (IRO). Son but était de mettre en valeur grâce à un apport d'immigrants la région de Saint Jean en y développant les activités agricoles et forestières. Il reçut 207 personnes d'Europe Centrale composées de 59 familles et de 19 célibataires.

Aucune des activités créées, que ce soit les scieries ou la carrière de pierre par exemple, ne parvint à atteindre un équilibre convenable grâce auquel il eut été possible de confier la gestion aux familles ou aux individus selon leur vocation. Les immigrants n'étaient pas préparés à leur nouvelle tâche, tant sur le plan professionnel que psychologique. En outre, il semble que la région de Saint Jean ait été choisie d'avantage en raison de la présence des anciens locaux du bagne que pour ses distositions naturelles à pouvoir constituer un foyer de développement dans l'immédiat. En Juin 1959, la Société était liquidée. Ses biens étaient vendus ou livrés aux intempéries . Les observateurs avertis sont unanimes à reconnaître que le BIPIG a souffert d'un manque d'esprit de suite et de coordination entre les services locaux et centraux, de l'incompétence du personnel d'encadrement et d'une certaine tendance à cultiver la médiocrité. 10 millions environ avaient été consacrés à cette entreprise, mais il ne restait plus qu'un individu à Saint Jean qui se livrait au commerce, trois à Cayenne, dont un menuisier, un agent commercial et un pêcheur.

B - L'expérience de la SAITEC

Par l'ordonnance du 22 décembre 1959, la Société d'Assistance Technique et de Crédit Social, au capital de 300.000.000 de francs se substitue au Crédit social des Antilles et de la Guyane.

Dans l'esprit de ses promoteurs, elle doit organiser l'agriculture, la pêche, l'artisanat, l'industrie légère, en améliorant les connaissances techniques des petits producteurs et en leur apportant une aide matérielle pour aménager leur habitat

et leur équipement aussi bien professionnel que familial.

A cet effet, elle peut donc :

- réaliser des opérations de crédit,
- effectuer des opérations d'assistance technique,
- accorder son aide aux organismes spécialisés et notamment aux organismes coopératifs,
- accomplir toutes études et tous travaux de caractère économique et social, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières et financières.

Ses principales activités porteront, d'une part, sur la tentative de regroupement des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs à l'intérieur de sociétés d'intérêt collectif ; d'autre part, sur l'exploitation forestière et l'artisanat.

I) La création des sociétés d'intérêt collectif agricole et maritime

Pour ce qui est de l'agriculture et de la pêche, la SATEC a agi essentiellement au niveau des sociétés d'intérêt collectif dont le champ d'action ne dépasse pas le cadre de la commune rurale. Leur administration est confiée à un conseil élu par l'Assemblée Générale des adhérents auprès duquel se trouve un assistant technique rural de la SATEC. Leur mise en place ainsi que leur fonctionnement se heurtèrent à de nombreuses difficultés. Les résultats furent très inégaux.

a) La société d'intérêt collectif de Macouria (S.I.C.A.M) créée en Janvier 1960 reçut de la SATEC 5.000 plants de cacaoyer, 9.000 plants d'ananas, 7.000 plants de cultures potagères diverses, quelques vaches laitières, des porcs et des poussins. Sa bonne marche fut freinée tout d'abord par un programme inadapté aux conditions particulières de cette région qui surestimait le rythme d'expansion possible en second lieu par la résistance du milieu traditionnel puisqu'elle n'obtint au départ que l'adhésion de dix cultivateurs.

b) La Société d'intérêt collectif des Planteurs d'ananas de Guyane

(SICOPAC) fut fondée en février de la même année, afin de diffuser la culture des ananas "Smooth Cayenne" dont 150.000 plants avaient été importés de Saint-Domingue. Les résultats sur le plan technique furent probants : la production minima à l'hectare fut de 55 tonnes. Cependant, la commercialisation n'avait pas été organisée, ce qui entraîna des pertes considérables.

Au mois de décembre 1960, une conserverie commença à fonctionner mais elle n'eut qu'une existence éphémère dans la mesure où, aucune recherche sur la technique de mise en boîte et aucune étude de marché, particulièrement en ce qui concerne les goûts des clients, n'avaient été faites au préalable ; en outre, la production locale de 40 tonnes était largement en-dessous du seuil de 3 à 4.000 tonnes exigé pour qu'une entreprise soit rentable.

c) La Désirée. En 1960, la SATEC a créé près de Matoury, un lotissement agricole de 234 hectares destiné à recevoir une dizaine de familles guyanaises et antillaises qui tenteraient une opération de mise en valeur des terres hautes. Les attributaires prenaient l'engagement de suivre le programme culturel proposé (cacao, ananas, fourrages, maïs, cultures potagères) et de se grouper au sein d'une SICA avant la fin du premier trimestre 1961. Pour permettre le démarrage de leurs activités, il leur était accordé trois formes de crédit :

- un crédit d'acquisition du lot remboursable en 15 ans,
- un crédit d'équipement agricole amortissable en 8 ans,
- un crédit de campagne.

La réalisation de ce projet ne fut pas facile car des terrains en friches plus propices à l'agriculture et nécessitant moins de travaux d'aménagement ne purent être obtenus. La SATEC dut porter son choix sur un espace accidenté et couvert de forêts primaires dont les sols sont sensibles à l'érosion. Une des conséquences directes a été l'accroissement des coûts de défrichement et d'infrastructure. Toutefois, au début de 1960, sept familles martiniquaises et deux familles guyanaises furent installées.

d) La pêche a connu un net progrès sous l'impulsion de la SATEC. Le programme intéressant ce secteur prévoyait l'établissement des cartes de pêche, la formation des marins, la construction d'un navire trublier, des essais de mise au point de pêche au chalut sur le plateau continental, mais aussi le regroupement des pêcheurs.

En décembre 1960 est constituée la Société d'Intérêt Collectif Maritime (SICOM) dont les objectifs sont :

- alimenter en poissons l'ensemble des marayeurs de la SICOM et non pas seulement leurs propres marayeurs ;
- utiliser en commun, dans un esprit mutualiste, les chambres froides de la SICOM.

A la même époque un essai d'exportation de poissons salés et séchés à partir des "Siluridae" semble avoir reçu un accueil favorable aux Antilles. Cependant, il est apparu que les installations de séchage impliqueraient d'importants investissements (l'hygrométrie se situant entre 90 et 98).

e) Intervention au niveau de l'élevage de la forêt et de l'artisanat.

a) en matière d'élevage, une expérience a été menée dans la savane inondée près de la crique Gabrielle avec un troupeau de zébus de type Gyr de 86 têtes. L'intérêt était d'étudier le comportement des animaux dans ce milieu, l'utilisation et le mode de pacage. Ces études furent poursuivies dans les savanes de la Vallée de Kaw qui présentent les mêmes caractéristiques mais qui s'étendent sur 3.000 hectares capables de nourrir un troupeau de 10.000 têtes après quelques travaux d'hydraulique. Il faut aussi noter que la SATEC, avec le concours de la Direction des Services Agricoles, s'intéressa à l'introduction et à l'acclimatation de bovidés à la Station de Suzini et à celle de Kourou.

b) En faveur de l'industrie forestière, la SATEC se proposait de définir pour les entreprises l'importance de l'équipement que postulent leur rentabilité, la

hiérarchie des investissements à prévoir et, par ailleurs, d'établir une série d'études d'engineering, des plans-types d'aménagement (bâtiments, matériel de maintenance, hangar de séchage). Son action fut limitée car elle ne put disposer d'un assistant technique forestier qu'au mois d'Octobre 1960.

c) L'artisanat n'occupa qu'une infime partie du programme de la SATEC bien qu'il fut question d'établir un fichier des artisans, d'élever leur niveau technique en matière de gestion et de prospecter des marchés pour leur production. Quelques prêts furent octroyés à des artisans, le plus important aida au lancement d'une briqueterie en 1960.

B - A côté de l'action des sociétés d'Etat et d'économie mixte deux réalisations doivent être mentionnées :

1) L'installation à Sinnamary d'une quarantaine de familles indonésiennes (170 personnes) venues du Surinam dont les récoltes de riz ont été très encourageantes.

2) La constitution d'une société de développement agricole à Sinnamary (S.O.G.A.D.S.Y.) en vue de la culture du riz, de l'élevage et de la construction d'une scierie avec l'aide de cinquante familles indiennes qui viendraient progressivement de la Guyane britannique. Cette initiative sera moins heureuse que la précédente.

o
o o

A la fin de cette période le bilan reste assez décourageant en matière agricole et industrielle. Mis à part les débuts encourageants de la S.A.T.E.C. tout a pratiquement échoué. Ce procès-verbal de carence a été unanimement établi puisqu'une loi en date du 30 décembre 1959 stipulait que "le gouvernement devra déposer avant

l'ouverture de la deuxième session ordinaire de 1960, un projet de loi de programme tendant à améliorer l'équipement et à promouvoir l'expansion économique dans les départements d'Outre-Mer" (I) tandis que sur le plan local était tenté un premier effort de réflexion sur l'organisation du développement de l'économie guyanaise.

o
o o

(I) cf. Assemblée Nationale - Annexe au procès verbal de la séance du 28 Juin 1960.

CHAPITRE II - LE PLAN DECENNAL OU L'EBAUCHE D'UN PROGRAMME D'ACTION RATIONNEL.

Ce document publié en Janvier 1960 a été préparé conformément au but que s'était assigné un comité d'action économique constitué au mois de mai de l'année précédente (I). Il serait vain de vouloir y découvrir un point de vue doctrinal particulier ou l'appartenance à tel ou tel type de plan. Sa généralité et son imprécision obligent à le considérer comme un essai de définition d'une table d'orientation dont il faut apprécier la portée à travers son élaboration et son contenu.

- Section I - Les conditions d'élaboration du plan décennal

En se penchant sur cette étape primordiale dans la conception d'un plan, il est déjà possible de cerner ses limites car deux questions importantes pour la suite de l'analyse doivent être posées :

- qui a conçu le plan ?
- à partir de quels matériaux a-t-il été dressé ?

I - Le Comité départemental d'action économique

Il a joué ici un rôle essentiel ce qui impose de procéder à une étude rapide de son organisation et de sa composition.

(I) Ce document est appelé indifféremment Plan de développement économique (109 pages)
- cf. édition officielle - Imprimerie Paul Laporte - Cayenne, janvier 1960 ;
programme d'action régionale, en référence au décret 55.873 du 30 juin 1955
(cf. P. 4) et plan décennal (cf. p. 106).

A - Sa structure

Elle se présentait ainsi :

- I) un conseil de direction composé de 11 membres,
- 2) un comité de coordination qui regroupait les membres du conseil de direction, les présidents de commission et les responsables des groupes de travail,
- 3) quatre commissions :
 - a) Infrastructure : transports, communications, énergie.
 - b) Production : agriculture et élevage, forêts, mines et pêche.
 - c) Démographie - immigration, équipement social.
 - d) Economie générale : problèmes financiers.
- 4) une assemblée générale.

B - Sa composition

68 personnalités diverses ont participé aux travaux d'élaboration du plan. Leur origine socio-professionnelle montre qu'elles n'avaient pas toutes une égale compétence pour pouvoir aborder la discussion de certains projets et intervenir valablement au sein des différentes commissions :

- Assemblées élues	13	membres
- Chefs de service administratifs et techniques	22	"
- Représentants des organismes industriels et commerciaux	17	"
- Organisations syndicales et professionnelles	9	"

I) La position dominante des membres des assemblées élues et des représentants des organismes industriels et commerciaux influencera la détermination des objectifs et surtout des moyens.

2) L'absence de spécialistes des questions de planification, de démographes, de sociologues, d'économistes a fait lourdement peser ce travail sur les épaules de rares compétences auxquelles une critique avertie et un soutien actif ont manqué. Ce n'est pas l'effort de démocratisation qui a pu combler cette lacune malgré l'optimisme des rédacteurs qui affirment :

"Les administrations, les élus, les communes, les notabilités, les syndicats, ont été consultés et ont pris une part active aux travaux du comité. La méthode qui a présidé à l'établissement de ce document en fait donc une oeuvre de collaboration et de synthèse" (I).

II - Limites quant aux matériaux disponibles

- Sur de nombreux points, les auteurs du plan ont dû se contenter de données incomplètes faute de services adéquats qui auraient pu leur être utiles et d'enquêtes préalables dans des domaines importants. Les observations émises deux ans plus tard, par une mission sénatoriale au moment de la préparation du quatrième plan traduit excellemment ce point de vue. En Guyane, mentionne-t-elle, "deux services font totalement défaut :

- celui des enquêtes et du contrôle économique
- celui de la statistique.

Elle ajoute : "qu'une telle carence n'est guère concevable dans une période où un plan de développement est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait en effet être établi à partir de sérieuses études de coûts de production, de prix de revient et de débouchés possibles. L'administration préfectorale soucieuse de ne pas s'engager dans l'aventure en est réduite à ne retenir que les propositions pour lesquelles elle peut tabler sur des données certaines qu'elle a pu recueillir dans la limite des moyens

(I) cf. plan de développement économique de la Guyane Française p. 9.

à l'investigation dont elle dispose.

L'administration est également totalement désarmée devant le problème des prix et il n'existe même pas, dans ce domaine, un embryon de contrôle". (I)

- Le plan ne repose pas sur des travaux de comptabilité économique étant donné que la Société d'études pour le développement économique et social (S.E.D.E.S.) ne sera chargée de dresser les comptes de la Guyane qu'au cours de l'année 1960. Ainsi, il n'a pas été possible de tenir compte de certains éléments indispensables à toute œuvre de planification : production intérieure, produit intérieur (2), consommation et épargne des agents et encore moins d'envisager la fixation d'un taux de croissance pour la période décennale.

- Pour appréhender l'étude de la population, il a fallu se contenter des données de recensement de 1954 et se livrer à des approximations très inégales.

Toutes ces remarques incitent à aborder l'étude des objectifs et des moyens préconisés en tenant compte du contexte dans lequel ceux-ci ont été pensés et établis.

- Section II - L'analyse du contenu du plan

Les principales orientations ont été définies :

- d'une part, suivant les dispositions prévues par le troisième plan de modernisation et d'équipement car il est bien spécifié que : "les perspectives couvertes à la Guyane par le troisième plan ont été soigneusement examinées. Chaque fois qu'elles ont été jugées satisfaisantes, elles ont été simplement mentionnées dans ce rapport, sans autres précisions ; lorsqu'elles n'indiquaient qu'une direction de travail,

(I) Senat - Annexe au procès verbal de la séance du 21 Mars 1962, p. 87.

(2) Notons qu'un essai d'évaluation du revenu national pour l'année 1958 a été tenté, mais l'approche reste grossière (cf. plan p. 42).

le comité s'est attaché à la préciser et à lui donner son naturel développement" (I).

- d'autre part, sur l'idée que le démarrage de l'économie guyanaise contribuerait à résoudre les problèmes de la Martinique et de la Guadeloupe.

Cinq objectifs généraux ont été retenus :

- 1) Passer dans tous les domaines de la "phase inventaire" à la "phase production"
- 2) Assurer le développement des principaux secteurs de production.
- 3) Déterminer les pôles de développement à partir desquels pourraient se constituer de nouvelles activités.
- 4) Provoquer un mouvement d'immigration à partir des Antilles grâce à d'importants investissements.
- 5) Permettre à la zone franc d'économiser et de recevoir des devises.

C'est à partir de là que seront fixés les objectifs et les moyens par secteur de production et que seront déterminées les mesures générales nécessaires à leur réalisation.

I - Les objectifs et les moyens par secteur de production

Cinq secteurs de production ont été pris en considération : l'agriculture et l'élevage, la pêche, la forêt et les mines.

A - L'agriculture et l'élevage

- I) Les objectifs établis répondent à une triple préoccupation :

(I) cf. plan p. 9

- développer par la modernisation de l'agriculture la culture des denrées vivrières afin de rompre la dépendance de la Guyane pour son approvisionnement en produits alimentaires de consommation courante et de ce fait alléger le déficit de la balance commerciale.
- encourager le lancement de certaines cultures d'exportation pouvant jouir de débouchés assurés tels que : le riz, le cacao et le café.
- organiser la commercialisation tant sur le plan intérieur qu'extérieur afin de permettre l'écoulement de la production.

Deux séries d'actions sont proposées l'une en terres hautes et l'autre en terres basses :

a) L'opération des terres hautes

Elle intéresse particulièrement la région de l'Ile de Cayenne, de l'Orapu, de la Comté et les zones rurales traditionnelles. Elle se propose de faire passer les surfaces cultivées de 2920 hectares en 1958 à 6.510 hectares en 1970 par le développement de cultures diverses : canne à sucre, manioc, riz, maïs, bananier, cacaoyer, fourrages, légumineuses et l'installation de 350 familles.

Parallèlement, il est prévu un doublement du cheptel de telle sorte qu'il atteigne 5.000 têtes en 1970.

Superficie en hectares	Actuelles	A Développer		A atteindre en 1970
		Immigrants	guyanais	
Canne à sucre	500	-	-	500
Manioc	1000	175	intensif	1175
Riz	150	-	350	500
Tubercules divers	560	40	-	600
Maïs	400	350	100	850
Bananes	160	capitaliste	40	200
Légumes divers	60	135	40	235
Fruits Ananas	20	350	80	450
Cultures fourragères	70	350	330	750
Cacao	-	700	550	1250
Total	2920		3490	6510

b) L'opération des terres basses

La région concernée se trouve située sur la rive droite du Mahury à l'Est de Cayenne. Dans un premier temps, il s'agit d'aménager un polder de 4.500 hectares capable de recevoir 1.200 familles qui s'adonneraient aux cultures suivantes : riz, cacao, citrus, arbres fruitiers, fourrages et autres denrées vivrières. Pour ce qui est de l'élevage, les efforts porteront sur la Vallée de Kaw afin de pouvoir constituer un troupeau de 10.000 têtes.

Cultures envisagées (ha)	1961	1963	1965	1967	1970
Riz	63	250	800	1250	1500
Cacao	125	215	600	900	1250
Citrus	30	60	220	300	300
Vivres	107	200	350	1450	600
Fruits	41	75	250	400	400
Divers (fourrages)	-	-	180	300	450
Total	366	800	2400	3600	4500
Nombre de familles installées	110	225	650	900	1200
Dépenses d'aménagement du polder (en millions de francs)	1,5	3	8,6	12,8	15,95

2) La réussite de ces deux opérations nécessite la mise en oeuvre de plusieurs moyens.

a) Des mesures législatives

- La nécessité d'établir un cadastre afin de pouvoir appliquer les textes concernant les concessions domaniales vacantes et sans maîtres.
- La pénalisation par un impôt foncier de tous les terrains non exploités situés dans les zones dites de développement agricole.
- L'allègement de la législation sur les concessions. Le dossier ne comporterait que cinq pièces au lieu de onze (plan du terrain, extrait de l'acte de naissance, certificat de domicile, certificat de capacité agricole délivré par les services agricoles, état de la situation financière).

- La suppression de la consultation des commissions de mise en valeur et des prix que remplacerait la non-opposition des particuliers et des services techniques à l'issue de laquelle un titre de concession provisoire serait accordé pour cinq ans contre le versement d'une redevance annuelle à l'hectare qui a été fixée ainsi :

- concessions d'élevage : 5 francs
- concessions agricoles : 10 "
- concessions maraîchères : 20 "

La cession gratuite ou la suppression de la concession pourrait intervenir à l'expiration de ce délai.

b) Une assistance technique et financière.

- Dans le domaine technique le plan recommande :

- . le développement des études, des recherches et des essais en vue de favoriser la multiplication par la distribution de plantes et de bêtes sélectionnées.
- . l'intervention de la direction des services agricoles en vue de l'aménagement foncier pour les travaux de drainage, d'irrigation et de lutte contre l'érosion marine.
- . la remise en application des dispositions antérieures du FIDOM qui prévoyaient le financement de l'équipement de certaines collectivités avec un dégrèvement de 50% à titre de subvention. Ce système fonctionnerait pour l'acquisition de matériels de culture, les projets d'électrification et d'adduction d'eau, c'est à dire pour tout ce qui revêt un caractère collectif.

L'enseignement agricole devant être à la base de l'assistance technique, deux formes d'intervention ont été définies :

- . l'adaptation des leçons de choses aux caractéristiques agricoles propres du pays afin de revaloriser le travail de la terre aux yeux de la jeunesse.

. l'organisation de cours post-scolaires sous l'égide d'un instituteur initié aux questions agricoles et de la direction des services agricoles afin d'améliorer le niveau des connaissances des paysans et assurer la formation des cadres. L'existence de compétences, par la suite, permettrait de diviser la Guyane en quatre régions (Oyapoc, Approuague ; Cayenne ; Savanes ; Saint-Laurent) et d'y placer un moniteur régional épaulé par des conseillers agricoles et des ingénieurs de la direction des services agricoles. A propos de l'enseignement agricole, une contradiction apparaît entre les objectifs et les moyens. Les auteurs du plan reconnaissent que les cadres font défaut et que l'école pratique d'agriculture de Tivoli à la Martinique n'accepte de prendre chaque année que deux élèves guyanais ayant satisfait au concours d'entrée. Pourquoi ne pas proposer la création d'une école d'agriculture en Guyane et d'une ferme modèle en terres hautes et en terres basses où pourraient être formés non seulement les guyanais mais encore les antillais qui s'habitueraient aux méthodes culturales propres à la Guyane au cas où ils seraient d'éventuels candidats à l'immigration. Il semble en effet plus normal de préparer sur le terroir guyanais ceux qui devront s'orienter vers les cultures en terres inondées.

- Sur le plan financier : plusieurs types de prêts sont proposés en vue de l'installation et du fonctionnement des exploitations :
- . des prêts à moyen et à long terme devraient être octroyés pour l'achat et l'aménagement des terrains, la mise en culture et l'acquisition du bétail, la construction ou l'amélioration des bâtiments, et pour l'équipement individuel.
 - . des prêts à court terme destinés à entretenir le fonds de roulement saisonnier et normal d'une exploitation agricole.

Pour faciliter la bonne marche du système, il est demandé que le taux d'intérêt ne soit pas très élevé et que le droit au remboursement n'intervienne que lorsque l'exploitation atteindra un seuil de rentabilité convenable.

Toutes ces mesures qui viennent d'être présentées ne font pas l'objet d'une grande précision. Il est bien avancé que la puissance publique doit en assumer la charge et que les agriculteurs doivent autant que possible se regrouper au sein de sociétés d'intérêt collectif afin de mieux profiter de l'aide. En dehors du CREDITAG (actuellement SATEC), qui était l'organisme le plus dynamique du moment, aucune proposition n'est faite pour la restauration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, société coopérative à capital variable, créée en 1953 (spécialisée dans les prêts à court et à moyen terme, les avances sur récoltes) qui ne méritait sans doute pas, en raison de son inefficience de figurer parmi les organismes de crédit jouissant d'une bonne santé (I).

c) L'organisation de la commercialisation

Afin d'assurer à la production agricole des débouchés et des prix garantis, le plan préconise la création de "Marketing board", à l'instar de la Guyane britannique, qui se chargerait de la collecte, de la transformation et de la vente des produits. Cette idée est excellente mais conjointement des mesures auraient dû être envisagées pour modifier les circuits de commercialisation et protéger le producteur local contre certaines importations concurrentielles. Ici ressort nettement l'influence que les représentants du secteur commercial ont pu avoir sur le choix de la politique à définir dans ce domaine. Cette question n'a pas dû échapper à certains membres du Comité mais il y avait un danger à s'attaquer aux principaux bénéficiaires du système économique actuel.

B - La pêche

I) Les objectifs retenus s'orientent dans trois voies :

(I) cf. plan page 43.

- la satisfaction de la demande locale par la formation des pêcheurs et une amélioration de leur équipement.
- l'organisation d'un armement de pêche en haute mer qui permettrait :
 - . d'exploiter les bancs de crevettes et d'installer une usine de conditionnement.
 - . d'accroître la pêche de certaines espèces de poissons pouvant faire l'objet d'une exportation vers les Antilles.
- l'implantation d'une usine pour la fabrication de la farine de poisson.

2) Les mesures diffèrent selon le type de pêche :

a) Pour la pêche artisanale, le comité souhaite, d'une part, des améliorations sur le plan technique grâce à l'utilisation des "sennes chinoises" mieux adaptées que les barrières chinoises. Ce procédé permettrait d'exploiter les estuaires du Kourou et du Mahury ; d'autre part, l'octroi de prêts d'équipement et l'organisation de la profession.

b) En ce qui concerne la pêche industrielle, l'action technique doit viser à équiper les appontements afin qu'ils soient susceptibles de recevoir une unité de cinq chalutiers de 70 à 80 mètres et à doter les ports d'un slip de carénage avec un dispositif de levage, d'une infrastructure radiotéléphonique, d'ateliers de conditionnement.

c) La commercialisation : si pour les crevettes, les études en cours ont permis d'être précis sur les débouchés possibles aux Etats-Unis et en Europe, le plan reste vague sur les possibilités d'écoulement du poisson sur le marché antillais : "il semble, dit-il, qu'une demande surtout de poisson rouge pourrait être satisfaite depuis Cayenne par évacuation régulière des bateaux de la Compagnie Générale Transatlantique sur Fort de France" (I). Il en est de même pour l'usine de farine de

(I) cf. plan page I05.

poissons dont le projet demeure encore flou.

L'observation déjà faite au sujet de la protection de la production agricole locale peut être formulée de nouveau à propos de la pêche car il n'est pas précisé par quel truchement les produits locaux seront substitués aux importations de poissons séchés et réfrigérés.

C - Le secteur forestier

Il a fait l'objet d'une étude assez approfondie car le comité a pu s'appuyer sur l'excellent rapport déjà signalé de la Mission Prouvier.

I) Deux objectifs ont été définis :

a) le premier objectif intéresse surtout les entreprises forestières.

Il se propose :

- dans une première étape, d'atteindre rapidement une production de bois exportables de 12.000 à 15.000 mètres cubes grâce à une organisation plus rationnelle des scieries de la région du Maroni et de l'Approuague et l'ouverture de deux nouveaux chantiers au moins dans la région de Cayenne pour l'approvisionnement en grumes. Ce cubage correspond à peu près aux besoins en bois de qualité de la Martinique et de la Guadeloupe.

En dehors d'une aide financière de l'Etat sous forme de ristourne sur le prix du frêt, la réalisation de ce programme suppose :

- "qu'une libération des échanges pour les bois importés sur les Antilles françaises en provenance des pays hors de la zone franc soit exclue dans un proche avenir.
- "que, dans l'immédiat, les quantités de bois du Honduras britannique à importer annuellement aux Antilles soient calculées par différence entre les besoins en bois de qualité et les cubages que la Guyane est susceptible de fournir dans ces

bois et ne constituent plus qu'un appoint, lorsque le premier objectif sera réalisé.

- "que les exportateurs guyanais fassent un effort commercial supplémentaire pour améliorer la siccité et le classement de leurs livraisons et pour délivrer toutes les dimensions requises pour le marché antillais" (1).
- dans une seconde étape, de porter le chiffre de la production autour de 36 à 40.000 m³ soit les besoins du marché caraïbe, lorsque la compétitivité des prix permettra de pénétrer les marchés étrangers. Il sera nécessaire d'installer quatre ou cinq scieries bien équipées en vue de l'exportation. Toutefois, cette étape étant subordonnée à la réussite de la première "les hypothèses qui peuvent être faites en ce domaine sont imprécises" (2).
- dans une troisième étape, partant de l'idée que "scieries et industries valorisant hautement la matière sont des activités qui ne s'excluent pas mais sont complémentaires les unes des autres", le plan préconise :
 - l'installation d'ateliers de récupération annexes des scieries qui pourraient traiter 20 à 25% des sciages non commercialisables fournis par les entreprises. Ces derniers représentent près de 3.000 m³ pour une production de 12.000 m³. A cet effet, il faudrait créer deux nouveaux ateliers en plus de celui de Cayenne et de celui de Saint Jean. La maison préfabriquée et les menuiseries sur catalogue fourniraient des débouchés possibles vers les Antilles.
 - la mise en place d'industries spécialisées dans le déroulage pour la fabrication de caisses d'emballage armé et du contreplaqué ainsi que dans le tranchage pour ensembles plaqués.

(1) cf. plan p. 56
(2) cf. plan p. 57

b) le second objectif concerne la création d'une industrie de pâte à papier à partir du "bois feuillu tout venant". Cette implantation exigerait des investissements importants. Le marché métropolitain qui importe 40% de sa consommation totale procurerait un intéressant débouché à cette production. Cependant, il a fallu se contenter d'émettre des idées générales car "aucune étude financière ou à caractère industriel n'a été faite dans ce domaine" (I).

2) Quelles sont les mesures qui doivent aider à la réalisation de ces objectifs.

a) Le versement d'une prime d'équipement qui correspondrait à une ristourne du prix du fret d'un mètre cube de bois de Cayenne à Fort de France ou

(I) a) cf. Article très documenté de M. Boyé dans les cahiers d'Outre-Mer n° 59 juillet-septembre 1962, page 272-290 - "Les palétuviers du Littoral de la Guyane française. Ressource et problèmes d'exploitation".

b) Depuis 1949, de nombreuses expériences ont été effectuées sur la possibilité d'utilisation de certains bois de Guyane pour la fabrication de la pâte à papier.

- Octobre 1949 : "Cellulose de Strasbourg" expérimente sans résultat le "bois canon" et le "grignon franc".
- Septembre 1947 : La société Xylon publie le 8 mars 1958 un rapport encourageant sur les essais faits à partir des palétuviers.
- Janvier 1958 : 28 essences sont expédiées à Bordeaux mais aucun résultat n'a été communiqué.
- Mars 1958 : 16 tonnes de bois représentant 27 essences ont été expédiées à la Cellulose de la Seine à Nanterre. Un essai de tirage de papier d'écriture et d'impression a été fait à la Papeterie de Pont Sainte Maxence (Oise).
- En 1958 ; un expert de la F.A.O. mandaté par la commission des Caraïbes a publié un rapport concluant sur les chances d'installation d'une usine de pâte à papier en Guyane. Il estime que les investissements nécessaires ne dépasseraient pas ceux qui conviendraient à la Jamaïque ou au Surinam. Sa rentabilité serait assurée si elle était implantée dans la région d'exploitation de la bauxite.

c) Le bulletin de la Caraïbe de Septembre et de Décembre 1959 signale que la "Columbian Corporation" a effectué à partir de quatre essences prises en Guyane britannique (mora, Wallaba, Kakralli, Mannibelli) et qui existent en Guyane française, un essai positif. Cette dernière envisagerait la création d'une usine traitant 200 à 500 tonnes par jour.

Pointe à Pitre soit 40 francs. Une partie pourrait être débloquée tout de suite sans contrepartie mais l'autre ne le serait qu'après justification d'investissements réellement effectués. Le contrôle serait confié à un organisme financier qui gérerait le fonds et le remboursement des prêts.

Le tableau du coût total de l'équipement se présente ainsi :

Equipement forestier	1.080.000 francs
Equipement des scieries	1.750.000 "
Préparation d'emplacement	80.000 "
Equipements annexes	360.000 "
Ateliers de récupération	300.000 "
	<hr/>
Total réel	3.570.000 francs
arrondi à	3.600.000 francs

Il est prévu que ces dépenses seraient étalées sur une période telle qu'elle puisse être couverte par le jeu normal de la ristourne de fret qui est liée au cubage exporté :

année	Cubage	Ristourne (en francs)
1960	6.000	300.000
1961	8.000	400.000
1962	10.000	500.000
1963	12.000	600.000
1964	12.000	600.000
1965	12.000	600.000
1966	12.000	600.000
		<hr/>
		3.600.000 (I)

(I) L'étude consacrée au secteur forestier montre que si l'achat du bois du Honduras britannique par les importateurs antillais nécessitent un million de francs par an, les 3.600.000 francs équivalent aux dépenses en devises qu'il faudra engager durant un peu plus de trois ans.

b) L'intervention de l'Etat pour les travaux de prospection forestière qui devraient porter sur 3.000 hectares par an, la publicité (catalogue, exposition, voyages d'information), l'élévation du niveau des connaissances techniques des exploitants et de leur personnel.

c) L'octroi de prêts aux forestiers qui voudraient devancer des achats de matériel.

D - Les mines

I) Ne disposant pas d'éléments d'appréciation suffisants, le comité s'est montré très réservé au sujet de la bauxite, de l'or et des autres minerais.

a) La bauxite : à la suite de la dissolution de la Société Civile d'études des bauxites et de l'alumine de la Guyane française (S.O.C.I.B.A.G.) et de l'option en cours de la Société Guyanaise de Bauxite (S.O.G.U.Y.B.A.U.) contrôlée par la Kaiser and Chemical Corporation, aucun objectif précis n'a pu être déterminé. L'accent a été simplement mis sur l'importance des investissements qui seraient nécessaires pour la mise en exploitation des gisements : environ 110 millions, et sur le rôle que devraient jouer le secteur privé et le secteur public dans ce domaine. Les emplois seraient d'un millier pendant le montage des installations et de 500 par la suite.

b) Pour l'or, le plan souhaite que la production se maintienne entre 500 et 1000 kilogrammes selon les résultats des prospections en cours. Les investissements requis seraient de l'ordre de 5.000.000 de francs.

c) A côté de la bauxite et de l'or, il est également proposé de lancer une autre entreprise minière si les recherches actuelles sont positives.

2) Les efforts doivent se concentrer :

a) Sur la cartographie afin d'accélérer la publication des cartes au

I/50.000ème portant sur les zones occupées par les concessions minières et l'établissement de la carte au I/200.000ème avec courbes de niveau pour la région côtière et de cartes au I/100.000ème couvrant tout le pays.

b) Sur la prospection des indices d'or filonien, de bauxite en terres basses (Saint-Laurent, Approuague, Oyapoc), ainsi que sur la recherche de cuivre, de manganèse et de molybdène.

c) Au niveau administratif, en vue d'inventorier les concessions non exploitées et les enlever à leurs détenteurs.

II - Les mesures générales

Elles doivent contribuer à supprimer les obstacles dont la présence paralyserait la réalisation des principaux objectifs. Elles intéressent la fiscalité, l'immigration, l'infrastructure et l'information.

A - L'adaptation de la législation fiscale

Devant l'insuffisance des dispositions d'allègement contenues dans les décrets du 13 Février 1952 et du 25 juin 1958 qui visaient à aider le développement économique des départements d'Outre-Mer, plusieurs propositions sont présentées par le Plan.

1) L'exemption totale pour dix ans des impôts et taxes perçus au profit du budget général à toutes les sociétés ayant un capital déterminé et susceptibles d'investissements importants.

2) L'octroi d'une prime d'équipement correspondant au remboursement d'un tiers des investissements effectués au cours d'une période donnée.

3) L'exonération des droits d'octroi de mer pour les entreprises bénéficiant

des avantages ci-dessus mentionnés.

4) Porter l'abattement de 30% sur le revenu des personnes physiques à 70% pour faciliter le recrutement des cadres techniques.

Il est dommage qu'aucune mesure n'ait été envisagée pour pénaliser l'importation de certains produits, la spéculation foncière, les dépenses ostentatoires et contrôler les transferts de fonds privés vers l'extérieur.

B - L'immigration

I) Les auteurs du Plan estiment qu'elle est "une des conditions majeures du développement".

"Il a été établi que cette immigration était nécessaire et possible. Cependant il a été surtout constaté que la Guyane se trouvant dans la zone de reflux des Antilles surpeuplées, chaque fois que les conditions économiques font que la Guyane devient une zone d'appel, les Antillais viennent en Guyane. Un des buts du Plan est donc bien, en modifiant le climat économique, en suscitant les initiatives privées et publiques de transformer l'économie actuelle de la Guyane en zone de peuplement" (I).

2) L'immigration doit être liée à un plan de développement et plus spécialement à un programme de mise en valeur de l'agriculture qui ne saurait se développer sans un apport de bras nouveaux. Elle doit être progressive et revêtir une forme particulière selon sa destination.

a) En terres hautes, 350 familles guyanaises et antillaises seraient installées durant la période décennale dont 50 familles antillaises la première année. Les immigrants seraient choisis par les services du CREDITAG (actuellement SATEC) qui se chargeraient aussi de financer leur voyage dont le remboursement.

(I) Plan p. 68-69

incomberait au Ministère de la Population sur les crédits consacrés aux migrations intérieures.

b) En terres basses, ce sont tout d'abord des familles habituées aux cultures en terres inondées qui seraient accueillies : environ une centaine de famille d'origine asiatique. Leur réussite provoquerait, par la suite, une immigration antillaise et l'installation de 1.200 familles en fin de période.

Ces futurs agriculteurs bénéficieraient de toutes les mesures déjà mentionnées concernant l'agriculture.

L'application de ce moyen appelle quelques observations. Il est, certes, exact d'avancer que la Guyane est située dans la "zone de refoulement des Antilles surpeuplées" mais, il faut aussi remarquer que, jusqu'à présent, le mouvement migratoire d'origine antillaise s'est toujours orienté vers des activités spéculatives (or, commerce), les bâtiments et les travaux publics, les services publics. Il existe d'ailleurs une très forte corrélation entre l'immigration antillaise et les dépenses su F.I.D.O.M. en Guyane au cours des dernières années.

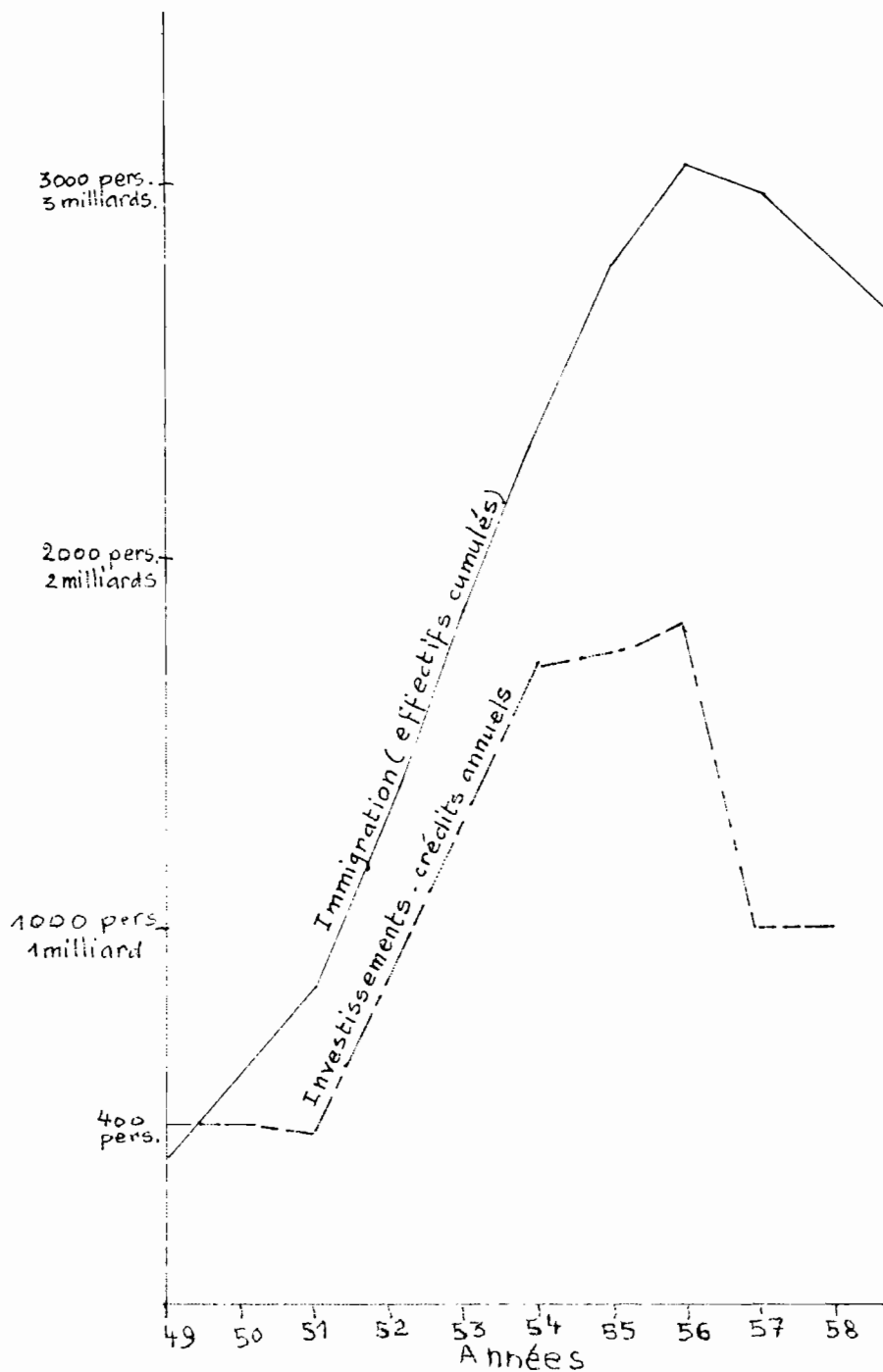
Cette remarque mérite d'être faite car les immigrants sont destinés au secteur agricole en priorité et aucune étude n'a été réalisée pour connaître la réaction des antillais vis à vis de ces projets.

C - L'infrastructure

I) L'extension du réseau routier

Le Comité montre justement qu'en Guyane la route est "l'instrument essentiel du développement économique" et que les objectifs du plan ne pourraient être atteints sans un développement parallèle du réseau routier. Il a insisté sur l'effet d'entraînement qu'auraient sur l'économie toute entière la réalisation de l'axe Saint Laurent du Maroni - Cayenne - Saint Georges en rompant l'isolement des communes de

Evolution comparée de la courbe du montant
des investissements publics et de celle du
mouvement d'immigration, entre 1949 et 1960.



l'Est et en constituant un tronçon de la route panaméricaine du Sud de Caracas à Brasilia par Georgetown, Paramaribo, Cayenne et Belem.

Une hiérarchie a été établie :

a) Les projets de première urgence comporteraient :

- La route de Gallion (48 kilomètres) qui relierait Cayenne à Tonate par Port Inini et entraînerait la suppression du bas du Larivot.

- La liaison Stoupan - Roura - Savane Gabrielle (12 kilomètres avec deux bretelles : une de 2 kilomètres vers Roura, et l'autre de 8 kilomètres jusqu'à la savane Gabrielle) indispensable pour pouvoir accéder jusqu'aux gisements de bauxite, aux exploitations agricoles de Kaw et à certains chantiers forestiers.

- Restauration de la Crique Fouillée (14 kilomètres) qui permettrait de joindre Cayenne au polder Marie-Anne sans rupture de charge.

b) Les projets de deuxième urgence.

- la route Saint-Laurent - Saut Sabbat : 60 kilomètres.

- le pont sur la rivière de Kourou

Ces travaux doivent permettre d'accéder aux communes de l'Ouest sans utiliser de bacs.

c) Les projets de troisième urgence

- route d'Iracoubo à Saut-Sabbat (70 kilomètres)

- route Saint-Laurent Mana (42 kilomètres)

- bretelle de Kaw.

2) L'équipement portuaire

Le problème portuaire demeure un sérieux handicap au développement de la Guyane. Les auteurs du Plan l'ont trop rapidement élucidé. Ils se sont fondés sur les conclusions du Laboratoire Central d'Hydraulique de France qui, à la suite d'une mission d'études, a conseillé de construire une digue de 2200 mètres sur la rive gauche de la rivière de Cayenne. Au jasant une grande partie de la vase serait chassée vers le large et dégagerait le chenal de pénétration au port de Cayenne.

En optant pour cette solution sans prévoir dans la période décennale la possibilité de création d'un port en eau profonde sur le Mahury est une omission regrettable. En effet, le seul avantage de la digue sera d'assurer l'utilisation du port en période d'envasement, mais il ne faut pas perdre de vue que seuls les navires jaugeant moins de 6 mètres pourront arriver jusqu'aux appontements de Cayenne et du Larivot.

3) Le réseau aérien et les télécommunications

Dans le cadre des perspectives de développement de la Guyane, le Plan recommande :

a) - que l'aérodrome de Rochambeau, classé en catégorie B, soit agrandi et modernisé afin d'être classé dans la catégorie A.

b) - que les communications avec les centres de l'intérieur soient améliorées par l'aménagement de l'aérodrome de Saint-Laurent et des pistes d'envol et le renouvellement du parc aérien grâce à l'acquisition d'avions pouvant transporter 20 à 22 passagers ou une charge utile de 2 tonnes environ.

c) - la mise en place d'un réseau de télécommunications.

4) Notons que le Plan ne fait pas mention de l'équipement fluvial qui paraît devoir jouer un rôle incontestable dans le transport des produits pondéreux venant de l'intérieur.

5) L'énergie électrique et l'eau

a) Il est prévu de doubler la puissance des centrales thermiques existantes de telle sorte qu'elle atteigne 1.900 kilowattheures. Il n'a pas été question des possibilités d'utilisation de l'énergie hydro-électrique compte tenu du rythme du développement au cours de la période considérée. Signalons que cette dernière question a fait l'objet de six rapports établis par l'Electricité de France en 1953 avec le concours de l'I.F.A.T. (I).

b) En ce qui concerne l'eau, le Plan recommande sans d'autres précisions, de rechercher d'autres sources d'approvisionnement pour pouvoir faire face à l'accroissement des besoins.

D - Un des aspects les plus intéressants du Plan a été d'insister sur la nécessité de mieux faire connaître la Guyane par un effort d'information soutenu - A cet effet, il faudrait :

1) Fournir une documentation objective sur l'état actuel, les possibilités, les projets, les avantages consentis aux investissements et les conditions d'installation en Guyane.

2) Orienter les organismes compétents, les entrepreneurs dont les projets rentrent dans le cadre des objectifs fixés par le Plan.

3) Assurer la diffusion régulière dans la presse d'articles et d'informations sur les réalisations effectuées en Guyane et les projets en cours.

o
o o

(I) Electricité de France - Service des Etudes d'Outre-Mer-Possibilités hydro-électriques de la Guyane - Mai 1955.

Le Plan décennal, s'il a l'avantage d'être un premier effort de réflexion dans la recherche des solutions qui pourraient placer la Guyane sur le chemin du développement, recèle encore des lacunes et des insuffisances. En dehors de celles qui ont déjà été signalées, il faudrait mettre l'accent sur les deux points suivants :

I) La liaison entre la planification professionnelle et la planification économique n'est pas mise en évidence.

- A propos de l'enseignement technique, les auteurs du Plan ont fait preuve d'une confiance exagérée en affirmant que "le problème actuel étant plutôt, celui, aussi paradoxal soit-il, d'un manque de débouchés pour les jeunes possédant une formation technique, il n'apparaît pas dans la période décennale envisagée que d'importantes questions se posent en ce domaine". Il aurait fallu se préoccuper de l'amélioration de l'enseignement technique dispensé et de la formation de la jeunesse féminine. Contrairement à ce qui a été avancé, il existe un goulot d'étranglement sur le marché de l'emploi, non seulement en raison de la faiblesse de l'offre, mais encore à cause du manque de qualification professionnelle des demandeurs.

- Aucune étude n'est consacrée à l'enseignement supérieur et principalement aux possibilités d'utilisation des cadres existants ou en formation dans les Universités et les Ecoles métropolitaines dans les services administratifs et techniques du pays.

2) La transformation des structures d'encadrement (organisation des services publics, des assemblées élues, des institutions financières par exemple) et des structures mentales n'a pas été abordée. Comment faire participer d'une manière active les principaux intéressés à l'exécution du Plan sans une action à ces deux niveaux ?

Malgré la "limitation volontaire de son horizon" que s'était fixé le Comité départemental d'action économique, ce sont là autant de problèmes fondamentaux qui auraient dû être évoqués dans le cadre du Plan.

CHAPITRE III - DE LA LOI PROGRAMME AU QUATRIEME PLAN (1961 - 1965)

Il est extrêmement délicat de dresser le bilan de cette période comprise entre 1961 et 1964 et encore plus de distinguer les actions propres au Quatrième Plan (1962-1965) de celles de la loi de programme. Le rôle dévolu à cette dernière sera "de permettre au Troisième Plan de se terminer dans des conditions meilleures que celles où il a commencé et au Quatrième Plan de débiter dans des conditions satisfaisantes" (1). Le Quatrième Plan ne fera que reprendre et prolonger d'une manière générale les principaux objectifs de cette loi de programme triennale portant sur les années 1961 - 1962 - 1963 et prévoyant des investissements d'un montant minimum de 119 Millions de francs. Les lignes directrices rejoignent sur de nombreux points celles qui ont été définies par le Plan décennal puisque cette loi a été considérée comme "la première étape de la mise en oeuvre de ce Plan départemental dont la réalisation devait permettre le démarrage de la Guyane" (2). Cependant elle apporte quelques éléments nouveaux qu'il n'est pas inutile de rappeler :

- "Le gouvernement devra, avant le 31 Décembre 1960, soumettre au Parlement un projet de loi tendant à accorder à la Guyane Française, dans le cadre départemental, un statut spécial unique pour l'ensemble de son territoire. En application des articles 72 et 73 de la Constitution, ce statut spécial définira une collectivité territoriale nouvelle répondant aux nécessités du développement économique guyanais" (Art. 6). Il devra en outre :

- Procéder aux réformes nécessaires pour aboutir à une meilleure organisation du crédit et un contrôle efficace des conditions dans lesquelles il est accordé (Art. 9, Alinéa 4).

(1) Cf. Assemblée Nationale. Annexe au procès-verbal de la séance du 28 Juin 1960, p. 22.

(2) Id. p. 15.

- Mettre en place les services économiques nécessaires pour suivre et apprécier l'évolution des structures sociales et démographiques de la production et du revenu global ainsi que la répartition de ce revenu (Art. 9, Al. 5).

- Faire en sorte que les places offertes annuellement dans les grands corps techniques de l'Etat comprennent un contingent pour les candidats s'engageant à servir dans les départements d'Outre-Mer pendant au moins dix ans (Art. 10).

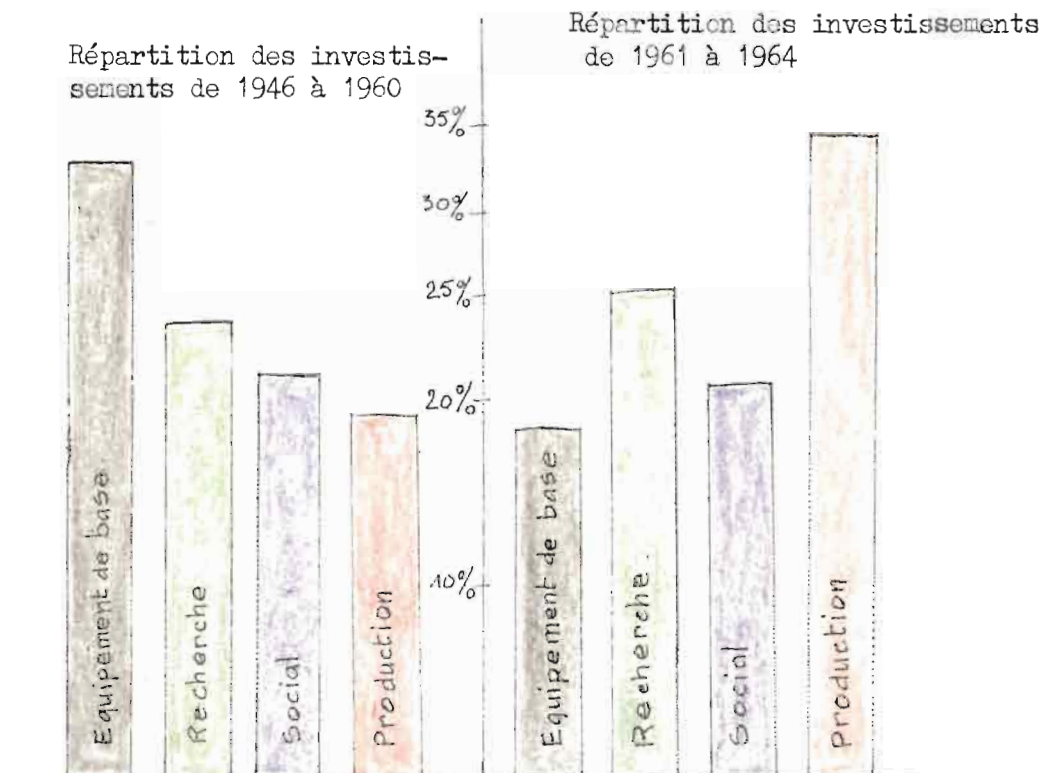
Il convient donc de voir dans quelle mesure cette politique a été appliquée et quelles ont été les effets sur le développement de l'économie guyanaise.

- Section I - La lente transformation des structures de production

Une des préoccupations majeures de la loi de programme et du Quatrième Plan était de favoriser l'expansion de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage afin de rompre le déséquilibre sans cesse croissant qui existait entre l'offre de produits alimentaires locaux et les besoins de la population. - Le secteur productif absorbera une part plus importante des investissements qu'au cours des plans antérieurs (I).

Toutefois la plupart des actions conduites dans ce domaine sont restées au niveau de la recherche. Par contre les mesures d'incitation concernant le secteur industriel ont contribué à attirer en Guyane quelques entreprises orientées principalement vers l'exploitation forestière et la pêche.

(I) Entre 1961 et 1964, les investissements ont atteint un montant approximatif de 60.131.150 francs. La ventilation est la suivante : Production : 22.226.704 francs (36%); Recherche : 14.975.930 francs (25%); Social 13.170.312 francs (23%); Equipement de base : 9.758.204 francs (16%). En 1964, le F.I.D.O.M. a dépensé 10.930.000 francs en Guyane contre 9.890.000 francs en 1963.



- I - Les-effets des interventions de l'assistance technique sur le secteur primaire

Les efforts de la direction des services agricoles, de la Société d'assistance technique (S.A.T.E.C.) des instituts de recherche (I.R.A.T., I.F.A.C., I.F.C.C.) se sont conjugués pour doter la Guyane d'un secteur productif sain et dynamique (I).

A - L'aménagement du polder Marie-Anne

Cette entreprise qui porte sur les terres basses incombe principalement

(I) Institut de recherche d'agronomie tropicale. - Institut des fruits et agrumes coloniaux (devenu "Institut français de recherches fruitières Outre-Mer" Le sigle n'a pas été modifié - Institut français du café, cacao, thé et autres plantes stimulantes.

à la S.A.T.E.C. aidée par d'autres organismes spécialisés.

I) Des travaux d'hydraulique agricole effectués par la Compagnie française d'entreprises ont permis à l'I.R.A.T. de procéder, sur les 360 hectares actuellement disponibles, à des expérimentations concernant la culture du maïs, du manioc, du riz, de l'arachide et des fourrages en saison sèche ou humide et à l'I.F.A.C. de se pencher sur la multiplication des plants de bananiers ("Gros Michel", "Plantain", "Poyo").

2) Cette première étape qui n'intéresse pour le moment qu'un casier de 360 hectares doit être étendue à 5.000 hectares. Un projet a été communiqué au Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'Outre-Mer (F.E.D.O.M.) afin qu'il se charge du financement. Des informations indicatives très intéressantes ont été données dans une étude préliminaire de la S.A.T.E.C. sur la dimension de l'exploitation, la rentabilité des cultures et le revenu agricole (I).

a) L'exploitation-type aurait une superficie de 4 hectares :

I hectare en réserve

2 hectares de bananeraie

0 hectare, 50 de cultures fourragères

0 hectare, 25 de cultures vivrières

0 hectare, 25 de cultures maraîchères

b) Les dépenses et les recettes pour chaque type de culture seraient les suivantes :

(I) Cf. Etude préliminaire de la SATEC intitulée "Mise en valeur des terres basses de la Guyane française"
Le projet déposé au FEDOM a été élaboré par la SATEC en collaboration avec LARECO.

Cultures	Surface (hectares)	Dépenses d'exploitation			Recettes d'exploitation		
		Dépenses en espèces (francs)	Valeur des journées de travail (francs)	Dépenses Globales	Rendement par hectare	Prix unitaire	Valeur globale
Bananes	2	2800	4000	6800	25 tonnes	180	9000
Cultures fourragères	0,50	250	400	650	4 bêtes	750	1500
Produits vivriers	0,25	250	500	750	12 tonnes	350	1050
Cultures maraîchères	0,25	375	600	975	8 tonnes	600	1200
	3,00	3675	5500	9175			12750

c) Le compte d'exploitation se présenterait ainsi :

Cultures	Dépenses d'exploitation			Recettes d'exploitation		
	Dépenses en espèces (francs)	Nbre de journées de travail	Dépenses globales (francs)	Rendement par hectare	Prix unitaire (francs)	Recettes globales (francs)
Bananes	1400	200	3400	25 tonnes	180	4500
Cultures fourragères	500	80	1300	4 bêtes	750	3000
Produits vivriers	1000	200	3000	12 tonnes	350	4200
Cultures maraîchères	1500	250	4000	8 tonnes	600	4800

En tenant compte des charges financières annuelles, comprenant l'amortissement et les intérêts des prêts à long terme (achat du terrain) et à moyen terme

(bétail, équipement, cultures) ainsi que les intérêts du crédit de campagne, le bilan d'exploitation apparaîtrait sous cette forme :

	Dépenses (en francs)		Recettes (en francs)
	Avant 5 ans	Après 5 ans	
Exploitation	3675	3675	12750
Charges financières	2620	1560	
Total	6295	5235	
Revenu agricole	6455	7515	
moins { autoconsommation { habitat	- (1050 350	- (1050 350	
Revenu réel	5055	6115	

Ce projet est encore en instance, car le FEDOM n'a encore donné aucune réponse positive.

B - L'évolution des sociétés d'intérêt collectif

Les S.I.C.A. constituées au cours de ces dernières années n'ont pas enregistré de résultats particulièrement brillants. Il faudrait distinguer deux groupes.

I) Dans le premier groupe se rangent celles qui ont végété :

- La Société d'intérêt collectif de Macouria (S.I.C.A.M.) n'a pas réalisé le redressement qui était attendu pour des raisons semblables à celles qui ont déjà été exposées (I).

(I) Cf. chapitre I. Analyse de l'expérience actuelle de la S.A.T.E.C.

- la Société d'intérêt collectif des producteurs d'ananas (S.I.C.O.P.A.G.) n'a travaillé que sporadiquement. Les travaux menés conjointement par la S.A.T.E.C. et l'I.F.A.C. en avril 1963 ont montré qu'il fallait créer une usine capable de traiter une production de 3.000 tonnes. Celle-ci nécessiterait la mise en culture de 120 hectares et un investissement de 1,6 Million de Francs.

Un nouveau groupement est en formation, la Société d'intérêt collectif des producteurs d'ananas (S.I.C.O.P.A.) avec la participation de producteurs guyanais, de promoteurs privés métropolitains et de la S.A.T.E.C. Le F.I.D.O.M. contribuera à l'apport de la S.A.T.E.C. pour 250.000 francs et accordera à la S.I.C.O.P.A. une subvention d'équipement de 675.000 Francs.

2) Dans le second groupe figurent celles qui autorisent certains expoirts :

- la Société d'intérêt collectif de la Désirée (S.I.C.A.D.) présente un bilan plus encourageant que les années précédentes puisqu'aucune subvention du F.I.D.O.M. ne lui a été accordée depuis 1963. Sur les 17 attributaires, représentant une collectivité de 70 individus, 4 ont équilibré leur situation, 7 sont en bonne voie, mais 6 encore dans une position précaire.

Le potentiel agricole se présente ainsi :

Ananas	124.000 plants
Terres sous cultures	90 hectares
Troupeaux	61 têtes
Volailles	1000 "

- la Société d'intérêt collectif maraichère (S.I.C.A.M.A.) a été créée

en 1963. Elle se compose de 10 lots d'un hectare, sur lesquels se poursuit l'installation de familles. Le délai est encore trop court pour apprécier valablement son fonctionnement.

- la Société d'intérêt collectif maritime (S.I.C.O.M.) regroupant 25 adhérents environ a enregistré des progrès notables. Elle a facilité la commercialisation des produits de ses membres et elle a été chargée, pour le compte de la chambre de commerce, de la gestion d'un entrepôt frigorifique de 300 mètres cubes (I). Des exportations de crevettes d'estuaire (sea-bob et brownies) ont été effectuées à destination de l'Europe. En outre, un échantillon de trois tonnes de poisson expédié aux Antilles a été bien accueilli.

C - Le secteur de l'élevage n'a guère subi de modifications. Les expériences menées au centre de Kaw ont été arrêtées à cause du coût élevé des dépenses d'entretien dans les conditions actuelles. Le déficit s'est élevé à 30.427 francs. Le troupeau, composé de 12 vaches, 6 taureaux et 11 veaux a été transféré dans l'île de Cayenne.

Quant aux troupeaux de buffles noirs et gris (74 têtes) de bovins divers (34 têtes) et aux porcins (27 têtes) du centre de Kourou, leur exploitation fait encore apparaître un découvert important, malgré l'effort de commercialisation et de rajeunissement réalisés ces dernières années.

D - A côté de toutes ces activités, des crédits ont été engagés avec l'aide du F.I.D.O.M. pour favoriser le développement de certaines cultures industrielles :

- une cacaoyère de 35 hectares a été créée à Pariacabo et celles de

(I) Cet entrepôt actuellement en voie d'extension a été construit en 1963. Il comprend:
- une chambre de refroidissement à 0 degré.
- 2 cellules de congélation à - 40 degrés.
- 2 chambres de stockage à - 20 degrés.
- un couloir de distribution refroidi à - 6 degrés.

l'île de Cayenne sont en train d'être restaurées.

- une cocoteraiie de 30 hectares environ a été constituée dans la zone cotière située à l'ouest de Cayenne qui semble propice à la culture de ce palmier.

o
o o

Ce rapide tour d'horizon, au cours duquel l'accent a été seulement mis sur les principales actions, montre qu'en dehors de la pêche qui semble avoir pris un départ prometteur, les autres secteurs ne progressent que lentement ou stagnent. Au niveau de l'agriculture comme de l'élevage, l'expérimentation n'a pas encore frayé la voie à la production pour les besoins du marché.

o
o o

II - Les mesures d'incitation et leurs conséquences économiques.

Elles ont été élaborées selon les dispositions de la loi de programme (Art. 9. Al. 3) qui recommandait : "d'encourager l'installation de nouvelles industries par l'adaptation des exonérations fiscales et l'institution d'une prime d'équipement compte-tenu des situations particulières de chaque département" (I).

A - Les aménagements fiscaux.

Sous réserve qu'elles aient au préalable obtenu l'agrément de la Commission

-
- (I) Les principaux textes en la matière sont :
- a - Le décret N° 52 - 152 du 13 février 1952 modifié et complété par le décret N° 57 - 547 du 25 Juin 1958, la loi N° 60 - I.368 du 21 décembre 1960 et le décret du 26 février 1964.
 - b - Le décret N° 61 - 623 du 17 juin 1961, la loi N° 62 - 873 du 31 juillet 1962, complétée par le décret du 13 Août 1963.
 - c - Les décisions des conseils interministériels du 24 mai 1963 et des 15-21 Avril 1964.

locale ou de la Commission centrale, les entreprises peuvent jouir de divers types d'exonération (I). Ceux-ci seront regroupés selon leur nature et leurs effets dans le temps.

I) Les régimes de courte et de moyenne durée.

Ils visent essentiellement à encourager le réinvestissement des bénéfices réalisés par les entreprises et la mise en culture des terrains inexploités.

(I) Art. 18 du décret N° 52-152 du 13 Février 1952 a prévu l'institution d'une commission locale et d'une commission centrale pour l'octroi de l'agrément.

L'arrêté du 6 décembre 1961 a fixé en dernier lieu la composition et la compétence des commissions.

a - La commission locale se compose des membres suivants : le Préfet du département ou son représentant, le Directeur des Contributions Directes et de l'Enregistrement, le Délégué aux affaires économiques, le Directeur du Service des enquêtes économiques, le Directeur local de la Caisse Centrale de Coopération économique, le Chef de Service dont relève l'activité encouragée.

b - La commission centrale comprend : un représentant du Ministre chargé des Départements d'Outre-Mer, un représentant du Ministre dont relève l'activité encouragée, le Commissaire Général du Plan d'équipement et de la Productivité, l'Inspecteur Général des Finances chargé des D.O.M., le Directeur Général des Impôts, le Chef du Service des Affaires Economiques d'Outre-Mer, le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération économique ou leurs représentants.

c - La Commission locale statue sur les demandes d'agrément lorsque les bénéfices ont été réalisés dans le Département où il est projeté de les investir et lorsque la valeur totale de l'investissement ne dépasse pas :

- 30 millions de francs pour les constructions de maisons d'habitation, l'industrie sucrière et les activités agricoles, l'industrie hôtelière et touristique.

- 10 millions de francs pour les autres activités.

Les autres demandes d'agrément relèvent de la compétence de la Commission centrale et en particulier celles qui intéressent le régime fiscal de longue durée.

a) Les dispositions concernant les bénéfiques comportent :

- l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, de la taxe complémentaire ou de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfiques industriels, commerciaux et agricoles des entreprises qui seront réinvestis dans des activités dont la création ou l'extension auront été reconnues comme essentielles pour le développement du pays suivant les directives du Plan. Ces bénéfiques doivent être investis dans un délai de deux ans à partir de la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés

Cette mesure, contenue dans l'article 18 du décret du 13 février 1952 modifié par l'article 1er du décret du 25 Juin 1958 et par l'article 8 de la loi du 21 décembre 1960, a été étendue à tous les bénéfiques et revenus par le décret du 26 février 1964.

- la réduction à 0,25% du droit d'apport fixé normalement à 1,60% pour les actes enregistrés avant le 1er janvier 1969 constatant la constitution de sociétés anonymes, en commandite par actions ou à responsabilité limitée ainsi que les augmentations de capital par voie d'apport en espèces.

- la réduction, pour une période de 10 ans, des 2/3 de la retenue à la source (c'est à dire 8% au lieu de 24) concernant les distributions portant sur les bénéfiques réalisés pendant les exercices postérieurs à celui au cours duquel l'agrément a été accordé et clos dans les 10 années à compter de cette date. Elle est applicable aux sociétés anonymes, en commandite par actions et à responsabilité limitée qui se constitueront ou qui augmenteront leur capital avant le 1er janvier 1969. Entre 1961 et 1963, 6 agréments ont été octroyés dans ce cadre.

- l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour une durée de 8 ans au maximum à compter de la mise en marche effective de leurs installations :

. d'une part, pour les bénéfiques réalisés par les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés qui auront été constituées postérieurement

à la loi du 21 décembre 1960 mais avant le premier janvier 1969.

- d'autre part, pour les bénéfices réalisés par les sociétés anciennement constituées passibles dudit impôt au titre d'une activité nouvelle génératrice d'emplois entreprise postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi (1).

Quatre demandes d'agrément ont été acceptées entre 1961 et 1963.

- l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires au taux de 8,50% pour une durée de 15 ans au maximum de tout ou partie des opérations réalisées à la suite de délibérations concordantes du Conseil Général et du Conseil Municipal.

Cet agrément est indispensable même si ceux qui sont prévus à l'article 19 du décret du 13 février 1952 et à l'article 9 de la loi du 21 décembre 1960 ont été obtenus (2).

- l'exonération du timbre et des droits d'enregistrement pour toutes opérations d'acquisition de terrains dans le périmètre du lotissement agréé (article 14 de la loi du 21 décembre 1960).

b) Les dispositions en faveur de l'exploitation rurale contiennent :

- l'exonération d'impôts pour les bénéfices provenant de l'exploitation de terrains jusqu'alors incultes affectés à des cultures agréées pendant les 10 premières années de leur mise en culture (article 15 de la loi du 21 décembre 1960).

- l'exonération de la contribution foncière des propriétés non-bâties pour les terrains affectés à des cultures agréées. Par ailleurs, il sera fait abstraction dans la détermination du revenu imposable des bénéfices qui proviennent de leur mise en culture durant les 10 premières années.

(1) Ces dispositions ne s'appliquent pas aux plus values provenant de la cession de tout ou partie du portefeuille ou de l'actif immobilisé.

(2) cf. article 4 du décret du 25 juin 1958.

- l'exonération du timbre, des droits d'enregistrement et des taxes

Sur le chiffre d'affaires pour les opérations immobilières effectuées en vue de l'accession à la propriété rurale par les sociétés, organismes ayant fait l'objet d'un agrément. Il est stipulé que dans un délai de cinq ans les terres doivent être morcelées et cédées à de petits exploitants.

2) Le régime de longue durée

Peuvent en bénéficier pour une période maximum de 25 ans majorée le cas échéant de 5 ans pour les délais d'installation, les sociétés anonymes, en commandite par actions ou à responsabilité limitée ayant pour objet la recherche et l'exploitation minière, une activité agricole, forestière ou industrielle qui ont été agréées par un arrêté conjoint des Ministres des Finances et des Affaires Economiques, de l'Industrie, de l'Agriculture, et des Départements d'Outre-Mer (décret du 28 Juin 1958, complété par les articles 10 et 13 de la loi du 21 décembre 1960).

A l'exclusion de tous autres impôts, taxes, redevances, présents et futurs, ce système comporte le paiement :

- des droits d'enregistrement, de timbre et de taxes de publicité foncière dans les conditions de la législation commune.
- de l'impôt sur les sociétés d'après les règles d'assiette et de perception en vigueur au 1er janvier de l'année de l'agrément. Cependant, par dérogation, les bénéficiaires investis dans l'entreprise ou dans une autre exerçant une activité similaire en Guyane en sont exemptés durant le temps d'application du régime de longue durée.
- des droits et taxes d'entrée et de sortie perçus par l'Administration des Douanes et Droits indirects sur les produits autres que ceux dont les listes sont arrêtées par le Ministre des Finances et des Affaires économiques.
- des taxes représentant la rémunération des services rendus.

- d'une redevance spéciale liquidée sur la base du poids des substances extraites ou de leur volume.

Une seule entreprise a bénéficié de ce statut entre 1961 et 1963.

3) Cette nouvelle législation fiscale n'a pas eu toute l'efficacité que ses promoteurs auraient souhaités. Cependant, elle a attiré quelques entreprises vers le secteur forestier. Notons parmi les plus importantes les établissements Rougier pour le bois de déroulage, la Société commerciale d'affrètements et de combustible pour le bois de sciages (I), la Société Océan spécialisée dans le contre-plaqué. D'autres entreprises ont sollicité des permis d'exploration : la Société Multiplex : 52.430 hectares ; les établissements Leroy : 40.000 hectares ; la Société Optorg : 85.000 hectares ; les Sociétés Luterma et SCAC. Si les objectifs prévus sont réalisés, la production devrait être la suivante dans les prochaines années :

Grumes de déroulage	:	40.000 mètres cubes
Grumes de sciages	:	40.000 à 50.000 mètres cubes
Sciages	:	15.000 à 20.000 mètres cubes

Compte tenu des résultats enregistrés en 1964, ces prévisions devraient être largement dépassées.

B - L'octroi des primes.

A côté de l'allègement fiscal, un système de primes d'équipement, d'emplois et de compensation des charges sociales a été établi.

I) La prime d'équipement.

Instituée par le décret N° 61 - 623, du 17 Juin 1961 elle n'a été appliquée en fait qu'à partir de 1962. Les entreprises pouvaient jouir d'une prime d'un montant

(I) Cette société exploite le bois de sciages sur la concession Rougier. Les derniers permis d'exploration accordés sont les suivantes : Société industrielle et forestière de l'Inini : 25.375 ha (Approuague) ; Société forestière Pellerin et fils : 25.830 ha

maximum de 25% des investissements prévus. Le taux était fixé par la commission centrale en fonction de l'incidence du projet sur l'économie, mais surtout du nombre d'emplois créés. Toutefois, les règles de calcul essayaient de tenir compte des effets induits du projet et de certains intérêts exceptionnels.

Le présent tableau retrace les résultats pour la période 1962-1964.

Année	Nature des investissements	Montant des investissements en francs	prime en %	Montant de la prime	Emplois créés
1962	Fabrique de pointes "BIC"	3.460.000	20	692.000	90
1963	Congélation de crevettes	1.499.000	25	372.000	118
	et conditionnement	2.000.000	25	162.500	100
	Construction d'un four à briques et d'un séchoir (extension)	88.500	25	19.625	10
	Usines de congélation et conditionnement des produits de la pêche	1.390.000	25	288.750	28
1964	Exploitation de carrières	1.348.000	15	161.550	52
	Total	9.785.500		1696425	398

Les primes ont varié entre 15 et 25% : 4 entreprises ont obtenu le taux maximum. Le nombre d'emplois créés a été de 398 contre 421 en Martinique et 541 à la Guadeloupe.

Des critiques ont été faites à l'encontre des règles de fixation du taux de la prime car celles-ci écartaient les entreprises hautement capitalistiques et les petites exploitations artisanales qui voulaient accroître leur production sans pour autant augmenter leurs charges sociales. Elles ont été à l'origine des décisions prises par le conseil interministériel des 15 et 21 avril 1964 :

(Maroni); Société commerciale et industrielle de sciages : 97.200 ha (Mana) ; Compagnie des bois de Guyane ; 54.185 ha (Sinnamary) - Maison Gutwiller : 25.830 ha (Sinnamary).

a) Un système semi-forfaitaire vient remplacer le précédent. Les primes d'équipement seront octroyées selon des pourcentages minimum et maximum qui seront compris entre 5 et 30% selon la catégorie à laquelle appartiendra l'entreprise et non pas seulement en fonction du rapport investissement sur nombre d'emplois créés.

Trois catégories ont été définies :

Investissements	I	II	III
Emplois (en francs)	Produits de consommation courante, valorisation des produits naturels	50% du chiffre d'affaire à l'exportation	Autres Productions
	Prime en %	Prime en %	Prime en %
Inférieur à 10.000	30 à 25	25 à 20	25 à 15
Entre 10.000 et 20.000	25 à 20	20 à 15	15 à 10
Entre 20 et 40.000	20 à 15	15 à 20	10 à 5

Cette nouvelle réglementation ne jouera pas en faveur des demandes de primes supérieures à 2 millions de francs et des projets pour lesquels le rapport investissement sur nombre d'emplois créés est supérieur à 40.000 francs. Ceux-ci seront assujettis à la procédure habituelle.

b) Pour faciliter l'application de ce système, il a été décidé, en outre, que si en cours d'année, un projet risque d'être ajourné faute de disponibilités du FIDOM, la prime sera quand même accordée et elle fera l'objet d'une autorisation de programme sur l'exercice de l'année suivante.

2) La prime d'emploi

Son rôle est de compenser la faible productivité et les charges de

formation professionnelle. Les entreprises sont classées en 3 catégories. Suivant le cas, le taux de la prime s'établira de 20,15% à 10% du salaire durant la première année d'application et elle subira une diminution de 5% chaque année.

3) La compensation des charges sociales

Il s'agit d'une subvention représentant la somme des cotisations d'allocations familiales soit 13,50% et du versement forfaitaire de 3,50% sur les salaires distribués. Sa durée dépendra des amortissements et sera fixée par la Commission centrale d'agrément.

o
o o

Dans la mesure où la plupart des adaptations ou des renforcements de la législation fiscale ne sont rentrés en vigueur que récemment ou ne le sont pas encore, il est difficile de prévoir à l'avance toutes leurs conséquences sur le développement de l'économie guyanaise. Cependant, l'expérience fournie par l'application des premiers aménagements depuis 1960 montre qu'il ne suffit pas de créer une armature législative pour déclencher immédiatement un processus de croissance. D'autres conditions doivent être réunies comme l'existence d'une infrastructure routière, aérienne et portuaire, d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'une épargne suffisante pouvant être orientée vers des activités productives. Comment ces questions ont-elles été abordées et en quoi ont-elles été résolues ?

- Section II - Les tentatives d'ajustement des facteurs de production entre la Guyane, la Martinique, et la Guadeloupe.

Deux importantes initiatives, dont la première tout au moins a soulevé de vives controverses, ont été prises au cours de l'exécution du Quatrième Plan : l'instauration du service militaire adapté, en 1960, dans le cadre du régiment mixte des

Antilles et de la Guyane (R.M.A.G.) et la création de la Société de développement régional en 1964.

I - Le service militaire adapté en tant qu'instrument de développement

A - Ses buts

Selon les termes du ministre d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer : "Il s'agit de procéder à l'appel de tout le contingent des Départements d'Amérique pour parvenir à une complète égalité des citoyens devant la loi... et d'adapter le service militaire aux nécessités du développement..." (I).

Le contingent est réparti approximativement ainsi :

Inaptes physiques	10%
Sursitaires	10%
Engagés	10%
Régiments d'Infanterie de marine	10%
Unités métropolitaines	25%
Régiment mixte des Antilles-Guyane (S.M.A.)	35%

Les tâches qui sont réservées à cette institution ont été ainsi présentées :

1) Créer dans les trois départements des infrastructures nouvelles (routes, terrains d'atterrissage, lotissements, constructions diverses). Ces projets seront naturellement fixés en accord complet avec les autorités civiles et les élus locaux.

2) Donner aux recrues de chacun des départements une formation technique qui leur permettra, à l'issue de leur service militaire, de trouver des débouchés

(I) cf. J.O.A.N. 24 octobre 1960.

professionnels intéressants, soit en métropole, soit dans les départements d'Amérique.

3) A partir de 1965-1966, et compte tenu de la mise en état des concessions agricoles réalisées entre temps en Guyane, organiser un peuplement continu de la Guyane. Cet effort portera de préférence sur les jeunes Antillais ayant effectué leur service militaire en Guyane. Il s'agira, bien évidemment d'un volontariat (I).

L'analyse des activités du Service Militaire Adapté depuis sa création aidera à mesurer son efficience.

B - Le bilan de trois années de fonctionnement

A partir des éléments d'appréciation disponibles, il est quand même possible de se faire une idée de l'état des réalisations du Service Militaire Adapté au regard des buts qui lui ont été assignés.

I) Sur le plan de l'infrastructure

Le présent tableau dresse un inventaire des travaux achevés ou en cours et des projets depuis 1962. La première année ayant dû être normalement consacrée à la préparation de l'accueil : construction des camps du Tigre et de Saint-Jean du Maroni.

(I) cf. Conférence de presse du Secrétaire d'Etat aux D.O.M. du 16 Janvier 1962.

Année	ROUTE TONATE-GALLION : 43 kilomètres
1962	<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation de 12 kilomètres sur 40 mètres de large. - 3 kms terminés avec revêtement latéritique - 1 km de plateforme terminé - 1 km de plateforme en une demi-largeur - 6 busages ARMCO avec têtes de busage en béton
1963	<ul style="list-style-type: none"> - 13 kilomètres de déforestation sur 40 mètres jusqu'au pont et au village de Montsinéry - 10 kilomètres terminés avec revêtement latéritique - 12 kilomètres de plateforme terminés
1964 (prévisions)	<ul style="list-style-type: none"> - 9 kilomètres de revêtement latéritique - 18 kilomètres de déforestation jusqu'au pont des Cascades par Port Inini - 12 kilomètres de plateforme

Année	ROUTE GALLION-REGINA : 100 kilomètres
1963	<ul style="list-style-type: none"> - 18 kilomètres de déforestation du Gallion à la rivière Comté - 7 kilomètres de déforestation de Rivière Comté à l'Orapu - 18 kilomètres de plateforme du Gallion vers la rivière Comté <p>Construction des culées et des piles du pont de l'Orapu</p>
1964 (prévisions)	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du pont de la Comté : 84 mètres - " du pont de l'Orapu : 94,14 mètres - Revêtement latéritique de 18 km de plateforme - Ouverture de 9 kilomètres de plateforme jusqu'à Fourgassié

L'impression qui ressort de la lecture de ce tableau est que le rythme de progression des travaux n'est pas très rapide. Les prévisions optimistes de 1964 n'ont pas été concrétisées. Le rapport d'exécution de la première année du IVème Plan

déclarait déjà à propos de la construction de la route Tonate-Gallion que les "travaux entrepris le 18 Juin 1962 n'avancent que très lentement et laissent craindre que l'intervention du Service Militaire Adapté ne soit pas aussi efficace et immédiate qu'on l'avait un moment espéré" (1).

Les difficultés d'ordre technique (pluie, terre latéritique, densité de la végétation) ne sont pas des causes explicatives de la situation qu'il faille retenir dans l'absolu, car le marché - concernant l'axe routier Cayenne - Saint-Laurent du Maroni, notifié le 11 décembre 1963 entre l'Administration, la Compagnie Française d'Entreprises et la Société routière Colas porte sur 108 kilomètres de routes dont 39,5 seront entièrement percés dans la forêt - prévoit l'achèvement dans un délai de 2 années (2).

Ceci démontre simplement qu'une plus grande rapidité d'exécution peut être obtenue dans les mêmes conditions avec une main-d'oeuvre et une technique adéquates.

D'autres éléments doivent donc intervenir pour éclairer le problème et en particulier ceux-ci :

a) Les travaux sont réalisés pour leur plus grande part par des appelés qui ne se trouvent pas dans des conditions psychologiques optimales pouvant accroître leur rendement en raison :

- de la nette insuffisance des structures d'accueil
- de leur manque de qualification professionnelle ; la formation accélérée sur le tas jointe à la rotation rapide des effectifs diminue considérablement le temps utile de l'appelé qui pense davantage les derniers mois à son départ qu'au travail.
- de l'absence d'émulation due à la faiblesse de la rémunération qui ne

(1) Bilan de la 1ère année d'exécution du IV^e plan des B.O.M. p. 6

(2) Ces travaux sont financés par le Fonds Européen pour le développement des Pays d'Outre-Mer (F.E.D.O.M.)

tient pas compte de la pénibilité de l'effort et de l'environnement. A sa libération, le jeune soldat, issu généralement de famille modeste se retrouve sans le moindre pécule qui aurait pu lui permettre d'envisager une installation éventuelle (1).

b) Les cadres techniques supérieurs sont nettement insuffisants

c) L'incoordination des activités des pouvoirs civils et militaires.

d) La portion congrue réservée à l'équipement dans le budget général du Service Militaire Adapté, 15 millions de francs sur 45 en 1963, donne à l'institution un caractère beaucoup plus gestionnaire que productif (2). Ce sont là autant de problèmes que ne peut résoudre la seule capacité hospitalière des Guyanais et que les jeunes Antillais ne sont pas toujours à même de discerner lorsqu'ils quittent le pays après leur service.

2) Le Groupement professionnel de Saint-Jean

Son démarrage est très lent. Pour expliquer ses difficultés de fonctionnement, les mêmes arguments pour l'infrastructure ont repris mais d'autres aussi ont été évoqués tels : l'alimentation en eau potable, le défaut de cadres et de moniteurs ^{avancés} compétents, la lenteur des livraisons des machines-outils. Il apparaît plutôt étrange qu'une des pièces maîtresses de l'édifice ne soit pas encore à même de "faire face à toutes les tâches qu'on lui a confiées". 500 militaires devraient normalement être formés dans ce centre au cours de cette année.

(1) Notons qu'une prime de chantier devrait être normalement versée à partir du 1er Janvier 1965.

(2) D'après la loi du Finances pour 1965 cf. Loi N° 64 - 1279 du 23 décembre 1964 J.O.R.F. 24 décembre 1964 p. II.513, les dépenses du S.M.A. seront les suivantes

- a) Subventions d'investissement : 9.000.000 francs (autorisation de programme)
8.250.000 francs (crédits de paiement)
- b) Matériel et fonctionnement de service : S.M.A. 16.748.906 francs
Centre de formation professionnelle : 2.872.000 francs
- c) S.M.A. Personnel (rémunération) : 13.037.176 francs
Formation professionnelle : 1.309.646 francs

3) L'impact sur l'installation des Antillais en Guyane

Pour l'instant l'apport de main-d'oeuvre par le canal du S.M.A. semble n'avoir obtenu aucun écho favorable. La plupart des observateurs estiment que l'institution a créé très peu de "vocations guyanaises" parmi les jeunes Antillais. Cette question ne saurait être négligée dans un pays marqué par de multiples échecs de tentatives de peuplement insuffisamment pensées, car le développement de la Guyane risque d'être lourdement hypothéqué une fois de plus (1).

o
o o

Mis à part les services incontestables rendus par les professeurs^{et} médecins, les avis sont nombreux et le débat reste encore ouvert sur le fait de savoir si l'initiative privée n'aurait pas effectué dans de meilleures conditions à la fois de temps et d'argent les tâches qui sont actuellement confiées au Service Militaire Adapté ; ou bien, si né de la pression des faits, le Service Militaire Adapté n'est pas toujours en train de chercher sa voie. Les conclusions émises par une mission Parlementaire traduisent bien ces inquiétudes :

"Ce n'est pas à la Commission des Finances qu'on pourra adresser le reproche de se montrer prodigue des deniers publics. Mais il s'agit de savoir ce que l'on veut. Si l'on croit au Service Militaire Adapté, si l'on considère les économies qu'il permet de réaliser en matière de formation professionnelle et d'équipement économique de base alors on doit lui fournir les moyens dont il a besoin. Si au contraire les doutes et les réserves l'emportent, alors mieux vaut ne pas lui donner un sou et arrêter là cette entreprise qui, insuffisamment dotée peut aller à l'échec, ce qui compromettrait irrémédiablement toute la politique de mise en valeur de la Guyane et plus généralement toute la politique de la formation professionnelle et de l'emploi" (2).

(1) "Seuls 11 Guadeloupéens et 16 Martiniquais s'y sont implantés" mentionne le Figaro du 24 Mai 1965 - "La Guyane à l'ère spatiale" p. 5.

(2) cf. Annexe au procès-verbal de la séance de l'Assemblée Nationale du 19 Juin 1963.

Jusqu'à présent aucune réponse fondée sur l'analyse minutieuse du fonctionnement de cette institution et de son efficacité n'a été donnée.

II - La société de développement régional Antilles-Guyane (S.O.D.E.R.A.G.)

I) Reconnue par les pouvoirs publics à la suite d'une convention passée en 1964, elle a été créée conformément au décret N° 55 - 876 du 30 juin 1955 (I). Elle trouve son origine dans la nécessité de canaliser l'épargne locale de ces trois pays vers des investissements productifs. Son capital a été fixée à 3.500.000 francs. Son siège est à la Guadeloupe. Elle se propose :

- d'établir et d'étudier les projets de création, d'extension, de transformation d'industries, d'entreprises d'équipement touristique ou d'organismes de recherches et d'études dans le cadre de la région formée par la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

- de financer les entreprises industrielles ou d'équipement touristique situées dans la région sous forme de participation à leur capital ou au moyen de prêts, cautions et avals : les fonds nécessaires à ce financement pouvant provenir soit du capital de la société soit des emprunts contractés par elle.

- de financer sous les mêmes formes des investissements réalisés par les entreprises commerciales de la région et tendant à une diminution des prix de vente par l'amélioration de la distribution.

- de gérer le portefeuille des valeurs mobilières résultant de ces participations.

(I) Les statuts de la Société de développement régional Antilles - Guyane ont été votés le 18 Juin 1964.

- de réaliser toutes les opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

2) Bien qu'il soit prématuré de porter un jugement sur cet organisme, quelques observations peuvent être émises quant à la place réservée à la Guyane. En effet, celle-ci ne figurait pas sur la liste des souscripteurs au moment de l'établissement des prévisions concernant la constitution du capital, puisque la ventilation était la suivante :

Guadeloupe	banques, commerce, professions libérales	1,50 millions de Francs
Martinique	" " " "	1,40 " "
Divers	banques d'affaires, Compagnie Générale Transatlantique, Fédération des Assurances, Crédit Agricole, Société d'Electricité	0,60 " "
	soit	3,5 millions de Francs

3) Dès le départ, la Guyane se trouvait donc dans une position défavorable. Il faut, toutefois, admettre :

- d'une part, que ses facultés contributives sont nettement plus limitées que celles de la Martinique et de la Guadeloupe pour des raisons découlant de l'étrouitesse de son marché.

- d'autre part, au moment de la création de la Société, l'appareil bancaire de la Guyane était chancelant. La Banque de la Guyane, l'unique organisme privé de crédit était dans une situation très précaire. C'est durant cette période, qu'à la demande de la Commission de contrôle des Banques, la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie a été chargée, tout d'abord, de sa gestion provisoire en avril 1960, puis définitive au mois de Juin de la même année. Point n'est besoin de s'étendre sur

la Caisse de Crédit Agricole de la Guyane qui avait été contrainte de cesser toute activité depuis quelques années devant l'insolvabilité de ses débiteurs. Pour qu'elle ait une action efficace, la société de développement régional devra disposer de ressources suffisantes, jouir d'une protection contre la concurrence des banques locales, mais surtout être l'instrument d'un développement harmonisé des Antilles et de la Guyane.

o
o o

Le Quatrième Plan s'achève donc sans rompre complètement avec la tradition léguée par les autres. La plupart des objectifs fixés n'ont pas été atteints. Des actions isolées ont été amorcées et ont donné des résultats appréciables. Cependant, n'étant pas reliées entre elles, elles n'ont pas constitué le noyau de développement indispensable au démarrage de l'économie guyanaise. Cette observation fournit un enseignement fort utile. Ce n'est pas en saupoudrant un pays sous-développé d'une "pluie régulière de subventions" qu'il progressera nécessairement. Pour que ces capitaux fructifient il faut qu'ils soient judicieusement placés, sans quoi ils s'éparpilleront et reviendront à leur lieu d'origine sans avoir assumé le rôle qui leur est normalement dévolu. Cela suppose que soit définie une politique de développement conforme aux réalités guyanaises.

o
o o

TITRE II - ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

Si tous les programmes qui ont été élaborés jusqu'à présent pour transformer les structures de l'économie guyanaise n'ont pas abouti à des résultats plus concrets c'est parce qu'au départ, ils ne se réfèrent pas à une conception de base du développement. En fait, ils se contentent de fixer des objectifs globaux et le montant des investissements nécessaires sans qu'aucune option claire ne soit faite sur le choix des secteurs à développer, la localisation et la combinaison des activités capables de constituer de véritables noyaux de diffusion du développement.

Il n'est pas question de définir une politique de développement car c'est une action collective qui ne peut être réalisée que sur le terrain mais de dégager quelques enseignements susceptibles de guider l'action à travers l'analyse de ces trois points :

- Les pays sous-développés sous-peuplés dans la théorie économique.
- La nécessité d'une planification régionale.
- L'organisation spatiale du développement.

o
o o

CHAPITRE I - LA THEORIE ECONOMIQUE FACE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES SOUS-PEUPLES

Poser la question en ces termes implique que le contenu de l'état de sous-peuplement et de ses effets soit précisé avant d'envisager l'étude des politiques de développement.

- Section I - L'analyse du sous-peuplement et de ses conséquences

I - Les définitions

I) Dans l'étude qu'il a consacré au problème de la main-d'oeuvre dans les pays sous-développés sous-peuplés, le professeur Marc Latil met l'accent sur l'ambiguïté des définitions proposées par les géographes et les économistes.

"Qu'est-ce qu'un pays sous-peuplé ? La réponse n'est pas facile, dit-il. Il arrive aux géographes de qualifier telle ou telle région sans bien préciser toujours ce qu'ils entendent par là. Les économistes de leur côté, écrivent des livres entiers sur la notion de population optimum (et, par suite, de sur et sous-population) mais ils n'appliquent pas leurs critères complexes à l'étude d'une région particulière"(I).

Il distingue :

- les pays sous-développés, à la fois sous-peuplés et peu favorisés par la nature;
- les pays sous-développés, à la fois sous-peuplés ayant des potentialités certaines.

(I) Marc Latil "Pénurie de main d'oeuvre dans les pays sous-développés sous-peuplés". Annales africaines Dakar 1958 - p. 89.

2) Une autre typologie a été dressée par Pierre Georges. Elle retient :

- d'une part, le sous-peuplement qui met en cause l'existence du groupe sous l'effet d'une endogamie prononcée qui élève la mortalité et diminue la fécondité ;

- d'autre part, le sous-peuplement relatif "qui n'a pour conséquence qu'une insuffisante utilisation des ressources locales" (1).

Ce point de vue rejoint les réflexions d'Alfred Sauvy sur la population minimale.

3) Une classification plus précise a été établie par le Professeur Merigot et M. Roland Froment (2). Elle fait apparaître :

- le sous-peuplement des pays neufs à technique très évoluée et à niveau de vie élevé comme le Canada et l'Australie.

- le sous-peuplement de type colonial comme en Amérique du Sud caractérisé par l'utilisation de techniques permettant le plein emploi de la main-d'oeuvre sans assurer le meilleur rendement des terres cultivables ainsi que par la coexistence de deux catégories sociales à niveau de vie très inégal.

- le sous-peuplement de type primitif correspondant aux peuples pratiquant des techniques rudimentaires telles que la culture itinérante sur brûlis.

Ces auteurs insistent sur le fait que cette situation est due non seulement à des facteurs démographiques comme le faible accroissement naturel, l'émigration mais aussi à des causes extra-démographiques comme les conditions naturelles, les techniques économiques et sociales. Il apparaît donc nécessaire de relativiser le phénomène

(1) Pierre Georges. Questions de géographie de la population. INED - pp. 138-139.

(2) J. Merigot et R. Froment. Notions essentielles de géographie économique. Sirey. Paris 1963 - pp. 98-99.

dans le temps selon le cadre spatial, le mode d'organisation et le niveau de développement.

Ces dernières observations jointes à tous les essais de définition ou de classification qui ont été présentés, montrent bien la complexité du phénomène étudié dont il faut essayer d'appréhender les effets sur le fonctionnement des pays sous-peuplés . .

II - Les conséquences du sous-peuplement

Elles se font sentir à plusieurs niveaux. Si elles revêtent, parfois, les mêmes formes que dans les pays sous-développés surpeuplés, cela ne doit pas faire perdre de vue qu'il existe une différence de degré et certains problèmes spécifiques dont une approche doit être esquissée.

1) La faible densité de la population est un obstacle au développement économique. Le Professeur René Passet souligne à juste titre que lorsque "le facteur rare est l'homme et le facteur surabondant la terre, faute de bras toutes les superficies ne peuvent être mises en culture ; des ressources ^{restent} inemployées ; seule une division rudimentaire du travail est possible" (I).

2) Le manque de capital dû au "cercle vicieux", aux dépenses somptuaires, aux fuites se trouve aggravé par le nombre réduit d'agents productifs.

3) L'étroitesse du marché n'est guère favorable à la propension à investir. De nombreux projets dont le lancement nécessite un certain seuil de production, sont ajournés à cause du nombre réduit de consommateurs.

4) Le sous-peuplement a de sérieuses incidences sur les coûts :

(I) Garrigou-Lagrange et René Passet - Système et structures. Politique du développement. Dalloz - 1965 - p. 518.

a) Les services publics sont très onéreux et leur coût par habitant est lourd. Ceci est évident dans le cas de l'infrastructure routière et hospitalière, de la distribution d'énergie électrique et d'eau.

b) Le volume des biens importés et exportés étant modique, les frais de transport et par voie de conséquence les prix des produits sont très élevés. Il en est de même pour les personnes.

c) A certaines périodes, il peut exister une rigidité de l'offre de la force de travail qui oblige les entreprises à utiliser des techniques de production hautement capitalistiques ou à accorder des augmentations des salaires dont les effets sont d'accroître leurs charges et de rendre leurs produits moins compétitifs. En outre, compte tenu du rythme de leur développement, des pays sous-peuplés peuvent être en proie à un goulot d'étranglement de la main-d'oeuvre fort compromettant pour leur avenir.

5) Les pays sous-développés sous-peuplés qui disposent de ressources suffisantes ne souffrent pas de la lutte quotidienne pour la cueillette, la chasse, la pêche ou le "carré de terre". L'absence de pression ne favorise ni l'émulation ni l'esprit d'entreprise.

Toutes ces questions qui viennent d'être évoquées brièvement, sont autant de freins au développement de ces pays. Pour y remédier, plusieurs voies ont été préconisées.

- Section II - Les différentes politiques de développement

Elles peuvent être regroupées selon trois tendances :

- la première penche en faveur de l'agriculture et de la division internationale du travail;

- la seconde se prononce pour une politique d'industrialisation et

d'immigration

. la troisième est étroitement liée aux deux précédentes et a trait à la proportion des facteurs.

I - Agriculture et échange international

Certains auteurs parmi lesquels figurent Ragnar Nurkse et le Professeur René Gendarme recommandent que les pays sous-développés sous-peuplés concentrent leurs efforts, en priorité, sur l'agriculture. Comment justifient-ils leur position ?

1) A leur avis, il faut repousser toute politique d'industrialisation parce que dans ces pays il n'est pas possible de réunir les capitaux et la main-d'oeuvre nécessaires aux travaux de recherches préalables à l'industrialisation et à sa réalisation.

2) Par contre, la rationalisation de l'agriculture existante et sa diversification par la mise en culture des terres inexploitées entraînera un accroissement de la productivité de ce secteur et permettra de dégager un surplus de main-d'oeuvre et d'épargne qui servira à la phase d'industrialisation. C'est une confirmation de la pensée des économistes qui ont insisté sur la place importante que peut tenir l'agriculture au début du processus de développement (I). Pour tous les autres produits que le pays ne pourrait pas obtenir sur son propre sol durant cette période, il aura recours à l'échange international.

II - Industrialisation et immigration

Pour les tenants de cette seconde option comme le Professeur Bettelheim,

(I) R. Badouin - Le rôle du secteur agricole dans la phase initiale du développement économique - Revue de Science et de Législation financière - 1960 - p. 617. La participation du secteur agricole au financement de la croissance économique - Tiers Monde - Janvier février 1962.

le problème est de savoir si au lieu d'attendre qu'une épargne et une main-d'oeuvre supplémentaires proviennent de l'agriculture, il ne serait pas préférable d'encourager l'industrialisation et de favoriser l'immigration (I). Deux raisons majeures sont avancées :

I) Quelle que soit la qualification d'un ouvrier agricole et de l'équipement mis à sa disposition, sa productivité sera toujours inférieure à celle d'un travailleur dans l'industrie. Ceci est aussi valable pour les industries légères dépendantes de l'agriculture.

2) Cependant, l'industrialisation lourde suppose l'existence d'une épargne importante. Seule une population plus nombreuse sera à même de faciliter ce processus d'où la nécessité d'une immigration qui aurait pour conséquence d'agrandir le marché, de stimuler les investissements productifs, d'alléger les coûts de développement et de dynamiser le comportement des agents (2).

o
o o

L'arbitrage entre ces deux tendances dépend du niveau de développement atteint par le pays considéré. Par ailleurs, force est de constater avec le Professeur de Bernis que : "dans les pays sous-développés dont la majeure partie de la population est agricole, la question essentielle réside donc dans l'accroissement du revenu agricole lié à l'élévation des productivités du travail agricole. Celle-ci appelle un certain type d'industries dont les caractéristiques sont d'être puissamment industrialisantes. Tel est, selon nous, le critère déterminant qui élimine toute une série de faux problèmes habituellement soulevés" (3).

-
- (I) Charles Bettelheim - Planification et croissance accélérée. Economie et socialisme I - Maspero - Paris 1964 - cf. Peuplement et développement pp. 143-156.
(2) En ce qui concerne l'immigration, il est préconisé dans certains cas de la remplacer par l'emprunt extérieur si le pays doit en tirer plus d'avantages.
(3) Gérard de Bernis - "L'industrialisation des pays en voie de développement" - Impératifs - Préalables - Voies et moyens - Développement et civilisations - 1964 -

Tout autrement est résolu le choix de la technique de production.

III - "Capital intensive" ou "labour using"

Le problème essentiel pour un pays sous-développé étant d'atteindre un taux maximum de production tout en maintenant un certain niveau de consommation et d'emploi, l'application de la loi de proportion de facteurs apparut comme une des solutions possibles surtout pour résorber le chômage. Ainsi, un pays surpeuplé devrait opter pour des techniques de production à forte intensité de main-d'oeuvre (labour intensive) et un pays sous-peuplé des techniques à forte intensité de capital (capital intensive).

Cette position qui paraît idéale se heurte à de nombreuses difficultés pratiques. Le Professeur Passet indique que "la réponse est complexe et ne saurait se ramener à un seul élément" (I) étant donné que :

a) Si la dotation du pays en capital et en travail implique la nécessité d'économiser des facteurs rares et dans le cas présent la main-d'oeuvre, la recherche du meilleur coût de production incite à prendre en considération les prix relatifs de ces facteurs.

b) A côté, interviennent les contraintes techniques de la production qui limitent les possibilités de choix. Dans une étude qu'il a consacré à la proportion des facteurs dans les pays sous-développés, Eckaus démontre que le sous-emploi est parfois d'ordre technologique et qu'il est souvent amplifié par la rigidité des prix.

Ici encore, rien ne peut être décidé sans tenir compte des caractéristiques structurelles propres à chaque pays c'est à dire de leur niveau de développement.

(I) cf. René Passet - op. déjà cité - pp. 702-718.

L'essentiel n'est pas tant de privilégier un procédé par rapport à l'autre que d'essayer de répartir entre eux les investissements qui devront être réalisés de telle sorte qu'un choix optimum en soit le résultat.

o
o o

La rareté de la main-d'oeuvre, l'importation de produits d'origine animale et végétale pouvant être obtenus sur place, les perspectives d'accroissement de la population tant par le mouvement naturel que par l'immigration, impliquent, en priorité, l'accroissement de la productivité de l'agriculture guyanaise et des industries annexes ainsi que l'emploi préférentiel de techniques de production économisant le travail. Cependant, il ne suffit pas de privilégier un secteur, il faut encore bien localiser les activités sur le territoire afin que le développement ne soit pas anarchique et disparate et qu'il se fasse au coût le moins élevé possible. Cela suppose obligatoirement une option spatiale.

o
o o

CHAPITRE II - LA NECESSITE D'UNE PLANIFICATION REGIONALE

La régionalisation du plan revêt une grande importance dans les pays sous-développés car elle donne un contenu plus concret et plus réaliste à la politique de développement. Le Doyen Lajugie indique que : "l'action régionale est imposée par la structure économique de ces pays, elle permet de réduire les risques inhérents à l'insuffisance de la documentation ; elle est plus efficace qu'une action centralisée car elle facilite l'intégration des pôles dans le milieu à développer" (1).

L'intérêt pratique est incontestable car la région représente un "espace cadre" qui peut servir à l'élaboration d'un plan et par ailleurs un "espace opérationnel" au stade de l'exécution (2).

Cette démarche consiste à mettre en place un processus de développement à partir des zones qui renferment des potentialités certaines et qui seront capables d'avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Ces choix sont indispensables car la croissance est le résultat d'une suite de déséquilibres aménagés et bénéfiques pour une économie donnée dans un délai plus ou moins long (3). Cette analyse repose sur la notion de pôle de croissance définie par François Perroux dont une

-
- (1) J. Lajugie - Développement économique régional et aménagement du territoire... p. 12. Revue d'économie politique - n° spécial 1964.
- (2) M. Pencuil - La région dans la planification économique des pays en voie de développement : l'exemple des nations africaines d'expression française. Développement économique régional et aménagement du territoire - id. p. 412-438
- (3) Ni dans les pays à croissance retardée, ni dans les pays développés la croissance n'est également répartie entre les industries et les lieux. cf. J. Lajugie. Les conditions d'une politique de développement régional. Revue d'économie politique. Mai-Juin 1959.

des caractéristiques principales réside dans son pouvoir d'induction (1). Hirschman a particulièrement insisté sur l'importance qui doit être accordée à la maximisation des effets induits sur laquelle il fonde ses critères d'investissement ou "séquences efficaces" (2). De nombreux auteurs, comme le Professeur Perrin, ont toutefois souligné avec vigueur qu'un pôle ne peut surgir dans un "désert économique" et que ses effets de propagation et d'amplification ne jouent que si le milieu de diffusion est bien structuré (3).

Plusieurs raisons plaident en faveur d'une telle orientation pour organiser le développement de l'économie guyanaise :

- la dispersion de la population sur la bande littorale et dans certaines zones de l'intérieur ;

- l'inégale dotation en facteurs des différentes agglomérations ;

- l'obligation de procéder à des choix qui tiennent compte du contexte démographique et socio-économique actuel et d'établir des priorités.

La modicité des informations empêche de pousser très loin les investigations dans ce sens. Toutefois, il est quand même possible de mettre en lumière les difficultés d'utilisation des modèles globaux dans une telle optique et d'essayer de

-
- (1) La réaction visée - l'induction par A sur B n'est jamais mécanique, elle se caractérise sur trois niveaux : celui de l'action permissive : A rend B souhaitable et en effet souhaité des entrepreneurs capitalistes, par des consommateurs, par des pouvoirs publics ; celui de l'action pratiquement contraignante : A rend B nécessaire en pur fait ; le profit est si grand qu'il se trouve quelque entrepreneur pour mettre B en oeuvre, la revendication sociale dans ces conditions concrètes est intense au point que A étant présent, les pouvoirs publics ne pourront pas se dispenser de B. F. Perroux. L'Économie du XXème siècle - p. 209.
- (2) A.O. Hirschman - Stratégie du développement économique - Economie et Humanisme - Editions ouvrières - p. 87 à 116.
- (3) J.C. Perrin - La programmation à base régionale. Annales malgaches n° 1 - 1963 - pp. 221-272.

repérer les zones autour desquelles pourrait se modeler une politique de développement régional de l'économie guyanaise.

- Section I - Les enseignements des esquisses globales pour la période (1961-1970)

Les projections réalisées dans le cadre des comptes prospectifs (I) ont servi de base de travail au "groupe d'orientation" chargé de préparer les options générales du cinquième plan pour la Guyane. Elles ont été établies à partir des comptes provisoires de 1961 et elles revêtent un caractère général et souvent hypothétique étant donné que leurs auteurs ont regretté de n'avoir pas pu disposer de renseignements sur l'emploi, la répartition des revenus, le comportement vis à vis de l'épargne et de la consommation. Il apparaît nécessaire dans un premier point de présenter les résultats qui ont été obtenus et dans un second point de mettre l'accent sur leur inadéquation à une programmation régionale.

I - Les évolutions probables de l'économie guyanaise durant la période (1966-1970)

Afin de bien comprendre le sens des tendances qui ont été dégagées, il faut signaler que l'évolution de la production et de ses conséquences a été regroupée selon une variante faible (Hypothèse I) et une variante forte (Hypothèse II).

A - La Production intérieure brute

Sur la base de 53,7 millions de francs en 1961, elle atteindrait 172,8 (Hypothèse I) ou 243,9 millions de francs (Hypothèse II), ce qui représente un accroissement annuel de 13,9% dans le premier cas et de 18,3% dans le second.

Quelle sera la contribution des différents secteurs ?

I) L'agriculture : sa part dans la production intérieure brute serait de

20% environ dans les deux hypothèses contre 10,2% en 1961. Cette augmentation serait due principalement au secteur forestier ; à un degré plus faible, à l'éventuelle intensification de la culture du bananier liée à la mise en valeur du ploder Marie-Anne, de l'ananas et de la canne à sucre.

L'apport de la pêche serait loin d'être négligeable car sa production finale traduite en indice par rapport à 1961 atteindrait 3150 ; celle de l'élevage ne dépasserait pas 278 sur la même base.

2) L'industrie et l'artisanat : ces deux secteurs représenteraient 6,8% (Hypothèse I) ou 14% (Hypothèse II) de la production intérieure brute contre 8% en 1961. Il faut néanmoins distinguer :

a) d'une part, les industries agricoles et alimentaires dont l'expansion ne serait pas très rapide : l'indice de leur production finale serait de 110 en 1970.

b) d'autre part, les industries extractives dont la physionomie risque d'être profondément modifiée. L'indice de leur production pourrait osciller autour de 1762 si les gisements de bauxite étaient mis en exploitation. Dans le cas contraire, il ne serait que de 285.

3) Les bâtiments et travaux publics conserveraient toujours une place importante en raison des travaux d'équipement. Toutefois, ils n'interviendraient que pour 10,4% dans la première hypothèse et 8,5% dans la seconde (I).

4) La part des services autres que l'enseignement et les hôpitaux, c'est à dire principalement le commerce et les transports diminuerait puisqu'elle ne serait que de 56,9% (Hypothèse I) ou 53,6% (Hypothèse II) contre 62,3% en 1961.

(I) Les conséquences de la construction de la base spatiale n'ont pas été prises en considération dans les estimations car les comptes ont été élaborées antérieurement à ce projet.

B - Le produit intérieur brut

Il passerait de 72,7 millions de francs en 1961 à 200,5 (Hypothèse I) ou 271,6 millions de francs (Hypothèse II), soit un accroissement de 11,9 à 15,7% selon l'objectif retenu. Il est utile de constater :

a) que les salaires des administrations contribueraient dans une moindre proportion à sa formation : 13,5% pour la variable faible et près de 10% pour la variable forte ;

b) que le taux d'accroissement du produit intérieur brut serait supérieur à celui de la population active.

Année	Produit intérieur	Indice 1961/1970	Taux annuel de croissance	Taux annuel de croissance par rapport à la population active
1961	73			
1970	Hypot. I 200	276	11,9	8,2
	Hypot. II 271	374	15,7	10,8

o
o o

Quelques projections globales ont été faites à propos des incidences sur le montant des investissements et le commerce extérieur. Par contre, les implications dans le domaine de l'emploi, des investissements, des prix et des salaires au niveau des secteurs ou des branches n'ont pas été abordées dans les comptes prospectifs. Ceci conduit à apprécier l'utilisation qui pourrait en être faite.

II - Les limites des esquisses globales vis à vis de la programmation régionale

Le caractère général de ces projections appellent certaines réserves :

I) Deux ont été présentées par les auteurs des comptes. Elles concernent

a) la ventilation des opérations à laquelle il ne faut pas accorder un degré de précision excessif car dans le cadre de ces esquisses, il ne s'agit que d'un moyen de mieux saisir les grandeurs caractéristiques.

b) les taux de croissance fixés ne représentent qu'un ordre de grandeur approximatif à cause de l'influence de facteurs exogènes et du fait que l'année de base est 1961 et non pas 1965 la dernière année du quatrième plan. Ils ne représentent donc que la croissance moyenne annuelle pour la période 1962-1965 et non pas celle qui couvrira le cinquième plan (1966-1970).

2) D'autres remarques doivent être formulées :

a) si les projections sont à même de tracer l'évolution de certains flux, elles n'expliquent pas les modifications des structures mentales et socio-économiques.

b) leur caractère global ne fait pas ressortir l'absence ou la faiblesse des liaisons entre les différents centres de production et les secteurs au sein de l'économie guyanaise.

Le Professeur Austruy met en garde contre les "extrapolations discutables qui remplacent trop souvent l'étude de l'évolution souhaitable.." (I). Cette idée est défendue avec une grande pertinence par le Père Lebret qui reconnaît l'utilité d'un

tel instrument pour apprécier la cohérence d'un plan d'investissement ; mais, par ailleurs, il recommande de ne pas commettre l'erreur qui consisterait à "faire reposer principalement l'élaboration du plan sur l'approche hypothétique fournie par le modèle, sans avoir préalablement procédé aux analyses sectorielles et régionales qui seules peuvent lui donner la connaissance concrète des facteurs positifs et négatifs conditionnant la réussite de l'opération de développement"

Ainsi se trouve posé le problème du choix des zones dans lesquelles pourrait être combinée une grappe d'activités susceptibles de déclencher et d'entretenir un processus de développement.

o
o o

- Section II - Essai de repérage des régions guyanaises et de leurs possibilités de développement

Dans les pays développés, la connaissance des régions est souvent facilitée par l'existence de comptes économiques (I) et d'informations concernant les structures agricoles, industrielles, commerciales, la consommation, les niveaux de vie, les comportements, l'équipement, l'habitat et les ressources. Dans le cas de la Guyane la plupart de ces études n'ont pas été entreprises. Aucune monographie sérieuse n'a été effectuée qui pourrait fournir des renseignements utiles sur les différentes agglomérations. (2).

Le but de cette recherche est de tenter de détecter, à la lumière des

-
- (1) cf. R. Juandet Bernadat "Les comptabilités économiques régionales, Développement économique régional et aménagement du territoire". Revue d'économie politique. N° Spécial 1964.
- (2) Ces monographies existent pour les tribus indiennes et noires. En particulier les travaux de l'ingénieur géographe Hurault sur les Indiens du littoral et les Boni.

données disponibles, les zones aptes à constituer une "région de programme" ou "région-plan" (I).

I - La zone du Nord Est

S'étendant de l'île de Cayenne, au fleuve Approuague, sur 3.430 ~~km~~ ^{km²}
(2) elle dispose de potentialités appréciables :

1) La présence de Cayenne, la capitale, qui possède une infrastructure convenable, et qui réunit la majeure partie des activités productives du pays tant sur le plan agricole qu'industriel. Les deux tiers de la population soit plus de 20.000 habitants sont concentrés dans l'île.

2) Les terres basses dont la vocation agricole et les projets de mise en valeur ont été précédemment analysés.






3) Les ressources forestières qui font déjà l'objet d'une exploitation industrielle. Il a été démontré que l'exploitation tridimensionnelle : bois de déroulage, sciages, pâte à papier grâce à l'utilisation des déchets des deux premières accroîtrait la rentabilité de l'industrie forestière.

4) Les gisements de bauxite de Kaw pour lesquels la Société de bauxite guyanaise a obtenu le renouvellement de l'option qu'elle détenait déjà. Une étude rapide a montré que les réserves actuelles permettraient une des productions suivantes:

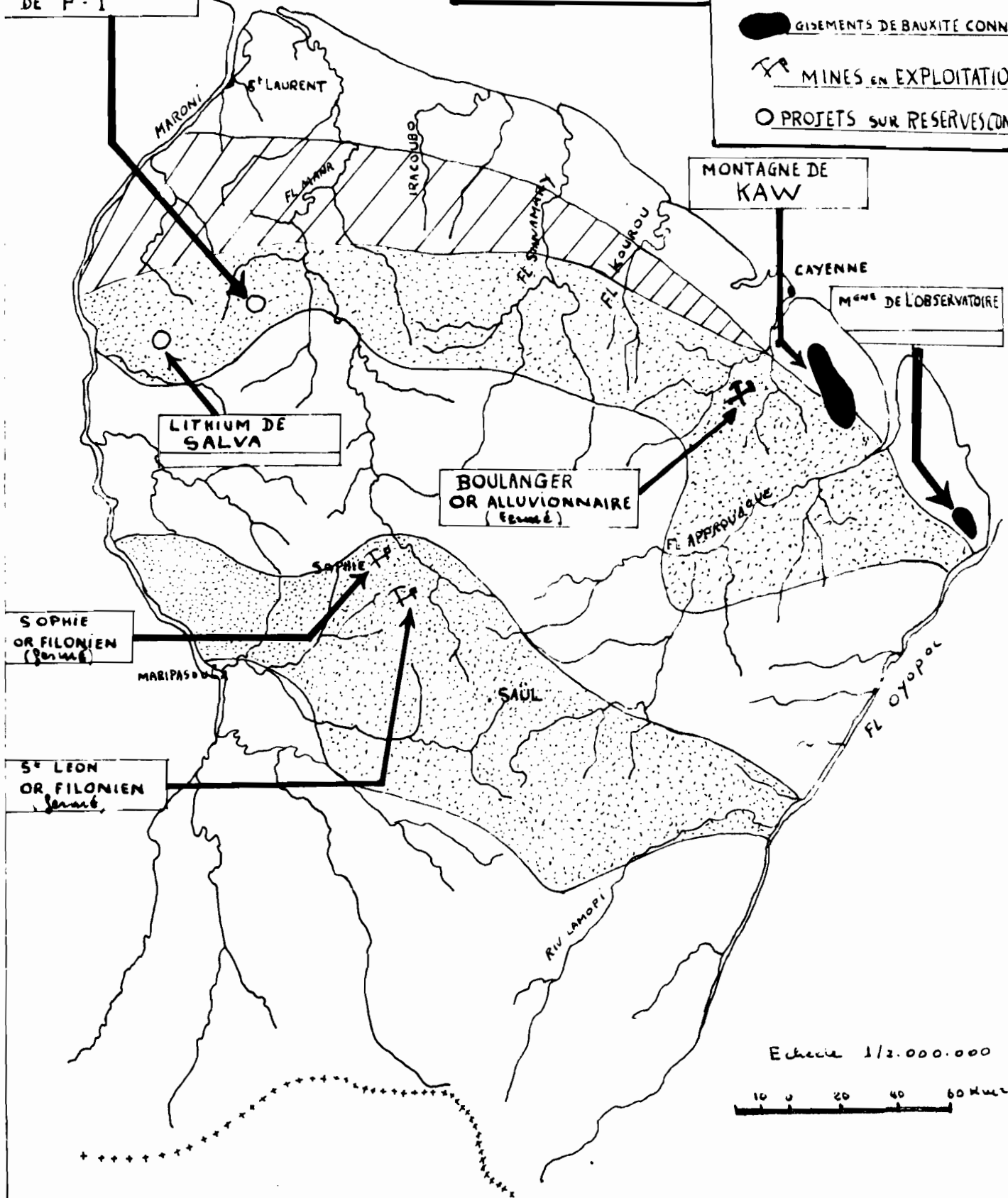
(I) "La région peut se caractériser par sa plus ou moins grande uniformité : elle est plus ou moins homogène. En second lieu, la région peut s'étudier du point de vue de sa plus ou moins grande cohérence c'est à dire de l'interdépendance de ses diverses parties : elle est plus ou moins polarisée. La région peut enfin s'envisager du point de vue du but qu'elle poursuit, du programme qu'elle se fixe : c'est la région de programme ou région-plan." J.R. Boudeville.
"Les espaces économiques" - Que Sais-je. pp. 8 et ss.

(2) En se référant à la superficie de l'île de Cayenne. Roura (950 km²), Montsinéry et Tonnégrande (480 km²), Approuague (2.000 km²)

RESSOURCES MINIÈRES

-  ZONES AURIFÈRES
-  ZONES COLUMBO TANTALIFÈRES
-  GISEMENTS DE BAUXITE CONNUS
-  MINES EN EXPLOITATION
-  PROJETS SUR RESERVES CONNUS

OR ALLUVIONNAIRE DE P-I



MONTAGNE DE KAW

CAYENNE

MENE DE L'OBSERVATOIRE

LITHIUM DE SALVA

BOULANGER OR ALLUVIONNAIRE (Feumé)

SOPHIE OR FILONIEN (Feumé)

S^r LEON OR FILONIEN (Feumé)

Echelle 1/2.000.000



Bauxite brute	700.000 tonnes
Bauxite séchée	600.000 tonnes
Bauxite calcinée	480.000 tonnes

Le projet de la transformation de la bauxite en alumine pourrait être pris en considération car l'inventaire des ressources énergétiques du pays a donné des résultats probants.

5) Trois sites favorables à la production d'énergie hydroélectrique ont été mis en évidence dans cette zone :

- le premier au saut du Grand Canori sur l'Approuage pourrait avoir une puissance de 36.000 Kilowatts

- le second au saut Lucifer : 8.500 Kilowatts

- le troisième sur la montagne de Kaw : 1.500 Kilowatts. - Ce dernier ne serait pas assez important pour alimenter une usine d'alumine

6) En dehors des deux appontements existants dans l'île de Cayenne, la construction d'un port en eau profonde est possible sur le Mahury (I). Il a été, en effet, prouvé que les sédiments fluviaux jouaient un rôle important dans le phénomène d'envasement et que les alluvions de l'Amazone, rabattus par le courant équatorial sur les côtes guyanaises, n'étaient pas seuls en cause. Ainsi, le percement d'un chenal de 2,50 mètres, par rapport au zéro de Cayenne, permettrait à des navires jaugeant 6,50 mètres (pour les marées de coefficient 70 (2,90 mètres) compte-tenu d'une

(I) cf. Arrêté préfectoral 40.1382/51 du 13 Novembre 1964 ordonnant une enquête d'une part sur l'utilité publique de l'acquisition par la Société immobilière Antilles-Guyanes (SIAG) d'un ensemble de terrains sis à Rémière au lieu-dit Dégrad des Canes en vue de la création d'une zone industrielle et éventuellement d'une zone portuaire et d'autre part sur l'urgence de l'opération" - Bulletin des actes administratifs. - 30 Novembre 1964.

marge sous quille) de pénétrer jusqu'à hauteur du Dégrad des Carnes (I).

Bien que ces observations soient encore superficielles, il ne semble pas utopique d'avancer que cette zone pourrait être "candidate à la croissance" et constituer un foyer de développement. La coordination des activités forestières et agricoles assurerait une première assise qui favoriserait une exploitation plus efficiente de la bauxite.

II - La zone du centre

Peuplée de 5.000 habitants, environ, répartis sur 3.410 km², (2), elle recouvre les communes de Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, et incorpore la future base spatiale. Ignorer ce projet dans le cadre de la politique de développement est inconcevable d'autant plus que toutes les dispositions relatives à sa réalisation ont été prises (3). Pour la collectivité guyanaise le problème essentiel n'est plus de savoir si ce centre aura une vocation strictement civile ou militaire étant donné qu'en raison de son importance il ne saurait être tenu à l'écart de l'organisation du système défensif français. Il convient de se faire une idée aussi exacte que possible de cette donnée nouvelle et de l'impact que celle-ci pourra avoir sur le développement de l'économie guyanaise.

I) La base occupera 1.200 km² environ soit la superficie de la Martinique.

-
- (1) Mission dirigée à partir de 1962 et durant l'année 1963 par le Professeur Berthois sur l'étude dynamique de la sédimentation dans les estuaires - Travaux de l'I.F.A.T. Compte rendu dans Radio-Presse-Dimanche- 6 déc. 1964 N° 318 par J.M. Brugière.
 - (2) Les superficies des communes sont les suivantes : Iracoubo : 1500 km² ; Sinnamary : 1050 ; Kourou : 570 ; Macouria : 160 km².
 - (3) Afin de remplacer la base d'Hammaguir que la France doit évacuer le 1er Juillet 1967 conformément aux accords d'Evian, le Centre National d'études spatiales a préféré choisir l'emplacement de Kourou en Guyane à celui de Leucate sur la côte du Roussillon. Diverses raisons ont été avancées : possibilité de tirer vers l'Est et vers le Nord et de placer des engins sur orbite équatoriale ce qui est indispensable pour les satellites de télécommunications. Cf. Conférence d'information tenue le Jeudi 1er Octobre 1964 aux Roches de Kourou relative au projet d'installation des rampes de lancement de fusées spatiales en Guyane avec la participation de Messieurs Coulomb, Aubinière, Bourillon, Chiquet et Debomy.

Elle s'étendra sur une longueur de 60 kilomètres de la Savane Matiti à Bois Changement et sur une largeur de 20 à 25 kilomètres. Les travaux d'installation doivent être achevés en 1968 - A côté de l'érection de la cité technique proprement dite, plusieurs opérations sont prévues :

- la construction d'un pont sur le Kourou.
- l'allongement de la piste de l'aérodrome Cayenne-Rochambeau afin de pouvoir recevoir des appareils à turbo-réaction.
- l'élargissement à 7 mètres de la route Kourou-Cayenne et le renforcement de la chaussée pour une force portante de 100 tonnes.

D'autres projets sont à l'étude : amélioration du port de Cayenne et création d'un port en eau profonde sur le Mahury, alimentation en eau, choix entre les centrales thermiques ou hydroélectriques (I).

2) Il est prévu dans un premier temps la création de 500 emplois dans le cadre de la base.

- 250 spécialistes et techniciens qui viendraient de la métropole et qui formeraient avec leur famille un groupe de 1.000 personnes.
- 250 agents subalternes qui seront recrutés sur place dans la mesure des possibilités.

Deux prévisions plus complètes ont été faites. Elles ont permis de dresser les tableaux suivants :

a) La première évaluation concernant le nombre d'emplois créés ne tient compte que du fonctionnement des chantiers stricto sensu (2). Les résultats sont les suivants :

(I) Il est question d'installer une centrale d'une puissance de 6000 Kilowatts.
(2) Les évaluations ont été faites par la S.E.R.E.T.E

Emplois	C N E S	Tertiaire	Travaux permanents
Indépendants et employeurs		17 + 6	
Employés et ouvriers d'activités industrielles	330 + 255		
Employés de commerce et professions libérales		46	
ouvriers et employés des bâtiments et travaux publics			300
fonction publique		70	
personnel de service		30 + 26	
Actifs		775	300
inactifs et enfants		1450	575
Total		2225	875
population totale		3100	

b) la seconde estimation part d'une conception plus large et englobe les effets d'urbanisation possibles (I)

(I) Ces évaluations ont été faites par le Secrétariat des missions d'urbanisme et d'habitat (S.M.U.H.) - cf. Base spatiale en Guyane Etudes directrices

Emplois	Primaire	Tertiaire
Indépendants employeurs		660
Employés et ouvriers d'activités industrielles	190	
Employés commerce et professions libérales		110
Ouvriers et employés des bâtiments et travaux publics	330	
agriculteurs et pêcheurs	950	
fonction publique personnel de service		900 180
divers	210	
total des actifs	3530	
inactifs et enfants	6750	
population totale	10000	

3) En dehors des répercussions au niveau de l'emploi, quelles peuvent être les conséquences de la mise en place de ^{de ce pôle} croissance sur l'économie guyanaise ?

La transformation de l'infrastructure et la distribution des revenus qui découlera de la construction et du fonctionnement de la base ne provoquera et n'entretiendra un processus de développement que si le jeu du multiplicateur n'est pas annihilé par les importations de biens pouvant être obtenus sur place, les transports et l'absence d'une main-d'oeuvre qualifiée (I).

Pour éviter que la base ne soit qu'un Kyste totalement coupé du reste du pays et dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en biens et services et

(I) La première tranche de travaux prévoit des investissements de l'ordre de 300 millions de francs dont 200 millions pour l'infrastructure et 100 millions pour les installations proprement spatiales. Le CNES estime à environ 50 millions de francs les crédits annuels de fonctionnement.

qu'elle contribue au décollage de l'économie guyanaise, il est indispensable que le milieu de diffusion soit organisé dans tous les domaines et en particulier sur trois points :

a) le recensement des possibilités de mise en valeur de la zone considérée en matière agricole et industrielle ainsi que la transformation des structures de production actuelles afin de répondre à l'augmentation de la demande.

b) le recrutement et la formation du personnel antillo-guyanais en Guyane et en France afin que celui-ci soit disponible en 1968 ou par la suite selon les délais nécessaires. En dehors des ouvriers spécialisés et des cadres techniques moyens, le cas des étudiants antillais et guyanais que leurs études pourraient éventuellement orienter vers ce genre de recherche doit être envisagé.

c) la réalisation d'études sociologiques afin d'éviter toute tension dans cette zone qui sera soumise à un courant d'immigration relativement important par rapport à la population existante (Macouria 586 habitants ; Kourou 659 ; Sinnamary 1.798).

Il paraît sage de rappeler ici cette observation pertinente de Jacques Delmas Marsalet à propos des pouvoirs et des limites d'un pôle de développement : "Le seul moyen de retenir, au moins en partie, les effets bénéfiques d'un pôle et d'en assurer la propagation à l'intérieur de la zone considérée est de renforcer l'espace économique interne, défini comme le réseau des relations d'échanges entre les divers secteurs de l'activité. Or ce renforcement ne peut résulter de la seule action d'une industrie motrice qui n'est tout au plus que l'occasion propice. Il ne peut provenir que du développement simultané et parallèle de plusieurs secteurs d'activité, qu'ils soient ou non en relation avec l'industrie motrice" (I).

(I) J. Delmas Marsalet - Pouvoirs et limites d'un pôle de développement régional : le gaz de Lacq. Bulletin trimestriel du centre régional de productivité et des études économiques de Montpellier. 2ème trimestre 1959.

III - Les zones périphériques

1) La première regroupe les communes de Saint Laurent, de Mana et le centre de Saint Jean. Elle a une superficie de 3.060 kilomètres carrés et une population de plus de 4.000 habitants. Elle dispose d'un secteur d'agriculture vivrière très mince. Sa vocation pourrait être minière mais surtout forestière. Son potentiel actuel se présente ainsi :

- a) Quelques scieries à Mana et à Saint Jean qui sont en pleine expansion.
- b) Une conserverie de crevettes à Saint Laurent
- c) Une carrière de pierre à Saint Jean

Notons que non loin de cette zone se trouvent les gisements aurifères de Paul Isnard qui contiennent 5 tonnes d'or exploitables sans compter les réserves et le site hydroélectrique d'Aéroplane Condé sur le Maroni.

2) La seconde est celle de l'Oyapoc dont les deux communes Saint Georges et Ouanary n'atteignent pas 1.000 habitants. Il s'agit de microunités paysannes enclavées vivant presque en économie fermée. L'inventaire des ressources de cette zone est encore peu connue en dehors de la forêt, du bois de rose et du site hydroélectrique de Maripa dont la puissance a été estimée à 36.000 Kwh.

IV - Le territoire de l'Inini

Sa mise en valeur soulève des problèmes immenses. Il occupe 80.000 kilomètres carrés et n'a que 3.000 habitants environ. L'avion demeure le moyen d'accès le plus couramment utilisé. Le cercle principal est Maripasoula qui rassemble plus de la moitié de la population.

Sur cette vaste étendue trois collectivités doivent être distinguées :

a) Les tribus indiennes : Oayana^{sur} le haut Maroni et l'Itany ; Emerillon et Oyampi sur le Haut Oyapoc. Elles connaissent une décadence démographique et représentent à peine 300 individus.

b) Les tribus nègres : Boni, Bosh, Saramaca et Paramaca. En pleine évolution démographique, elles comptent plus de 1.800 individus qui sont en grande majorité installés sur le Maroni (I).

c) Les créoles originaires principalement des Antilles (Sainte Lucie, Barbade, Dominique, Guadeloupe, Martinique) sont près d'un millier. Ils vivent surtout de l'exploitation de l'or. Les difficultés de l'orpaillage individuel posent la question de leur reconversion.

Cette zone possède d'énormes ressources forestières mais elle n'a pas encore été entièrement prospectée.

o
o o

Cet inventaire, bien que n'étant pas exhaustif, permet de dégager un double enseignement :

I) En raison de l'étendue, de la répartition de la population en petits noyaux distants les uns des autres, de la diversité sociologique et ethnique, toute politique de développement de la Guyane doit tenir compte des particularismes et des vocations propres à chaque région. Une fois les options réalisées à ce stade, il sera plus aisé de définir un programme des transports, de localisation des activités agricoles et industrielles, de la formation professionnelle et de l'emploi, de

(I) D'excellentes études concernant les Indiens du littoral et de l'intérieur, les Boni, ont été effectuées par l'ingénieur-géographe Hurault.

l'organisation du commerce intérieur et extérieur.

Cependant pour que ces choix se fassent sur une base plus rationnelle et que les erreurs des plans globaux soient évitées, il est nécessaire de pouvoir disposer des éléments d'appréciation indispensables. Il y a un retard important à rattraper en ce domaine.

2) L'étroitesse actuelle du marché, la faiblesse de la population active et son manque de qualification professionnelle, le financement des investissements place obligatoirement le développement de la Guyane dans un espace plus vaste.

o
o o

CHAPITRE III - LE DEVELOPPEMENT ET L'ELARGISSEMENT DU CADRE SPATIAL

Pour qu'un pays se développe, il faut qu'il puisse disposer d'un marché assez large. En effet, la croissance est liée à l'espace économique qui, lui même conditionne le niveau de la production. Simon Kuznets estime qu' "il y a des facteurs économiques qui rendent impossible pour une petite nation la création d'un certain nombre d'industries, mais celles-ci peuvent être créées dans des pays plus vastes ayant le même degré de développement" (I). La ligne de démarcation entre les deux catégories de pays se situerait autour de 10.000.000 d'habitants. La Guyane est nettement en deçà. Son autodéveloppement étant impossible dans les conditions présentes, il faut s'interroger sur les possibilités de création d'un espace économique plus large :

- à l'échelle des deux autres Guyanes
- au niveau de la Martinique et de la Guadeloupe
- dans le cadre de la Communauté Economique Européenne

- Section I - La Guyane et les Guyanes

Bien que le développement de la Guyane Britannique, du Surinam et de la Guyane Française se heurte à des difficultés à peu près semblables qui plaident en faveur d'une mise en commun des efforts, il existe des différences assez importantes entre leurs économies qui s'opposent actuellement à leur union.

(I) Simon Kuznets - "Economic growth of small nations" pp. 14 et ss du recueil "The economic consequences of the size of nations" Macmillan 1960.

I - Les obstacles à la création d'un espace économique guyanais

A - Dans le domaine économique

I) Ces pays sont à des niveaux de développement différents. En se fondant sur le critère du produit intérieur brut par tête, il apparaît que la Guyane française vient au premier rang avec 480 dollars contre 349 pour le Surinam et 280 pour la Guyane britannique. Ce classement ne doit pas faire illusion. La contribution des différents secteurs à la formation du produit intérieur situe mieux le degré de développement de ces économies.

En ne tenant compte que du secteur agricole, des industries extractives et manufacturières, le caractère artificiel et le bas niveau de développement de l'économie guyanaise par rapport à celles du Surinam et de la Guyane britannique ~~sont~~ incontestable.

Pays	Surinam		Guyane Britannique		Guyane Française	
Produit intérieur brut (en millions de dollars)	108,2		141,7		14,6	
Répartition	en valeur	en % du PIB	en valeur	en % du PIB	en valeur	en % du PIB
Production agricole	13,5	12	33,2	25	1,4	10,2
Industrie extractive (1)	30,8	28	19	13	} 1,2	8
Industrie manufacturée(2)	19	13	20	14		
Total (1) + (2)	49,8	41	39	27	1,2	8
Total général	63,3	53	72,2	52	2,6	18,2

2) Les trois pays étant économiquement rattachés à leur métropole, leur législation fiscale, commerciale et douanière est différente. Les flux de biens et de

services sont très faibles (I). En 1963, 8% des exportations totales de la Guyane française ont été effectuées en direction du Surinam et de la Guyane britannique et moins de 1% des exportations de ces deux pays se sont dirigées vers la Guyane française.

3) La plupart des productions présentes ou futures risquent d'être concurrentes : bauxite, bois et autres produits de l'agriculture.

4) Les politiques de développement accentuent les différences :

a) Le Surinam a déjà bénéficié d'un Plan de développement pour la période 1954-1965. Entre temps, un projet de développement qui s'étend jusqu'en 1972 a été déposé et soumis au gouvernement.

Le premier plan avait prévu un accroissement du produit intérieur de 7% et une augmentation de l'emploi de 4 à 5%. Les investissements devaient être de l'ordre de 109,8 millions de dollars. Au 1er Janvier 1963, 64,7 millions de dollars avaient été dépensés. Le reliquat, soit 45,1 millions de dollars devait provenir des sources suivantes :

prêt du gouvernement	: 15 millions de dollars
subvention du gouvernement des Pays-Bas	: 15 "
subvention de la Communauté Economique Européenne	: 15,1 "

Si les objectifs du second plan se réalisent, le produit intérieur par tête passerait de 349 dollars à 687 dans les dix prochaines années.

b) La Guyane britannique dispose d'un plan qui couvre la période 1960-1965 et qui est la continuation d'un premier plan décennal remanié par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)- Son but était de

-
- (I) A cause de la perméabilité des frontières, il est difficile d'appréhender les échanges dans la région du Maroni.
- (2) cf. Symposium intercolonial. Faculté de droit de Bordeaux - 27 Juin-3 Juillet 1952. Le Plan de développement de Surinam par le Professeur M.R.A.L. Van Lier. pp. 167-177. "Le Plan decennal de développement de Surinam" Industries et travaux d'O.M. Novembre 1957 - n° 24.

faire progresser le produit intérieur de 6,5% par an de telle sorte qu'il atteigne 775 millions de dollars. L'amélioration du niveau de vie devrait être de 3,5% puisque le taux d'accroissement démographique est de 3% environ.

B - Sur le plan démographique, le sous-peuplement est le dénominateur commun

Pays	Superficie en mille carrés	Population		Densité	
		1963	1970	1963	1970
Guyane britannique	83.000	589.680	727.000	7	9
Surinam	55.174	280.000	360.000	5	7
Guyane française	34.740	34.200	40.000	1	1

C - Les statuts politiques ne sont pas semblables, la Guyane britannique est à la veille d'accéder à l'indépendance, le Surinam jouit depuis 1950 d'une large autonomie.

Enfin il faudrait mentionner les obstacles linguistiques et culturels puisque le Surinam et la Guyane britannique enrichissent d'un parfum anglo-saxon la diversité déjà extrême de l'Amérique latine.

II - La nécessaire coopération

Si l'intégration économique n'est pas possible dans l'immédiat, une étroite collaboration des pays n'en demeure pas moins indispensable. Il existe déjà des contacts dans le domaine scientifique qui devraient être intensifiés afin de pouvoir profiter mutuellement du fruit des expériences acquises en matière agricole et industrielle.

D'autres questions exigeant une solution commune commandent un plus grand rapprochement, tout au moins avec le Surinam dans une première phase. Parmi celles-ci, il faudrait citer :

1) La coordination des moyens de transport afin de diminuer les charges que supportent les produits tant à l'importation qu'à l'exportation.

2) L'analyse des problèmes posés par l'exploitation du bassin fluvial du Maroni que se partagent le Surinam et la Guyane française dans les proportions respectives de 37.165 et 28.665 kilomètres carrés.

3) La lutte contre l'envasement qui handicape sérieusement la navigation sur les côtes guyanaises. A l'issue d'une étude sur le port de Georgetown, le laboratoire Delft de Hollande a conclu qu'une "coopération internationale et une coordination des efforts locaux sur tous les sujets relatifs à la côte en particulier avec le Surinam et la Guyane française sont considérées comme essentielles pour le développement de la zone Caraïbe" (I).

o
o o

Si ce programme se précise et s'inscrit dans les faits, est-il utopique de croire qu'à long terme, les économies guyanaises, mieux armées intérieurement, puissent envisager de réaliser leur union et de jouer un rôle de premier ordre dans la résolution des problèmes qu'affrontent les îles surpeuplées de la Caraïbe ?

o
o o

- Section II - L'espace Antillo-Guyanais

Alors que certains organismes à vocation commune comme la Société de développement régional Antilles-Guyane, le Service Militaire Adapté et d'autres services techniques ou administratifs ont été créés, aucune étude approfondie n'a été effectuée

(I) J. Brugière - Article sur la sédimentologie - O.R.S.T.O.M. - Radio-Pressé Dimanche - 6 décembre 1964.

afin de savoir si la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane peuvent constituer des régions complémentaires et réaliser une union économique réelle.

I - Les difficultés présentes à l'intégration économique

A - Sur le plan économique

I) La Martinique et la Guadeloupe ont atteint un degré de développement supérieur à celui de la Guyane. La répartition du produit intérieur brut entre les différents secteurs de l'activité économique illustre bien ce fait (I).

Pays	Martinique		Guadeloupe		Guyane	
	valeur en mil- liers de francs	en %	valeur en mil- liers de francs	en %	valeur en mil- liers de francs	en %
Agriculture	155.070	29	175.260	35	5580	8
Bâtiments et TP	29.230	5	24.320	5	2470	4
Commerce et transports	171.320	32	157.390	32	28060	37
Secteurs divers	51.840	9	40.500	8	9000	12
Loyers et services domestiques	21.260	4	12.980	2	3000	4
Administrations et entreprises publiques	111.930	21	88.500	18	26850	35
Total	540.650	100	498.950	100	74.960	100

2) La faiblesse des échanges entre les pays. La quasi totalité de leur commerce se fait avec la France. En 1963, 18% des exportations guyanaises ont été réalisées à destination des Antilles ; les importations n'ont été que de 1,4%.

(I) Année 1961, d'après les comptes élaborés par la S.E.D.E.S.

3) La Martinique et La Guadeloupe sont en état d'union douanière depuis la récente suppression des droits d'octroi de mer perçus à l'entrée sur les produits. La Guyane a maintenu les siens vis à vis des Antilles. Pour bien saisir ce problème, il ne faut pas oublier que dans les départements d'Outre-Mer, les droits d'octroi de mer représentent une des principales sources d'alimentation des budgets locaux. Des pourparlers sont en cours en vue d'harmoniser la législation douanière.

B - L'éloignement géographique : contrairement à une idée très répandue, la Guyane n'est pas une île de la Caraïbe. Près de 2.000 kilomètres la séparent des Antilles.

C - Une méconnaissance mutuelle des réalités propres à chaque pays dans le domaine de l'histoire, de la géographie, du peuplement, des traditions, des coutumes et de l'économie à cause du manque d'informations et surtout d'un enseignement sur tous ces points dans les programmes scolaires.

II - Les facteurs propices au renforcement de l'union économique

A - L'agrandissement de l'espace

L'étroitesse des marchés locaux est un obstacle au développement car faute de débouchés la production ne doit pas dépasser un certain seuil. Des études ont montré que certains projets d'industrialisation ne sont concevables à la limite, qu'à l'échelle d'un marché régional regroupant les trois pays (1). C'est le cas, par exemple, d'une usine de chaussures, d'une verrerie, d'une cimenterie, d'une raffinerie de pétrole (2).

(1) cf. rapport Esambert - Programme d'industrialisation des Antilles et de la Guyane française - Février 1964.

(2) Deux missions de techniciens (C.F.P. et U.G.P.) se sont penchés sur ce projet en février 1965 - cf. Marchés tropicaux du Samedi 13 Février 1965 - N° 1.005.

B - La rigidité probable de l'offre d'emploi en Guyane

La Guyane dispose de ressources dont l'exploitation dépasse largement ses moyens en hommes et en capitaux. Les estimations concernant l'emploi pour les cinq prochaines années, montrent que sans un apport de main-d'oeuvre d'origine extérieure, le développement de la Guyane risque d'être compromis.

		Martinique	Guadeloupe	Guyane
Hypothèse I	Population active potentielle	133.000	128.000	16.200
	Perspectives d'emploi	112.000	104.200	18.200
	Excédent	21.000	23.800	2.000
	Emigration	21.000	17.100	- 2.000
	Sous-emploi non couvert		6.700	
Hypothèse II	Perspectives d'emploi	124.600	116.300	19.900
	Excédent	8.400	11.700	- 3.700
	Emigration	8.400	11.700	- 3.700

Pour résorber ce goulot d'étranglement, il sera fait appel, selon les activités à des immigrants asiatiques, à des antillais britanniques dont l'intégration et l'épanouissement au sein de la collectivité guyanaise ont été excellents. Cependant une place prioritaire doit être réservée aux Martiniquais et aux Guadeloupéens à condition que la politique d'immigration s'inscrive dans le cadre d'une politique de développement réciproque qui aura reçu l'adhésion des intéressés.

Cette question revêt une importance capitale pour les Antilles et la Guyane car une meilleure répartition des facteurs de production ne peut que leur être favorable. Un choix à la fois rapide et réfléchi s'impose car jusqu'à présent le mouvement migratoire ne s'est fait qu'au bénéfice de la métropole (I). Or il a été démontré que

(I) cf. J.O. - Conseil économique et social - 13 Novembre 1964 - N° 22.

les départs ne devraient pas excéder 11.250 personnes actives par île, soit 17.000 personnes en comptant deux personnes actives pour trois partants, au cours des cinq prochaines années - afin d'éviter de compromettre leur équilibre interne. Il serait dommage que la Guyane ne soit pas en mesure de recevoir les Antillais qui décideraient de lier leur sort au sien avant que le flux migratoire ne s'amenuise.

C - L'absence d'oppositions fondamentales entre les pays

Il est exagéré de dire que les Antillais sont à la Guyane ce que les Békés sont à la Martinique ou à la Guadeloupe. La discrimination est inexistante car des liens étroits et souvent familiaux se sont tissés entre Guyanais et Antillais depuis de longues années. Toutefois quelques rares éléments grisés par une aisance rapide acquise au prix de combinaisons diverses plus que par le labeur ont adopté la mentalité rétrograde d'une certaine bourgeoisie antillaise que les Guyanais et leurs propres compatriotes ne goûtent guère. Ce sont les principaux opposants à une politique d'immigration car toute transformation des structures actuelles de l'économie guyanaise risque de menacer leurs positions. C'est là un élément mineur qu'il convenait de signaler et de ramener à ses justes proportions.

Si la géographie et le peuplement diffèrent sur quelques points, il existe une solidarité historique, une communauté de culture et de civilisation qui devraient inciter les Antillais et les Guyanais à tirer le plus grand profit de leurs complémentarités. Faudrait-il à cet effet que l'antagonisme créé entre les îles par le système colonial et le chauvinisme qui attise les passions dans les trois pays ne leur fasse pas perdre de vue leur véritable intérêt - et les invite à méditer cette pensée d'Alfred Sauvy : "La réunion de deux misères peut n'entraîner aucun avantage mais n'appauvrit pas non plus. Tout au moins y a-t-il toujours une possibilité de faire vivre autant de personnes qu'auparavant. Mais en général, l'union enrichit, même dans des conditions défavorables. L'aveugle et le paralytique trouvent avantage à unir leur demi-possibilités" (I).

(I) Alfred Sauvy op. déjà cité - T. I. p. 264.

SUPERFICIE, POPULATION, DENSITE des Pays de la région caraïbe. (I)

Pays	Superficie (mille carrés)	Population		Densité au mille carrés	
		An I/I/63	prévue au I/I/70	I/I/63	I/I/70
<u>Ensemble de la région</u>	185.764	7.529.396	8.896.182	40	48
Guyane française	34.740	34.200	40.000	1	1
Guadeloupe	680	294.000	350.000	432	515
Martinique	425	300.000	365.000	706	859
Antilles néerlandaises	394	199.607	246.000	507	625
Surinam	55.174	280.000	360.000	5	7
Guyane britannique	83.000	589.000	727.000	7	9
Iles Vierges britannique	59	8.000	9.100	136	154
Jamaïque	4.411	1.675.000	1.959.200	380	444
Trinidad et Tobago	1.980	889.600	1.090.000	449	551
Antigua	170	56.800	67.000	334	394
Barbade	166	235.132	282.321	1.416	1.701
Dominique	305	63.235	73.000	207	239
Grenade	133	89.377	105.000	672	789
Montserrat	34	12.507	18.000	368	529
St Kitts-Nevis-Anguille	150	57.000	64.000	380	427
Sainte Lucie	238	91.136	101.000	383	424
Saint Vincent	150	85.272	99.000	568	660
Puerto Rico	3.423	2.534.000	2.896.873	740	846
Les Iles Vierges des Etats-Unis	132	34.450	43.288	261	328

(I) Le mot Caraïbe est utilisé dans un sens très large. Il s'agit des pays que recouvrent actuellement l'organisation des Caraïbes ou qui l'ont été à un moment donné. Il est question de mettre un terme aux activités de cette institution dans le courant de cette année.

o
o o

Toute politique qui viserait à mieux coordonner le développement de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane et qui reposerait sur un programme d'action régionale, aurait l'avantage :

- d'éviter les gaspillages de capital et d'énergie grâce à un choix rationnel des activités, des localisations et des techniques de production.

- de doter ces pays au moindre coût d'une économie plus vigoureuse, condition indispensable à l'ouverture d'un dialogue plus fructueux avec leurs voisins.

- de transformer progressivement les mentalités afin que les Antillais et les Guyanais puissent penser et réaliser ensemble leur propre développement.

Cependant, quelque soit l'effort qui sera consenti sur le plan interne, ces pays ne constitueront qu'un marché de 700.000 consommateurs. Ils demeureront obligatoirement dépendants de l'extérieur pour l'écoulement de leur production et avant tout pour le financement des charges afférentes au développement. De ce fait, le problème guyanais s'inscrit obligatoirement dans une zone de solidarité beaucoup plus vaste. Pour l'instant, il ne semble pas y avoir d'autres solutions en dehors de l'espace économique français et des ouvertures offertes par la Communauté économique européenne.

- Section III - La Guyane et l'espace européen

Cette orientation est dictée par les faits devant les nombreuses difficultés que rencontre l'Organisation des Caraïbes pour harmoniser le développement des pays

membres (1). Le désir de chaque territoire de s'industrialiser indépendamment des autres, le caractère agricole des économies essentiellement tournées vers la monoculture de la canne à sucre ou de la banane, l'industrialisation plus avancée de Puerto-Rico qui voudrait cantonner les autres pays dans des activités purement primaires, la lutte d'influence des grandes puissances montrent que le marché régional caraïbe est encore loin de se constituer (2).

En revanche, outre les dispositions financières et commerciales qui sont applicables à la Guyane du fait de son appartenance à l'ensemble français, par le canal du Fonds d'investissement pour les départements d'Outre-Mer, des différents ministères et de la zone franc, la Guyane peut bénéficier plus largement de la Communauté économique européenne puisque l'article 227 du traité de Rome stipule en ce qui concerne les départements d'Outre-Mer que : "les institutions de la Communauté veilleront dans le cadre des procédures prévues par le présent traité notamment de l'article 226 à permettre le développement économique de ces régions..."

Quelles sont les possibilités qu'offre actuellement le Marché Commun à la Guyane ?

I) des mesures favorables à l'écoulement des produits agricoles. Ceux-ci sont considérés comme ayant été élaborés sur le territoire de la Communauté et jouissent :

- des abaissements tarifaires intracommunautaires ;
- de la protection du tarif extérieur commun contre la concurrence des pays tiers

(1) L'Organisation des Caraïbes a été créée par une convention du 21 Juin 1960 signée par les gouvernements de la République française, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume Uni de G. Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle a remplacé la Commission des Caraïbes. En dehors de la France qui y participe au titre de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, les anciennes puissances signataires ne sont qu'observatrices car les territoires intéressés ont leurs propres délégués.

(2) cf. l'excellente thèse d'Henri Denis - "Commerce et sous développement : l'exemple caraïbe" Paris 1962. L'auteur signale qu'ignorance... indifférence, animosité plus ou moins déclarée, tels sont les termes qui paraissent les plus propres à concrétiser les relations intercaraïbes!

- du non prélèvement sur les produits quand il existe une organisation des marchés.

Il faut signaler deux pratiques discriminatoires assez préjudiciables car les produits agricoles ne bénéficient pas :

- d'une part des restitutions pour faciliter l'écoulement de la production sur les marchés tiers.

- d'autre part du Fonds Européen d'Orientalion et de Garantie agricole institué par l'article 40. du traité (I).

2) Le droit d'établissement a été étendu aux ressortissants et aux sociétés des Etats membres de la Communauté autres que la République française (2). Il s'agit des sociétés coopératives et les autres personnes morales relevant du droit public ou privé (3). Elles peuvent obtenir des concessions agricoles et d'élevage, exercer des activités minières et ouvrir des agences de voyages.

Cependant deux conditions préalables sont exigées :

a) Elles doivent être constituées conformément à la législation d'un des Etats membres de la Communauté et avoir leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur principal établissement dans l'un de ces Etats.

b) Elles doivent présenter un lien effectif et continu avec un Etat membre ou l'un des départements d'Outre-Mer.

(I) Notons que pour la France le décret N° 64 - 1332 du 22 décembre 1964 étend la compétence du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricole à la Guyane - cf. J.O. - 29 décembre 1964 - p. II.792.

(2) cf. Décret 4062 .1514 du 27 Novembre 1962 - JO 18 Décembre 1962.

(3) Les sociétés qui ne poursuivent pas un but lucratif ont été écartées.

3) Le Fonds de Développement pour les Pays et Territoires d'Outre-Mer -
(F.E.D.O.M.)

Conformément à l'article 16 de la première convention d'application du 25 mars 1957, les dispositions prévues aux articles premier à huit inclus sont applicables à la Guyane. Ce fonds dispose de 70 millions d'U.C. Il peut financer la réalisation de certains projets sociaux comme la construction d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement et de recherche scientifique et procéder à des investissements liés à des "opérations de développement productifs et concrets".

Le F.E.D.O.M. a pris en charge l'amélioration et la construction de 108 kilomètres de routes sur l'axe routier Cayenne-Saint Laurent (I). Par ailleurs, il a été saisi d'un plan d'aménagement des terres basses portant sur 5.000 hectares.

o
o o

L'intérêt que peut représenter l'espace européen pour la Guyane ne doit pas faire oublier qu'une union économique groupant des pays industrialisés et des pays sous-développés peut être préjudiciable à ces derniers. La Guyane devra être protégée afin qu'elle ne devienne pas seulement une exportatrice de matières premières et une consommatrice de produits manufacturés. Pour que son développement ne repose pas sur des bases précaires, il faut veiller à la garantir contre les inégalités et ménager les étapes.

o
o o

(I) En 1964, le FEDOM a dépensé 6,74 millions de francs pour la route Iracoubo-Saint Laurent.

c
o o

Le but de cette étude a été de tenter "d'étendre les limites des places éclairées" et "de multiplier sur le terrain les centres de lumière". Cependant, quelles que soient les options qui seront faites et les plans qui seront élaborés, aucun résultat positif ne sera obtenu sans l'adhésion des Guyanais aux transformations structurelles proposées. Pour y parvenir certaines conditions doivent être remplies.

1) La population doit être formée et informée afin qu'elle soit à même de discerner le rôle qui doit être le sien dans l'édification de la cité et le sens des efforts qui lui sont demandés.

2) Les structures d'encadrement doivent tenir compte des réalités guyanaises et répondre aux exigences du développement. C'est le fond du problème qui oppose aujourd'hui les partisans du système départemental et ceux qui souhaiteraient que la Guyane accède à une forme d'autonomie dans laquelle les Guyanais se sentiraient davantage concernés par le développement de leur pays.

Pour l'instant ces questions se posent avec de plus en plus d'insistance mais elles sont loin d'être résolues. La Guyane est encore sur la ligne de départ. Malgré son sous-peuplement, elle est paradoxalement une terre d'émigration. Dépourvus, dans la conjoncture présente, d'ambitions et d'idéal, les jeunes sont nombreux à partir sans espoir de retour. Quant aux élites formées en France, les estimations les plus optimistes évaluent à 5% environ ceux qui reviennent en Guyane à la fin de leurs études. Certains décident délibérément de s'installer en métropole ou en Afrique afin de pouvoir mener une existence plus facile et plus confortable ; d'autres n'ont pas la possibilité d'exercer leur profession en Guyane à cause du manque de débouchés ou de la résistance des structures actuelles. Rien n'est fait pour utiliser efficacement ces énergies et ces talents. Le remboursement du prêt d'honneur exigé impérativement depuis quelques années a eu un résultat inverse de celui qui était normalement attendu. Pour s'acquitter, plus rapidement de leur dette, les étudiants

préfèrent demeurer dans les zones de hauts salaires hors de la Guyane. Cela montre qu'une des pierres d'achoppement de l'heure n'est pas tant de créer des élites que de les intégrer à l'oeuvre de développement.

A cause de son extrême faiblesse démographique, la Guyane ne se développera que lentement et au prix de lourds sacrifices. Il est indispensable que tous ceux qui sont attachés à cette terre se dépouillent de leur mentalité de résignation donc d'aliénation héritée de l'histoire et décident de se mettre collectivement au travail afin de promouvoir une authentique politique de développement à la mesure de ses possibilités et conforme à son originalité.

o
o o

Vu : Le Président

Signé :

Vu : Le Doyen de la Faculté
de Droit et des Sciences
économiques :

signé :

Le Recteur de l'Académie de Bordeaux

signé :

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, quelques observations peuvent être faites sur la situation économique actuelle et les orientations souhaitables du développement de la GUYANE.

Un des obstacles majeurs au développement de l'économie guyanaise réside dans l'étroitesse du marché qui est la résultante de l'extrême faiblesse démographique du pays : moins d'un habitant au kilomètre carré. Ce handicap accentue le "cercle vicieux" du sous-développement. L'épargne est modique et les entreprises qui voudraient s'implanter n'atteignent pas toujours la taille optimale pouvant leur assurer un rendement suffisant en raison du nombre réduit de consommateurs.

Le secteur agricole qui est dominant dans la plupart des pays sous-développés est ici peu étendu et ne représente que 8 % du produit intérieur brut contre 37 % pour le commerce et les transports et 25 % pour les traitements administratifs.

Les activités minières sont irrégulières car elles ne reposent que sur l'extraction de l'or dont la production est très fluctuante. En 1964 et en 1965, aucune mention de ce minerai n'est faite dans les statistiques du commerce extérieur.

Les exploitations forestières et l'installation de pêcheries et de conserveries de crevettes ont donné une certaine impulsion à l'économie au cours des trois dernières années. Cependant ces unités de production ont peu de relation entre elles et n'ont qu'un effet d'entraînement limité dans les conditions présentes.

Ces observations expliquent la prédominance du secteur tertiaire qui se manifeste dans l'hyperthrophie des activités commerciales et la prolifération des agents administratifs dont les revenus sont subordonnés aux concours financiers extérieurs.

Un tel environnement économique et social n'est pas favorable au progrès car il s'oppose à l'éclosion d'un esprit d'épargne et d'entreprise orienté vers des activités productives. Privés de débouchés à cause du manque d'emplois ou de compétence technique, la jeunesse quitte le pays. En 1963 et en 1964, par le seul canal du "Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer" (BUMIDOM), 93 Guyanais ont été installés en métropole. Quant aux élites formées en France, les estimations les plus optimistes évaluent à 5 % environ celles qui reviennent en GUYANE à la fin de leurs études. Certaines décident délibérément de ne pas retourner afin de pouvoir mener ailleurs une existence plus facile et plus confortable ; d'autres ne peuvent pas exercer leur profession en GUYANE à cause de leur spécialisation ou de la résistance des structures actuelles. Malgré son sous-peuplement la GUYANE apparaît paradoxalement comme une terre d'émigration.

Toutes ces difficultés ne doivent pas inciter à l'abandon et au découragement car la prospection scientifique conduite au cours de ces dernières années a permis d'inventorier les potentialités du pays en matière agricole, forestière et minière et de rejeter le mythe de la nature avare et inhospitalière. Cependant, pour que la GUYANE bénéficie durablement des chances nouvelles qui lui sont offertes et soit dotée d'une économie saine, il faut éviter que les différentes actions envisagées soient entravées par une absence d'études préalables et de coordination. Il est indispensable que la politique de développement s'inscrive dans le cadre d'une planification régionale et qu'elle tienne compte des points suivants :

- Développer l'agriculture afin d'équilibrer l'économie guyanaise en lui permettant de rompre sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour la satisfaction de la demande de produits d'origine animale et végétale. Ceci suppose que l'effort soit poursuivi au niveau de l'encadrement et de l'animation mais que parallèlement la commercialisation, l'enseignement agricole et les problèmes d'environnement du milieu rural soient pris en considération .

Il est nécessaire de créer une vie rurale réceptive et attractive qui puisse annoblir l'agriculture aux yeux de la jeunesse et y maintenir une fraction de la population active.

- Favoriser les activités de transformation qui pourraient être réalisées sur place d'une manière rentable et bénéficier de la demande locale. Il faudrait aussi faire en sorte que les produits exportés comme le bois fassent l'objet d'une plus grande valorisation afin que le pays en tire des revenus plus substantiels.

- Intégrer les différentes régions à la vie économique du pays par l'établissement d'un réseau routier, fluvial, portuaire, maritime, et aérien répondant aux exigences du développement ; la réalisation de cet objectif permettrait la création d'un marché intérieur et faciliterait la commercialisation des produits locaux. EN outre, elle aiderait à abaisser le coût de certains biens en mettant un terme au monopole de quelques commerçants et transporteurs, conséquence de l'absence de concurrence et de l'insuffisance du contrôle des prix.

- Organiser rationnellement l'enseignement et l'orientation professionnelle en fonction du développement afin d'éviter qu'il y ait pléthore dans certaines branches et pénurie dans d'autres. Les besoins actuels et futurs devront être évalués avec la plus grande précision possible afin de connaître ceux qui pourront être satisfaits pour les Guyanais et dans quelle proportion il sera nécessaire de faire appel à des immigrants. Cette question est primordiale pour l'avenir et pourrait déjà constituer un point de réflexion important dans la recherche d'une harmonisation des politiques de développement entre les Antilles et la Guyane.

Toutefois, un plan de développement ne saurait être efficace sans l'adhésion de ceux pour lesquels il est conçu. Cela implique une transformation des structures d'encadrement qui tienne compte des réalités guyanaises et qui permette une participation plus grande des intéressés à l'élaboration et à l'exécution de la politique de développement.

Cette étude a tenté d'"étendre les limites des places éclairées" et "de multiplier sur le terrain les centres de lumière". Elle aura atteint son but si elle suscite les critiques, les travaux complémentaires et les prolongements susceptibles de promouvoir une authentique politique de développement conforme à l'originalité de la Guyane et à la mesure de ses possibilités.

Paris; Mars 1965

A N N E X E S

Répartition des déportés de l'an V

Profession	Nombre	Nombre de morts	Nombre de survivants	Rapport mort/ survivants
Nobles ou de professions libérales	45	11	34	moins de 1 à 3
Prêtres, moines et gens d'église	255	147	108	plus de 4 à 3
Hommes de métiers	21	5	16	moins de 1 à 3
Total	321	163	158	Moyenne : + de la moitié

Source - J. Aimée "La déportation"

Evolution de la production d'or entre 1860 et 1962

Periode	Exportations totales en Kgs d'or brut	Exportation moyenne annuelle	Principaux ruzhs
de 1860 à 1873	5.400	400	
de 1874 à 1893	34.800	1.700	Awa
de 1894 à 1918	84.200	3.400	Carsewene et Inini
de 1919 à 1941	32.100	1.400	Haute Mana
de 1942 à 1962	8.800	400	
Total	165.300	1.600	

Répartition de la population en 1836

	Communes	Libre	Esclave	Total
Canton de Cayenne	Ville de Cayenne	2.841	2.379	5.220
	Ile de Cayenne	69	2.664	2.713
	Tour de l'Ile	82	1.357	1.439
	Tonnegrande	121	879	1.000
	Montsinery	167	1.102	1.269
	Marcuria	109	1.488	1.597
	Oyapoc	110	494	604
	Approuague	126	1.818	1.944
	Kaw	97	951	1.048
	Roura	132	1.829	1.961
	Total	3.854	14.951	18.795
Canton de Simamary	Kourou	262	635	897
	Simamary	318	656	974
	Iracoubo	148	312	460
	Mana	474	48	522
	Total	1.202	1.651	2.853
Total Général		5.006	16.602	21.648

Source : Ternaux - Compans

Nombre d'affranchissements prononcés en Guyane
entre 1830 et 1837

	Patronnés				Esclaves				total général
	hommes	femmes	enfants	total	hom- mes	femmes	en- fants	total	
De la fin de 1830 au 20 septembre 1833	"	"	"	"	"	"	"	"	371
Du 20 septembre 1833 au 1er décembre 1837	97	120	76	293	14	266	370	650	943
Total									1314

Source : Ternaux - Compans

Mouvement de la population en 1836

Origine	Naissances	Décès	Balance		Mariages
			Naissances sur décès	Décès sur naissance	
Population blanche	23	47	"	24	20
Population de couleur	134	141	"	7	28
Population esclave	363	523	"	160	43
Total	520	711	"	191	91

Source : Ternaux - Compans

Répartition de la population entre les villes et les habitations rurales
entre 1836 et 1840

Origine	Dans les villes et bourgs		Sur les habitations rurales		Total	
	1836	1840	1836	1840	1836	1840
Population libre	2.841	3.112	2.215	2.585	5.056	5.697
Population esclave	2.379	2.310	14.213	12.975	16.592	15.285
Total	5.220	5.422	16.428	15.560	21.648	20.982

Source : Ternaux - Compans

Répartition des surfaces cultivées en 1837 en hectares

Communes	canne à sucre	café	coton	cacao	giro- fle	rocou	poi- vre	can- nelle	mus- cade	vivres	total
Appronague	537	33	"	17	4	59	"	"	"	467	1.117
Ile de Cayenne	441	28	378	140	41	141	"	"	"	486	1.655
Iracoubou	5	2	70	"	"	33	"	"	"	137	247
Kaw	80	30	"	6	52	341	"	"	"	287	796
Kourou	"	"	657	"	"	43	"	"	"	211	911
Maccouria	25	8	1102	"	"	61	"	"	"	346	1.542
Mana	4	3	8	"	"	"	"	"	"	40	55
Montsinery	105	6	84	"	80	308	1	1	"	455	1.100
Oyapoc	65	20	108	27	"	42	"	"	"	227	489
Roura	85	23	"	7	486	391	6	5	2	634	1.649
Simamary	14	11	216	"	"	41	"	"	"	253	535
Tonnegrande	35	8	12	"	71	145	236	"	"	359	866
Tour l'Ile	168	16	111	"	25	155	30	3	"	349	957
Total	1609	188	2746	197	729	1760	273	9	2	4251	12.224

Source : Ternaux - Compans

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE LA GUYANE DE 1958 à 1963

en millions de francs et en tonnes

		1958	1959	1960	1961	1962	1963
Importations	Quantités	29.469	22.208	24.823	27.544	32.114	37.740
	Valeurs	34.930	32.910	37.300	37.450	52.204	55.838
Exportations	Quantités	16.469	9.149	7.370	7.998	9.304	12.830
	Valeurs	5.560	4.410	5.340	3.780	3.280	3.419
Importations en valeurs	Exportations	-29.370	-22.500	-31.960	-30.670	-48.924	-52.427
% couverture		16	13	14	10	6,28	6,12

GUYANE 1952

(en millions de francs)

PROD. ANIMAUX. VEGET. ALIMENT

ENERGIE, MAT. 1^{er} SEM

PRODUITS INDUSTRIELS

BÂTIMENT & TRAVAUX

SERVICES

TOTAL

	PROD IMPORTES			PROD LOCAUX			CONSOMM PROFESSE		EQUIPEMENT		EXPORTATION	CONSOMM MENAGE	
	IMPORTATION	VAR. STOCKS	MARGES COMM	PROD LOCAL	VAR. STOCKS	MARGES COMM	PROD IMPORTES	PROD LOCAUX	PROD IMPORTES	PROD LOCAUX		PROD IMPORTES	PROD LOCAUX
PROD. ANIMAUX. VEGET. ALIMENT	798	-109	373	505	-	319	169	48			13	893	763
ENERGIE, MAT. 1 ^{er} SEM	441	-96	252	250	-3		500	99			100	97	48
PRODUITS INDUSTRIELS	1541		1036	267			685	15	458		15	1433	238
BÂTIMENT & TRAVAUX				945						945			
SERVICES	48			843			24	156				24	687
TOTAL	2828	-205	1661	2810	-3	319	1696		1403		128	2447	1736

7410

AGRICULTURE -

BÂTIMENT - TRAVAUX -

COMMERCE & TRANSPORT -

SECTEURS DIVERS -

ENTREPRISES PUBLIQUES.

+ LOYERS - SERV. DOMEST -

+ CORRECTIONS. CONS PROF

ADMINISTRATIONS

ENTREPRISES - MENAGES

EXTERIEUR

EQUATION DE FINANCEMENT
DES EQUIPEMENTS & STOCKS

AGRICULTURE -	260			300	22	62						4183							
BÂTIMENT - TRAVAUX -	252			390		138													
COMMERCE & TRANSPORT -	1623		1661	84	297	409													
SECTEURS DIVERS -	487			993		506													
ENTREPRISES PUBLIQUES.	240			395		155													
+ LOYERS - SERV. DOMEST -	162			162															
+ CORRECTIONS. CONS PROF																			
ADMINISTRATIONS	-69			+486		-426	-1128					-987	-909	+291	-34	+2452	+324		
ENTREPRISES - MENAGES	+3103											-4183	+987	+909	-291			-324	-201
EXTERIEUR		+2828									-128					-248	-2452		
EQUATION DE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS & STOCKS		-205			-3				-275						+282				+201

TRAITEMENTS PUBLICS

TRANSFERTS SOCIAUX

IMPÔTS

CREANCES - DETTES

TRANSFERTS EXTERIEURS

FINANCEMENT TRESOR PUBLIC

OPERATIONS DIVERSES

EPARGNES

GUYANE 1961

(en millions de francs)

PROD. ANIMAL VEGETALIMENT
ENERGIE, MAT 1^{ère}
PRODUITS INDUSTRIELS
BÂTIMENT & TRAVAUX
SERVICES

TOTAL

	PROD. IMPORTES			PROD. LOCAUX			CONSOMM PROFESSE		EQUIPEMENT		EXPORTATIONS	CONSOMM OBI MENAGE	
	IMPORTATIONS	VAR. STOCKS	MARGES COMM.	PROD. LOCAL	VAR. STOCKS	MARGES COMM.	PROD IMPORTES	PROD LOCAUX	PROD IMPORTES	PROD LOCAUX		PROD IMPORTES	PROD LOCAUX
	1270		762	991		740	352	181			50	1680	1.500
	423		294	576			551	176			250	166	150
	2020		1385	273			595	39	700		85	2040	219
				1100				300		800			
	263			1.762			123	317				140	1.445
TOTAL	3.976		2.441	4.702		740	2.634		1.500		385	4.026	3.314

11.859

AGRICULTURE -
BÂTIMENT - TRAVAUX -
COMMERCE & TRANSPORT -
SECTEURS DIVERS -
ENTREPRISES PUBLIQUES
+ LOYERS - SERV DOMEST -
+ CORRECTIONS. CONS PROF.

AGRICULTURE -	558			700			142					7.340	
BÂTIMENT - TRAVAUX -	247			500			253						
COMMERCE & TRANSPORT -	2806		2.441	219	740		594						
SECTEURS DIVERS -	900			1.660			760						
ENTREPRISES PUBLIQUES	785			1.000			215						
+ LOYERS - SERV DOMEST -	300			300									
+ CORRECTIONS. CONS PROF.	177			177									

TRAITEMENTS PUBLICS

TRANSFERTS SOCIAUX

IMPÔTS

CREANCES - DETTES

TRANSFERTS EXTERIEURS

FINANCEMENT - TRESOR PUBLIC

OPERATIONS DIVERSES

EPARGNES

ADMINISTRATIONS
ENTREPRISES - MENAGES
EXTERIEUR

ADMINISTRATIONS	100			500			670	1.100			1900	1320	900		3590	100		
ENTREPRISES - MENAGES	5519										7340	1900	1320	900	277		100	676
EXTERIEUR		3976									385				1	5590		
EQUATION DE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS & STOCKS								400							276			676

B I B L I O G R A P H I E

I - OUVRAGES, COURS ET ARTICLES GÉNÉRAUX

- ABRAHAM-FROIS (G) : - Essai sur les problèmes d'investissement en pays sous-développés - S.E.D.E.S. - Paris 1962
- BARRE (R). : - "Le développement économique" - Cahier de l'I.S.E.A. Série F - N° II.
- BOUDEVILLE (J). : - "L'espace-plan" - Cahier de l'I.S.E.A. - Série L - N° 6.
- GENDRME (R). : - La pauvreté des nations. Editions Cujas - 1963.
- I.N.E.D. : - Le Tiers-Monde. Sous-développement et développement - Cahier N° 39 - PUF. 1961
- LAJUGIE (J). : - Cours de géographie économique - Bordeaux 1960
- LEBRET (L.J.). : - Le drame du siècle, misère, sous-développement, inconscience, espoir". - Economie et humanisme. 1960
- " : - Dynamique concrète du développement - Economie et Humanisme - 1961.
- MOUSSA (P). : - Les Nations prolétaires - PUF. 1959.
- ZARKA (C). : - "De la distinction entre la "croissance" et le "développement" dans la littérature scientifique consacrée aux pays sous-développés". - Cahier de l'I.S.E.A., Série F - N° I2.

II - GEOGRAPHIE

- AUBERT DE LA RUE (E). : - Reconnaissance de la Guyane - O.R.S.T.O.M. - 1953.
- BOYE (M). : - La Géologie des plaines basses entre Organabo et le Maroni. Paris - Imprimerie nationale 1963.

NOTA - Les ouvrages et articles déjà mentionnés dans le texte ne sont pas repris dans cette bibliographie.

- CHOUBERT (R). : - Géologie et pétrographie de la Guyane française - O.R.S.T.O.M. - 1949
- COUDREAU (H). : - La France équinoxiale - Paris - 1886 - 1887.
- HURAULT (J). : - Mission astrogéodésique du Maroni - I.G.N. - Paris 1949.
- JEAN-LOUIS (P) et HAUGER (J) : - La Guyane française - Présentation géographique - Besançon - 1960.
- LASSERRE (G). : - La Guadeloupe - Etude géographique - Bordeaux - Union française d'impression - 1961.
- LEVEQUE (A) : - Les sols développés sur le bouclier antécambrien guyanais - O.R.S.T.O.M. - 1963.
- MARTHELOT (P). : - "Géographie et développement" - Tiers Monde - tome V - N° 20 - Octobre-Décembre 1964.
- Notes et études documentaires : - Série France Outre-Mer - N° 248 - 1946.
- Série Outre Mer - LIII - N° 1721 - 1953.
- REVERT (E). : - La France d'Amérique - Société d'études géographiques et coloniales - 1955.
- ROQUEBAIN (C.M). : - Madagascar et les bases dispersées de l'Union française - P.U.F. 1958.

III - HISTOIRE

- BARRERE (P). : - Nouvelle relation de la France équinoxiale contenant la description des côtes de Guyane, de l'Isle de Cayenne, le commerce de cette colonie - Paris 1743.
- BASSIERES (E). : - Notice sur la Guyane française - Exposition universelle 1900 - Colonies et pays protecteurs
- BERNARD (L). : - Coup d'oeil sur la situation agricole de la Guyane française - Ad. Blondeau, 1842.
- BULLETIN OFFICIEL de la Guyane française : 1843-1927.
- CAILLARD (A). : - La Guyane française au point de vue agricole, commercial, industriel - Saint Louis - Imp. du gouvernement - 1881.
- CERISIER (C). : - L'agriculture et l'industrie en Guyane - Imp. Hugonis - 1896.
- CHAÏA (J). : - Echec d'une tentative de colonisation de la Guyane au XVIIIe siècle : l'expédition de Kourou - Biologie médicale - N° hors série - Avril 1958.

- DEVEZE (M). : - La France d'Outre-Mer. De l'Empire colonial à l'Union Française.
- Cayenne - Déportés et bagnards - Collection Archives - Julliard 1964.
- DUCHESNE-FOURNET (J). : - La main-d'oeuvre dans les Guyanes - Plon - Nourrit et Cie 1905
- GIRAULT (A). : - Principes de la colonisation et de législation coloniale - Sirey 1930.
- HANOTAUX ET MARTINEAU : - Histoire des colonies françaises - T. I.
- HARCOURT (Guy d'). : - Une tentative de réforme des conceptions coloniales en Guyane au temps de Choiseul : le Kourou (1763-1765) - Thèse - Paris - 1951.
- HENRI (E). : - Etude critique de la transportation - Paris 1912
- HENRY (Dr). : - Guyane française, capitale Cayenne - Gallimard 1935.
- Guyane française - son histoire (1604-1946) Imprimerie Paul Laporte - Cayenne.
- HURAULT (J). : - Histoire des Noirs réfugiés Boni de la Guyane française - Paris 1957.
- JEAN-LOUIS (P) et HAUGER (J). : - La Guyane française - Historique - 1962.
- Journal officiel de la Guyane française : Années 1900 - et ss.
- JULIEN (CH.A). : - Les français en Amérique - t.II - "Les Cours de Sorbonne".
- LAPORTE (P). : - La Guyane des Ecoles - Corps 1915.
- LEROY-BEAULIEU (P). : - De la colonisation chez les peuples modernes
- LAVAT : - Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane française - Veuve Ch. Dunod. 1898.
- MALOUET (V). : - Collection de mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies et notamment sur la Guyane française et hollandaise - Paris Beaudouin. 1802
- Moniteur de la Guyane : - Années 1896-1899.
- MOUVION (V. de). : - Extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur la Guyane - Publication de la Société d'études pour la colonisation de la Guyane - Paris 1884.
- Procès-verbaux des séances du Conseil Général : session ordinaire - 1896-1898.
session extraordinaire - 1890-1897.

- THAMAR (M). : - Les peines coloniales et l'expérience guyanaise - Paris 1938.
- TERNIAUX COMPANS : - Notice statistique sur la Guyane française - Firmin Didot - 1843.

IV - DEMOGRAPHIE

- ABONNENC (E). : - Aspects démographiques de la Guyane française - Publications de l'Institut Pasteur - N°s 180 - 182 - 184.
- FLOCH (H), LECUILLER (A), GELARD (A):- "Sur l'alimentation en Guyane" - Publication de l'Institut Pasteur - 1951 - N° 252.
- "Enquête sur la consommation alimentaire réelle et la valeur alimentaire de la ration guyanaise" Id N°s 277 - 285 - 286 - 1953.
- "Valeur alimentaire des produits guyanais - Id. N°s 335 - 1954
- "Etablissement de standards alimentaires adaptés aux conditions spéciales de notre département guyanais - Id. N°s 347 - 1954.
- " Sur quelques points touchant l'alimentation en Guyane française ayant des possibilités d'amélioration rapide - Id. N° 358 - 1955.
- HAUGER (J). : - "La population de la Guyane française" - Annales de géographie N° 358 -Nov. Déc. 1957.
- I.N.S.E.E. : - Recensement de la population de la Guyane (1946, 1954, 1961)
- Les causes de décès dans les départements d'Outre-Mer en 1960.
- Rapport sur la population de la Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion - Documentation française - 1958.
- SAUSSE (A). : - Population primitives du Maroni - I.G.N. - 1951.

V - QUESTIONS ECONOMIQUES

I) ETUDES GENERALES

- COSTE DE CHAMPERON (G). : - L'aspect économique et social de la Guyane française" - I.E.P. Strasbourg - 1962.

- MICHOTTE (J). : - L'économie guyanaise - I.E.P. Bordeaux - 1960.
Préfecture de la Guyane : - La Guyane française - Brochure ronéotypée - 1964.

2) AGRICULTURE ET INDUSTRIE

- BENA (P). : - "L'exploitation forestière doit servir de tremplin à l'essor économique du département français de la Guyane" - Bois et forêts des tropiques - N° II - 1949.
- "Les essences forestières de la Guyane française" Id - N° I7 - 1951.
- "L'exploitation forestière en Guyane française" Encyclopédie d'Outre-Mer - Avril 1956.
- GIMON (P). : - "Une expérience d'exploitation forestière en Guyane" Bois et forêts des tropiques - N° I7 - 1951.
- GOYAUD (Y). : - "Les possibilités rizicoles de la Guyane française" - Parallèle V - Mai - Juin 1953.
- GOUGIS (R). : - "Possibilités d'élevage en Guyane française" Id. - Février - Mars 1953.
- HOOK (J). : - "Technique agricole. Une possibilité de mise en valeur des savanes sèches de la Guyane française" - Le caraïbe - vol. I4 - N° 4 - Avril 1960.
- INSEE : - Annaires statistiques de la Guyane (1947-1952) ; (1952-1957) ; (1957-1961).
- Outre-Mer 1958 - P.U.F.
- SEYER : - "L'or en Guyane" - Encyclopédie d'Outre-Mer - Décembre 1956.
- WOLOWITCH (D). : - "Ressources forestières de la Guyane française" Bois et forêts des tropiques - N° I7 - 1951.

Des informations ont été obtenues auprès des organisme suivants :

- Arrondissement minéralogique de la Guyane.
- Bureau des recherches géologiques et minières.
- Direction départementale des services agricoles.
- Direction des services départementaux du travail et de la main-d'oeuvre.
- Inspection de la Marine Marchande.
- Institut français d'Amérique tropicale.
- Ministère chargé des départements d'Outre-Mer.
- Préfecture de la Guyane.

- Service des Eaux et Forêts.
- Sociétés d'assistance technique et de Crédit social.

3) COMMERCE ET FINANCES

- Comité monétaire de la Zone franc : - La Zone franc - 1961 et 1962.
- Institut d'émission des départements d'Outre-Mer : - Rapports annuels.
- Journal Officiel : - Débats sur le budget des départements d'Outre Mer
1963-1964 - J.O. AN. N° 122.
1964-1965 - J.O. AN. N° 84.

4) PLANIFICATION

- Commissariat général du plan de Modernisation et d'équipement : - Rapport général sur le premier Plan de modernisation et d'équipement - 1946.
- Cinq ans d'exécution du Plan de modernisation et d'équipement de l'Union française (1947-1951).
- Journal Officiel : - Troisième Plan de modernisation et d'équipement (1958-1961) - J.O. N° 1129 - 1959.
- Quatrième Plan de développement économique et social - (1962-1965) - J.O. N° 1220 - 1962.
- Cinquième Plan : principales options - J.O. N° 29 - 1964.

5) SUR LES CARAIBES ET LES GUYANES

- BAZIN (H). : - L'Economie de la région caraïbe est-elle harmonisable ? - Développement et civilisation - N° 20 - Déc. 1964.
- FLORY (E) : - La Commission des Caraïbes - Paris - Imprimerie Lavergne - 1952.
- ORGANISATION DES CARAIBES : - Convention portant création de l'organisation des Caraïbes - Secrétariat central de la Commission des Caraïbes - Puerto-Rico - 1960.
- Plan des Caraïbes - Rapports annuels 1962-1963 Secrétariat central - Hato.Rey - Puerto-Rico.

- RETOURNARD (F). : - La Commission des Caraïbes - Contribution à l'étude d'un nouveau cas de coopération internationale - Les précédents, le fait nouveau et ses possibilités - Thèse - Paris 1949.
- OVERWATER (C). : - Dix ans de mise en valeur du polder Prince Bernhard - Surinam.
- YANGTING (M). : - Problème de développement économique à la Martinique - Thèse - Paris - 1959.

VI - OUVRAGES ET REVUES DIVERS

- Annuaire français de droit international A propos de la délimitation des frontières de la Guyane française - Déc. 1956.
- FIGARO (Le) : - "La Guyane à l'ère spatiale" - par E. Anthérieu 22-23 Mai 1965.
- INDUSTRIE ET TRAVAUX D'OUTRE-MER : - Numéros spéciaux - Juin 1960 - Déc. 1963 - Janvier 1964 - Mai 1964.
- MARCHES TROPICAUX : - Numéros consultés :
1963 N°s 899 ; 903 ; 910 ; 911.
1964 N°s 916 ; 922 ; 923 ; 936 ; 943 ; 952.
1965 N°s 998 ; 1016.
- Monde (Le) : - "La Guyane à l'abandon" - Ph. Decraene - 17-18-19-20 Août 1962.
- "Les tirs civils de fusées auront lieu en Guyane" Jean Louis Lavallard - 29 Avril 1965
- LOHIER (M). : - Légendes et contes folkloriques guyanais en patois avec traduction française - Imprimerie P. Laporte - Cayenne - 1960.
- PATIENT (S). : - "Circonstances guyanaises" - Présence Africaine Juin - Juillet 1958.
- REVUE DE LA DEFENSE NATIONALE : - Janvier 1962 - Article sur le service militaire adapté.
- Revue juridique et économique du Sud-Ouest : - Le problème du statut des départements d'Outre Mer - 1964 - pp. 205-248.
- REXE (A) : - "Guyane française, terre de l'espace" - Editions Berger-Levrault - 1964.
- Publications locales : - Bulletin des Actes administratifs de la Guyane-
"Conscience guyanaise" - "Debout Guyane" - "Fraternité" - "Radio-Presse-Dimanche" - "L'Union".

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION I

PREMIERE PARTIE .

LES FAIBLESSES DE L'ECONOMIE GUYANAISE

TITRE PREMIER - LES CARACTERISTIQUES DE STRUCTURE ET DE FONCTIONNEMENT DE
L'ECONOMIE GUYANAISE 16

CHAPITRE I - UNE ECONOMIE IMPRODUCTIVE ET DESARTICULEE 20

Section I - Le faible rendement du secteur agricole 20

 1 - La production végétale 20

 2 - La production animale 23

Section II - Un secteur minier et industriel embryonnaire 25

 1 - Une production minière fluctuante 26

 2 - Le développement de la production forestière et des pêcheries . 29

 3 - La prédominance du secteur "Bâtiments et travaux publics" 32

Section III - L'insuffisance des liaisons entre l'agriculture et les autres
secteurs..... 34

 1 - Les dangers de l'utilisation des consommations intermédiaires
 pour apprécier la désarticulation 35

 2 - L'application à l'économie guyanaise..... 36

CHAPITRE II - UNE ECONOMIE DESEQUILIBREE ET DEPENDANTE 39

Section I - Le déséquilibre de la balance commerciale 39

 1 - Etude structurelle de la balance commerciale 41

 2 - Les effets du déséquilibre de la balance commerciale 46

Section II - Un secteur administratif entretenu de l'extérieur	49
I - La structure du compte des administrations	49
2 - La portée du financement public.....	51
TITRE SECOND - LES FACTEURS DE BLOCAGE DE LA CROISSANCE	54
CHAPITRE I - LES CAUSES TENANT AUX FACTEURS DE PRODUCTION	55
Section I - Un pays sous-développé et sous-peuplé	55
I - Aspects quantitatifs de la population	55
2 - Aspects qualitatifs de la population	70
Section II - Inélasticité de l'offre et de la demande de capital.....	75
I - Inélasticité de l'Offre de capital	77
2 - Inélasticité de la demande de capital	80
CHAPITRE II - LES FREINS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES	92
Section I - Les résistances exogènes	92
I - Le mythe de l'or et l'attraction	93
2 - Le mythe du climat et la répulsion	94
Section II - Les résistances endogènes	97
I - Le milieu traditionnel et l'innovation	97
2 - Utilisation des revenus, choix de la profession et effet de démonstration	98

DEUXIEME PARTIE

LA LUTTE CONTRE LE SOUS-DEVELOPPEMENT ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE
L'ECONOMIE GUYANAISE.

TITRE PREMIER - L'ABSENCE D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT COHERENTE	I08
CHAPITRE I - INORGANISATION ET MAUVAISE GESTION DES INVESTISSEMENTS	I10
(1946-1960)	
Section I - Efficience des dépenses consacrées à l'équipement social et à la recherche	III
I - Amélioration des ressources humaines.....	III
2 - Les organismes de recherches et le connaissance scientifique du pays	II5
Section II - Faible incidence des investissements consacrés à l'infrastructure et à la production	I20
I - Imprécision et incoordination des actions concernant l'infrastructure	I2I
2 - Influence quasiment nulle des opérations destinées au développe- ment du secteur productif	I24
CHAPITRE II - LE PLAN DECENNAL OU L'EBAUCHE D'UN PROGRAMME D'ACTION RATIONNEL	I32
Section I - Les conditions d'élaboration du plan décennal	I32
I - Le Comité d'action économique	I32
2 - Limites quant aux matériaux disponibles	I34
Section II - L'analyse du contenu du plan	I35
I - Les objectifs et les moyens par secteur de production	I36
2 - Les mesures générales	I49
CHAPITRE III - DE LA LOI DE PROGRAMME AU QUATRIEME PLAN (1961-1965)	I57
Section I - La lente transformation des structures de production	I58
I - Les effets des interventions de l'assistance technique sur le secteurs primaire	I59

2 - Les mesures d'incitation et leurs conséquences économiques	I65
Section II - Les tentatives d'ajustement des facteurs de production entre la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane	I73
1 - Le Service Militaire adapté en tant qu'instrument de développement	I74
2 - La Société de développement régional Antilles-Guyane	I80

TITRE DEUXIEME - ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE I - LA THEORIE ECONOMIQUE FACE AUX PAYS SOUS-DEVELOPPES SOUS-PEUPLES	I84
Section I - L'analyse du sous-peuplement et de ses conséquences	I84
1 - Les définitions	I84
2 - Les conséquences du sous-peuplement	I86
Section II - Les différentes politiques de développement	I87
1 - Agriculture et échange international	I88
2 - Industrialisation et immigration	I88
3 - "Capital intensive" ou "labour-using"	I90
CHAPITRE II - LA NECESSITE D'UNE PLANIFICATION REGIONALE	I92
Section I - Les enseignements des esquisses globales pour la période (1961-70)	I94
1 - Les évolutions probables de l'économie guyanaise durant la période (1966-1970).....	I94
2 - Les limites des esquisses globales vis à vis de la programmation régionale	I97
Section II - Essai de repérage des régions guyanaises et de leurs possibilités de développement	I98
1 - La zone du Nord-Est	I99
2 - La zone du Centre	201
3 - Les zones périphériques	206
4 - Le Territoire de l'Inini	206

CHAPITRE III - LE DEVELOPPEMENT ET L'ELARGISSEMENT DU CADRE SPATIAL	209
Section I - La Guyane et les Guyanes	209
I - Les obstacles à la création d'un espace économique guyanais	210
2 - La nécessaire coopération	212
Section II - L'espace Antillo-Guyanais	213
I - Les difficultés présentes à l'intégration économique	214
2 - Les facteurs propices au renforcement de l'union économique	215
Section III - La Guyane et l'espace européen	218
CONCLUSION	223
ANNEXES	225
BIBLIOGRAPHIE	231